

LE MAIRE

Mmes et MM. les membres du Conseil Municipal

Annecy

Affaire suivie par Christelle BRANDO
Vie de l'Assemblée
Tél : 04.85.46.79.10

Objet : Convocation à la séance du Conseil Municipal du 3 février 2025

Cher(e) Collègue,

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment aux articles L. 2121-7 et L. 2121-12, le Conseil Municipal de la commune d'Annecy se réunira en séance publique le :

LUNDI 3 FÉVRIER 2025 à 18h00
à Cap Périaz

pour étudier les questions figurant à l'ordre du jour ci-joint.

Vous trouverez également les projets de délibération valant note de synthèse ainsi que leurs annexes, qui seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Pour permettre le démarrage de la séance à 18h00, je vous remercie d'arriver une demi-heure à l'avance.

S'il vous arrivait un empêchement exceptionnel pour assister à cette réunion, je vous demande de remplir la procuration ci-jointe en désignant le nom du Conseiller chargé de vous représenter, chaque Conseiller ne pouvant recevoir qu'une procuration qui doit être retournée à la Vie de l'Assemblée à l'adresse mail figurant en bas de page ou à l'Hôtel de Ville de Seynod.

Je vous prie de croire, cher(e) Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Annecy



François ASTORG
Maire
27 janv. 2025

P.J. : Une procuration
Un ordre du jour

Conseil Municipal de la Commune d'Annecy

SEANCE PUBLIQUE DU LUNDI 3 FÉVRIER 2025

à 18h00 à Cap Périaz

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|------|---|-----------------------|
| 1 - | Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2024 | |
| 2 - | Modifications de la composition des commissions municipales permanentes Culture et Sports | M. LE MAIRE |
| 3 - | Conseil de surveillance du centre hospitalier de la région d'Annecy - Désignation du représentant de la ville d'Annecy | M. LE MAIRE |
| 4 - | Avis sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal habitat mobilités bioclimatique (PLUiHMB) du Grand Annecy | Nora SEGAUD-LABIDI |
| 5 - | Approbation de la Charte 2024-2038 du Parc naturel régional du Massif des Bauges | Chloé RIVIÈRE |
| 6 - | Politique événementielle de la ville d'Annecy : document cadre d'orientations | Aurélie GUEDRON |
| 7 - | Aménagement et exploitation du marché de Noël - Délégation de service public - Approbation du principe de délégation et autorisation du lancement de la procédure de consultation | Frédérique LARDET |
| 8 - | Rapport annuel 2024 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes | Abdelrahim ALI YAGOUN |
| 9 - | Plan d'actions des ressources humaines pour l'égalité des femmes et des hommes | Abdelrahim ALI YAGOUN |
| 10 - | Rapport annuel 2024 sur la situation en matière de développement durable | Benjamin MARIAS |
| 11 - | Rapport d'orientation budgétaire 2025 et débat d'orientation budgétaire | M. LE MAIRE |

Généralités futures - Jeunesse et politique socioculturelle

- | | | |
|------|---|------------------------------|
| 12 - | Établissement d'accueil du jeune enfant "Le Blé en Herbe" - Délégation de service public - Rapport de présentation - Approbation du principe de délégation et lancement de la procédure | Christelle MERMILLOD-BLARDET |
| 13 - | Aides aux familles pour les accueils de loisirs des Puisots et Saint-Eustache - Abrogation de la délibération n° D.CN.2024-332 du 16 décembre 2024 et approbation des nouvelles modalités de participation financière de la commune | Guillaume TATU |

Santé - Hygiène - Seniors

- | | | |
|------|--|------------------------------|
| 14 - | Approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement d'Annecy - 4ème échéance - 2024-2029 | Karine BUI-XUAN
PICCHEDDA |
|------|--|------------------------------|

Culture

- | | | |
|------|---|-------------|
| 15 - | Convention de partenariat dans le cadre de la mise en place du statut d'étudiants "Artistes de Haut Niveau" | Fabien GÉRY |
| 16 - | Renouvellement de la convention et de la demande d'agrément au cursus préparatoire à l'entrée dans un établissement d'enseignement supérieur (CPES) des conservatoires de l'Arc Alpin | Fabien GÉRY |
| 17 - | Affectation au musée château des œuvres acquises par la ville d'Annecy sur la période de décembre 2023 à décembre 2024 | Fabien GÉRY |

Sports

- | | | |
|------|---|------------------|
| 18 - | Lancement d'un appel à projets Vital'été 2025 | Catherine ALLARD |
|------|---|------------------|

Développement durable - Transition énergétique

- | | | |
|------|---|-----------------|
| 19 - | Production et distribution de chaleur pour le réseau de Seynod - Avenant n° 1 à la délégation de service public | Benjamin MARIAS |
|------|---|-----------------|

Paysages et biodiversité

- | | | |
|------|---|---------------|
| 20 - | Convention d'engagement avec le GAEC "Les Jardins du Petit Chaperon Vert" et le Grand Annecy pour la création d'une mare - Marathon de la biodiversité du Grand Annecy | Chloé RIVIÈRE |
| 21 - | Renouvellement de la convention de surveillance annuelle du Nant de Barast (Mont-Veyrier) avec les communes d'Alex, Veyrier du Lac et l'Office national des forêts de Savoie Mont-Blanc - 2025-2029 | Chloé RIVIÈRE |

Tranquillité et sécurité publique

- | | | |
|------|--|----------------|
| 22 - | Plan communal de sauvegarde - Convention avec la Croix Rouge relative aux missions de soutien aux populations sinistrées et d'encadrement de bénévoles spontanés | Samuel DIXNEUF |
|------|--|----------------|

Dénomination de voie

- | | | |
|------|---|----------------|
| 23 - | Dénomination de voies privées nouvelles (Secteur ECA) | Marion LAFARIE |
| 24 - | Changements de dénomination de voies | Marion LAFARIE |

Cadre de vie - Aménagement - Logement

Conception et réalisation des espaces publics

- | | | |
|------|---|----------------|
| 25 - | Convention de groupement de commandes avec le SYANE pour la création d'un giratoire sur l'avenue du Rhône et son raccordement sur la rue des Usines | Marion LAFARIE |
| 26 - | Rue des Usines - Avenue du Rhône - Réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle (tronçon n° 25 et 230 du schéma directeur cyclable) - Convention avec le Grand Annecy de transfert de maîtrise d'ouvrage avec désignation d'un maître d'ouvrage unique | Marion LAFARIE |

Affaires foncières

- | | | |
|------|---|----------------------|
| 27 - | Aliénation à l'entreprise PFEIFFER VACUUM SAS de terrains à bâtir situés rue Jacqueline Auriol (Annecy) | Chantale FARMER |
| 28 - | Aménagement de la rue du Printemps (Annecy-le-Vieux) - Échange de terrains avec les époux COURTOIS/CARRAZ | Odile CERIATI MAURIS |
| 29 - | Acquisition de terrains situés route du plan de Sigran (Annecy-le-Vieux) appartenant à Monsieur Claude CHIARIGLIONE | Odile CERIATI MAURIS |
| 30 - | Presqu'île d'Albigny - Acquisition de 4 logements avec dépendances sis 8 avenue de la Mavéria (Annecy-le-Vieux) appartenant au Grand Annecy | Odile CERIATI MAURIS |
| 31 - | Mise en vente d'un appartement avec cave sis 1 rue des cols verts (Annecy-le-Vieux) par immobilier interactif | Odile CERIATI MAURIS |

Financement du logement social

- | | | |
|------|---|---------------|
| 32 - | Opération "Avenue de la République" - Avenue de la République (Cran-Gevrier) - Réalisation d'un programme de 32 logements locatifs sociaux (11 PLAI, 15 PLUS, 6 PLS) par HALPADES - Participation de la Ville | Sophie GARCIA |
|------|---|---------------|

Ressources internes

Commande publique

- | | | |
|------|--|----------------|
| 33 - | Commission Consultative des Services Publics Locaux - État des travaux réalisés au cours de l'année 2024 | Guillaume TATU |
|------|--|----------------|

Ressources humaines

- | | | |
|------|--|-----------------|
| 34 - | Mise à jour du tableau des emplois permanents et non permanents | Etienne ANDRÉYS |
| 35 - | Détermination des taux de promotions pour les avancements de grade | Etienne ANDRÉYS |
| 36 - | Convention de recours au service des remplacements et missions temporaires du Centre de Gestion de la Haute-Savoie | Etienne ANDRÉYS |
| 37 - | Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de personnel auprès du CCAS | Etienne ANDRÉYS |

Compte-rendu des décisions du Maire

- | | | |
|------|--|-------------|
| 38 - | Compte rendu des décisions du Maire (période du 14 octobre au 30 décembre 2024) et information sur les marchés publics et avenants conclus (période du 11 septembre au 06 décembre 2024) | M. LE MAIRE |
|------|--|-------------|

Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE OFFICIELLE DU LUNDI 3 FÉVRIER 2025

à 18 h 00 à Cap Périaz

Nombre de conseillers municipaux : 69
Nombre de conseillers municipaux présents : 60
Quorum : 35

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 18h04

Sous la présidence de M. François ASTORG, Maire

PRÉSENTS :

ALI YAGoub Abdelrahim, ALLARD Catherine, ASTORG François, AVET LE VEUF Elodie, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra (*jusqu'à 21:11*), BERTRAND Marie, BOLDY Cécile (*jusqu'à 22:29*), BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOUVERAT Evelyne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, BURNIER Alexandre, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DEGENNE Jean-François, DELÉAN Thierry, DÉRIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël (*jusqu'à 22:25*), DIJEAU Isabelle, DIXNEUF Samuel, DULELLARI Ornella (*jusqu'à 20:08*), DUPERTHUY Denis, GARCIA Sophie, GÉRY Fabien, GRANGE Antoine, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GRÉBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, JULIEN Charlotte, KRIVOBOK Nicolas (*depuis 18:26*), LAFARIE Marion (*depuis 19:02*), LECONTE Patrick, LEPAGE Sophie, LEPAN Claire (*jusqu'à 21:00*), MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MERMILLOD Stéphanie, MERMILLOD-BLARDET Christelle, MESZAROS Thomas (*depuis 18:23*), MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali (*jusqu'à 21:43*), MULATIER-GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques (*jusqu'à 21:57*), PESSEY Tony, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, PETIT Christian, PEUGNIEZ Eric, RIGAUT Jean-Luc, RIVIÈRE Chloé (*jusqu'à 21:57*), SEGAUD-LABIDI Nora, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOMÉ Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

PROCURATION(S) :

ANDRÉYS Etienne à MARIAS Benjamin, BANGUÉ Frédérique à CHAMOSSET Philippe, BEAUJARD Alexandra à GUEDRON Aurélie (*depuis 21:11*), BOLDY Cécile à PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine (*depuis 22:29*), CECCHINEL Lola à SERRATE Bénédicte, DALL'AGLIO Sandrine à BOVIER Christian, DESMOUCELLES Gaël à BERTRAND Marie (*depuis 22:25*), DULELLARI Ornella à MERMILLOD Stéphanie (*depuis 20:08*), DUMONT Xavier à GARCIA Sophie, FARMER Chantale à SEGAUD-LABIDI Nora, LAFARIE Marion à TATU Guillaume (*jusqu'à 19:02*), LARDET Frédérique à TOÉ Jean-Louis, LAYDEVANT Christiane à DIJEAU Isabelle, LEPAN Claire à DUPERTHUY Denis (*depuis 21:00*), MUGNIER Magali à GRANGER Anthony (*depuis 21:43*), PASQUIER Jean-Jacques à MESZAROS Thomas (*depuis 21:57*), RIVIÈRE Chloé à TATU Guillaume (*depuis 21:57*), SAUTY Yannis à MULATIER-GACHET Alexandre.

ABSENT(S)/EXCUSÉ(S) :

KRIVOBOK Nicolas (*jusqu'à 18:26*), MESZAROS Thomas (*jusqu'à 18:23*).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Joëlle DÉRIPPE-PERRADIN

M. LE MAIRE.-

Le quorum est atteint.

Ont donné pouvoir :

- M. ANDRÉYS à M. MARIAS
- Mme BANGUÉ à M. CHAMOSSET
- Mme CECCHINEL à Mme SERRATE jusqu'à 19 heures.
- Mme DALL'AGLIO à M. BOVIER
- M. DUMONT à Mme GARCIA
- Mme FARMER à Mme SEGAUD-LABIDI
- Mme LAFARIE à M. TATU jusqu'à 19 heures.
- Mme LARDET à M. TOÉ
- Mme LAYDEVANT à Mme DIJEAU

Madame Joëlle DÉRIPPE-PERRADIN est désignée secrétaire de séance.

M. LE MAIRE.-

Nous allons commencer avec un propos liminaire, comme à l'habitude.

Mesdames et Messieurs les Élus, chers Collègues, Mesdames et Messieurs, chères Annéciennes, chers Annéciens, bienvenue à ce nouveau Conseil municipal, le premier de l'année 2025.

Si vous le permettez, j'en profite pour renouveler à cette Assemblée mes Meilleurs Vœux pour cette année.

Je souhaite également remercier l'ensemble des équipes de la Ville qui se sont mobilisées tout au long du mois de janvier pour organiser avec succès les cérémonies des vœux à Annecy.

Le 21 janvier, plus de 500 acteurs associatifs et économiques du territoire étaient rassemblés ici, à Cap Périaz.

Le 25 janvier, c'est près d'un millier d'habitants qui ont pu assister au fil de l'après-midi aux vœux et aux animations festives et musicales qui se tenaient dans le quartier du lac.

Ces deux temps forts ont été l'occasion pour l'équipe municipale et moi-même de revenir sur les avancées de 2024 et d'annoncer les grands projets et transformations sur lesquels nous travaillons pour notre ville en 2025.

En cette période, je tiens aussi à saluer Mme Françoise CAMUSSO, ancien maire, qui a été faite Commandeure de l'Ordre national de la Légion d'Honneur.

Je voudrais ce soir avoir également une pensée particulière pour Monsieur Jean-François BOUCHET, maire de Pringy de 1995 à 2008, qui nous a quittés il y a quelques jours. Il était une figure locale très appréciée et dévouée auprès de ses concitoyens. Nous pensons à sa famille et à ses proches dans cette épreuve.

Avant d'en venir au cœur du Conseil municipal, j'aimerais revenir sur plusieurs actualités qui ont marqué ces dernières semaines.

De nouveaux événements sont venus démontrer une fois de plus la fragilité de notre patrimoine naturel bâti de la vieille ville.

Cela fait maintenant plus d'une semaine que nous assistons à l'inondation partielle du Pâquier suite à de fortes pluies.

Je pense aussi à l'effondrement partiel d'un mur dans une copropriété de la rue du Pâquier il y a quelques semaines, qui témoigne de la vulnérabilité des bâtiments de ce secteur historique.

Ces dommages, qu'ils soient d'origine naturelle ou structurelle, doivent nous préoccuper fortement et collectivement. Il en va du bien-être des Annéciens qui subissent les effets négatifs, comme ne pas pouvoir encore regagner leur logement suite à des sinistres. Il en va aussi de la sauvegarde et de la préservation de notre patrimoine, qui nous concerne tous. Cette année, la Ville restera mobilisée avec toutes les parties prenantes concernées pour apporter des solutions pérennes.

Ces derniers mois, face aux effets délétères du dérèglement climatique sur nos villes, nous avons également renforcé notre politique volontariste pour rendre le territoire plus résilient et permettre à tous les Annéciens d'être bénéficiaires de la transition dès maintenant et pour l'avenir.

Une illustration de cette nécessaire adaptation est le projet d'envergure que nous menons pour étendre le réseau de chaleur urbain « Seynod, Fier et Thiou », puis de Novel et, à terme, en créer un nouveau sur Annecy-le-Vieux. L'objectif, maîtriser la production et la distribution de chaleur, est à la fois de permettre de fournir des milliers de bâtiments avec de l'énergie moins chère sur le marché énergie propre et locale, c'est aussi fortement diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Une autre illustration de notre adaptation au contexte climatique est la nouvelle politique événementielle que nous mettons en place à Annecy, qui vise notamment à prendre en compte les limites environnementales du bassin annécien et des bords du lac, comme vous l'entendrez d'ici quelques minutes.

Ce soir, ce sont 38 délibérations qui vont vous être soumises. Cette séance sera en partie consacrée au Rapport d'orientation budgétaire, que nous vous présentons dans une actualité nationale instable, qui dépasse les seuls enjeux annéciens, j'y redeviendrai dans quelques minutes.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur RIGAUT.

M. RIGAUT.-

Monsieur le Maire, dans la suite de vos propos liminaires et de l'hommage que vous avez fait, j'aimerais en rajouter un en direction de Michel CROSET, ancien combattant de l'AFN, président de la section locale de l'Union Fédérale des Anciens Combattants d'Annecy, et ancien cadre de Carrefour, magasin historique.

Mais surtout, il s'est investi comme élu de la ville d'Annecy pendant de longues années : conseiller municipal en 1989, puis maire adjoint de 1995 à 2008, il a terminé à mes côtés après avoir été maire-adjoint auprès de Bernard BOSSON. Il a enfin présidé l'association Annecy Traditions. Son engagement bénévole était également à souligner.

Je souhaitais juste que le Conseil municipal honore un des anciens qui a servi la Ville avec abnégation, bien qu'engagé politiquement à l'UMP à l'époque, et l'intérêt général de notre collectivité. Merci.

M. LE MAIRE.-

Merci de cet hommage.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2024

M. LE MAIRE.-

Avez-vous des questions ou des remarques ? Monsieur CHAMOSSET.

M. CHAMOSSET.-

Je voulais reparler de la délibération n° 50 relative à la mise en place de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement pour les Policiers municipaux, du CIA.

Suite à mon interpellation dans le cadre de cette délibération, vous nous aviez assurés que les Policiers municipaux ne subiraient pas de baisse de rémunération. Or j'ai cru comprendre que c'était faux.

Vous m'aviez dit que nous ne parlions pas aux mêmes personnes. Il me faut donc vous informer que notre population ne se sent pas en sécurité face à la « grenoblisation » de la commune nouvelle d'Annecy. Les derniers chiffres sont inquiétants, le seul critère qui voit une baisse de la délinquance concerne le trafic de drogue qui, comme vous le savez, est la résultante d'un travail profond et de longue haleine.

Entre 2020 et 2023, tous les critères ont explosé : les cambriolages ont augmenté de près de 8 %, les coups et blessures volontaires de 21 %, les destructions et dégradations volontaires ont augmenté de 14 %, et je ne parle pas des vols et agressions.

Et vous nous avez présenté en décembre dernier une délibération pour rémunérer nos Policiers municipaux avec une commission. Était-ce là la priorité ? L'adoption de cette délibération va démobiliser encore plus nos agents.

Monsieur ANDRÉYS était satisfait d'avoir 77 Policiers municipaux sur 82 postes ouverts. Je rappelle que pour une ville de notre strate, nous devrions avoir plus de 120 postes ouverts, soit 30 %.

Vous oubliez de préciser que pour la seule année 2024, 5 Policiers ont démissionné en raison du mal-être qui sévit, mal-être dû pour une bonne part au manque flagrant d'effectifs.

Vous oubliez de préciser que la création de la compagnie de motards s'est faite avec les effectifs existants, soit 4 agents qui n'ont pas été remplacés dans les brigades.

Quand j'ai appris que nos effectifs, s'ils ne veulent pas être congelés en hiver lors de leurs interventions extérieures, doivent se payer eux-mêmes les doudounes réglementaires à 120 euros l'unité, j'ai eu un peu honte. Peut-être devons-nous en quémander auprès de nos collègues du Grand-Bornand ? Apparemment, de ce que l'on a pu en juger parfois sur Annecy, ils en ont de très belles.

Comme vous l'avez dit vous-mêmes, Monsieur le Maire, vous avez le choix d'appliquer le décret, ce qui est le loin d'être que le cas de toutes les mairies.

Nos agents municipaux vont perdre en pouvoir d'achat, s'ils n'ont pas 100 % à leur notation annuelle, ils verront alors leurs revenus amputés de près de 70 euros mensuels.

Que n'avez-vous instauré des primes au mérite ? Vous savez, le mérite n'est pas un mot vulgaire, ce mode de fonctionnement aurait évité d'ajouter des tensions internes à une profession qui connaît une grande augmentation de la dangerosité, et cela, sans générer de baisse de revenus.

De même que la protection juridique sera désormais attribuée selon la gravité des faits subits, selon l'estimation que vous en ferez. C'est comme cela que l'on protège celles et ceux qui se livrent chaque jour pour notre sécurité ?

Je ne parle pas de la différence de traitement entre les directeurs et chefs de service de tous les services de la Ville, qui peuvent parler en direct à la presse très facilement, alors que nos récents médaillés méritants dans le cadre de l'attaque au couteau du Pâquier, eux, se sont vus interdire de relation de presse.

Y a-t-il un problème avec les forces de l'ordre d'Annecy ?

J'imagine, Monsieur le Maire, que depuis bientôt deux mois, vous avez eu le temps de finaliser les critères d'évaluation des agents de la Police municipale dans le cadre de ce CIA. Je souhaite que nous soyons informés de ces critères et qu'ils nous soient transmis.

Merci.

M. LE MAIRE.-

Monsieur CHAMOSSET, beaucoup de choses, peu de questions.

Concernant nos agents de la Propreté urbaine qui ont reçu les médailles de la Légion d'Honneur, mais aussi de la sécurité intérieure, je tiens à préciser, je le redis ici très formellement, qu'il n'y a eu aucune interdiction de ma part ni du Cabinet envers les agents de parler à la presse. Cela se comprend bien, quelle serait la raison de le faire ? Nous cherchons à valoriser leur action.

En revanche, ils ne veulent pas. Et depuis le 8 juin, je prends un soin important à les protéger s'ils ne veulent pas parler à la presse.

J'en profite pour dire ici que j'ai écrit aux journalistes présents, j'ai demandé un droit de réponse dans lequel j'ai été très clair, il n'y a eu aucune, je dis bien aucune interdiction d'empêcher les agents de parler à la presse.

Vous avez un son de cloche, je vous donne le mien et c'est celui qui est passé.

Vous parliez du CIA, nous allons faire court sur ce sujet. Les agents de la Police municipale n'ont pas accès au CIA de par leur statut. Pour autant, avec mon équipe, nous avons décidé de leur donner l'équivalent pour qu'ils soient logés à la même enseigne que tous les autres. Voilà ce que je pouvais vous répondre ce soir.

Concernant l'approbation du procès-verbal, y a-t-il d'autres remarques ou des questions ?

M. CHAMOSSET.-

Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais vous n'avez pas répondu à la seule question qu'il y avait dans le texte : avez-vous établi les critères d'évaluation ? Et allez-vous pouvoir nous les transmettre, afin que nous puissions voir ce que seront ces critères ?

M. LE MAIRE.-

Les critères d'évaluation ont été présentés lors de la délibération, vous pouvez la reprendre.

M. CHAMOSSET.-

Non, dans la délibération justement, les critères restaient à déterminer. C'est pourquoi je me permets de poser la question.

M. LE MAIRE.-

J'ai répondu à cette question la dernière fois de manière très simple et très claire, vous pourrez reprendre les enregistrements.

Pour les deux premières années, nous avons décidé d'un mode de rémunération collectif et nous devons discuter avec les professionnels, et notamment les organisations syndicales, pour la mise au point de ces critères.

Effectivement, le mérite n'est pas un gros mot.

M. CHAMOSSET.-

Donc les agents perdront bien 70 euros s'ils n'ont pas atteint 100 % des critères.

M. LE MAIRE.-

Non, vous ne pouvez pas dire cela, rien ne le laisse supposer.

Ce que je peux vous dire, c'est que nous nous employons à préserver le pouvoir d'achat, et les trois dernières années montrent bien que la collectivité, surtout dans les périodes difficiles, assure les compléments de salaire.

Nous passons au sujet qui nous intéresse, l'approbation du procès-verbal.

**Le procès-verbal
de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2024
a été adopté à l'unanimité**

**2 - D.CN.2025-1 : MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS
MUNICIPALES PERMANENTES CULTURE ET SPORTS**

- Rapport de Monsieur le Maire -

L'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le Conseil Municipal doit donc s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée.

Par délibérations n° D.CN.2020-60 et D.CN.2023-197 respectivement des 4 juillet 2020 et 25 septembre 2023, le Conseil municipal a créé et déterminé la composition des dix commissions permanentes suivantes :

1. Commission ville durable : urbanisme, habitat, agriculture et nature en ville, mobilités et logistiques urbaines : 14 membres
2. Commission renouveau démocratique, participation citoyenne et conseils de quartier : 12 membres
3. Commission solidarités, insertion, santé et bien vieillir : 12 membres
4. Commission culture : 10 membres
5. Commission sports : 11 membres
6. Commission générations futures : enfance, jeunesse et vie étudiante : 12 membres
7. Commission économie locale, commerces et alimentation : 12 membres
8. Commission prévention, tranquillité, sécurité : 10 membres
9. Commission finances : 12 membres
10. Commission évaluation des politiques publiques : 11 membres.

Toutefois, compte tenu du retrait de Nicolas KRIVOBOK du groupe politique « Annecy Respire », ce dernier n'est plus représenté au sein des commissions Culture et Sports.

Par conséquent, afin de refléter le plus fidèlement la composition politique du Conseil municipal au sein de ces deux commissions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la modification du nombre de membres de la commission Culture : 11 au lieu de 10 ;
- **APPROUVER** la modification du nombre de membres de la commission Sports : 12 au lieu de 11 ;
- **APPROUVER** la désignation de Madame Catherine PESSEY-MAGNIFIQUE à la commission Culture ;
- **APPROUVER** la désignation de Madame Cécile BOLY à la commission SPORTS.
- **FIXER** les membres des commissions permanentes qui seront chargées de préparer les décisions du Conseil Municipal dans les différents domaines d'activités de celui-ci selon la liste jointe en annexe à la présente délibération.

Mme GRARD.-

Sur les tableaux joints en annexe, il y a des codes couleur en fonction des groupes politiques de l'équipe municipale.

Sur la commission n° 10, commission Evaluation des politiques publiques, Monsieur PEUGNIEZ est en blanc, qui est la couleur des élus sans groupe. Est-ce le cas ou est-ce une erreur ?

M. LE MAIRE.-

Je pense que c'est une erreur.

Avez-vous d'autres questions ? (Ce n'est pas le cas.) Nous passons au vote.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 67 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

3 - D.CN.2025-2 : CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE LA RÉGION D'ANNECY - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE D'ANNECY

- Rapport de Monsieur le Maire -

Conformément aux articles L. 6143-5 et R. 6143-3 du Code la santé publique, la ville d'Annecy siège au conseil de surveillance du centre hospitalier Annecy-Genevois (CHANGE) au titre de représentant de la « principale commune d'origine des patients en nombre d'entrées en hospitalisation au cours du dernier exercice connu, autre que celle du siège de l'établissement principal ».

Ainsi, par délibération n° D.CN.2020-276, le Conseil Municipal a désigné Monsieur le Maire afin de représenter la Ville au conseil de surveillance du CHANGE.

Par courrier en date du 20 janvier 2025 adressé à la Ville, l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes indique que ce mandat, d'une durée de cinq ans, prend fin cette année, indépendamment du mandat électif auquel il est rattaché. Elle demande donc de procéder au renouvellement de ce mandat.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DÉSIGNER** son représentant afin de siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier Annecy-Genevois.

Monsieur le Maire est désigné en tant que représentant de la Ville au conseil de surveillance du centre hospitalier Annecy-Genevois.

M. PETIT.-

Monsieur le Maire, vous êtes au Conseil de surveillance du Centre hospitalier, c'est le plus gros employeur du département, c'est un établissement important pour notre territoire. Cela fait quatre ans et demi que vous êtes au Conseil de surveillance, je n'en ai jamais entendu parler. Tant mieux, on peut supposer que tout se passe bien et qu'ils n'ont pas de soucis. Pouvez-vous me le confirmer ?

M. LE MAIRE.-

Cela dépend ce que vous appelez « soucis ». Comme tout hôpital, il y a des éléments de gestion qui figurent dans les rapports qui sont publics et publiés sur le site du CHANGE notamment. Et le Conseil de surveillance regroupe différents acteurs dont la Ville et d'autres acteurs institutionnels. Il y a une présidente du Conseil de surveillance et tous les acteurs du CHANGE qui sont présents. Vous aurez tous les rapports qui seront publiés sur le site.

Y a-t-il d'autres questions ? (Ce n'est pas le cas.)

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 68 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

4 - D.CN.2025-3 : AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL HABITAT MOBILITÉS BIOCLIMATIQUE (PLUIHMB) DU GRAND ANNECY

- Rapport de Nora SEGAUD-LABIDI -

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-15, L.153-16 et R153-5 ;

VU la délibération n° 2018/341 du 28 juin 2018 définissant les modalités de collaboration entre le Grand Annecy et ses communes membres, dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'Habitat et plan de déplacements urbains (PLUI HD) ;

VU la délibération n° 2018 / 342 du 28 juin 2018 du Conseil communautaire du Grand Annecy prescrivant l'élaboration du PLUI HD du Grand Annecy ;

VU la délibération n° DEL-2021-59 du 25 mars 2021 complétant la délibération du 28 juin 2018 de prescription du PLUI HMB ;

VU la délibération n° DEL-2024-27 du 15 février 2024 complétant les modalités de collaboration entre le Grand Annecy et ses commune membres pour l'élaboration du PLUI HMB ;

VU la délibération n°DEL-2023-170 du 29 juin 2023 du Conseil communautaire du Grand Annecy relative au débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUI HMB ;

VU la délibération D.CN.2023-78 du 22 mai 2023 du Conseil municipal d'Annecy relative au débat sur le PADD du Grand Annecy ;

VU les délibérations des conseils municipaux des communes membres relatives au débat sur le PADD en 2023 ;

VU la délibération n° DEL-2024-307 du 19 décembre 2024 du Conseil communautaire du Grand Annecy arrêtant le projet de PLUI HMB ;

VU le projet arrêté du PLUI HMB avec les différentes pièces le composant, notamment le rapport de présentation, le PADD, les règlements écrits et graphiques, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques et sectorielles, les programmes d'orientations et d'actions (POA) pour l'Habitat et les mobilités et les annexes transmis à la commune d'Annecy le 23 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy doivent transmettre leur avis dans un délai de 3 mois après la transmission du projet arrêté du PLUI HMB ;

CONSIDÉRANT que cet avis porte sur l'ensemble du projet du PLUI-HMB ;

Le projet de PLUI HMB a été présenté à la Commune d'Annecy :

- En commission générale le 7 octobre 2024,
- En commission Ville durable du 5 novembre et du 3 décembre 2024.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **ÉMETTRE UN AVIS FAVORABLE SANS RÉSERVE** sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal Habitat mobilités bioclimatique (PLUI HMB) arrêté par le Grand Annecy.

Mme SEGAUD-LABIDI.-

Il est temps de présenter le PLUi-HMB au Conseil municipal.

Comme je l'ai rappelé lors du Conseil communautaire du mois de décembre, nous tenons à remercier l'administration et la Direction de l'Aménagement urbain, qui ont œuvré dans un calendrier extrêmement contraint aux côtés des élus, pour le travail accompli, même s'il n'est pas parfait.

Nous avons franchi une étape importante et historique dans la transition et la trajectoire que nous nous sommes fixée tous ensemble.

Ce soir, la ville d'Annecy, sous l'égide de la Direction de l'Aménagement et de l'expert de la ville d'Annecy, a fait de nombreuses contributions sur les différentes versions du travail qui a été engagé grâce à notre projet de territoire Annecy 2050, une ville vue par le climat, et de notre référentiel du bien construire qui nous a permis de partager une vision politique et des orientations sur le secteur d'Annecy, qui se sont traduites en 19 orientations d'aménagement dans quatre secteurs stratégiques : le Vallon du Fier, le quartier des Carrés à Annecy-le-Vieux, les Trois Fontaines et l'avenue d'Aix, en veillant toujours à une cohérence, une cohésion et une complémentarité de nos territoires à la fois urbains, périurbains et ruraux.

Je ne vais pas faire le même exercice qu'au Conseil d'Agglomération, je vais malgré tout faire une petite synthèse, cela ne prendra que quelques minutes, des principaux enjeux et des actions stratégiques du projet du PLUi-HMB, Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Bioclimatique.

Six points ont été essentiels.

1. Transition écologique et développement durable.

Ce projet s'inscrit dans un cadre ambitieux de transition climatique qui vise à réduire l'utilisation des énergies fossiles, à favoriser les énergies renouvelables et à renforcer la biodiversité.

L'objectif est d'aménager, je dirai même de ménager le territoire de manière bioclimatique en réorientant l'urbanisme vers des espaces proches des services et en réduisant les déplacements.

Une attention particulière est portée à la protection des espaces naturels et agricoles et à la préservation des sols pour soutenir une transition alimentaire locale.

2. Logement et accessibilité.

L'accès au logement reste un défi majeur, avec des prix élevés à Annecy.

Le projet met en place une règle des trois tiers : 30 % de logements sociaux, 30 % de prix encadrés et 30 % de marché libre, ceci pour favoriser l'accès au logement pour tous.

Annecy pour sa part construira 13 080 logements en 15 ans, avec plus de 66 % de logements abordables.

Des solutions constructives à faible bilan carbone et l'utilisation de matériaux biosourcés sont encouragées.

3. Démographie et développement économique.

Le projet prévoit l'accueil de 1 600 habitants supplémentaires par an, avec un objectif de 24 000 nouveaux habitants sur 15 ans à l'échelle de l'agglomération. Cette croissance démographique maîtrisée doit se faire tout en préservant les ressources naturelles et en équilibrant les besoins en logements, services et infrastructures.

Le développement économique repose aussi sur l'économie circulaire, décarbonée, avec un

soutien aux filières locales et la promotion d'une transition numérique.

Je rajoute une forte implication de l'économie sociale et solidaire.

4. Mobilités et infrastructures.

Le PLUi mise sur la réduction de la dépendance à l'automobile en favorisant les transports collectifs et les modes de transport actifs (marche, vélo).

Le développement de solutions de mobilité pour les secteurs de montagne est également souligné, avec des projets comme Mobil'été et Mobil'hiver pour ces prochaines vacances, qui vont améliorer l'accès aux sites touristiques, et l'amélioration des dispositifs de transport pour la montagne, renforcés notamment pour le col de la Forclaz, les Glières et le Semnoz.

5. Inégalités sociales et précarité.

Annecy comme d'autres territoires fait face à ces inégalités sociales croissantes, notamment pour l'accès au logement.

Il s'agit de limiter les meublés de tourisme, développer l'offre de résidences sociales en favorisant les parcours résidentiels.

Le projet cherche à garantir l'accès équitable aux services essentiels pour tous les habitants, y compris ceux vivant dans des situations de précarité.

6. La consultation publique et les résultats.

Une large consultation a permis d'identifier les priorités des habitants :

- la protection des espaces naturels et agricoles
- le développement de mobilité durable
- un développement soutenable pour la population.

Les préoccupations liées à la croissance démographique en lien avec les ressources naturelles sont mises en avant avec des appels à une gestion responsable des ressources en eau et en terres agricoles.

Le PLUi-HMB vise une croissance harmonieuse et durable pour le Grand Annecy, avec un équilibre entre développement économique, social et environnemental. Il met en place des actions concrètes pour répondre aux défis climatiques, sociaux et de mobilité, tout en cherchant à rendre la vie plus résiliente et inclusive face aux enjeux actuels.

Je vous encourage à lire le document, qui est accessible sur demande auprès du Grand Annecy.

M. LE MAIRE.-

Merci. Monsieur GRANGER.

M. GRANGER.-

Monsieur le Maire, comme je l'ai indiqué à l'Agglomération en décembre, il s'agit sans doute de la délibération la plus importante de ce mandat car elle en projette l'avenir pour les quinze prochaines années.

Comme indiqué à l'Agglomération, je partage pleinement l'objectif de base qui est la préservation des terres agricoles, mais nous sommes plus que perplexes sur vos chiffres de

travail en matière de croissance démographique ou de construction de logements.

Comme je vous l'avais également déjà indiqué le 22 mai 2023 en Conseil municipal, j'ai vraiment du mal à vous suivre, Monsieur le Maire, tellement vos positions en la matière ont varié au fil du temps.

Je vais surtout revenir sur mes remarques émises concernant notre ville à proprement parler.

Vous projetez, dans le cadre de ce document, des surélévations de bâtiments à Meythet ou aux Romains sans réelle étude de structure des bâtiments existants ou avis des copropriétaires. On peut donc d'ores et déjà considérer que ces logements ne verront pas le jour, ce qui engendrera la poursuite d'un foncier cher.

Dans le secteur des Carrés, vous projetez la construction d'immeubles de 12 étages en justifiant de vous caler sur le secteur environnant du Clos du Buisson. Les immeubles y sont pourtant de 5 à 9 étages et mériteraient plutôt une respiration, et vous projetez d'y construire un tiers plus haut. Vous feriez bien d'aller écouter l'avis des habitants face à cette folie.

Dans la même OAP (orientation d'aménagement et de programmation), vous prévoyez aux serres municipales d'Annecy un classement en zone agricole de la parcelle pour y pérenniser une activité de maraîchage. Sur une surface insuffisante pour la viabilité d'une exploitation, vous y ferez pousser les carottes les plus chères de France, comme je vous l'ai déjà dit, alors que toutes les commodités de la ville y sont présentes. Ce secteur aurait été plus que pertinent à vocation de logements.

De même, projeter la construction du futur siège de l'Agglomération à l'arrière de la gare, sur une parcelle de SNR me semble incongru alors qu'aujourd'hui, toutes les administrations sortent des centres-villes pour aller chercher du foncier moins onéreux.

Madame SEGAUD-LABIDI, vous nous reparez ce soir pendant quelques minutes de la mobilité au travers de ce document qui se vantait justement d'être complet par son acronyme. Comme je l'ai rappelé lors du Conseil communautaire, ce PLUi-HMB, « M » pour mobilités, n'a jamais été débattu en commission Mobilités de l'Agglomération, et les aspects de mobilités qui y ont trait n'ont pas non plus été débattus en commission Ville durable, qui est pourtant la commission municipale compétente en matière de mobilités.

En l'état, pour les élus « Annecy Ensemble », il nous est impossible d'approuver ce projet sans réserve, que nous vous demanderons donc d'inscrire lors de cet échange et, à défaut, nous voterons contre cette délibération.

Mme SEGAUD-LABIDI.-

Sur le premier point concernant la croissance démographique, nous avons engagé le PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durable, l'ensemble des élus qui siègent au Conseil d'Agglomération présents pour la plupart ont travaillé avec l'Agglomération. Nous sommes d'accord que ce n'est pas le propre de la ville d'Annecy que d'avoir voté une croissance maîtrisée et les chiffres annoncés, ce sont bien des débats qui ont eu lieu, la date figure dans le corps de la délibération, le PADD a bien été voté en juin 2023.

M. GRANGER.-

Nous vous avons déjà fait des remarques.

Mme SEGAUD-LABIDI.-

Ce sont des remarques qui relèvent de 34 communes. Nous avons tous été responsables, cela a été adopté et vous avez pu exprimer vos commentaires.

Nous partons d'un document qui a été validé à l'échelle de l'agglomération, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, pour engager la suite.

Par rapport aux vingt dernières années, nous sommes plutôt en maîtrise, voire en diminution : pour la ville d'Annecy, nous étions à plus de 1 100 logements par an, nous descendons à 871. C'est le débat que nous avons sur notre territoire, nous sommes enclins à nous dire qu'il faut aujourd'hui maîtriser ce développement et engager très rapidement la question de la mobilité.

Concernant la densification, vous parlez des Carrés, 12 étages, de Meythet, des Romains. Dans le cadre de ce PLUi-HMB, il ne vous aura pas échappé que nous intégrons également la question de la ZAN, Zéro Artificialisation Nette, qui préserve les terres agricoles et qui nous engage à faire en sorte que la production de logements se concentre en milieu urbain.

Nous avons très clairement travaillé sur Annecy 2050 à cibler notre production sur trois questions :

- Pour qui construirons-nous demain ?
- Comment allons-nous construire ?
- Où allons-nous construire ?

C'est bien Annecy 2050 qui a défini cela, considérant que nous avons des zones de renouvellement urbain qui concentrent la majorité de la production. Le secteur des Carrés est un secteur assez atypique où nous sommes à la fois dans un contexte de densification avec le Clos du Buisson, et de préservation de l'existant, on parle de maintenir le « déjà là », qui est du pavillonnaire.

Si nous voulons que notre territoire reste attractif d'un point de vue économique, mais aussi pour les actifs, nous avons besoin de logements abordables et de logements au plus près des emplois.

La densification est un élément important, nous préservons les terres agricoles et nous faisons en sorte que notre territoire continue à produire des logements, des activités économiques.

Vous abordez également la question du maraîchage, l'agriculture urbaine, les Barattes ; j'emploie votre expression, « les carottes les plus chères de France ». Soyons clairs, lorsque nous sommes arrivés en 2020, le maraîcher était déjà en place. C'est une expérimentation que nous avons poursuivie. Nous sommes dans une phase où nous réfléchissons à la transformation de la ville sur l'économie régénérative, comment maintenir de l'agriculture urbaine tout en produisant des logements accessibles.

Concernant les serres des Barattes, je comprends, vous dites que c'est du foncier qui devrait être constructible. C'est le cas puisque nous ne nous interdisons pas de produire des logements, mais également de maintenir une production de maraîchage qui a fait ses preuves, qui a créé un écosystème et qui permet d'avoir un projet éducatif environnemental avec des écoles, de créer une dynamique locale de proximité et d'alimenter notre cuisine centrale pour une partie de la production.

C'est la traduction d'une croissance harmonieuse, durable, avec un équilibre entre développement économique, social et environnemental. C'est pourquoi je suis assez surprise par vos propos, dire que le siège de l'Agglomération doit se retrouver en dehors de la centralité est une optique d'aménagement que je ne partage pas. Le siège de l'Agglomération a toute sa pertinence à proximité de la gare, ce qui permet justement à nos agents de bénéficier des transports collectifs pour les plus éloignés et de réduire la voiture en ville.

Tout siège et tout équipement public a toute sa place en cœur urbain. Je peux citer Lyon, Grenoble, des métropoles que nous connaissons, qui réintègrent leurs équipements publics en

cœur de centralité.

J'essaie de répondre mais le débat devrait avoir lieu à l'Agglomération dans la mesure où ce sont des notions que nous avons développées à plusieurs reprises lors de séminaires et au Conseil d'Agglomération, qui trouvent écho dans les 34 communes.

Je termine sur la mobilité, en effet, c'est de la compétence de l'Agglomération, nous en avons parlé un peu en commission Ville durable. Quoi qu'il en soit, c'est bien le grand sujet à l'Agglomération puisque c'est la question du TCSPi (Transport Collectif en Site Propre intégral) dont nous avons longuement débattu.

M. LE MAIRE.-

Merci Nora. Monsieur GRANGE.

M. GRANGE.-

Je vais dans la continuité des propos d'Anthony, mais surtout pour contrecarrer un certain nombre de principes que vous avez énoncés à nouveau et qui ne sont en réalité rien d'autre que les principes du PADD.

Il est important de vous alerter sur le projet politique de ce PLUi, sur les conséquences qu'il laisse entrevoir pour notre territoire avec les orientations notamment d'aménagement qui sont proposées, ainsi que le règlement général qui est esquissé.

C'est un acte très attendu par nos concitoyens, c'est d'ailleurs sur cette question principalement que le débat a porté en 2020.

Il est attendu parce que c'est le document qui va permettre demain de baser nos politiques publiques pour permettre aux Annéciennes et aux Annéciens de se loger, d'améliorer nos mobilités, de décarboner nos déplacements et d'enclencher la bifurcation écologique nécessaire.

Pour autant, force est de constater que c'est un document de blocage et d'inaction qui va à l'encontre des dynamiques dont nous ne pouvons ni ne voulons freiner l'élan.

J'insiste sur le fait que nous ne sommes pas tous ici conseillers communautaires, j'estime donc important que l'on ait ce débat au sein du Conseil municipal, et que tout ne peut pas être débattu à l'Agglomération, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'avis est bien demandé à la commune d'Annecy et à l'ensemble de ses conseillers municipaux.

Si le document semble plus équilibré sur l'ensemble de l'agglomération, les règles suggérées sur le périmètre de la commune d'Annecy, établies par votre majorité dans le cadre d'une négociation à mon sens très réduite, sonnent en contradiction avec les objectifs mêmes du PADD dont je pourrais vous parler assez longtemps tant il y a d'exemples pour appuyer mon propos. Mais je vais faire l'effort d'être le plus concis possible, tout en m'attachant au principe de la démonstration.

Nous habitons tout d'abord sur un territoire qui n'est pas attractif par décret mais par deux tendances de fond, incontrôlables à notre échelle, élus locaux. D'un côté, l'expansion économique irrésistible de Genève, moteur régional indéniable, qui prévoit 60 000 travailleurs frontaliers de plus en Haute-Savoie d'ici 2023. De l'autre, une aspiration de plus en plus forte des Français et de nos habitants à retrouver un lien privilégié avec la nature.

Notre rôle en tant qu'élus est de canaliser ces tendances en anticipant sur leurs effets négatifs, tout en tirant partie des opportunités qu'elles offrent.

Or le PLUi actuel se présente comme une réponse négative à ces tendances, qui va à l'encontre des enjeux essentiels de notre territoire. Vous en parlez d'ailleurs très bien puisque vous parlez d'objectif démographique. À quel moment est-ce que ce sont les élus locaux qui fixent un objectif démographique ? Je suis désolé, ce n'est pas possible.

Les tendances sociétales actuelles (décohabitation, vieillissement de la population, mobilité et géographique professionnelle) témoignent d'une demande accrue de logements sur notre territoire.

Par ailleurs, les mutations économiques dans le secteur du tourisme, pour ne citer que le prochain règlement restrictif sur les meublés de tourisme, de l'industrie et des services, imposent un renouvellement important de l'offre immobilière à destination des professionnels.

En pleine crise du logement, le PLUi ne répond pas à ces impératifs. Au contraire, il risque de transformer Annecy en une sorte de plus bel EHPAD de France, et une banlieue résidentielle exclusivement tournée vers Genève, où le prix des logements libres exploserait, aucun logement social ne serait construit, les activités économiques restantes s'évaporerait au profit d'autres pôles comme Grand Lac, Annemasse ou encore Grenoble et Lyon.

Un règlement de PLU, ce n'est pas un simple document d'intentions, il est juridiquement opposable et ses conséquences seront très concrètes pour l'ensemble de nos concitoyens. C'est pour cela que je le rappelle ce soir. Ce sont des règles sur le terrain et c'est ce sur quoi il nous faut parler ici.

La méthode d'élaboration en chambre, sans concertation avec les professionnels, les promoteurs ou les bailleurs sociaux, conduit à un document que l'on pourrait décrire par deux expressions : l'enfer est pavé de bonnes intentions ; ce sont les derniers arrivés qui ferment la porte derrière eux.

Au-delà du fond, le PLUi est truffé d'erreurs et d'incohérences qui témoignent d'un manque de rigueur inadmissible pour un document d'une telle importance : des phrases incompréhensibles, avec des mots manquants comme « bassin extérieur de la piscine », qui restent sans explication, des contradictions flagrantes avec les servitudes de mixité sociale, avec des OAP où l'on demande à la fois 30 % minimum de logements sociaux types PLS mais un maximum de 20 % de logements sociaux en PLS, des reformulations absurdes sur les hauteurs de bâtiments, qui nécessitent cinq relectures pour espérer en comprendre le sens, on parle de « piétons et de cycles perméables », une novlangue qui mériterait une explication, en tout cas qui n'offre aucune clarté juridique.

Ces maladresses, loin d'être anodines, sont une source potentielle de contentieux interminables et d'insécurité juridique pour l'ensemble des acteurs du territoire. Elles prouvent que la précipitation avec laquelle vous nous présentez ce document n'a de justification que la hausse des montants dédiés aux contentieux sur les permis, que vous avez multipliés ces dernières années en refusant des permis de construire sans vous appuyer sur des fondements juridiques valables.

Je n'ai eu de cesse de revenir sur ces sujets depuis le début du mandat et vous me donnez raison ce soir.

Malheureusement, ces contentieux auront coûté extrêmement cher aux Annéciennes et aux Annéciens, et avec de telles approximations dans la rédaction, cela va s'aggraver.

Ce PLUi, en subdivisant le territoire en zones de droit commun et zones d'Orientation d'Aménagement et de Programmation dont vous avez parlé tout à l'heure et dont vous vantiez les mérites, cherche à restreindre la construction et l'évolution du bâti.

Dans les zones de droit commun, la majorité de notre ville, 95 %, nous retrouvons :

- des hauteurs plafonnées à 12 mètres, soit 2 étages + combles, en contradiction avec la réalité même de nos constructions existantes ;
- des coefficients et reculs qui favorisent la maison individuelle au détriment de la ville dense et de qualité, contrairement aux principes du PADD que vous avez cité tout à l'heure ;
- une mixité sociale imposée de manière contreproductive, incitant les opérateurs à réaliser des projets de petite taille et à déséquilibrer le bilan économique des opérations.

Concernant les Orientations d'Aménagement et de Programmation, dites OAP, la stratégie de concentrer les évolutions urbaines sur 18 secteurs précis se heurte à une conception trop rigide et impraticable.

Les OAP ont été élaborées sans réflexion sur le parcellaire existant et sans les activités présentes sur les terrains.

Les périmètres sont beaucoup trop vastes, avec des contraintes qui, appliquées à chaque parcelle, risquent de rendre toute mutation foncière non viable économiquement.

Vous rédigez des OAP comme des cahiers des charges de ZAC, sans moyens, sans action publique forte, il n'y a donc aucune chance d'atteindre les objectifs fixés sur de tels espaces.

Les prescriptions sur les OAP relèvent d'un urbanisme de catalogue, des programmations sociales très concentrées et en très grand nombre sur le Vallon du Fier, par exemple, qui vont recréer les cités que l'on souhaite pourtant atténuer.

Vous imposez des tailles de logement minimales très importantes, en contradiction totale avec la demande locale, et qui va coûter bien plus cher à la production et en coût carbone.

Quand on est écolo et que le besoin est de faire des petites surfaces, on produit des petites surfaces et on n'impose pas une vision conservatrice du territoire ni une vision archaïque de la famille avec papa, maman, les deux enfants et le labrador.

L'OAP Patrimoine est tout à fait déconnectée de la réalité. Pourquoi sur le principe protéger certains bâtis ? Toutefois, il y a clairement beaucoup de bâtiments identifiés au titre du patrimoine civil du XX^e siècle qui ne répondent à aucun enjeu. Cette classification répond à une vision archaïque et conservatrice de la ville où l'on protège les petites maisons et où l'on néglige le patrimoine du XX^e siècle comme le quartier de Novel, réalisé par Maurice NOVARINA et qui est labellisé « Architecture contemporaine remarquable ». Vous protégez des éléments mineurs au détriment du véritable patrimoine du XX^e siècle, tout en engendrant un processus administratif kafkaïen.

Pour résumer, pour conclure, ce PLUi, en s'inscrivant dans une logique détachée de la réalité économique, sociale et juridique de notre territoire, est voué à engendrer :

- la gentrification accélérée de notre ville
- l'explosion des prix de l'immobilier et la disparition des logements sociaux
- le blocage de toute mutation foncière et le départ d'activités économiques
- une insécurité juridique sans précédent pour les porteurs de projet.

Annecy mérite mieux qu'un brouillon mal ficelé, inadapté aux enjeux de demain. Il est de notre devoir de refuser ce document qui, s'il n'est pas radicalement adapté d'ici l'approbation finale, aura pour effet de paralyser notre territoire pour les dix prochaines années.

Je vous demande, chers collègues, de soutenir une révision complète et sérieuse de ce PLUi pour notre ville, une révision qui intègre une véritable concertation avec l'ensemble des parties prenantes et qui propose des solutions ambitieuses, mais surtout réalistes pour accompagner la dynamique économique, démographique et sociétale de notre région.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.-

Merci, Monsieur GRANGE. Permettez-moi d'être étonné de votre intervention. Vous l'avez dit, il est important que les personnes qui ne sont pas au Conseil communautaire puissent avoir accès aux données et c'est le cas, nous avons organisé ici même, dans cette salle, une commission générale, c'est-à-dire un Conseil municipal privé dédié à un sujet. Très peu de monde s'est présenté.

Nous avons demandé, avant que ce texte passe, le texte qui était en correction entre l'Agglomération et la Ville et qui est rédigé au final par l'Agglomération, toutes les remarques de l'ensemble des conseillers municipaux. Nous n'avons pas eu de retour.

On peut ne pas être d'accord sur des orientations, je l'entends tout à fait, mais il aurait été très utile que toutes ces remarques pour la ville soient faites lorsque c'était le moment.

J'ai par ailleurs été très étonné de votre remarque sur les meublés de tourisme. Nous cherchons à retrouver du logement pour les citoyens et du logement à l'année. Vos choix vous appartiennent, à la Ville nous avons fait les nôtres.

Madame SEGAUD-LABIDI.

Mme SEGAUD-LABIDI.-

Monsieur GRANGE, je suis un peu surprise de votre intervention. Comme l'a rappelé le maire, nous avons mis en place une commission générale où tous les conseillers municipaux que vous êtes étiez invités, avec les présences de l'Agglomération, la présidente de l'Agglomération, Christian ANSELME, vice-président, ainsi que les deux administrations. Et en effet, nous n'avons pas vu beaucoup de monde lors de cette commission générale.

Nous avons également fait des commissions Ville durable qui ont suivi pour poursuivre les discussions et attendre vos retours.

M. GRANGER.-

Je me permets de vous couper, Madame SEGAUD-LABIDI, parce que si on ne corrige pas tout de suite, il se laisse dire des choses.

Il n'y avait pas beaucoup de monde à la commission générale, je suis entièrement d'accord avec vous, je le déplore également. Mais il se trouve que les deux premiers élus d'opposition qui prennent la parole étaient présents.

C'est moi qui vous ai demandé les commissions Ville durable thématiques, vous les avez faites et je vous en remercie, cela nous a permis d'approfondir les documents.

Nous avons été les premiers demandeurs, à travailler, à nous investir dans tout ce que nous pouvions en tant qu'élus d'opposition. Je tiens quand même à le rappeler.

M. LE MAIRE.-

Je rajoute que nous n'avons pas eu de retour.

Mme SEGAUD-LABIDI.-

Je trouve un peu dommage d'arriver ce soir au vote de l'arrêt du PLUi-HMB alors que l'on aurait pu avoir vos retours au préalable.

M. GRANGER.-

J'ai fait mes retours en commission, je vous ai parlé de choses que je n'ai pas abordées ce soir sur les classements agricoles stricts...

M. LE MAIRE.-

Monsieur GRANGER, s'il vous plaît, demandez la parole, on ne va pas passer toute la soirée à prendre la parole les uns et les autres.

M. GRANGER.-

(Hors micro)

M. LE MAIRE.-

Là-dessus nous sommes d'accord. Je vous parle du document que l'on a proposé pour être révisé et proposé à l'Agglomération.

Nora ?

Mme SEGAUD-LABIDI.-

Rectifions, je m'adresse à Monsieur GRANGE ...

Pour répondre à vos observations, je suis assez étonnée, je ne vais pas répondre à toutes vos questions techniques, nous pourrions peut-être les intégrer dans le cadre de l'enquête publique, nous avons nous aussi pas mal d'observations à faire, et ce n'est pas terminé.

Nous n'avons jamais été aussi loin dans un PLUi. Grâce au travail sur le projet de territoire Annecy 2050, nous avons une planification qui permet de mettre des orientations d'aménagement.

C'est historique puisque nous avons 19 orientations d'aménagement prioritaires dans des secteurs nous permettant de concentrer notre production de logements dans des sites nous permettant également de maîtriser.

La collectivité territoriale a aujourd'hui une ambition première, pouvoir continuer à être acteur de ces orientations en étant régulateur par une politique de stratégie foncière.

Les acteurs économiques, les promoteurs ne peuvent pas répondre à cette politique des trois tiers avec le logement abordable dans le diffus, ce que l'on appelle des urbanismes « à la parcelle ». Ce document donne une orientation à 15 ans, voire à 20 ans, pour permettre cela et faire en sorte que la collectivité puisse se projeter à 20 ans avec des PPI, des programmes pluriannuels d'investissement, nous permettant de mettre en place des ZAC, des orientations d'aménagement, des partenariats public/privé etc.

Quant à faire le procès, c'est ce que j'entends, disant que l'on est dans une phase de blocage et d'inaction, ces vingt dernières années, nous étions sur une politique de non-régulation, on voit ce que cela donne aujourd'hui. Quand on laisse la politique de l'habitat s'adosser à une politique de vente en l'état futur d'achèvement, c'est-à-dire que c'est le privé qui distribue et construit, qui vend ensuite à des bailleurs sociaux, on voit ce que cela donne, il y a un blocage de la construction privée, ce qui bloque la sortie des opérations des bailleurs sociaux.

Ce PLUi est un véritable document d'orientation, de planification, qui permet à la collectivité de prendre la main. En effet, cela peut ne pas plaire. Nous devons très clairement investir pour

pouvoir produire du logement accessible à tous. Le renouvellement urbain, c'est important. Nous allons calmer les secteurs diffus. Ce qui est intéressant dans ce futur PLUi, c'est que nous allons rééquilibrer.

Nous avons hérité de six communes déléguées, il y avait des disparités de production de locatif social dans chacun de nos territoires. Aujourd'hui, nous allons mettre en place une carte de mixité sociale qui va lutter contre la ségrégation spatiale et sociale. Je considère que c'est une avancée sur notre territoire qui va permettre ce rééquilibrage.

C'est une politique de régulation, c'est aussi la préservation du patrimoine. Il ne vous aura pas échappé que nous avons une OAP Patrimoniale, une première, où nous avons cartographié tout le patrimoine à préserver sur l'ensemble de la Commune nouvelle. Nous avons une OAP Paysage, une OAP Bioclimatique.

J'entends parler de gentrification, nous sommes plutôt en train de lutter contre cette gentrification, en centralité, avec une production de logements sociaux et abordables et en ne faisant pas en sorte, comme d'autres grandes villes l'ont fait, que quand on est dans des phases de renouvellement urbain, ces populations vulnérables partent en première, voire en deuxième couronne. Ce n'est pas l'objectif de notre politique et vous le savez très bien.

C'est bien ce sujet que nous avons mis au débat et que nous vous proposons aujourd'hui à travers Annecy 2050, c'est un projet de territoire qui rééquilibre notre territoire.

Vous parlez d'une hausse des contentieux, excusez-moi, en 2022 nous avons pu émerger au Plan de Relance, nous avons obtenu de l'État plus d'un million d'euros parce que nous sommes rentrés dans nos objectifs, nous sommes félicités par le préfet de Région, nous avons produit les logements et atteint les objectifs.

Nous sommes comme tout le monde aujourd'hui au niveau national, ce qui bloque, ce n'est pas la production de logements, ce sont bien les taux d'intérêt qui ont explosé entre 2023 et 2024. Du fait des coûts de construction et des coûts d'intérêts, les clients ne sont pas au rendez-vous. Des opérations ont obtenu un permis de construire, mais les promoteurs abandonnent tout simplement et vendent leur foncier.

Je veux bien aller dans ce genre de commentaire, que l'on discute argument contre argument, mais quant à me dire qu'il y a une hausse des contentieux, j'ai présenté en commission Ville durable le bilan, nous sommes dans le rythme d'une ville de 135 000 habitants, et nous avons beaucoup moins de contentieux de promotion que des contentieux de riverains, et cela, on n'en parle pas beaucoup. Le nombre de recours des riverains est aujourd'hui plus important que les recours de promotion.

J'en termine là, mais nous pourrions aller plus loin si nécessaire.

M. LE MAIRE.-

Merci Nora.

Pour la clarté des débats, pour les personnes qui nous regardent et qui nous écoutent, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est élaboré à l'Agglomération avec les 34 communes, avec les propositions de chacune des communes. La loi, le fonctionnement nous imposent de lancer les débats, ce que nous avons fait lors de la commission générale et nous attendons les retours des conseillers municipaux, et de proposer un avis ce soir.

Notre choix est un avis sans réserve sur le PLUi-HMB.

Monsieur GRANGE.

M. GRANGE.-

Je voudrais reprendre les propos de mon collègue Anthony GRANGER sur l'organisation de notre débat, puisque vous appelez cela des débats.

On nous a présenté un document, que je n'avais pas à l'époque. J'étais conseiller municipal et je n'avais pas le document final. On nous l'a présenté OAP par OAP, on nous a fait la présentation en 2 heures. Excusez-moi, pour préparer mon intervention, j'ai lu l'ensemble du document, ce que visiblement vous n'avez pas fait parce qu'il y a un certain nombre d'erreurs que j'ai relevées et sur lesquelles vous n'avez pas répondu.

Vous dites « argument contre argument », c'est ce que j'aimerais avoir ce soir, parce que je vous ai amené des faits, vous êtes incapable de me donner les effets des éléments inscrits dans le projet de PLUi.

Sur les meublés de tourisme, Monsieur le Maire, vous avez détourné mon propos, je suis très favorable au nouveau règlement des meublés de tourisme.

Pour autant, par rapport aux activités économiques dont font partie les activités touristiques, notamment les hôtels, les restaurants etc., il y a une zone possible dans un PLU pour l'habitat touristique dédié. Elle est inexistante dans ce document. Alors que demain, nous allons avoir une offre de logements à créer sur notre ville puisque nous sommes en train d'en supprimer toute une partie, une offre qui soit dans les règles, avec une taxe touristique, et qui permette d'associer les riverains à la gouvernance de la ville, dans un équilibre qui est décrit justement dans ce PLUi. Tout cela en est absent et c'est ce que je reproche. A l'instar des activités économiques, avec un tel document, celles-ci auront vocation à partir, à aller plus loin.

Quand vous dites que la collectivité reprend la main à travers ces OAP, je croyais que vous aviez fait des cours d'urbanisme et que vous aviez quelques notions d'urbanisme. L'OAP, c'est de l'incitation réglementaire. Pourquoi fait-on des OAP ? Pour faire de l'incitation réglementaire.

Quand on veut que la collectivité ait la main, on fait des ZAC parce qu'il faut financer.

Mme SEGAUD-LABIDI.-

Vous allez en voter une à la fin de l'année.

M. GRANGE.-

Très bien, je suis très heureux d'apprendre que l'on va en voter une.

En l'occurrence, dans ces nombreuses OAP, aucune politique foncière n'est décrite, il n'y a aucune réflexion sur le foncier, ce que j'ai dit et qui justement va rendre très complexe la création et la réalisation des OAP telles que décrites dans le règlement.

C'est sur ce point également que je souhaitais alerter, avoir de grandes déclarations de principe..., et vous êtes revenu non pas argument contre argument mais avec un panier de bonnes volontés et un panier de slogans avec lesquels je peux être d'accord, d'ailleurs ai-je élevé la voix au moment du PADD ? Aucunement. Ce que je dénonce, ce sont les contradictions opérationnelles que vous êtes en train d'inscrire dans un règlement pour atteindre des objectifs qui sont ambitieux, justes, mais que vous n'atteindrez tout simplement pas.

Mme SEGAUD-LABIDI.-

C'est votre point de vue, chacun peut donner son point de vue sur l'atteinte ou pas des objectifs, c'est autre chose.

En revanche, vous avez raison, nous ne sommes qu'au début du travail. Le PLUi-HMB est arrêté, les partenaires publics associés sont en train de relire le document.

Je tiens simplement à redire le process.

C'est bien l'Agglomération qui écrit un PLUi-HMB, qui est piloté par l'Agglomération. Les Villes font remonter, nous avons eu le débat au Conseil Communautaire, au regard des documents qui sont envoyés par l'Agglomération.

Concernant les coquilles que vous venez de soulever, nous sommes en train de relire tout le document, l'administration, le service de l'Aménagement, pour réintroduire dans l'enquête publique tout ce qui ne va pas. Nous n'avons pas la main sur l'outil, il faut le savoir, c'est bien l'Agglomération qui récupère les données des collectivités, des villes, des communes, et qui retraduit cela à l'échelle des 34 communes.

Quand vous dites que l'on ne répond pas à vos questions, aujourd'hui nous sommes en train de le faire, Monsieur GRANGE.

Si vous avez fait cette lecture, amenez-moi vos commentaires, nous allons pouvoir les intégrer dans toutes les réflexions. Je ne vous explique pas le listing que nous tenons actuellement pour le donner à l'enquête publique et corriger un certain nombre d'erreurs. Oui, il y en a, effectivement, ce n'est pas pour autant que l'on doit tout remettre en question.

Dernier point et je m'arrêterai là, vous dites que l'on a des orientations d'aménagement, mais c'est le début. Vous avez raison, d'ici la fin de l'année, nous vous proposerons de mettre en place une ZAC, entre autres sur les Trois Fontaine.

Sur la question du Programme d'Action Foncière (PAF), vous le savez comme moi, il nous faut aujourd'hui une stratégie d'action foncière, nous allons pouvoir le mettre en place à l'échelle de l'Agglomération pour avoir une proposition d'intervention sur des questions foncières.

Ce travail va se poursuivre, nous terminons le PLUi, nous mettons en place un Programme d'Action Foncière, c'est un outil qui va nous permettre d'actionner des documents de planification tels que des ZAC et d'autres opérations. Ce sont des outils permettant de maîtriser des secteurs. Nous sommes bien dans la continuité.

M. LE MAIRE.-

Merci Nora. Monsieur CHAMOSSET.

M. CHAMOSSET.-

Je ne pensais pas prendre la parole après l'excellente intervention de mon collègue Anthony, dans laquelle il vous précisait qu'il fallait prendre en compte justement nos propositions.

Il y a une chose qui s'appelle la loi de l'offre et de la demande. Vous ne pouvez pas ne pas délivrer de permis et vous attendre ensuite à ce qu'il y ait plein de logements.

Au dernier Conseil, je vous avais demandé la liste, le nombre, la quantité, des permis attribués depuis 2017 jusqu'à 2024. Je ne l'ai pas eue, je ne l'ai pas reçue. Je vous redonnerai mon adresse mail si vous voulez pour que vous puissiez me l'envoyer.

Vous avez fait le choix, en l'occurrence c'était entre vos mains, de ne pas respecter le PLU que les élus de Seynod avaient fait il y a deux mandats, qui avait fixé un cadre pour que la ville de Seynod puisse se développer jusqu'au rond-point de la Mouette, et à partir du rond-point de la Mouette, que l'on garde les espaces verts et agricoles.

Vous avez fait un choix qui vous appartient, ce n'est pas l'Agglomération qui vous l'a imposé, ce n'est pas la Ville de Saint-Félix, c'est vous qui avez fait le choix de supprimer les zones 2AU et les zones AU. C'est un choix que vous faites.

Vous étiez assez contente tout à l'heure de nous dire que le nombre de permis a diminué ces dernières années, vous parliez de 1 100 à grosso modo 800 permis annuels. Les promoteurs ne sont pas très satisfaits de cela. Promoteurs dont vous disiez tout à l'heure que ce sont eux qui ont créé la situation de blocage qui ne permet pas de faire des logements sociaux. C'est ce que vous avez dit tout à l'heure, Madame SEGAUD-LABIDI, vous avez dit : aujourd'hui, il n'y a pas de logements sociaux produits parce qu'ils sont en situation de blocage.

Sur les 30 dernières années, qui a produit des logements sociaux si ce ne sont les opérateurs privés ? Ce sont eux qui ont créé ces logements puisque ces logements sociaux ont été financés par la vente aux particuliers des logements libres.

C'est aussi une des raisons pour lesquelles le prix des logements libres est aussi élevé. Nous étions à 1 100 logements par an avant 2020, nous n'étions peut-être même pas loin des 1 200 logements par an, c'était juste ce qu'il fallait pour recevoir les personnes qui venaient s'installer. Cela ne pouvait même pas générer de baisse puisque nous étions juste au niveau plancher permettant d'accueillir les gens, et il n'était pas suffisant pour faire baisser le prix au mètre carré.

Je sais que pour vous, il appartient aux promoteurs, aux opérateurs, ces grands méchants, de baisser leurs marges parce qu'ils ont des marges indécentes et que ce qu'ils font, ce n'est pas beau, ce n'est pas bien. Il n'empêche que ce sont ces personnes qui ont généré les milliers d'emplois que l'on a sur notre territoire, et c'est avec une grande inquiétude que je m'exprime parce que dans les six mois qui viennent, je pense que les conséquences de la non-production de logements sur ces dernières années ne vont pas être très jolies.

Mme SEGAUD-LABIDI.-

Je rappelle simplement que nous ne sommes pas une exception, Monsieur CHAMOSSET...

M. LE MAIRE.-

Monsieur CHAMOSSET, je ne m'adresse pas qu'à vous, cela ne va pas devenir un espace de foire d'empoigne où chacun prend la parole quand il a envie parce qu'il est un peu tendu, pas d'accord etc. On respecte la règle, on a toujours fonctionné ainsi, merci de continuer à le faire.

Nora.

Mme SEGAUD-LABIDI.-

Je voulais juste réagir à vos propos sur le contexte national, mais nous pourrions y revenir une autre fois.

Vous n'êtes peut-être pas d'accord avec la loi ZAN, la Zéro Artificialisation Nette mais, aujourd'hui, c'est un logiciel qui calcule à l'échelle des 34 communes ; on nous a transféré un territoire en nous disant que notre armature urbaine se limitait justement à un secteur et toutes les zones 2AU ont été transformées en zones agricoles ou en zones naturelles. Ce n'est pas la ville d'Annecy.

La ville d'Annecy a décidé d'un certain nombre de secteurs dans son armature urbaine mais, au-delà, dans son contour, c'est une application de la loi ZAN, tout simplement. Il y a même des secteurs 2AU ; le Treige est un secteur qui n'est pas aujourd'hui voué à l'urbanisation, tout comme le secteur des Blanches à Seynod, qui a été transformé en secteur agricole, voire

naturel.

M. LE MAIRE.-

Merci Nora.

Juste une réponse, merci de le faire rapidement.

M. CHAMOSSET.-

Deux questions.

La première, pourquoi sommes-nous le seul territoire en France à avoir supprimé ces zones 2AU et AU ?

La deuxième, pourquoi Monsieur le Préfet vous a-t-il demandé de maintenir ces zones AU ?

Mme SEGAUD-LABIDI.-

À l'échelle des 34 communes, nous ne sommes pas les seuls à avoir supprimé ces zones 2AU, encore moins à l'échelle de la France. Mais je ne vais pas parler des autres PLUi de la France, que je ne connais pas.

Je vais être très claire, les zones 2AU, ce sont des anciens PLU dans des communes déléguées, qui n'ont plus lieu d'être. Vous avez remarqué que ceux-ci n'existent plus puisque nous avons de nouveaux zonages, nous les avons présentés en commission Ville durable. Ces zonages sont applicables sur les 34 communes, c'est assez historique, ce n'est pas le propre de la ville-centre. Nous avons créé parfois d'autres zonages assez exceptionnellement pour avoir certaines particularités sur la centralité urbaine.

Mais, non, aujourd'hui, les zones à urbaniser n'existent plus. Soit on urbanise, soit elles sont préservées. Il n'y a pas de demi-mesure.

M. LE MAIRE.-

Merci. Patrick LECONTE.

M. CHAMOSSET.-

Les zones AU existent encore, il faut regarder.

M. LE MAIRE.-

Non, on ne fait pas comme cela, Monsieur CHAMOSSET, s'il vous plaît. Nous sommes plus de 60 dans cet espace, si chacun parle de son côté, cela ne fonctionnera pas et vous le savez très bien. Merci de continuer à respecter la règle.

Patrick LECONTE.

M. LECONTE.-

Je voulais intervenir pour éclairer le débat que l'on a aujourd'hui auprès du public qui doit se demander si l'on n'a pas affaire à un document bâclé par l'Agglomération.

Je voudrais les rassurer en disant que c'est un document préparé depuis 2020, qui a fait l'objet de nombreuses réunions, tant à l'Agglomération que dans les commissions, et que c'est un document majeur pour le territoire.

Certes, il peut y avoir des coquilles, certes, il peut y avoir des erreurs formelles, elles seront rectifiées. Mais c'est un document majeur qui engage l'avenir de notre territoire et l'on en a absolument besoin.

Si ce document n'était pas voté, il mettrait en péril tous les permis de construire que l'on est en train d'instruire ou qui vont être instruits.

J'appelle nos collègues à la raison, on peut toujours faire mieux, mais je leur indique que c'est un document majeur qu'il convient d'adopter ce soir si l'on ne veut pas bloquer la machine.

M. LE MAIRE.-

Merci de cette intervention. Je suis d'accord avec vous, ce document n'est pas parfait, il n'y a pas de politique totalement parfaite. En revanche, je vous invite, chers collègues, à réfléchir à ce qu'il se passe si l'on ne fait pas passer ce document.

Mme SEGAUD-LABIDI.-

Merci Patrick, on peut effectivement être en dissonance, en désaccord sur un certain nombre de secteurs, pour autant, il est important de voter ce PLUi, je le dis, je l'ai redit en Conseil communautaire, le travail a été extrêmement important depuis trois ans maintenant que nous sommes sur ce dossier.

Il y a bien sûr encore des écueils, mais nous avons un document qui est historique. C'est une transition, c'est pour nous tous une avancée extraordinaire. Avec les enjeux et les défis sociétaux et climatiques qui se profilent, nous ne pouvons pas ne pas être responsables.

Dans les deux ans qui viennent, il va y avoir des révisions, nous allons devoir revenir sur certaines orientations d'aménagement puisque c'est un document qui est voué à vivre. Il est urgent de l'arrêter aujourd'hui. Si nous ne pouvons pas voter ce PLUi, nous retournerons sur des documents de planification qui mettront en péril toute sortie d'opération.

J'entends dire qu'il est urgent d'avancer et de produire de l'activité, du logement, dans ce cas, il faut être responsable et se dire que c'est un préalable, que demain nous pourrions mieux avancer.

Mon propos a été dévoyé, je reviens sur la question de la production de logements sociaux. J'ai dit que depuis ces dernières décennies, les collectivités ont laissé le marché opérer et produire du locatif social. C'est le marché qui permettait de produire du logement social par la vente en l'état futur d'achèvement.

Ce que nous souhaitons aujourd'hui, c'est reprendre la main et réguler le marché pour que ce soit les collectivités, aux côtés des bailleurs sociaux, sur des fonciers propres, qui produisent du locatif social et qu'il ne soit plus adossé à de la vente en l'état de futur achèvement.

Mes propos étaient bien ceux-là, ils ne sont pas de dire que les promoteurs en sont la cause, mais que ce sont bien les collectivités qui doivent en prendre la responsabilité.

M. LE MAIRE.-

Merci Nora. Monsieur DUPERTHUY.

M. DUPERTHUY.-

À mon tour, je voudrais saluer le travail qui a été fait à l'Agglomération, notamment par notre collègue Christian ANSELME, qui travaille depuis plus de quatre ans avec les services et en

lien avec les communes sur ce document.

Cela a été dit, c'est un document qui est imparfait.

J'ai dit ce que je pensais de l'objectif démographique, il est à mon avis en partie irréaliste.

Sur les serres, nous sommes d'accord. C'est le résultat d'un consensus et d'un compromis qui a été fait à 34, on ne peut pas retrouver exactement tout ce que nous voulions dans le document final.

Je considère qu'il vaut mieux un document imparfait que rester avec les PLU actuels, ce sont eux qui nous conduisent à la situation actuelle en termes de prix du marché.

Avancées, il y aura, comme Madame SEGAUD-LABIDI vient de le dire, des révisions, des modifications, des choses à revoir.

Si ce soir on n'arrête pas le PLUi-HMB ou si on l'adopte avec des réserves, c'est clair, il n'y a pas le temps matériel d'adopter le PLUi-HMB modifié ou revu par certains avant la fin du mandat. Cela veut dire que l'on repart sur un nouveau mandat, avec de nouveaux élus qui vraisemblablement auront eux aussi de nouvelles exigences, ici ou ailleurs, et nous serons repartis sur nos PLU actuels. Je crois que ce serait la pire des choses.

Il faut arrêter aujourd'hui ce PLUi-HMB, certes imparfait, mais nous aurons l'occasion de l'améliorer au fur et à mesure des années. C'est en tout cas mon objectif et c'est l'orientation de responsabilité.

Je sais qu'il est de bon ton au niveau national de faire tomber tous les textes dès lors qu'ils ne sont pas parfaits mais, à un moment donné, la responsabilité doit aussi guider nos pas.

M. LE MAIRE.-

Merci pour cette orientation. Monsieur Anthony GRANGER.

M. GRANGER.-

Je voudrais faire une remarque parce que je note la contradiction entre Monsieur ASTORG et Madame SEGAUD-LABIDI, j'ai du mal à vous suivre, peut-être que cela ne vous surprend pas.

Monsieur ASTORG, vous me dites que vous entendez nos remarques. Nous vous avons fait des remarques, nous vous demandons de les prendre en compte, sinon nous ne pourrions pas voter cette résolution. Et Madame SEGAUD-LABIDI nous dit que ce n'est plus le moment de faire des remarques. Il y a un moment où c'est compliqué.

Je voudrais répondre également à un de nos collègues qui vient de parler de la qualité du travail à l'Agglomération. Étant élu aussi à l'Agglomération, ce n'est pas vraiment le sentiment que j'en ai eu. J'ai quand même entendu plutôt une grande majorité de maires se plaindre du travail, de l'absence de réponse du cabinet d'études etc.

Et sur l'amélioration à venir avec l'enquête publique, nous avons déjà échangé aussi à l'Agglomération, ce n'est plus vraiment le temps de l'enquête publique, de tout changer, de corriger toutes les coquilles, auquel cas il y a des cas de jurisprudence qui pourraient nous l'annuler.

Il faut quand même relativiser certains des propos qui viennent d'être tenus.

M. LE MAIRE.-

Quand je parle des remarques sur le fond du dossier, c'est au moment où nous avons fait la commission générale et où c'est passé en commission Ville durable, plutôt que de les faire ce soir.

M. GRANGER.-

Vous voulez me faire croire ce soir que les remarques que l'on fait en commission Ville durable, c'est nous qui allons tenir le stylo du PLU ... ?

M. LE MAIRE.-

Au moins avoir un débat....

M. GRANGER.-

On a fait des remarques ! Mes remarques sont constantes.

M. LE MAIRE.-

Je ne sais pas ce que vous avez mais vous êtes bien tendu ce soir. Nous sommes dans une institution respectueuse, s'il vous plaît, on attend les tours de parole.

M. GRANGER.-

Pour être respectueux, il ne faut pas raconter des choses qui ne sont pas... (Hors micro)

M. LE MAIRE.-

Arrêtez.

Monsieur GRANGE.

M. GRANGE.-

Je redis la même chose, mais plus calmement.

Je suis globalement d'accord avec cela, on est en train de nous présenter une délibération, effectivement je n'ai pas laissé Madame SEGAUD-LABIDI la lire jusqu'au bout mais on va nous demander d'émettre un avis. C'est ce soir que nous émettons un avis, c'est ce soir que nous pouvons dire notre désaccord.

Anthony est conseiller communautaire, je ne le suis pas, quand est-ce que je donne mon avis ? Quand les Annéciennes et les Annéciens ont un débat en public sur ce PLUi ? C'est bien ce soir.

Si ce soir il faut que, par sens des responsabilités, on l'approuve tous d'une seule main sans réserve, je suis désolé, ce n'est pas possible.

Ce sera sans doute le cas parce que votre majorité a donné la copie à l'Agglomération du Grand Annecy qui l'a compilée, vous avez essayé de trouver deux ou trois choses sur lesquelles vous vous êtes mis d'accord au niveau global. Mais aujourd'hui, je suis désolé, j'ai étudié l'ensemble du document, la frontière politique entre la ville d'Annecy et le reste de l'agglomération est claire et nette.

Donc on ne va pas me faire croire qu'il y a un schéma ici qui est extrêmement cohérent, il y a

des communes qui ont cherché les unes et les autres à avoir des dispositions qui correspondent à leurs souhaits politiques sur leur commune et, derrière, on a essayé de compiler cela au mieux dans un document global qui ait des effets sur l'ensemble de l'agglomération.

Mais que l'on ne nous dise pas ce soir que le document ne va pas demain continuer à vivre avant l'approbation définitive l'année prochaine et que nous n'avons pas forcément de réserves à faire. Ce serait même plutôt sérieux et responsable de les faire ce soir et de voter une délibération avec ces réserves.

Je suis désolé mais en l'occurrence, sur la question de la commission générale, j'y suis revenu tout à l'heure, rappelez-vous le contexte dans lequel cela a été fait. C'est nous qui vous avons demandé de faire ces commissions générales et de faire notamment ces commissions Ville durable en revenant sur le sujet, parce que nous avons besoin d'explications. Néanmoins, on ne peut pas analyser un sujet en deux heures, cela demande de tout lire, cela demande des dizaines d'heures, de tout analyser.

Ne nous faites pas non plus le procès de ne pas être des super héros et de pouvoir donner, sur des éléments précis, un avis en commission après que l'on nous a présenté le document.

M. LE MAIRE.-

On aura bien compris Monsieur GRANGE, que vous ne donnerez pas un avis favorable ce soir. Les choses sont très claires.

Il me semblait important de faire la commission générale pour que l'ensemble du Conseil municipal soit informé.

Ensuite, merci, mais vraiment merci de parler des citoyens puisque c'est l'étape dans laquelle nous nous trouvons actuellement, c'est-à-dire qu'il va y avoir une déclaration d'utilité publique et tous les citoyens auront la possibilité de faire des remarques sur le document qui a été élaboré par les 34 communes à l'Agglomération et pour lequel nous souhaitons ici émettre un avis favorable.

Nous allons passer au vote.

Madame DIJEAU, dernière intervention.

Mme DIJEAU.-

Par rapport à cette consultation à l'ensemble des habitants, est-il prévu une consultation spécifique ou en tout cas une rencontre, ne serait-ce que pour notre commune d'Annecy, avec les promoteurs qui, par rapport aux remarques de mes différents collègues, ont beaucoup de choses à dire et beaucoup de propositions. Peut-on compter sur une consultation constructive avec les promoteurs ?

Mme SEGAUD-LABIDI.-

Il y a une réunion la semaine prochaine, à laquelle déjà je vais aller.

Oui bien sûr, l'idée est d'avoir une rencontre avec tous ceux qui m'ont demandé des rendez-vous. Les habitants, l'ensemble des acteurs quels qu'ils soient, vont venir voir le commissaire enquêteur et émettre leurs observations. Et nous allons répondre aux observations de l'enquête publique aux côtés de l'Agglomération.

Donc oui, bien sûr. Et je suis tout à fait prête à les rencontrer.

Il est certain que l'on ne va pas révolutionner, nous sommes bien d'accord, on ne peut faire des améliorations que dans le cadre dans lequel nous nous trouvons, à savoir, dans le cadre d'une enquête publique.

M. LE MAIRE.-

Merci. Nous allons passer aux avis.

La délibération a été adoptée

Pour : 55 voix
Contre : 10 voix
Abstentions : 4 voix

Contre : BANGUÉ Frédérique, BOULAND Corinne, CHAMOSSET Philippe, DÉRIPPE-PERRADIN Joëlle, DIJEAU Isabelle, GRANGE Antoine, GRANGER Anthony, KRIVOBOK Nicolas, LAYDEVANT Christiane, MERMILLOD Stéphanie.

Abstentions : BURNIER Alexandre, COHEN Guillaume, DULELLARI Ornela, PETIT Christian.

5 - D.CN.2025-4 : APPROBATION DE LA CHARTE 2024-2038 DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU MASSIF DES BAUGES

- Rapport de Chloé RIVIÈRE -

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a prescrit la révision de la Charte du Parc naturel régional du Massif des Bauges en décembre 2018, et une nouvelle Charte a été élaborée en concertation avec les acteurs, les partenaires et la population pour la période 2024-2038.

La Charte 2024-2038, constituée d'un rapport, d'un plan de Parc avec des cartons thématiques et d'annexes a obtenu un avis favorable de l'État et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique.

La prochaine étape est de soumettre à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre d'étude, à savoir :

- 83 communes ;
- 7 intercommunalités ;
- 2 départements ;
- 6 villes-portes.

Par délibération, chaque collectivité approuve individuellement la Charte, ainsi que l'adhésion ou le renouvellement de l'adhésion au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Massif des Bauges, dont les statuts sont en annexe du projet de Charte.

Ensuite, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes délibérera sur la Charte et sur le périmètre pour lequel il demandera le renouvellement du classement du Massif des Bauges en Parc naturel régional auprès de l'État, pour une durée de 15 ans.

Pour finir, la Charte sera approuvée par un décret du Premier ministre officialisant le renouvellement du classement du territoire en Parc naturel régional.

Conformément aux statuts du PNR du massif des Bauges et à la délibération D-2019-600 du conseil communautaire du Grand Annecy, la Ville-Porte d'Annecy est représentée dans le Syndicat mixte par l'Agglomération du Grand Annecy, avec reprise par cette dernière, des

représentations et engagements de la Ville-Porte d'Annecy qui n'adhère pas au Syndicat mixte du Parc.

Conformément au Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants, les établissements publics de coopération intercommunale créés exercent des compétences en commun entre plusieurs communes.

Selon le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 331-1 à L. 333-4 et R. 333-I à R. 333-6, les espaces naturels et la création de parcs nationaux sont protégés par l'application de règles de gestion.

Vu la délibération n° AP-2018-12/07-5-2561 du 19-20 décembre 2018 du Conseil régional portant sur la révision de la Charte du Parc naturel régional des Bauges.

Vu la délibération n° AP-2019-10/07-6-3492 du 17-18 octobre 2019 du Conseil régional modifiant le périmètre d'étude pour la révision de la Charte du Parc naturel du Massif des Bauges ;

Vu la délibération n° D-2019-600 du 12 décembre 2019 du Conseil de Communauté du Grand Annecy portant sur l'adhésion au syndicat mixte du Parc naturel régional du massif des Bauges ;

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 30 janvier 2020 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional du Massif des Bauges et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu l'avis délivré par le Conseil National de Protection de la Nature au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur le projet de Charte, en date du 4 juillet 2022 ;

Vu l'avis de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux, en date du 14 septembre 2022 ;

Vu l'avis intermédiaire du Préfet de Région, en date du 21 décembre 2022 ;

Vu l'avis délibéré n° 2023-008 de l'Autorité Environnementale, en date du 20 avril 2023 ;

Vu le mémoire en réponse du Syndicat mixte du Parc sur l'avis de l'Autorité Environnementale en date du 24 septembre 2023 ;

Vu le procès-verbal de synthèse de l'enquête publique relative au projet de Charte en date du 24 octobre 2023 ;

Vu le mémoire en réponse du Syndicat mixte du Parc au procès-verbal de synthèse de l'enquête publique, en date du 5 novembre 2023 ;

Vu le rapport d'enquête publique, les conclusions et l'avis motivé de la commission d'enquête publique, en date du 15 novembre 2024 ;

Vu l'avis final du Ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, transmis le 19 août 2024 par la Préfète de Région ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes, approuvé par le comité syndical du PNR du Massif des Bauges le 7 septembre 2024 ;

Vu le courrier de saisine de la Région et du Syndicat mixte du Parc en date du 8 octobre 2024 ;

Vu l'avis de la commission Ville Durable en date du 14 janvier 2025 ;

Après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional du Massif des Bauges, adressée à la Commune le 9 octobre 2024, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER**, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional du Massif des Bauges 2024-2038 ainsi que ses annexes, dont les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Massif des Bauges ;
- **APPROUVER** la représentation de la Ville-porte d'Annecy au sein du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Massif des Bauges par l'Agglomération du Grand Annecy, avec reprise par cette dernière des représentations et engagements de la Ville-Porte d'Annecy, qui n'adhère pas au Syndicat mixte du Parc ;
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Mme RIVIÈRE.-

C'est un massif situé à cheval entre la Savoie et la Haute-Savoie qui inclut 83 communes, environ 100 000 habitants.

Je voudrais souligner la qualité du document qui est produit. C'est une charte qui détaille, sur plus de 300 pages, les enjeux stratégiques de ce large territoire, notamment des enjeux aussi complexes que le climat, l'aménagement du territoire, l'économie locale, l'eau, le tourisme et la biodiversité dans son ensemble.

C'est une charte qui a été réalisée avec les habitants, les acteurs du territoire depuis 2018, un travail important a été réalisé, présenté rapidement ce soir au Conseil municipal d'Annecy.

83 communes, 7 intercommunalités, 2 départements et 6 villes-portes dont la ville d'Annecy, Ugine, Albertville, Chambéry, Aix-les-Bains et Rumilly sont directement concernés par ce document.

Je ne rentre pas plus dans les détails. Ce document a été présenté en commission Ville durable en janvier dernier.

C'est un document pertinent et très pédagogique, qui fait écho à la délibération précédente, sur un territoire plus naturel, mais avec des enjeux économiques très importants.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

6 - D.CN.2025-5 : POLITIQUE ÉVÉNEMENTIELLE DE LA VILLE D'ANNECY : DOCUMENT CADRE D'ORIENTATIONS

- Rapport de Aurélie GUEDRON -

La ville d'Annecy organise et accueille chaque année plus de 400 événements. Culturels, sportifs ou célébrations de notre patrimoine local, récents ou fruits d'un héritage, grands rendez-vous ou rassemblements de quartier, les événements annéciens participent au dynamisme et au vivre-ensemble de notre commune. Ils permettent à la Ville de gagner une image positive générant un rayonnement intérieur comme extérieur. Au-delà des intérêts

économiques, médiatiques et touristiques, les événements permettent de fédérer la Ville et ses habitants autour de valeurs communes, tout en mettant en relief la spécificité du territoire.

Aujourd'hui, l'évolution de notre territoire, de ses habitants, mais aussi les défis environnementaux et sociaux, nous obligent à penser notre Ville autrement. Les événements doivent être le reflet de cette transition en cours, c'est pourquoi l'équipe municipale a mené plusieurs travaux pour adapter l'offre événementielle à Annecy.

Depuis 2020, la ville d'Annecy a fixé plusieurs objectifs à sa politique événementielle :

- Conjuguer attractivité de la Ville et le bien-être des Annéciens ;
- Fédérer les habitants autour de valeurs communes, inclusives et sources de cohésion sociale ;
- Valoriser les écosystèmes locaux et le patrimoine de la Ville ;
- Accompagner la transition écologique ;
- Encadrer les événements organisés sur le territoire.

Ces objectifs se sont traduits par 4 piliers de la politique événementielle – Fédérer, Mobiliser, Préserver, Valoriser – et plusieurs actions pour les organisateurs d'événements et leurs bénéficiaires. Par exemple :

- Organisation en 2024 d'une concertation autour de la Fête du Lac et limitation des impacts environnementaux dans le cahier des charges ;
- Renforcement de l'accessibilité des événements : 180 places offertes aux publics défavorisés et en situation de handicap à la Fête du lac, ainsi que les visites des coulisses, audiodescription artistique disponible via une application mobile dédiée, gilets à vibrations pour retranscrire les sons pour les personnes sourdes et malentendantes, interventions d'interprète en langue des signes ;
- Élargissement des publics cibles bénéficiaires de matériel mis à disposition par la Ville, notamment scolaires et associatifs ;
- Évolution des recettes tarifaires sur la mise à disposition de l'espace public.

Pour aller plus loin dans la gestion des événements sur la commune, en particulier sur les bords du lac qui concentrent plusieurs grands événements chaque année, la municipalité a mandaté un cabinet d'étude spécialisé afin de réaliser une enquête auprès des Annéciens. Cette enquête, réalisée entre le 16 mai et le 30 septembre 2024, a eu pour objectif d'évaluer prioritairement la satisfaction des Annéciens et des Annéciennes sur l'offre événementielle en lien avec le sport en extérieur (outdoor), le patrimoine et la culture avec un attachement particulier sur les grands événements autour des rives du lac d'Annecy.

Cette étude, dont les résultats ont été présentés en réunion publique le 28 janvier et sont disponibles sur le site internet de la ville d'Annecy, a suscité la participation de 2 934 Annéciens.

Parmi les principaux enseignements de l'étude et attentes exprimées par les Annéciens, il est à noter :

- D'une part, les Annéciens interrogés ont exprimé des attentes en lien avec le développement et la diversification de l'offre culturelle et d'événements dédiés aux habitants ;
- D'autre part, en matière d'organisation, les Annéciens souhaitent voir des initiatives visant à mieux préserver l'état du Pâquier, une amélioration de la gestion de la circulation et des tarifs préférentiels pour les résidents lorsque cela est possible.

Fort de cette évaluation, Annecy s'engage dans une politique événementielle visant à :

- Animer le territoire pour ses habitants et adapter l'offre aux attentes ;
- Renforcer la cohésion sociale à travers des événements culturels, sportifs et festifs ;
- Promouvoir son attractivité touristique et économique.

Pour atteindre ces objectifs, trois grands axes d'action seront mis en œuvre :

1. Diminuer l'impact environnemental ainsi que les nuisances liées à l'événementiel

- Formalisation d'un règlement local de protection des espaces publics
- Accompagnement des organisateurs autour d'une démarche d'événements écoresponsables

2. Conjuguer attractivité de la Ville et satisfaction des annéciens

- Les organisateurs d'événements s'engagent à renforcer, s'il y a lieu, les offres plus spécifiquement orientées aux familles annéciennes et à leurs enfants (tarification spécifique, activités dédiées...) ;
- La Ville accompagnera les organisateurs d'événements dans la communication, pour susciter la participation des publics annéciens. Elle leur donnera une visibilité sur le moyen terme avec une convention pluriannuelle d'objectifs.

La Ville s'engage à :

- Prioriser les événements organisés par la Ville, les établissements publics et les associations qui encouragent les causes humanitaires ;
- Faire évoluer l'offre de spectacle vivant dédiée aux familles ;
- Réduire le nombre annuel d'événements ou à travailler avec les organisateurs sur leur organisation biannuelle.

3. Apaiser les espaces publics en bords de lac

- Les Annéciens ont majoritairement souhaité que les événements à vocation commerciale ne se déroulent plus sur les bords du lac.

La Ville s'engage à réserver ces espaces à :

- Des événements organisés par la Ville (Fête du lac)
- Des événements organisés par des établissements publics (Festival international du film d'animation)
- Des événements organisés par des associations ou dont la création de valeur bénéficie à des associations sportives et culturelles.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de :

- **PRENDRE ACTE** des grands principes de la politique événementielle ainsi que ses axes prioritaires ;
- **PRENDRE ACTE** des actions adaptées pour répondre aux attentes exprimées dans le cadre de la démarche d'évaluation.

M. LE MAIRE.-

Nous avons mis à l'entrée un livret qui reprend la synthèse de cette enquête événementielle qui a été conduite.

Claire LEPAN.

Mme LEPAN.-

Je vous remercie pour cette étude que nous réclamions depuis le début du mandat.

Les pistes d'actions élaborées à sa suite et présentées dans le document cadre m'apparaissent de manière positive, notamment la réservation des bords du lac d'Annecy aux événements

portés par la Ville, les acteurs institutionnels publics, les associations, ou des événements dont les bénéfices financiers sont dédiés aux associations, qu'elles soient culturelles ou sportives.

Cette réservation me paraît plus à même de protéger les bords du lac que l'institution d'un tarif de location, comme proposé au dernier Conseil municipal.

Merci pour cette orientation.

Par ailleurs, le renfort de communication pour faire connaître les événements qui se tiennent à Annecy est un besoin de longue date, que de rendez-vous manqués, que de personnes se plaignant d'une ville endormie par défaut d'information.

Ce problème de communication autour des événements avait déjà été soulevé dans le précédent mandat, ce renfort de communication est donc très bienvenu.

Enfin, merci encore pour l'accent souhaité vers le développement d'événements familiaux, donc à destination des familles et des enfants, de même que pour la volonté de rationalisation.

En revanche, je resterai particulièrement vigilante sur ce dernier point pour qu'il y ait bien une rationalisation et pas de nouveau une multiplication d'événements pour répondre à la demande d'événements familiaux.

Par ailleurs, j'aimerais savoir comment vous allez décliner toutes ces bonnes intentions, notamment pour la réservation des bords du lac à des événements particuliers et autres, et pour l'incitation au développement d'événements familiaux, comment tout cela va se passer.

Merci.

M. LE MAIRE.-

Merci. Aurélie.

Mme GUEDRON.-

Un process est mis en place. Il y a les événements existants mais également les nouvelles demandes.

Pour notre orientation sur les événements réservés à ce qui est organisé par la Ville, les établissements publics ou les associations, les nouvelles demandes passent par nos services, par un Cotech et par le Copil Politique événementielle. Il y a un formulaire à remplir, une demande à faire et nous avons notre mot à dire, nous allons garantir que ces événements seront dans l'orientation que nous souhaitons.

Pour notre orientation sur les événements spécifiquement dédiés aux familles et aux enfants, cela va se faire forcément avec les nouvelles demandes qui vont nous arriver, nous essaierons de privilégier ces cibles mais nous n'allons certainement pas multiplier les événements, comme vous le mentionnez, dans la mesure où l'orientation en parallèle est de diminuer et de limiter le nombre d'événements, notamment le nombre de grands événements sur les bords du lac.

Nous favorisons plutôt les demandes pour des fêtes de quartier, des événements de proximité qui ont tendance en général à cibler plutôt les familles, le spectacle vivant, les enfants, comme nous pouvons le voir avec la programmation qui a lieu l'été dans les différents quartiers de la ville. C'est sur ce point que nous resterons vigilants.

M. LE MAIRE.-

Merci. Madame DIJEAU.

Mme DIJEAU.-

Je vais aller un peu à l'encontre de ce que vient de dire Claire, non pas que cette étude ne reflète pas le regard des Annéciens, quoi que, mais nous nous attendions à une analyse plus fine des propositions concrètes qui vous auraient permis de préciser un peu plus vos orientations.

Nous constatons peu de représentativité, moins de 3 000 personnes ont répondu sur 130 000 habitants, soit 2,3 %. Statistiquement, je ne suis pas convaincue que cela fonctionne réellement.

Sans remettre en cause ce qui a été dit, j'ai moi-même répondu et j'espère qu'autour de cette table, au moins 69 personnes ont participé.

Dans les verbatim que vous mettez en avant, seulement 42 enquêtes longues ont permis de récolter les réponses qu'ont faites les Annéciens, qui sont mentionnées en rouge sur les différentes pages. Sur 130 000 habitants, cela me paraît réduit.

Par rapport aux choix, les événements ont en effet été listés, nous avons un choix très large. On mélange un peu les choux et les carottes dans la mesure où nous avons les événements sportifs et les événements culturels qui touchent plus de personnes. Il n'est donc pas étonnant que les événements sportifs arrivent en dernier dans ce qui a été cité par les Annéciens, les événements culturels étant beaucoup plus larges.

Pour autant, faut-il supprimer la totalité des événements sportifs ? J'espère que non parce que, malgré tout, cela reste une des veines principales de la ville d'Annecy.

Pour moi, cela pose question.

Les orientations de la ville apparaissent dans la page 18, c'est quelque chose de relativement large et de très peu différent, voire pas du tout différent des décisions que vous aviez déjà prises avant cette enquête, et que nous a d'ailleurs énoncées Aurélie GUEDRON, que l'on partage pour certaines. Je ne vois pas ce qu'a pu apporter cette étude.

D'après ce qui a été annoncé, cette étude a coûté 25 000 euros. Il aurait peut-être été plus judicieux d'intégrer ces 25 000 euros aux subventions aux associations, et de mettre en place de vrais groupes de travail avec les associations, les habitants, en créant une manière beaucoup plus dynamique de faire cet échange.

Il est dommage que lors des échanges avec les associations, celles-ci n'aient pas en face d'elles des élus décisionnaires. Les associations discutent sur les événements mais avec les services, elles n'ont pas la possibilité d'exprimer leurs besoins et leurs attentes auprès d'un élu.

Mais cela est représentatif de la reconnaissance que vous leur accordez. Je vais revenir aux vœux que vous avez mentionnés en début de Conseil municipal, Monsieur le Maire. Nous étions présents aux vœux aux associations et aux commerçants que vous avez organisés, cela nous a semblé plutôt être un début de campagne électorale qu'une mise en avant et un encouragement des associations.

En effet, aucune mention n'a été faite sur toutes les actions menées par les associations en 2024, qui ont pourtant été nombreuses. Les associations elles-mêmes auraient aimé être un peu mises en avant, et c'est généralement ce qui se fait dans les vœux aux associations, on est là pour remercier nos associations de faire vivre le territoire.

Concrètement, nous souhaiterions savoir, en ce mois de février 2025, où l'on en est de la préparation des événements 2025. Avons-nous un planning ? Les fêtes sont-elles conservées

ou pas ? Toutes ? Pas toutes ? La Fête du Lac ? Quel visage aura-t-elle ? L'artificier a-t-il déjà été choisi ? Y aura-t-il des feux d'artifice ?

Nous n'avons pas toutes ces informations concrètes et nous sommes déjà début février.

Désolée d'être très négative, je sais que ce n'est pas mon habitude mais malheureusement, j'y suis obligée sur ce type d'enquête, cela paraît être beaucoup de communication mais peu de concret.

M. LE MAIRE.-

Merci de votre intervention, Madame DIJEAU. Je vais demander à Fabienne GRÉBERT, qui a travaillé sur l'enquête, de répondre, et Aurélie GUEDRON pourra rajouter des éléments.

Il y aura une Fête du Lac cet été. C'est très court et c'est très clair.

Mme GRÉBERT.-

Plusieurs choses, parce que votre propos était très riche.

Je vais revenir sur ce qui a été présenté la semaine dernière lors de la restitution de l'évaluation à la salle des Eaux et Forêts.

Si nous avons pris un cabinet extérieur pour nous aider dans cette démarche, c'est justement pour avoir un échantillon représentatif et une exemplarité sur la représentation des classes d'âge des différents quartiers dans cette étude. Cela nous semblait important.

Vous avez des sondages nationaux, ils ne sont pas forcément fiables, sur une population de 60 millions de personnes, vous avez des échantillons de 1 000 personnes. Nous sommes là à près de 3 000 sur une ville de 134 000 habitants, et parmi les 3 000, nous avons fait un redressement pour être justement représentatifs des genres, des classes d'âge et de tous les quartiers.

Soyez sans crainte par rapport à la pertinence du bureau d'études que nous avons choisi et de la fiabilité des résultats.

Je voudrais aussi vous rassurer, l'objectif n'est pas de supprimer des événements. Nous en avons supprimé un, c'est le Martin Fourcade, parce que nous avons fait cette étude et parce que dans cette étude, vous l'avez relevé vous-mêmes, de manière générale les Annéciens disaient qu'il y a assez d'événements sportifs.

Pour que les personnes qui nous écoutent comprennent bien comment a été faite cette étude, il y avait un volet quantitatif avec une enquête en ligne, et nous avons fait du recrutement pour inviter les Annéciens à ce que l'on appelle des « focus groupes » où l'on essaie de fouiller ce que nous disent les Annéciens et de comprendre pourquoi ils aiment ou ils n'aiment pas tel ou tel type d'événement. C'est cela qui nous a fait prendre des décisions à un moment donné concernant le Martin Fourcade, parce qu'il y avait la volonté de sanctuariser le Pâquier et surtout, de ne pas en faire un espace commercial. C'est ce qui a prévalu.

Vous nous dites que vous ne voyez pas véritablement ce qui a changé. Je vais vous le dire.

Le High Five ne sera pas au même endroit, il va se dérouler entre la place François de Menthon et le square des Martyrs de la Résistance.

Nous avons rencontré le High Five, il nous dit qu'il ne s'intéresse pas qu'aux jeunes parce que c'est une deuxième génération, les parents viennent au High Five avec les enfants. Le positionnement de l'événement est en train de changer.

La MaXi-Race devrait repartir vers le Petit Port, cela permettra de libérer la plage d'Albigny le week-end de l'Ascension et de la rendre à tous les Annéciens. Cela fait partie des points importants qui vont être mis en place.

Sur Annecy Paysages, on parle d'une cible famille, il y aura une déambulation dans la rue au moment d'Annecy Paysages parce que cette notion de spectacle vivant nous semble intéressante et elle a été réclamée par les Annéciens.

Ce sont des résultats concrets de la politique événementielle, en tout cas de l'évaluation qui a été faite.

Soyez sans crainte, nous avons rencontré les organisateurs d'événements, nous les avons sollicités et je suis bien persuadée que les élus qui sont ici, en l'occurrence Catherine ALLARD, Fabien GÉRY et Gaël DESMOUCELLES, seront ravis de donner leur 06 aux associations, si d'aventure elles ne les avaient pas encore. Je crois qu'elles sont tout à fait en lien et en tout cas, nous sommes tout à fait ouverts à les rencontrer si elles le souhaitent. Nous avons des adresses mail, elles sont connues de tous, prénom.nom@annecy.fr et nous répondons à nos mails.

Nous ferons bien tous ces événements, l'objectif n'est pas de supprimer des événements mais de supprimer les nuisances pour les gens qui vivent plutôt dans les quartiers du lac, il y a 400 événements. L'objectif est aussi de favoriser les fêtes de quartier, d'avoir du prêt de matériel, comme nous l'avons toujours fait auprès des associations d'Annecy, de soutenir ces événements qui s'adressent à ces cibles différenciées.

Nous sommes aussi conscients du poids économique, de ce que cela représente et du rôle que ces événements peuvent avoir pour soutenir des associations, pour contribuer au déplacement des associations sportives et pour faire vivre des clubs, comme c'est le cas avec le tournoi de volley sur les bords du Pâquier.

Mme DIJEAU.-

Merci, Madame GRÉBERT, de m'informer sur ces faits que l'on ne connaît pas.

Cela me pose question, dans quel organe, dans quelle commission, dans quelle instance sont débattues ces questions ? Apparemment, des décisions ont été prises. Où en a-t-on parlé ? Dans quelle commission ?

Si l'on revient sur le Martin Foucade, nous avons bien vu que c'était une décision sans débat forcément. A quel moment allons-nous débattre de cela ?

Mme GRÉBERT.-

Mes collègues de la commission d'évaluation des politiques publiques seront témoins du travail que nous avons mené cette année, tant sur le plan de la méthodologie que du questionnaire qui a été administré dans le cadre de cette enquête, nous avons présenté les résultats à la commission d'évaluation des politiques publiques.

Nous avons également fait une réunion avec l'ensemble des élus, à laquelle vous avez peut-être participé, en visio, nous avons eu l'occasion de débattre.

Pour répondre à votre question sur la manière dont nous avons été amenés à ce plan d'actions, nous avons travaillé avec l'ensemble des élus de l'Exécutif et avec le bureau d'études, nous avons consacré une journée de séminaire à ce sujet dans laquelle nous avons présenté des orientations d'action et derrière, nous avons vu les organisateurs d'événements qui étaient particulièrement concernés par ces sujets pour nous faire une opinion.

Nous avons voté entre élus de l'Exécutif sur la question du Martin Fourcade. C'est comme cela que l'on a pris cette décision.

M. LE MAIRE.-

Merci Fabienne.

Sur le Martin Fourcade, effectivement c'est une décision de l'Exécutif. Avant, il y a eu des rencontres pour proposer d'autres possibilités au Martin Fourcade. Cela ne s'est pas fait de manière binaire « oui » ou « non ».

Fabien GÉRY.

M. GÉRY.-

Nous rencontrons bien sûr les associations qui organisent des événements, notamment à la Culture, nous avons un service dédié à leur accompagnement. Pour chaque porteur de projet, un agent est dédié et va suivre le projet, fait le lien entre l'association et les autres services de la Ville, puisque plusieurs services interviennent lors d'un événement (la Logistique, la Communication, la Police municipale...), des réunions se tiennent.

Les événements qui vont avoir lieu en 2025 sont déjà enclenchés plusieurs mois en amont, tout un travail est mené, notamment pour les événements récurrents, avec les associations de la ville.

Comme l'a dit tout à l'heure Aurélie GUEDRON, nous avons ensuite un dossier que l'on peut trouver en ligne pour les nouveaux porteurs de projets, qui passe par une évaluation des services pour savoir s'il est possible ou pas de le réaliser.

Souvent ces porteurs de projets passent par les élus thématiques. Peut-être certains passent-ils directement mais la plupart du temps, nous les rencontrons, quand ils demandent un rendez-vous, ils l'obtiennent, nous les rencontrons aussi régulièrement pour faire des bilans sur les événements.

Je ne peux pas laisser dire qu'il n'y a pas de rencontre entre les élus et les porteurs de projets.

Mme DIJEAU.-

Pourquoi ne participez-vous pas aux réunions d'organisation avec eux, aux échanges qu'ils ont avec les agents où ils ont des questions concrètes ? C'est là qu'ils ont besoin d'un élu, vous ou un autre, ce n'est pas ciblé.

M. GÉRY.-

C'est du rôle des techniciens, des professionnels de l'événementiel. Je ne suis pas Policier municipal, par exemple, je ne peux pas répondre à la place d'un Policier municipal.

Quand il y a des problèmes, nous intervenons, c'est arrivé, mais ce sont les techniciens qui gèrent les aspects matériels de l'organisation. Un élu n'est pas un professionnel de l'événementiel.

Mme DIJEAU.-

Non, mais un élu va décider si la manifestation va avoir lieu ou pas. Il y a des associations qui posent la question.

M. GÉRY.-

C'est le Copil événementiel qui décidera après.

M. LE MAIRE.-

C'est le comité de pilotage dans lequel il y a les élus.

Madame GRARD.

Mme GRARD.-

Je suis d'accord avec Madame DIJEAU sur beaucoup de points.

J'ai trois questions.

Vous nous dites qu'il n'y a pas de suppression d'événements mais j'ai ouï-dire qu'il y aurait des propositions pour que certains événements aient lieu tous les deux ans. Je voulais savoir si c'était vrai ou pas. Cela peut avoir un impact sur les associations. Vous n'êtes pas sans savoir que cela permet aux associations qui organisent des événements de vivre, de financer leurs activités. Cette suggestion est-elle vraie ou pas ?

Je lis que vous souhaitez apaiser les espaces publics en bord de lac, que les Annéciens ont majoritairement souhaité des événements qui ne se déroulent pas sur les bords du lac.

Je vous rappelle tout de même que la place François de Menthon à l'époque était dédiée aux événements locaux, d'où la minéralité de cette place, de nombreux événements ont eu lieu depuis le début des années 2000. Cette place est actuellement en cours de végétalisation, je ne sais pas où auront lieu ces événements. Cela permettrait de soulager la vieille ville et le Pâquier. Avez-vous fléché des nouveaux sites pour ces événements ?

Troisième question, le 15 février 2024, vous avez lancé un avis d'appel public à la concurrence pour une mission d'accompagnement relative à l'évaluation des politiques événementielles de la ville. J'imagine que c'est le cabinet qui a été retenu pour cette étude. Les offres devaient être remises pour le 15 mars, on ne sait pas qui a été retenu ni pour quel montant puisque cela n'a jamais été porté à la connaissance du Conseil municipal.

Je voudrais avoir le nom de la société et le montant, et si cela a été communiqué, merci de me dire à quel Conseil municipal.

M. LE MAIRE.-

Avant de passer la parole à Fabienne GRÉBERT, la biennalisation, tous les deux ans, n'est pas une suppression, c'est une hypothèse de travail notamment par rapport aux objectifs qui ont été cités tout à l'heure sur l'occupation de l'espace public sur les bords du lac.
Fabienne ?

Mme GRÉBERT.-

Je suis en train de rechercher le montant, cela a été dit la semaine dernière...

Mme GRARD.-

Pourrait-on savoir à quel Conseil municipal cette information a été portée à notre connaissance ? Merci.

Mme GRÉBERT.-

Si vous me laissez vous répondre, je vais peut-être pouvoir le faire. Je vous remercie.

Comme cela ne vous a pas échappé, il y a des commissions d'appel d'offres où ce n'est pas passé. C'est une consultation simple que nous avons faite pour des questions de montants de marché. Nous avons le droit, dans le cadre du Code des marchés publics, de faire des commissions simples et nous ne sommes pas obligés de les passer en Conseil municipal.

Mme GRARD.-

Je ne dis pas le contraire, simplement dans la dernière délibération, nous avons la liste de tous les marchés qui ont été conclus, quel que soit le montant, même pour des petites sommes, qui ne sont pas passés en commission d'appel d'offres. Tous ces marchés nous sont communiqués en Conseil municipal et je n'ai pas vu celui-ci.

Mme GRÉBERT.-

Je pense que cela devait être au printemps dernier. Si vous ne l'avez pas vu, nous allons vous redonner cette information sans souci, il n'y a pas de problème.

Sur la question de la place François de Menthon, d'abord, la végétalisation ne va pas complètement enlever la possibilité de faire des événements. Il y aura des arbres mais cela n'empêchera pas de faire des événements.

Quoi qu'il en soit, pour compléter ce qu'a dit Monsieur le Maire, la biennalisation a été proposée à certains organisateurs d'événements, mais, vous l'avez bien soulevé, ce n'est pas simple.

Nous l'avions proposée à Martin Fourcade parce qu'il aurait pu organiser son événement un an sur deux, au final cela n'a pas été tranché de cette manière.

Pour les autres, il est vrai que c'est compliqué, tout comme la réduction des jauges, c'est compliqué, parce qu'on ne peut pas non plus mettre à mal le modèle économique, surtout le modèle d'association.

Sur le fait que les Annéciens ne veulent pas d'événements au bord du lac, ce n'est pas vrai, ils veulent la Fête du Lac, ils mettent cela dans les événements qu'ils veulent conserver absolument. Ils veulent le Festival International du Film d'Animation, les projections sur les bords du lac sont des événements plébiscités.

Nous avons tenu compte de ce qui a été dit dans l'enquête pour avoir une politique événementielle qui ne soit pas détricotée, qui tienne compte effectivement de la réduction des nuisances, qui tienne compte de la sanctuarisation des bords du lac, c'est-à-dire sur des événements associatifs faits par des établissements publics ou par la Ville, comme l'a présenté Aurélie GUEDRON tout à l'heure. C'est cela l'enjeu.

Mme GRARD.-

Quels sont les sites que vous avez fléchés pour faire ces événements ailleurs que sur le Pâquier ? Avez-vous déjà des idées ?

Mme GRÉBERT.-

Des choses ont déjà été déplacées depuis quelques années. La Company Cup, par exemple, a été déplacée aux Glaisins et cela se passe bien.

Nous avons proposé que des choses se passent plutôt sur les hauts d'Annecy-le-Vieux, vers l'Espace Rencontre. Ce sont des sites potentiels.

M. LE MAIRE.-

Merci. Monsieur KRIVOBOK.

M. KRIVOBOK.-

En commission, étant membre moi aussi de votre commission, Madame GRÉBERT, nous avons parlé uniquement de la méthode et des résultats de la méthode, nous n'avons pas du tout parlé des événements qui allaient être interchangés ou de tel événement qui allait se faire ou ne pas se faire. Je tiens à le préciser.

Mme GRÉBERT.-

Mais vous auriez pu faire des propositions, en principe nous écoutons.

M. LE MAIRE.-

Merci, Monsieur KRIVOBOK.

Madame BOLY.

Mme BOLY.-

Je profite de ce que ce débat soit enregistré, comme je l'ai dit en commission de débriefing sur cette étude, ce n'est pas parce qu'on ne voit pas les Glaisins que les Glaisins vont devenir le parking ouvert de la politique événementielle du centre-ville d'Annecy.

En tant qu'Ancilevienne, et envers mes voisins, je vous dis juste soyez vigilants, ce n'est pas parce que vous ne le voyez pas en centre-ville qu'il ne va pas y avoir des effets négatifs. Merci d'y porter attention.

M. LE MAIRE.-

Merci, Madame BOLY.

Catherine ALLARD, il y a une réponse, je crois.

Mme ALLARD.-

Concernant cette politique événementielle, nous n'allons pas nous mentir, je n'y suis pas favorable, je l'ai dit à toutes les associations sportives que j'ai rencontrées et à tous ceux avec qui j'en ai discuté.

Je voudrais revenir sur les propos d'Isabelle, je te remercie, tu as soulevé des points qui étaient à mon avis très pertinents, sur lesquels nous ne nous sommes jamais penchés dans quelque réunion que ce soit.

Je voudrais également te préciser, par rapport à l'accueil des associations, que nous avons beaucoup de demandes d'événements. J'essaie de recevoir toutes les associations sportives, ce n'est pas la peine de mettre mon 06 sur Tik-Tok, Chloé, parce que beaucoup d'associations l'ont. J'essaie de répondre à tout le monde et de recevoir tout le monde, mais nous en avons vraiment beaucoup.

Pour les événements récurrents, les associations sont reçues et nous en discutons. Cela passe ensuite en Copil événementiel et dans les services, c'est-à-dire que je ne les vois généralement qu'une seule fois. L'accord est donné. Depuis quelque temps, il faut que cela passe en Copil événementiel et ce n'est plus forcément moi qui ai la main.

Je voudrais dire sur cette politique événementielle que cela se termine finalement en une politique de gestion du Pâquier et non pas une politique événementielle. Et c'est cela qui manque, nous avons vraiment besoin d'une politique qui définisse l'événement en tant que tel, que ce soit sport ou culture, de l'événement grand public, peu importe. En l'occurrence, nous avons finalement axé sur certains points qui à mon avis n'étaient pas les bons.

Je voudrais en profiter également pour dire, pour ceux qui nous regardent, que deux événements ne sont pas cités, qui sont des grands événements : la traversée du lac, qui est la première de France en eau libre en termes de participants, je la connais bien, et l'Ancilevienne, qui n'a pas été citée dans cette politique. Je salue les deux associations, je leur dis que leur travail est exceptionnel et que ce sont bien des grands événements qu'elles organisent.

M. LE MAIRE.-

Merci.

En corollaire à ce qui vient d'être dit, les documents qui sont mis à disposition du public peuvent être téléchargés. On notera que les événements patrimoniaux tels qu'Annecy Traditions, le Retour des Alpagnes, la Fête des Amis du Vieux Seynod, sont plutôt plébiscités. Et lors de notre réunion publique, le sujet a été bien noté.

Voilà ce que je voulais rajouter pour conclure.

Monsieur PETIT pour une dernière question.

M. PETIT.-

Catherine, je ne peux que te rejoindre, on parle surtout du Pâquier mais, sur la liste des 16 événements que l'on a ici, il n'y en a que 9 sur le Pâquier, il n'y en a pas 16. Il n'y a que 4 événements sportifs sur le Pâquier, il n'y en a pas 16. Effectivement, c'est recentré sur le Pâquier.

Il y a 400 événements, j'aimerais bien avoir la liste de ces 400 événements et comment ils sont répartis entre la culture, le patrimonial et le sportif, et où ils se déroulent. Ils n'ont pas lieu sur le Pâquier, est-ce dans des gymnases, où c'est fermé et loin de tout le monde, ou sur un espace public ouvert ? Nous n'avons pas cela, si nous pouvions l'obtenir, je suis preneur.

Sur les événements que vous voulez mettre une année sur deux, ce ne sont pas des événements sur le Pâquier. Quels sont les événements que vous fléchez en biennal ?

M. LE MAIRE.-

Fabienne GRÉBERT a apporté la réponse tout à l'heure, c'est une proposition qui peut être faite à certains endroits. Pour l'instant, ce n'est pas fléché ni déterminé de manière absolue. Aurélie ?

Mme GUEDRON.-

Cette biennalisation est une proposition, ce ne sera en aucun cas imposé à tel ou tel organisateur. Cela faisait partie des différentes options. Il y a certains événements dont on peut par exemple déplacer une partie, comme nous sommes en train de le travailler sur la MaXi-

Race, il y en a d'autres qui ne peuvent pas se faire ailleurs, comme la Fête du Lac. La biennalisation était vraiment une option, en aucun cas ce ne sera imposé.

Pour les 400 événements, c'est tous événements confondus, sport, culture, événements de quartier, tournois sportifs, cela peut être toutes les catégories. Nous pourrions faire passer la liste mais c'est très long. Et un travail de cartographie est en cours de finalisation, il n'y a aucun souci, nous pourrions faire passer les informations.

M. LE MAIRE.-

Merci, il s'agit d'une prise d'acte pour l'étude événementielle que nous avons présentée.

M. GRANGER.-

J'ajoute à ce qu'a dit Isabelle que cette étude n'apporte pas grand-chose. Et en effet, Christian, la base aurait peut-être été déjà une bonne cartographie de ce qui existe. Aujourd'hui c'est un topo qui n'est même pas mis dans cette brochure.

Cela m'interroge, quand j'entends la personne qui nous fait la restitution nous parler de la Company Cup sur le Pâquier qui a été déplacée, cela fait plus de dix ans que l'événement existe, il n'a jamais eu lieu sur le Pâquier. Cela m'interroge vraiment quand j'entends de tels propos.

M. LE MAIRE.-

Monsieur Anthony GRANGER, c'est entendu.

Je pense que cette enquête est un vrai choix, elle nous permet de déterminer des orientations. Je suis assez étonné d'entendre dire parfois que ce n'est pas la peine de faire une enquête parce qu'on sait ce que pensent les Annéciennes et les Annéciens. Il y a des sujets tels que celui-ci sur lesquels on ronronne et on tourne en rond depuis des années, il était temps d'avancer.

**Le Conseil Municipal PREND ACTE
des grands principes de la politique événementielle et de ses axes prioritaires
ainsi que des actions adaptées pour répondre aux attentes exprimées
dans le cadre de la démarche d'évaluation**

**7 - D.CN.2025-6 : AMÉNAGEMENT ET EXPLOITATION DU MARCHÉ DE NOËL -
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU
PRINCIPE DE DÉLÉGATION ET AUTORISATION DU LANCEMENT
DE LA PROCÉDURE DE CONSULTATION**

- Rapport de Alexandre MULATIER-GACHET -

Depuis plus de 20 ans, la Ville propose aux Annéciens et aux visiteurs un ensemble d'événements pour la période de fin d'année, regroupé sous l'appellation déposée « Noël des Alpes ».

Le marché de Noël d'Annecy est une manifestation commerciale et festive essentielle pour la réussite du Noël des Alpes.

L'aménagement et l'exploitation de ce marché faisaient jusqu'à présent l'objet de marchés publics. Toutefois, l'exploitation du marché étant financée totalement ou en grande partie par les

produits de l'activité, le régime de la délégation de service public apparaît comme un cadre juridique mieux adapté.

Une délégation de service public est un contrat par lequel la collectivité confie la gestion d'un service public, dont elle a la responsabilité, à un délégataire public ou privé, qui en assume les risques de gestion et dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service.

Le choix du délégataire résulte d'une procédure de mise en concurrence.

Conformément à l'article L. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le principe de toute délégation de service public, après avoir recueilli l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et du Comité Social Territorial.

Aussi, lors de sa réunion du 16 janvier 2025, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis favorable sur le principe de délégation de service public et le lancement de la procédure pour l'aménagement et l'exploitation du marché de Noël.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur les principaux éléments du contrat de délégation de service public envisagé, qui contient les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire.

La délégation de service public prendra la forme d'un contrat de concession de type affermage.

La ville d'Annecy confie au futur délégataire la commercialisation, la fourniture, le montage, le démontage et la décoration des chalets et équipements annexes nécessaires à l'organisation du marché de Noël, l'entretien, le nettoyage et la sécurisation des sites pour la durée de la manifestation, ainsi que la conception et la gestion des animations en lien avec l'événement.

Il est précisé que la Ville d'Annecy se réserve le droit d'organiser d'autres animations sur tout le territoire communal en lien avec les fêtes de Noël.

Les principales caractéristiques du marché de Noël seront :

- Durée de la manifestation : de 4 à 6 semaines, de la fin du mois de novembre à la fin des vacances scolaires de Noël.
- Le marché de Noël devra apporter une offre commerciale axée sur des produits de fabrication artisanale, en lien avec la thématique des fêtes de fin d'année, à des tarifs accessibles au plus grand nombre. Le nombre précis de chalets sera à déterminer avec les candidats, sachant que la Ville entend privilégier la qualité et l'originalité des exposants à la quantité.

Des animations ludiques et familiales, mettant l'accent sur la convivialité et l'esprit des fêtes de Noël, viendront amplifier l'attractivité de l'événement.

Enfin, il sera prévu une zone festive, offrant une production de qualité, faite et consommée sur place, et organisée pour limiter au maximum les nuisances pour les riverains.

- Les emplacements géographiques du marché seront à définir avec les candidats en fonction de leur projet et avec des évolutions possibles d'une édition à l'autre.

Pour l'édition 2025, le secteur Grenette / Saint-Maurice / quartier du lac est pressenti et sera proposé prioritairement aux candidats pour l'implantation du marché principal.

- Contraintes spécifiques : Les animations et décorations, ainsi que les produits proposés, devront être en cohérence avec le thème du « Noël des Alpes », défini par la Ville.

Le délégataire devra faire preuve d'exemplarité en matière de développement durable, de gestion des déchets et d'éco-responsabilité.

Compte tenu des investissements demandés au délégataire, la durée d'exploitation du service est fixée à quatre éditions du marché de Noël.

Le délégataire exercera son activité à ses risques et périls.

Le délégataire assumera l'ensemble des charges en lien avec l'organisation du marché de Noël.

La rémunération du délégataire sera assurée par :

- Les recettes générées par la location des chalets aux exposants ;
- Les éventuelles recettes générées par l'exploitation directe de chalets ou d'animations (sans que cette exploitation directe ne puisse dépasser 25 % de l'activité économique du marché de Noël) ;
- Le paiement éventuel par la Ville d'une participation financière (à déterminer dans le cadre de la procédure de consultation).

La Ville percevra directement auprès du délégataire une redevance au titre de l'occupation commerciale du domaine public.

Par ailleurs, le délégataire pourra proposer à la Ville le versement d'un intéressement financier, déterminé par application d'un pourcentage sur l'ensemble des recettes générées par l'exploitation du marché de Noël.

Au vu de ce rapport de présentation, il est proposé au Conseil Municipal de retenir le principe de la délégation de service public pour l'aménagement et l'exploitation du marché de Noël.

Il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la procédure de consultation prévues aux articles L. 3120-1 et suivants du Code de la commande publique. Il est précisé qu'au terme de celle-ci, le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur le choix du délégataire et sur le contrat de concession.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe de la délégation de service public pour l'aménagement et l'exploitation du marché de Noël ;
- **AUTORISER** le lancement de la procédure de consultation ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et documents afférents à cette consultation.

M. MULATIER-GACHET.-

Le 16 janvier a eu lieu la Commission consultative des services publics locaux qui a émis un avis favorable à ce principe de délégation de service public.

Pour ce cas spécifique, ce sera différent, ce sera un contrat de concession de type affermage. Cela amènera plus de souplesse, cela permettra de faire plus d'ajustements, contrairement aux contraintes que l'on a eues autour de ce marché de Noël.

Le délégataire va faire comme d'habitude : la commercialisation, la fourniture, le montage, le démontage, la décoration des chalets et tous les équipements et bien entendu, et c'est un point sur lequel nous serons extrêmement vigilants, l'entretien, le nettoyage et la sécurisation des sites.

La durée de la manifestation, c'est ce que nous permet ce marché, sera entre quatre et six semaines. L'objectif est que nous ne commencions pas à monter le marché de Noël pendant les vacances d'octobre et que cela s'étale sur une durée beaucoup trop longue, il s'agit de réduire sur les vacances de Noël.

Nous allons mettre un axe très important sur l'offre commerciale et la fabrication artisanale. Nous avons eu beaucoup de critiques au fil des ans sur les thématiques.

Enfin, l'équilibre que l'on va devoir trouver est d'avoir des tarifs accessibles.

Il n'y a pas de nombre de chalets spécifique, ce sont les délégataires qui vont postuler qui seront en capacité de nous dire qu'en termes de rentabilité, ce sont 100 chalets ou 200 chalets. C'est avec eux que l'on va le définir, avec une partie animation orientée sur les familles.

Nous gardons une zone festive, c'est important pour le territoire, comme on peut l'entendre parfois : Annecy est-elle une ville festive ou pas ? Peu importe, il est important de garder cette offre, en faisant attention à tout ce qui est consommation sur place pour éviter la gestion des déchets, c'est un problème primordial, et notamment la gestion des nuisances pour les riverains.

Au niveau géographique, plusieurs points sont prévus. Une chose est sûre, le quartier Grenette/Saint-Maurice/quartier du lac sera la priorité, nous réfléchissons ensuite à d'autres points. Vous parliez de la place François de Menthon, nous réfléchissons également à d'autres emplacements, vers la Tournette et différents endroits pour installer cette zone festive et que tout le monde puisse faire la fête en sécurité, en ayant le moins de nuisances possible. C'est peut-être une gageure mais c'est ce que nous cherchons à faire avec ce marché.

Comme la dernière fois, ce sera sur quatre éditions à partir de Noël 2025.

En termes de rémunération, c'est celui qui proposera la meilleure offre, pas seulement mais cela fera partie des critères de sélection. La rémunération se fera par les recettes générées par la location de chalets, comme habituellement, d'éventuelles recettes par l'exploitation directe de chalets ou des animations si le délégataire veut gérer en direct, sachant que nous veillerons à ce que cela ne dépasse pas 25 % du modèle économique.

Il peut y avoir éventuellement une participation de la Ville selon les animations qu'ils veulent mettre en place, notamment dans d'autres endroits de la ville.

Il y aura bien entendu une redevance au titre de l'occupation du domaine public.

Tout cela nous permettra le versement d'un intérêt financier.

Nous avons les grandes lignes. Le cahier des charges est en cours de rédaction, nous avons pu le voir au comité de pilotage dédié à cette exploitation.

L'objectif est d'être plus large, moins rigide pour avoir le choix. Si pour diverses raisons, et nous n'allons pas revenir sur les marchés de Noël dans les communes déléguées qui n'avaient pas fonctionné, cela ne fonctionne pas à un endroit, nous pourrions faire des modifications.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de marché de Noël dans les communes déléguées, nous travaillons avec les commerçants, comme cela a été le cas cette année sur la commune déléguée de Meythet où nous avons mis des chalets à disposition des commerçants, nous avons autorisé différentes choses que nous n'aurions pas faites habituellement. C'est ce que nous voulons pousser, que les commerçants puissent, avec les mairies de proximité et les associations, gérer l'avenir de ce marché de Noël.

M. LE MAIRE.-

Merci Alexandre.

Madame GRARD.

Mme GRARD.-

Vous parlez de la location du domaine public. Ce n'est pas précisé, mais si le marché de Noël a lieu sur le square des Martyrs, comme cela a été le cas ces quatre dernières années, et s'il y a dégradation du site, est-il prévu que l'exploitant participe financièrement à la remise en état ?

M. MULATIER-GACHET.-

Oui. Et nous ne le remettrons pas sur le square des Martyrs.

Mme GRARD.-

Cela va avec ma deuxième question. Il est indiqué que « Pour l'édition 2025 et a priori pour les quatre années à venir, le secteur Grenette/Saint-Maurice/quartier du lac est pressenti et sera proposé prioritairement aux candidats pour l'implantation du marché principal. »

Je voulais savoir si les riverains sont informés de cela, s'ils seront associés, s'ils seront d'accord. Le quartier est aujourd'hui apaisé, pendant quatre à six semaines il sera un peu moins apaisé, est-il prévu des buvettes, comme c'était le cas sur la place François de Menthon ? Les riverains seront-ils associés à cette démarche ?

M. MULATIER-GACHET.-

Ils seront bien entendu associés. Pour autant, ce n'est pas la zone festive, c'est la zone marché de Noël. Il y a la zone classique vers Saint-Maurice, le long du Thiou, l'idée est de la prolonger à cet endroit et d'enlever toute la partie DJ, d'avoir un marché de Noël familial. Peut-être pourra-t-on boire un verre ou deux, mais le but n'est pas de mettre de la musique forte jusqu'à 23 heures, l'objectif est de se recentrer sur un marché de Noël.

Pour les zones festives, cela a été des questionnements, nous n'avons pas ici d'experts en marché de Noël, c'est pourquoi le but est de laisser le choix aux délégataires de nous proposer différentes solutions, nous prendrons celui qui nous proposera le meilleur équilibre économique, mais surtout en termes de qualité et d'animations pour les familles. C'est l'objectif en laissant cet affermage le plus ouvert possible.

M. DUPERTHUY.-

Deux remarques sur cette proposition.

La première, sur la durée de la manifestation. Cela a été dit plusieurs fois, vous laissez une fourchette de quatre à six semaines. Je ne sais pas quels ont été les débats qui ont conduit à cet arbitrage. Avec Claire, nous sommes plutôt favorables à une limitation à quatre semaines. On sait que cela fait partie, on vient de le voir sur la politique événementielle, des événements qui ont eu tendance à s'allonger au fil des ans et qui posent quelques problèmes en termes d'apaisement de la ville pour les riverains.

La deuxième chose à laquelle je tiens énormément, je souhaiterais que soit inscrite la création d'une société dédiée, dûment enregistrée, pour l'organisation du marché de Noël d'Annecy, c'est possible dans ces marchés d'affermage, pour avoir des comptes vérifiables, l'ensemble des éléments et ne pas retomber dans des sociétés faussement enregistrées comme cela a été le cas jusqu'à présent.

C'est possible, je souhaiterais que cette clause soit rajoutée, la création d'une société dédiée pour l'organisation du marché de Noël d'Annecy nous permettant d'avoir ainsi des comptes clairs.

M. MULATIER-GACHET.-

Nous sommes tout à fait d'accord, nous le ferons. Nous savons les problèmes actuellement pour récupérer les sommes qui nous sont dues. Ce sera bien entendu inscrit.

Sur les quatre à six semaines, je sais que votre position est plutôt de quatre semaines, cela va dépendre des vacances de la Toussaint et des vacances de Noël, mais l'objectif est d'aller vers cinq semaines plutôt que d'allonger sur les six semaines. Ce sera parfois quatre semaines et demie, parfois cinq. Mais je suis d'accord, l'objectif n'est pas d'avoir cette durée très longue.

Le problème dans ces événements est certes les nuisances que cela génère, mais surtout le montage et le démontage, qui s'étalent parfois sur les vacances de la Toussaint. Il n'est plus acceptable que des chalets soient montés à cette période où l'on est encore bien loin de Noël.

M. LE MAIRE.-

Merci. Monsieur GRANGER.

M. GRANGER.-

Nous ne reviendrons pas sur tous les manquements du marché de Noël de ces trois dernières années, pourtant, ils devront nous inspirer pour les prochaines années : l'ambiance, l'implantation des lieux, les communes déléguées, cela a été dit, les animations ou la restauration et la qualité des produits.

Si renouveler ce marché offre l'opportunité d'améliorer tous les manquements de ces dernières années, certains points inscrits dans le cahier des charges qui nous est soumis ce soir nous choquent.

Pourquoi inscrire le possible paiement par la Ville d'une participation financière au prestataire ? De la même façon, l'emploi conditionnel d'un possible intéressement financier du prestataire à la Ville. Soit c'est une condition et elle est inscrite en tant que telle, soit cela n'en est pas une et elle est enlevée.

Ce reversement, bien que, bien sûr, intéressant pour les finances de Ville, nous paraît inapproprié.

En effet, la Ville recherche avant tout par ce marché de Noël à offrir aux Annéciens une belle animation de Noël, qualitative et festive. Le fait que cette animation ne coûte rien à la Ville est déjà une réussite en soi.

Le risque par ce reversement est de dégrader la qualité du marché pour en faire une activité purement lucrative. J'ajoute que nous voyons bien les difficultés pour la Ville à percevoir les reversements des éditions précédentes dans le cadre du marché que vous aviez signé.

Enfin, la question des lieux d'implantation nous interroge elle aussi. Quid de la patinoire et d'une zone festive que vous projetez dans le quartier du lac ?

M. MULATIER-GACHET.-

Justement, il s'agit là simplement d'approuver le principe de délégation, le cahier des charges va être publié après, c'est l'ordre dans lequel cela fonctionne.

Le critère ne sera pas uniquement financier, il est important de l'avoir mais si certains nous proposent beaucoup plus d'animations, beaucoup plus de qualité, avec une enveloppe financière beaucoup plus légère, on ne s'interdit pas de choisir l'offre la plus qualitative.

Le but n'est pas de générer de l'argent sur ce marché de Noël mais d'animer la ville sur un marché de qualité, avec des animations familiales.

Nous donnons du domaine public, il y a une petite contrepartie, ou une grosse contrepartie, nous assumerons selon les personnes qui vont répondre.

Je le redis, la zone festive ne sera pas dans le quartier du lac où ce sera le marché de Noël, les animations pour les enfants.

Nous allons voir avec le futur délégataire où nous pouvons installer la patinoire.

Quant à la zone festive, ce n'est pas du tout arrêté à l'heure actuelle, nous allons discuter avec le délégataire, il va nous dire que c'est peut-être une hérésie, ou qu'à cet endroit, cela ne fonctionnera jamais. Est-ce que ce sera vers la Tournette ? On évoque également derrière le futur Hôtel de Ville à Annecy. Cela peut être à différents endroits, c'est vraiment ouvert.

Ce sont les professionnels qui vont y répondre, et nous allons aussi leur faire confiance sur l'articulation des animations et l'équilibre que l'on souhaite, ce n'est pas à nous, Ville, à gérer cette délégation de service public.

M. LE MAIRE.-

Merci. Monsieur PETIT, en rapide conclusion.

M. PETIT.-

Ce n'est pas une conclusion, juste une demande d'information.

Le délégataire qui était là jusqu'à cette année a terminé son mandat, il a fait le marché de Noël 2024 mais on n'a toujours pas encaissé le marché de Noël 2023.

M. MULATIER-GACHET.-

Encaissé la part fixe, il nous manque effectivement l'intéressement. Nous lui avons facturé les pénalités : 250 euros par jour calendaire de retard. Nous avons facturé en plus 38 000 euros.

Pour l'édition de cette année, cela a été aussi titré sur la part fixe et sur l'intéressement, ils ont jusqu'au 30 juin de cette année.

Tout n'est pas réglé en effet, nous avançons et nous ne lâcherons pas, comme nous avons pu le montrer sur l'ancien marché, nous sommes dans notre bon droit et nous récupérerons ce qui nous est dû.

M. PETIT.-

Pour précision, quel est le montant qu'ils nous doivent sur 2023 ?

M. MULATIER-GACHET.-

Sur l'édition 2022-2023, c'est payé.

M. PETIT.-

Sur l'édition 2023, il y a une part qui n'a pas été payée.

M. MULATIER-GACHET.-

Sur les deux années 2023-2024. La part qui a été payée est 76 000 euros pour l'occupation du domaine public. Quant à la part variable, sans leurs comptes, il est impossible de le savoir parce que c'est un pourcentage de leur chiffre d'affaires et ils ne nous l'ont pas donné. C'est ce qui est écrit dans le marché.

En 2021-2022 c'était 157 000 euros.

En 2022-2023, c'était à peu près 140 000 euros.

Si ce marché s'est bien passé, car il manque leurs comptes, nous serons dans ces ordres de grandeur, à 150 000 euros.

M. LE MAIRE.-

Merci. Nous allons passer au vote.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 59 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 10 voix

Abstentions : BANGUÉ Frédérique, BOULAND Corinne, CHAMOSSET Philippe, DÉRIPPE-PERRADIN Joëlle, DIJEAU Isabelle, DULELLARI Ornella, GRANGER Anthony, KRIVOBOK Nicolas, LAYDEVANT Christiane, MERMILLOD Stéphanie.

8 - D.CN.2025-7 : RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

- Rapport de Abdelrahim ALI YAGOUB -

M. ALI YAGOUB.-

La ville d'Annecy s'implique dans la lutte contre les inégalités femmes/hommes. C'est pourquoi elle a mis en place un plan d'actions pour l'égalité femmes/hommes portant à la fois sur les agents de la ville et la population annécienne dans son ensemble.

Je vais vous présenter un état des lieux de l'égalité femmes/hommes dans notre collectivité. C'est un rapport unique, comme chaque année. Il y a de nettes avancées, mais également des points à améliorer.

Tout d'abord, la répartition des effectifs. Les femmes représentent 61 % des agents, un chiffre stable, mais certains métiers restent très genrés, ce qui limite la mixité professionnelle.

Concernant les promotions, en 2023, 2 femmes et 18 hommes ont été promus. Les avancements automatiques sont bien répartis entre les deux genres. Les femmes ont été moins promues cette année, sans ouvrir le débat sur les inégalités de genre dans tous les secteurs, l'économie et la société dans son ensemble.

Je souhaite préciser que ce caractère n'est pas encore pris en compte dans le cadre de campagnes de promotion municipales, il pourrait être intéressant à l'avenir de prendre en compte ce caractère et de suivre son évolution en matière d'égalité femmes/hommes.

Sur les salaires, il y a du mieux. Les écarts restent importants, notamment chez les cadres : 54 229 euros pour les hommes contre 45 810 euros pour les femmes, mais la tendance est positive. Les salaires des femmes augmentent plus rapidement, ce qui réduit progressivement les écarts.

Les postes de responsabilité évoluent également. En 2023, les dix plus hauts salaires étaient gagnés par les hommes. En 2024, trois femmes ont rejoint ces plus hauts salaires. Nous souhaitons que cette tendance se confirme dans les prochaines années.

Le temps partiel concerne beaucoup plus les femmes : 11 % contre 2 % pour les hommes. Cela a un impact sur les carrières et l'évolution professionnelle, souvent pour des raisons de charges familiales encore inégalement réparties.

Enfin, nous devons progresser sur l'index national en termes d'égalité femmes/hommes dans les collectivités territoriales, pour laquelle notre note est insuffisante, notamment à cause des écarts de rémunération et des promotions inégalitaires.

Ce rapport met en lumière à la fois les avancées et les marges de progression importantes à travailler dans les années à venir, nous comptons sur notre engagement commun pour faire évoluer ces indicateurs de manière significative.

Nous devons continuer à travailler sur ces sujets pour approcher une égalité réelle.

Je vous remercie.

Depuis la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, il appartient à l'exécutif de présenter, « préalablement aux débats sur le projet de budget (...) un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'il mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ». Cette disposition a été codifiée à l'article L.2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales.

La ville d'Annecy s'implique, dans une diminution des inégalités femmes/hommes. C'est pourquoi, elle a mis en place un plan d'actions femmes/hommes portant à la fois sur la population annécienne et les agents de la ville.

Le plan d'actions interne est porté par la Direction des Ressources Humaines dans le cadre de sa politique Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) dont l'une de ses thématiques est l'égalité professionnelle femmes/hommes. Depuis décembre 2023, la Ville a constitué un groupe de travail QVCT composé de 10 femmes et 5 hommes issus de différentes filières :

- Administrative (dialogue social, accueil de proximité, commande publique, évaluation et performance) ;
- Technique (bâtiments, restauration municipale) ;
- Petite enfance (auxiliaire de puériculture) ;
- Sport (ETAPS) ;
- Représentants du personnel.

Le groupe de travail s'est réuni 3 fois sur le 1^{er} semestre 2024 aboutissant à l'établissement de 6 grands axes égalité femmes/hommes entérinés par le Conseil Municipal par délibération n° D.CN.2024-122 du 24 juin 2024. La Ville entre clairement dans la volonté d'améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des agents par les thématiques retenues ci-dessous :

- Déconstruire les stéréotypes et dégenrer l'accès à l'emploi ;
- Favoriser l'égalité salariale ;
- Garantir l'égal accès en matière d'avancement et promotion ;
- Favoriser l'équilibre et l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle ;
- Prévenir et traiter les actes de violences, de harcèlement moral et sexuel ainsi que les agissements sexistes ;
- Communiquer et suivre.

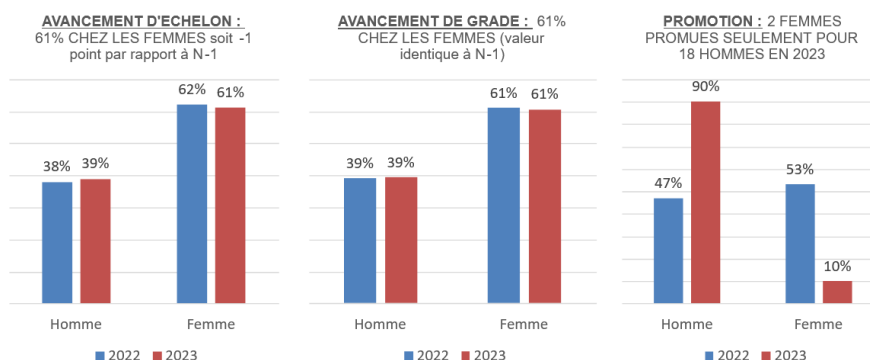
Au second semestre 2024, le groupe de travail s'est réuni 4 fois pour aboutir à l'élaboration d'un plan d'actions RH égalité femmes/hommes, sur la base de ces 6 grands axes, porté à l'ordre du jour du Comité Social Territorial (CST) du 9 janvier 2025 puis en Conseil Municipal du 3 février 2025.

Les données ci-dessous illustrent ces 6 grands axes. Elles sont issues d'une part, du Rapport social unique (RSU), établi au 31 décembre 2023, porté à l'ordre du jour du CST du 9 janvier 2025 pour avis, et d'autre part, de la mesure et de la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes issues des décrets n°2024-801 et n°2024-802 du 13 juillet 2024

DÉCONSTRUIRE LES STÉRÉOTYPES ET DÉGENRER L'ACCÈS À L'EMPLOI

	2021		2022		2023	
Filière	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
Administrative	17%	3%	17%	3%	17%	3%
Technique	14%	26%	14%	26%	14%	26%
Sociale / Médico-Sociale	12%	1%	12%	1%	14%	0%
Animation	10%	3%	10%	3%	10%	3%
Culturelle	6%	3%	6%	3%	5%	3%
Sportive	1%	1%	1%	1%	1%	1%
Sécurité (PM)	1%	2%	1%	2%	1%	2%
Total	61%	39%	61%	39%	61%	39%

FAVORISER L'ÉGALITÉ SALARIALE ET L'ÉGAL ACCÈS EN MATIÈRE D'AVANCEMENT ET PROMOTION



ÉGALITÉ SALARIALE

Indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale

Ces indicateurs sont issus du RSU 2023.

1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires

Il s'agit d'étudier ici l'écart des primes pour pallier au biais induit par l'âge des agents impliquant une plus forte rémunération indiciaire pour les agents en fin de carrière.

Les filières qui sont à 0 € le sont soit :

- Parce qu'il n'y a pas d'agent dans cette filière ;
- Parce que les agents sont trop peu nombreux pour l'étude.

	Primes et indemnités mensuelles moyennes		Part dans l'effet intra catégorie hiérarchique
	669 €	603 €	
Filière/catégorie hiérarchique de l'employeur	hommes	femmes	
Filière administrative - catégorie A	1 638 €	1 122 €	-20 €
Filière administrative - catégorie B	738 €	664 €	-3 €
Filière administrative - catégorie C	558 €	535 €	-3 €
Filière technique - catégorie A	1 533 €	1 243 €	-6 €
Filière technique - catégorie B	806 €	753 €	-2 €
Filière technique - catégorie C	563 €	504 €	-23 €
Filière culturelle - catégorie A	309 €	284 €	-1 €
Filière culturelle - catégorie B	252 €	341 €	3 €
Filière culturelle - catégorie C	510 €	531 €	0 €
Filière sportive - catégorie A	1 099 €	868 €	0 €
Filière sportive - catégorie B	707 €	718 €	0 €
Filière sportive - catégorie C	0 €	0 €	0 €
Filière sociale - catégorie A	1 004 €	898 €	-2 €
Filière sociale - catégorie B	0 €	0 €	0 €
Filière sociale - catégorie C	686 €	518 €	-9 €
Filière médico-sociale - catégorie A	1 473 €	1 019 €	-5 €
Filière médico-sociale - catégorie B	576 €	561 €	-1 €
Filière médico-sociale - catégorie C	0 €	0 €	0 €
Filière médico-technique - catégorie A	0 €	0 €	0 €
Filière médico-technique - catégorie B	0 €	0 €	0 €
Filière médico-technique - catégorie C	0 €	0 €	0 €
Filière police municipale - catégorie A	1 647 €	0 €	0 €
Filière police municipale - catégorie B	1 431 €	1 829 €	1 €
Filière police municipale - catégorie C	1 168 €	1 168 €	0 €
Filière animation - catégorie B	785 €	706 €	-1 €
Filière animation - catégorie C	547 €	546 €	0 €

TOTAL - 72 €

Rémunération mensuelle moyenne homme 2 949 €

Taux d'écart en valeur absolu de prime par filière / catégorie -2,4%

2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels

Les mêmes principes pour les fonctionnaires s'appliquent ici pour les contractuels

	Primes et indemnités mensuelles moyennes		Part dans l'effet intra catégorie hiérarchique
	571 €	432 €	
Filière/catégorie hiérarchique de l'employeur	hommes	femmes	
Filière administrative - catégorie A	1 041 €	932 €	-6 €
Filière administrative - catégorie B	649 €	541 €	-8 €
Filière administrative - catégorie C	182 €	211 €	1 €
Filière technique - catégorie A	1 191 €	903 €	-9 €
Filière technique - catégorie B	712 €	624 €	-7 €
Filière technique - catégorie C	375 €	291 €	-20 €
Filière culturelle - catégorie A	247 €	319 €	1 €
Filière culturelle - catégorie B	265 €	380 €	7 €
Filière culturelle - catégorie C	230 €	109 €	-2 €
Filière sportive - catégorie A	0 €	0 €	0 €
Filière sportive - catégorie B	333 €	0 €	-3 €
Filière sportive - catégorie C	0 €	0 €	0 €
Filière sociale - catégorie A	932 €	659 €	-9 €
Filière sociale - catégorie B	0 €	0 €	0 €
Filière sociale - catégorie C	0 €	227 €	0 €
Filière médico-sociale - catégorie A	0 €	0 €	0 €
Filière médico-sociale - catégorie B	0 €	375 €	0 €
Filière médico-sociale - catégorie C	0 €	0 €	0 €
Filière médico-technique - catégorie A	0 €	783 €	0 €
Filière médico-technique - catégorie B	0 €	0 €	0 €
Filière médico-technique - catégorie C	0 €	0 €	0 €
Filière police municipale - catégorie A	0 €	0 €	0 €
Filière police municipale - catégorie B	0 €	0 €	0 €
Filière police municipale - catégorie C	0 €	0 €	0 €
Filière animation - catégorie B	774 €	546 €	-6 €
Filière animation - catégorie C	519 €	547 €	5 €

TOTAL - 57 €

Rémunération mensuelle moyenne homme 2 649 €

Taux d'écart en valeur absolu de prime par filière / catégorie -2,2%

3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes

L'étude n'est faite que sur les avancements de grade.

Indicateur 3			
Taux de promotion de grade au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement	hommes	femmes	écart
appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle	39,3%	34,7%	-4,5%
voie d'examen professionnel			
			-4,5%
Taux utilisé pour l'indicateur 3	4,5%	il s'agit de l'écart en valeur absolu des taux d'avancement au choix	

4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations

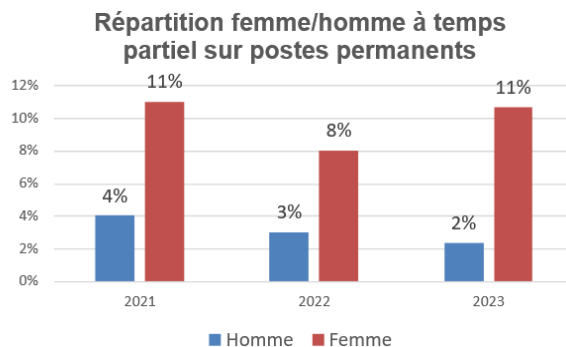
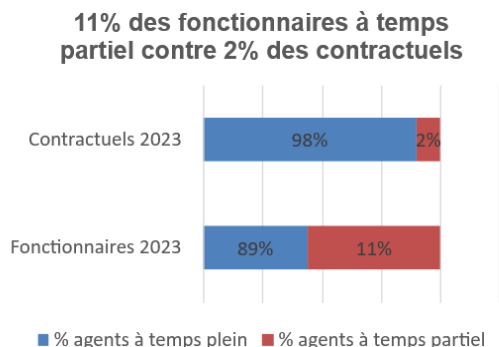
	2023		2024	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Nombre d'agent	0	10	3	7

INDEX publié sur le site de la commune

En fonction des taux obtenus sur les différents index, une note est donnée par indicateur. La cible à atteindre se situe à un niveau de résultat > ou = à 75 points

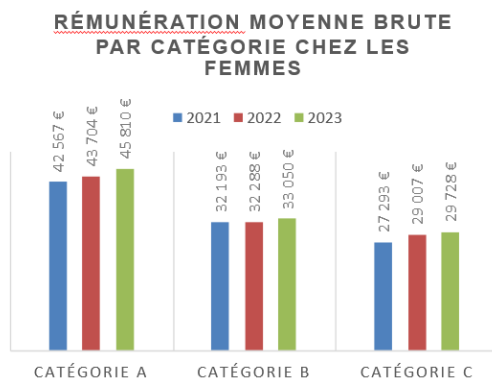
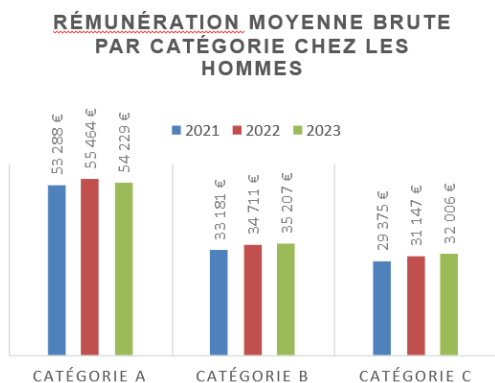


FAVORISER L'ÉQUILIBRE ENTRE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET LA VIE PERSONNELLE



COMMUNIQUER ET SUIVRE

- Rémunération moyenne femmes/hommes



Evolution 2021-2023		2022 VS 2021	2023 VS 2022
Homme	Catégorie A	4%	-2%
	Catégorie B	4%	1%
	Catégorie C	6%	3%
Femme	Catégorie A	3%	5%
	Catégorie B	0%	2%
	Catégorie C	6%	2%

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel 2024 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, tel que mentionné ci-dessus.

Le Conseil Municipal en PREND ACTE

9 - D.CN.2025-8 : PLAN D' ACTIONS DES RESSOURCES HUMAINES POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES

- Rapport de Abdelrahim ALI YAGOUB -

Présentation par Monsieur ALI YAGOUB du document joint en annexe 1 au présent procès-verbal.

M. ALI YAGOUB.-

Le 4 avril 2022, le Conseil municipal a adopté la Charte européenne pour l'égalité femmes/hommes dans la vie locale. Dans cette continuité, le 24 juin 2024, il a été approuvé un plan d'actions de politiques publiques visant à renforcer l'égalité pour nos habitants.

Je vous présente le plan d'actions, qui s'articule autour de cinq thématiques principales :

- Déconstruire les stéréotypes et dégenrer l'accès à l'emploi
 - Adapter des offres d'emploi pour permettre l'accessibilité à tous sans distinction de genre ;
 - Promouvoir des métiers sans stéréotypes de genre.

L'action est déjà réalisée.

- Favoriser l'égalité salariale et l'égal accès en matière d'avancement et de promotion
 - Assurer que l'évolution de carrière soit basée sur des critères équitables ;
 - Prendre en compte dans les entretiens de carrière les congés parentaux, les soins à un proche.

C'est une action qui va être mise en place.

- Égalité salariale
 - Réduire les écarts des rémunérations entre les femmes et les hommes ;
 - Mise en place de la subrogation pour garantir le maintien de salaire en cas d'arrêt maladie.

C'est une mesure qui va être mise en place dès 2025.

- Favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle
 - Mise en place du congé menstruel en s'inspirant des pratiques d'autres villes.

C'est une mesure qui est visée, qui va être validée et mise en place après une analyse qui démarrera pour avoir le retour des collectivités.

- Prévenir et traiter les violences, le harcèlement moral et les agissements sexistes
 - Déployer des actions de prévention et des dispositifs de signalement adaptés.

Le plan sera évolutif et évalué chaque année pour suivre les progrès réalisés et ajuster les objectifs si nécessaire.

C'est un plan d'actions évolutif pour les Ressources humaines, comme nous avons présenté pour la politique publique au mois de juin 2024.

Ce plan répond au manque d'état des lieux, comme je l'ai présenté tout à l'heure, et vous avez pu voir qu'il y a des choses à travailler.

M. LE MAIRE.-

Merci Abdel. Claire LEPAN.

Mme LEPAN.-

Je voulais vous féliciter pour l'élaboration de ce plan d'actions visant à l'égalité des femmes et des hommes en matière de ressources humaines. Il va beaucoup plus loin que de simples bonnes intentions, des signatures de chartes, il propose des actions concrètes, en adéquation avec la réalité de la vie des femmes.

Je tiens plus particulièrement à souligner la pertinence de prendre en compte pour l'avancement de grade, les promotions internes et le calcul de l'ancienneté au sein de notre collectivité, des périodes d'interruption de carrière pour congé parental, disponibilité pour élever un enfant de moins de 12 ans, disponibilité pour donner des soins à un enfant à charge, à un conjoint ou à un ascendant.

Cette action prend en compte la réalité de la vie des femmes, le rôle d'aidants familiaux qu'elles ont régulièrement à prendre à différentes périodes de leur vie. Ces périodes brident leur carrière alors qu'elles rendent service à la société dans son ensemble en soulageant un certain nombre de nos institutions sociales qui ne sont pas à même de répondre à la réalité de la demande.

Cet effort que vous faites va pour moi dans le bon sens. Depuis plusieurs années que je suis conseillère municipale, nous voyons ces questions sur la manière de faire évoluer l'égalité femmes/hommes et nous n'y trouvons pas de réponse.

En l'occurrence, je vous trouve particulièrement ingénieux et pertinents, je vous remercie et j'espère que d'autres collectivités prendront exemple sur ces dispositions.

Bravo !

M. LE MAIRE.-

Merci beaucoup, vraiment merci.

D'autres questions ou remarques ? (Ce n'est pas le cas.)

Je tiens aussi à remercier Abdel pour tout le travail avec les services, ce n'est pas une mince affaire.

M. ALI YAGOUB.-

Je remercie Madame LEPAN de cette intervention et je remercie les services qui ont été très coopératifs, nous allons les encourager dans ce sens.

Par délibération n° D.CN.2022-99 du 4 avril 2022, le Conseil Municipal a approuvé la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Cette Charte, rédigée par le Conseil des Communes et Régions d'Europe, a vocation à être adoptée par le plus grand nombre de collectivités possibles à travers l'Europe afin de promouvoir et favoriser, dans les faits, l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les collectivités signataires s'engagent ainsi à :

- Affirmer l'égalité fondamentale entre les femmes et les hommes ;
- Agir pour y contribuer concrètement dans son champ de compétence ;
- Élaborer un plan d'actions ;

- Nourrir un référentiel de données entre les collectivités signataires ;
- Échanger sur les bonnes pratiques.

Par ailleurs, par délibération n° D.CN.2024-122 du 24 juin 2024, le Conseil Municipal a approuvé le plan d'actions pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Ce plan d'actions, présenté en annexe, entre clairement dans la volonté de la Collectivité d'améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des agents et se compose des thématiques ci-dessous :

- Déconstruire les stéréotypes et dégenrer l'accès à l'emploi ;
- Favoriser l'égalité salariale et l'égal accès en matière d'avancement et promotion ;
- Favoriser l'équilibre entre l'activité professionnelle et la vie personnelle ;
- Prévenir et traiter les actes de violences, de harcèlement moral et sexuel ainsi que les agissements sexistes ;
- Communiquer et suivre.

Le plan d'actions ainsi proposé aura vocation à être évalué annuellement pour mesurer les avancées et, le cas échéant, ajuster les objectifs ou leurs modalités de réalisation.

Vu la délibération n° D.CN.2022-99 du 4 avril 2022 ;

Vu la délibération n° D.CN.2024-122 du 24 juin 2024 ;

Vu le Comité social territorial du 6 décembre 2024 ;

Vu l'avis du Comité social territorial du 9 janvier 2025 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le plan d'actions pour l'égalité des femmes et des hommes, annexé à la présente délibération ;
- **S'ENGAGER** à évaluer annuellement la mise en œuvre du plan d'actions précité.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

10 - D.CN.2025-9 : RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Rapport de Benjamin MARIAS -

L'article L. 2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales prescrit aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce document doit être présenté en amont du rapport d'orientation budgétaire.

Le rapport sert de point d'étape mais aussi de perspectives de la politique de transition écologique et énergétique mise en œuvre sur le territoire.

Sans contrainte sur la forme à donner au document, il est proposé comme les précédentes éditions, de se focaliser sur une politique publique spécifique. Pour rappel, les rapports de développement durable antérieurs traitaient successivement des thématiques « nature en ville,

biodiversité et alimentation durable » en 2021, « transitions énergétiques » en 2022, ou encore « candidature au label Territoire engagé pour la Transition écologique, niveau 3 étoiles » en 2023.

Pour la présente édition 2024, la politique publique « mobilité et déplacements alternatifs » est donc mise en avant et décryptée selon les types d'usages mutli-modaux.

Par ailleurs, la loi pour une Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique en France n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 est venue modifier l'article L. 2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales. Ainsi, un bilan annuel de la stratégie du numérique responsable visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique de la collectivité complète le présent rapport.

En fin de document, sont listés des indicateurs, qui sont mis à jour annuellement, afin de suivre au plus près l'impact des politiques publiques de la Collectivité, en matière de développement humain et de durabilité écologique.

Vu les avis de la commission Ville durable du 14 janvier 2025 et de la commission des Finances du 22 janvier 2025 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel 2024 sur la situation en matière de développement durable tel que joint en annexe.

Présentation par Monsieur MARIAS du document joint en annexe 2 au présent procès-verbal.

M. MARIAS.-

C'est une obligation annuelle pour toutes les collectivités, liée au Code général des Collectivités territoriales. Il n'y a pas d'obligation sur la forme, c'est pour cela que nous avons choisi depuis 2021 d'aller explorer chaque année une politique en particulier :

- En 2021 : nature en ville et la politique Alimentation.
- En 2022 : sobriété énergétique.
- En 2023 : nous avons partagé le dossier de candidature du label « Territoire engagé pour la transition écologique », qui nous a valu l'obtention de la 3^e étoile l'automne dernier.

Cette année, nous proposons de regarder la politique publique qui concerne les mobilités et les déplacements.

Nous retrouvons quelques chiffres clés mentionnés dans le rapport.

Il est intéressant de souligner la baisse de la place de la voiture dans son utilisation sur les trajets domicile/travail, l'augmentation de la part vélo, le nombre d'infrastructures qui permettent le développement des cycles, des bus, des places PMR, mais aussi pour faciliter les livraisons, quelle que soit leur localisation.

Vous trouverez dans le rapport annexé à cette délibération l'ensemble de ces détails.

Des chiffres clés que l'on ne voit pas ici, qui nécessitent que l'on s'y attarde un peu, sur la trajectoire de réduction sur les polluants.

Parmi les polluants, ces dix dernières années nous voyons un effet massif de baisse des particules fines, les PM2.5 ou les PM10 suivis par ATMO AuRA, ATMO étant l'association en Auvergne Rhône-Alpes qui suit la pollution atmosphérique. Nous avons plus de 43 % de baisse

de ces polluants sur la période 2013-2023, ce qui est une très bonne nouvelle pour notre territoire.

C'est lié à plusieurs facteurs : les changements de motorisation des véhicules, les contraintes de circulation, sans oublier le résidentiel. C'est le travail réalisé à l'échelle du Grand Annecy et de l'ensemble des collectivités territoriales pour réduire les foyers ouverts.

Nous le rappelons encore et peut-être pas assez, plus de la moitié des pollutions aux particules fines est liée aux foyers ouverts (cheminées à foyer ouvert), et dans les alertes vigilance rouge notamment, sur lesquelles sont nos voisins de la Vallée de l'Arve, cela reste leur principal sujet.

Là où nous n'avons pas progressé collectivement sur le territoire du Grand Annecy, c'est sur l'ozone. C'est le seul indicateur de pollution qui reste élevé, celui-ci est assez complexe parce qu'il est associé à un mélange entre plusieurs substances chimiques qui se trouvent dans l'atmosphère.

La première, ce sont les dioxydes d'azote qui viennent souvent des combustions des engins automobiles.

La deuxième, ce sont les COV, les composés organiques volatils, qui sont de plusieurs origines et qui, avec l'ensoleillement et les UV, se transforment et créent l'ozone. L'ozone reste très longtemps quand il n'y a pas de vent et beaucoup de soleil. Ce sont les épisodes de pollution que l'on vit dans des périodes anticycloniques.

Cela reste un énorme chantier collectif qui nous dépasse, ville d'Annecy, mais auquel nous devons contribuer.

La place de la voiture est extrêmement importante, d'où cette politique publique que l'on a regardée sous le prisme de ce rapport, c'est comment l'on réduit la place de la voiture individuelle dans notre ville.

Le rapport s'articule autour de six grands axes :

- le plan de circulation
- les aires piétonnes
- les aménagements cyclables
- le stationnement
- les transports en commun
- le plan de mobilité interne.

Il s'agit aussi de savoir balayer devant sa porte en tant que collectivité, en tant qu'administration, avec un travail important réalisé par les équipes de la Ville, par les agents, sur le diagnostic global de notre mobilité et surtout, comme Abdel a pu le présenter, avec le plan d'actions associé, car le diagnostic est une chose, comment on agit en est une autre, que ce soit sur l'optimisation de la flotte, les investissements faits pour la renouveler, les participations financières au forfait mobilité par exemple, ou les déplacements d'administration facilités pour sortir encore une fois de la voiture individuelle comme moyen de déplacement.

Je ne vais pas aller plus loin sur ce rapport, je préfère que l'on ait un temps d'échange et de questions/réponses s'il y en a.

Mme GRARD.-

Sur les chiffres clés en page 7, pourquoi n'avons-nous pas de visuel sur le nombre de pistes cyclables réalisées depuis 2020 ?

Et combien de places de stationnement ont été supprimées depuis 2020 ? Vous venez de dire qu'il y a une réduction de la place de la voiture en ville, il aurait été bien de savoir combien de places de stationnement ont été supprimées.

Dans le rapport en page 8, il est question des 36 secteurs en forme de pétales. Aujourd'hui on ne sait pas quels sont ces secteurs, on ne sait pas quels sont ces pétales. Un jour en commission, pourrions-nous avoir à l'occasion connaissance de ces 36 pétales ? À ce jour, nous avons connaissance de trois mais pas plus.

Des remarques sur lesquelles je suis un peu sceptique.

En page 9, vous parlez de suppression des shunts qui paralysaient la ville. Pour les gens qui habitent boulevard Saint-Bernard de Menthon et avenue Berthollet, entre autres, je ne suis pas persuadée que la suppression des shunts fluidifie la circulation devant chez eux.

En page 13, vous faites mention d'une plus grande attractivité commerciale des rues du quartier du lac suite à la piétonnisation. À la lecture de la presse, je suis aussi un peu sceptique sur cette tournure de phrase.

Mme LAFARIE.-

En commission Ville durable la semaine dernière, tu nous as demandé en effet à avoir ces éléments chiffrés supplémentaires, ce que nous avons demandé aux services mais ce n'était pas possible dans le temps imparti, notamment pour les mettre sur AIRS Délib, sachant que les SIG n'ont pas tous cette information sur la suppression des places et pourquoi nous les avons supprimées, si c'est pour respecter la loi LOM. Nous avons essayé de faire ce travail mais nous ne tenions pas les délais.

Nous allons nous y mettre. Nous avons l'intention d'aller chercher ces informations, que nous ne pouvions pas avoir pour ce soir. Il ne faut pas l'oublier, avec la cyberattaque le SIG a perdu pas mal de données, il faut refaire le travail point par point sur ces éléments d'infrastructures connus, ce que l'on a, pourquoi on les a enlevées etc. Mais cela a bien été pris en compte.

Sur le nombre de kilomètres, c'est un mix car des pistes cyclables ont été coréalisées avec l'Agglomération, d'autres uniquement sur la ville d'Annecy. Et c'est la même problématique que le SIG, dans les temps impartis, nous ne pouvions pas vous sortir les données, sachant que, sans surprise, elles vont énormément augmenter d'ici là.

Il est bien de regarder dans le rétroviseur et où l'on en est, mais dans les deux ou trois années qui viennent, au vu du nombre de réunions que l'on a déjà eues avec l'Agglomération, et je les en remercie, sur les études de faisabilité pour les axes cyclables structurants et réseau à haut niveau de service etc., cela va grandement augmenter.

De là à vous donner tout de suite l'information sur ce qui a été fait depuis 2020, nous ne l'avons pas dans le SIG actuellement.

M. MARIAS.-

Sur les pétales, je propose que l'on ait ce point à l'ordre du jour d'une prochaine commission Ville durable pour que ce soit présenté en détail.

Mme LAFARIE.-

Il y a même la carte, il y a les pétales bleus que vous avez pu voir, mais on ne peut pas rentrer dans le détail puisque cela a vocation à être travaillé année après année, vous imaginez bien qu'on ne va pas faire les 36 d'ici la fin du mandat.

Nous travaillons actuellement sur les pétales qui ont été présentés en commission Ville durable, à savoir, le quartier des Romains et le quartier Vallin-Fier. Nous initions le travail sur un secteur d'Annecy-le-Vieux, le pétale d'Annecy-le-Vieux plutôt en bas, et un pétale sur Meythet. Ils ont été proposés en début d'étude et partagés avec le Copil pour voir les orientations que l'on prend.

L'idée est de les partager ensuite avec les comités de quartier et les riverains s'il y a plusieurs scénarios possibles dans l'amélioration de la situation dans ces quartiers.

M. LE MAIRE.-

Merci. Xavier OSTERNAUD.

M. OSTERNAUD.-

Je tenais à saluer le travail effectué et tout particulièrement souligner le choc de l'offre que nous avons réalisé à l'Agglomération du Grand Annecy sur l'offre SIBRA, la baisse des tarifications, la mise en place du transport à la demande. J'ai pu constater auprès des Prinniaciennes et des Prinniaciens que ce sont des nouvelles offres qui ont été appréciées et bien reçues. Merci.

M. LE MAIRE.-

Merci Xavier. Le « choc de l'offre », le mot est intéressant, nous avons bien fait de le mettre en avant, même si... Pas de commentaire.

**Le Conseil Municipal PREND ACTE
du rapport annuel 2024 sur la situation en matière de développement durable**

11 - D.CN.2025-10 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025 ET DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

- Rapport de Monsieur le Maire -

M. LE MAIRE.-

Quelques mots au préalable.

Lors du débat sur le budget à l'Assemblée nationale, un 49-3 a été posé par le Premier ministre. Cela engage la responsabilité du Gouvernement. Nous savons que les Français et l'ensemble des acteurs institutionnels, comme nous à la Ville d'Annecy, sont suspendus à la pérennité du Gouvernement pour savoir s'il y aura un budget prochainement ou pas. D'ici mercredi, le vote de censure du Gouvernement devrait avoir lieu. Cette attente crée une inquiétude, et nous vivons cela depuis la dissolution.

Avant de rentrer dans le débat, je voudrais remercier l'ensemble des agents et des directeurs, la Direction Générale des Services et les Directions Générales Adjointes, de travailler sans relâche à la mise en place de ce budget. C'est un exercice qui n'est pas facile dans ce contexte national, voire international. Cela pose des interrogations complètement légitimes.

Je le dis et le redis, les collectivités territoriales ne sont pas responsables des dérapages budgétaires irresponsables que l'on peut voir, comme a pu le dire le président de la République. Je m'en étais ému dans la presse. Les collectivités territoriales ont une règle d'or qui les empêche de dépasser les limites budgétaires et nous nous y tenons tous.

La ville d'Annecy prendra part, comme l'ensemble des collectivités, aux efforts que nous devons faire pour travailler sur la dette. Le dernier projet de loi de Finances voulait imposer 5 milliards d'euros aux collectivités territoriales, nous sommes descendus à 2,2 milliards, cela va dans le bon sens.

Pour autant, avant de connaître l'issue de ce texte de loi, il ne faut pas oublier que si aujourd'hui la République tient, c'est en grande partie grâce aux collectivités territoriales qui sont responsables à 70 % du service public.

Nous pouvons être fiers du travail qui est fait sur la ville d'Annecy, mais plus largement sur l'ensemble des collectivités territoriales, dans ce contexte national très difficile.

Les orientations budgétaires que l'on va vous présenter ce soir visent à poursuivre les travaux et les investissements pour la rénovation des bâtiments et des infrastructures de la Ville.

Nous allons poursuivre les projets de transition en préparant la ville aux enjeux climatiques et sociaux qui sont de plus en plus importants et prégnants.

Nous allons veiller à la qualité de vie à Annecy, notamment en matière de propreté et de sécurité.

Enfin, nous allons garantir la santé financière de la Ville, dans un contexte post-fusion et face au désengagement financier de nos partenaires institutionnels.

Je passe la parole à Alexandre qui va nous présenter ce rapport.

Présentation par Monsieur MULATIER-GACHET du document joint en annexe 3 au présent procès-verbal.

M. MULATIER-GACHET.-

Merci, Monsieur le Maire, vous avez tout dit sur les orientations et où l'on en est au niveau du budget.

Je vais aller très vite sur le contexte international et national, nous sommes tous au courant, avec plus ou moins de précision.

La croissance est toujours là au niveau mondial.

L'inflation ralentit.

Sur l'énergie, nous sommes beaucoup plus stables, nous avons entamé une logique de sobriété, les prix nous aident.

Il y a une incertitude, en tout cas beaucoup de questionnements, sur l'intelligence artificielle pour savoir où l'on va, si cela va créer un choc ou au contraire totalement déstabiliser nos démocraties. Mais c'est un autre débat.

Il y a de plus en plus de tensions géopolitiques à travers le monde, les dernières élections le montrent, nous ne savons pas où nous allons. Il convient de rester prudent.

L'inflation reste élevée sur les services de manière générale.

Nous n'allons pas revenir sur l'offre de main-d'œuvre, c'est au niveau national et international mais encore plus sur la ville d'Annecy.

Nous allons subir un vieillissement de la population dans les années à venir.

Enfin, l'endettement des États nous amène là où nous en sommes.

Sur la slide suivante, ce graphique est toujours extrêmement intéressant, nous sommes les administrations publiques locales. Depuis 1982, nous n'avons pas du tout augmenté ni diminué la dette des administrations. C'est l'administration publique centrale, l'État en priorité, qui a augmenté son déficit.

Vous voyez le déficit 2023 et le déficit au troisième trimestre, c'est abyssal, il est même difficile de savoir ce que représente une dette de 3 300 milliards. Pour information, elle est aux États-Unis de 33 000 millions, nous sommes dans une autre stratosphère.

Cela a engendré ces derniers mois une dégradation de la note de la France, ce n'est pas une bonne nouvelle pour nos taux d'intérêt. Nous sommes actuellement autour de 3,7 %, sachant que lorsque nous avons emprunté au mois de décembre, nous étions à 3,1 %. Cette note explique cette dégradation, cela a engendré une hausse des taux d'Obligations Assimilables du Trésor qui permettent de réguler.

Si l'on en vient aux finances de la ville, qui nous intéressent ce soir, malgré le contexte, nous avons une bonne situation financière : en 2023, nous étions à 12,5 %, en 2024, il était prévu 12 %. Nous avons quasiment les chiffres définitifs du taux d'épargne brute, les recettes ont été supérieures à ce qui était attendu - je ne parle pas de la taxe foncière mais d'autres recettes -, les dépenses un peu élevées, nous serons certainement au-dessus de 12 %.

La capacité de désendettement est de cet ordre, nous avons même diminué l'année dernière ce que nous avons emprunté en fin d'année.

Je ne rentre pas dans les ratios comparés aux moyennes de la strate. Nous n'avons pas 2024, nous l'aurons à l'été. De manière générale, on constate que nous sommes dans la strate de population avec une dette très faible. C'est pourquoi nous continuons à investir, non pas pour augmenter la dette mais pour le service public, cette dette si faible nous laisse une bonne marge de manœuvre.

Sur la loi de Finances, je ne reviens pas sur ce qu'a évoqué Monsieur le Maire, les attermoissements de l'État, avec des calculs d'apothicaire, des changements, une fois c'était plus, une fois c'était moins, une fois on allait supprimer des aides.

En revanche, une chose est certaine à l'heure actuelle, vous voyez sur cette slide où nous en étions en octobre pour montrer qu'il y a eu beaucoup de revirements au fur et à mesure de la conception budgétaire.

Vous voyez sur la gauche les pertes estimées pour la Ville d'Annecy en octobre 2024 :

- sur le fonds de réserve, où l'on doit soi-disant nous rendre de l'argent un jour - nous ne sommes pas sûrs de l'avoir ; ce sera certainement le 29 février une année bissextile -, la perte était estimée à 4,5 millions ;
- sur la fraction de TVA, par une décision irresponsable du Gouvernement Barnier qui avait décidé de supprimer ce fonds ; il est revenu sur cette décision ;
- et, plus insidieux, sur les cotisations patronales sur la retraite des fonctionnaires.

En janvier 2025, il y a de nouvelles évolutions.

Le chiffre évoqué à l'heure actuelle n'est plus de 4,5 millions, du fait des amendements du Sénat, ce sera autour de 1 million, 1,5 million, nous sommes en train de le recalculer, nous aurons le chiffre exact cette semaine.

Le FCTVA est revenu comme avant, ils n'ont pas fait la réduction du taux.

La mauvaise nouvelle est tombée vendredi, il est prévu 3 points de cotisation en 2025, cela coûte 1,25 million pour la ville d'Annecy. Je pense que l'on ne se rend pas vraiment compte, c'est une vraie mauvaise nouvelle car cela ne va pas améliorer le salaire des fonctionnaires de la Ville, comme le Glissement Vieillesse Technicité, mais peser sur les charges de la Ville.

Nous avons prévu un peu moins cette année du fait des attermolements sur la loi de Finances. Un décret est sorti vendredi, c'est rétroactif au 1er janvier. Ce sera en réalité en année pleine, même si c'est acté aujourd'hui.

Si c'était simplement une année, nous pourrions peut-être le supporter, mais ce montant de 1,5 million va se répéter jusqu'en 2028. Jusqu'en 2028, nous aurons une hausse de 1,5 million sur le chapitre 012 des charges de personnel, pendant quatre ans. Et je ne parle pas de tout le reste.

Cela ne va ni améliorer le service public ni payer mieux nos agents, cela va simplement peser sur les collectivités pour combler le déficit de cette caisse qui, a priori, va s'élever autour de 10 ou 12 milliards en 2030.

De plus, nous avons la hausse du point de cotisation employeur sur la maladie qui nous coûte environ 500 000 euros.

Sur le fonds de réserve - qui a changé de nom, qui s'appelle à présent le DILICO -, nous allons être un peu mieux.

En revanche, sur le chapitre 012, les charges de personnel, nous ne sommes pas très satisfaits, nous allons malgré tout l'absorber.

Comment allons-nous absorber tout cela ?

Vous avez sur cette slide le budget prévisionnel de 2024. Ce ne sont pas les comptes administratifs, nous les aurons la semaine prochaine. Nous serons au-dessus de 12 %, c'est une certitude, notamment avec des recettes un peu plus élevées. Excepté sur le chapitre 012, nous n'avons pas dépensé tout ce que nous avons prévu au budget en termes de fonctionnement.

Vous voyez sur cette slide notre dette, qui a baissé, nous pouvons la rembourser en 1,4 an si nous y consacrons tout notre argent, nous avons largement la capacité d'investir. C'est pourquoi dans ce Rapport d'orientation budgétaire, vous verrez le montant élevé d'investissement prévu.

Nous avons emprunté dans la dernière semaine de décembre, cela n'apparaît pas ici, cela nous a permis d'avoir l'argent à l'instant T.

Nous touchons les Fonds Genevois à la toute fin de l'année. Nous avons eu la bonne surprise d'avoir 1 million en plus, qui n'était pas du tout prévu, cela nous a permis de décaler totalement l'emprunt sur 2025, il est déjà verrouillé à la banque. Nous avons réussi à terminer cette année sans en avoir besoin.

Cette slide reprend les moyens alloués depuis 2020 en termes de fonctionnement. C'est le

réalisé, c'est ce que nous donne notre outil de pilotage, ce n'est pas le compte administratif définitif parce que nous ne l'avons pas, mais c'est en temps réel, lorsqu'on enregistre toutes les factures pour voir où l'on en est.

Nous voyons une évolution progressive sur la masse salariale et le coût d'exploitation, le but étant toujours de contraindre nos charges de fonctionnement, nous sommes extrêmement prudents sur ce point, pour ne pas qu'elles évoluent plus vite que nos recettes et pour ne pas se retrouver dans une situation inconfortable.

Un point est important, ce sont les dépenses d'équipement, tout ce qui est investissement pour la ville d'Annecy. En 2024, nous avons eu un niveau de dépenses d'équipement extrêmement important. Les acquisitions sont comprises. Il faut garder à l'esprit qu'en 2024, nous avons acquis peu de biens immobiliers.

Nous le voyons sur la slide suivante, la plus importante, qui présente l'évolution depuis 2020 des dépenses d'équipement. Il s'agit du réalisé.

Sur l'année 2024, la Ville d'Annecy a investi 52,3 millions d'euros, c'est le plus haut niveau d'investissement jamais réalisé par la Ville d'Annecy. Et il y a cette petite partie d'acquisition à 6,3 millions.

Depuis le début du mandat, nous avons investi pour la ville d'Annecy, et par conséquent pour les Annéciennes et les Annéciens, pour le service public, 254 millions d'euros. Certains disent que nous n'avons rien fait depuis le début du mandat, je ne sais pas ce que l'on a fait de cet argent... C'est la question qu'on se pose... ! (Rires) Nous n'allons pas y répondre maintenant parce que nous sommes sur le rapport d'orientation budgétaire, je répondrai au compte administratif. Mais cela va de la chaudière jusqu'aux grands équipements.

On pense toujours aux grands équipements, forcément, ce sont des choses extrêmement attendues et je n'y reviendrai pas, mais il y a les investissements dans l'éclairage, dans les enrobés, dans les chaudières. Tout cela ne se voit pas. Pour autant, dans une école, un gymnase, un centre culturel, cela compte et au final, cela va faire baisser notre investissement.

Il n'y a pas que du glamour, il n'y a pas que des grands projets, le service public, c'est aussi investir pour le citoyen dans des dépenses beaucoup moins importantes et qui sont primordiales.

Nous y reviendrons au compte administratif du mois de juin. Je ne pense pas que ce soit l'objet du ROB aujourd'hui, j'ai la liste de tout ce que l'on a fait depuis le début du mandat, vous verrez que nous n'avons pas rien fait, n'en déplaise à ceux qui le pensent.

Nous en venons à nos orientations budgétaires.

Orientations budgétaires en fonctionnement - Recettes.

Sur la fiscalité, il n'y a aucune hausse, simplement une revalorisation forfaitaire des bases à hauteur de 1,7 %, avec une revalorisation physique de 0,3 %, cela va nous rapporter globalement 2,4 millions d'euros.

Sur le produit des jeux, cela fait deux ans que nous sommes à ce taux de 2,3 millions. Nous avons prévu une hausse, heureusement ou malheureusement car c'est souvent en temps de crise que beaucoup vont dans les casinos, et cela profite en partie à la Ville.

Sur les droits de mutation, les ventes, nous prévoyons encore une baisse de 5 % sur le réalisé de l'année dernière, soit 800 000 euros de moins.

Sur les taxes TLPE et TCCFE, nous sommes sur un maintien du Budget primitif 2024.

Sur les dotations et compensations, nous sommes sur une stabilisation.

Nous avons toutefois réévalué le Fonds Genevois, non pas par rapport au million que nous avons eu en plus cette année, mais par rapport au réalisé de l'année dernière et ce que l'on a eu réellement cette année. Nous estimons que la courbe ne va pas s'arrêter compte tenu de ce qui est prévu sur Genève.

En termes de tarification, nous sommes sur une stabilité des tarifs. En revanche, vous verrez une modification importante dans le budget au mois de mars, nous réintégrons 1 million d'euros hors taxes pour la Fête du Lac du fait des recettes que l'on aura. Le budget augmente mécaniquement en termes de recettes, mais il augmente également en termes de dépenses.

Orientations budgétaires en fonctionnement - Dépenses.

Sur le chapitre 011, nous avons prévu une augmentation de 1,25 % pour respecter la loi de Finances, l'inflation étant à moins 0,5 point, ce qui faisait 1,25. Compte tenu des coupes qu'a prévues l'État, nous avons fait des réajustements, il y a des chances que nous soyons plus bas, notamment au niveau des fluides.

Je remercie Benjamin pour le travail qu'il mène depuis le début du mandat sur la partie fluides, nous avons eu une baisse assez importante de la consommation des fluides l'année dernière, autour de 10 ou 11 millions. Nous continuons à investir pour la réduire, en plus des mesures de sobriété. Nous prévoyons donc une baisse.

A contrario, nous rajoutons 1 million d'euros pour la Fête du Lac, qui est un coût pour la Ville.

Sur le chapitre 065, nous maintenons, pour le moment en tout cas, le même montant d'enveloppe pour les associations. Nous aimerions aller plus loin sur cette enveloppe de subventions, tout va dépendre des calculs qui vont être faits de ce que va nous prendre l'État sur nos recettes si l'on arrive à augmenter pour des projets spécifiques, pas pour les associations, pour différentes subventions.

Il y a également le Cloud ou l'informatique en nuage, où nous subissons des augmentations. Nous essayons toujours d'optimiser au mieux mais nous sommes tenus par les logiciels informatiques, nous ne pouvons pas faire ce que nous voulons, si ce n'est ne pas fournir les équipements et logiciels à nos agents, ce qui n'est pas acceptable.

Sur le chapitre 012, nous avons échangé en commission Finances, il n'y avait pas de chiffres assez précis. J'ai voulu apporter plus de chiffres. L'objectif fixé à 128 millions ne tient pas compte des points de cotisation employeur. Lors de la préparation, nous ne connaissions pas le montant, c'est tombé vendredi. Le montant prévu était de 1 million sur la CNRACL, la cotisation retraite des fonctionnaires, et 500 000 euros sur la cotisation employeur maladie. Etant rétroactif au 1er janvier 2025, cela va être un peu plus élevé.

Il y a des éléments plus « classiques ».

Le Glissement Vieillesse Technicité, à 1,7 million.

Nous avons augmenté, parce que cela nous semble nécessaire, la participation de la Ville d'Annecy à la santé/prévoyance, et nous faisons de plus en plus de communication interne pour que nos agents y adhèrent.

La revalorisation de l'IFSE, qui nous coûte une toute petite partie.

Le Bonus Attractivité de la Petite Enfance, qu'il est important de mettre en place sur des métiers extrêmement en tension.

Et le nouveau Régime Indemnitaire de la Police municipale, qui constitue une part de notre augmentation.

La revalorisation du SMIC, ce chiffre est très faible, 2 500 euros. J'ai voulu l'indiquer pour montrer qu'à la Ville d'Annecy, aucun agent, ou très peu, n'est au SMIC, qu'il n'y ait pas d'idées reçues sur ce sujet. Si je n'ai qu'un mot à dire, c'est : venez postuler à la Ville d'Annecy, il y a certes des salaires plus ou moins attractifs, mais surtout des missions de service public extrêmement importantes.

Tout cela fait un montant de 1,6 million.

Comment allons-nous financer tout cela ? Ce sont les orientations que nous avons engagées, à savoir, ne pas remplacer les départs en retraite. Cela ne sera pas fait sans discernement, s'il y a trois départs dans un même service, cela peut le mettre en déséquilibre. Une vraie réflexion est menée. Ne pas renouveler les contrats, les CDD, et réfléchir chaque fois à ce que l'on peut faire ; si pour diverses raisons il y a deux ou trois départs, réfléchir à réorganiser le service pour aboutir à une organisation cible.

Tous ces éléments vont être mis en place.

Chaque direction, et je les remercie, cela n'a pas été un exercice facile, avec les élus thématiques a mené un gros travail de rationalisation pour savoir ce que l'on poursuit, si l'on peut reporter la charge de tel contrat ou si au contraire, il n'est pas possible de reporter la charge, par conséquent, il faut faire un choix dans nos politiques publiques.

Cela ayant été soudain et dans la mesure où il y a eu beaucoup de changements, il est difficile de faire des choses structurelles. C'est en tout cas un travail important qui a été mené et qui va aboutir, si tout se déroule comme prévu, d'ici la semaine prochaine pour vous présenter le budget au mois de mars.

Orientations budgétaires en investissement - Recettes.

Sur les subventions d'investissement, nous avons prévu 8,8 millions pour 2025 dont 5,5 millions sur le Haras, et des subventions sur différents projets.

Sur le FCTVA, que l'État voulait réduire, ce n'est pas négligeable pour nos investissements, on parle de 5 millions estimés pour 2025.

Sur les cessions, il s'agit du grand chapitre « cessions », ce ne sont pas que des cessions, il y a 11 millions de remboursement d'assurance de l'Hôtel de Ville qui vont arriver fin mars, 8 millions pour la vente en VEFA du Haras. C'est toujours un grand débat que l'on a avec Nora SEGAUD-LABIDI, notre adjointe à l'Urbanisme, nous prévoyons des acquisitions mais les délais peuvent être assez longs, le temps d'arriver à une vente, cela peut prendre un an, un an et demi. Il est donc toujours difficile de savoir si ce sera sur l'année N ou N+1.

Sur les dotations aux amortissements, la prévision est à 12,2 millions d'euros.

Orientations budgétaires en investissement - Dépenses.

Sur notre Plan pluriannuel d'investissement - dans lequel tout n'est pas finalisé, nous sommes à 95 % -, nous avons recalé techniquement notre capacité à faire, comment nous arrivons à réaliser les investissements jusqu'à la fin du mandat sur le budget 2025, mais aussi le budget 2026. Je vous rappelle que celui-ci sera voté en décembre. L'objectif est bien que l'administration et les élus soient d'accord sur le chemin à suivre.

Il est prévu dans ce budget 96 millions d'investissements.

Il y aura trois grands axes :

- Les enveloppes

C'est la maintenance de notre patrimoine. Nous étions l'année dernière à 21 millions, nous avons voulu pousser à 25 millions. Pourquoi ? C'est un des objectifs de ces investissements, pour réduire le fonctionnement. Je parle de la maintenance, changement de chaudière, isolation, enrobé, éclairage..., tous les travaux, pas des autres opérations.

- Les opérations annuelles

Pour 19 millions d'euros, ce sont les opérations qui doivent se réaliser dans l'année.

Le montant est élevé cette année car une part importante vient du fait que l'on a une année complète sur le Haras, le démarrage des travaux de l'Hôtel de Ville, l'école Carnot et l'école des Pommaries. Nous arrivons ainsi à plus de 50 millions en crédits de paiement. Nous sommes quasiment sûrs de réaliser cette partie.

Sur cette dernière slide - ce ne sont pas les chiffres définitifs, nous sommes dans le rapport d'orientation budgétaire, nous sommes là pour débattre -, vous voyez la liste des opérations de plus d'un million d'euros pour savoir où l'on en est, ce que l'on a prévu, en tout cas à l'heure actuelle, sur le budget 2025. Nous voyons ces différentes orientations.

Je n'ai pas prévu de présentation en tant que telle sur les budgets annexes, nous en avons parlé en commission Finances. Ils sont renseignés dans notre ROB avec davantage d'explications.

Nous n'avons pas énormément de problèmes si ce n'est sur la Restauration municipale que l'on porte avec le Grand Annecy. Nous sommes vigilants à contraindre les coûts parce que c'est un budget qui est extrêmement contraint, avec l'ambition que l'on s'est fixée sur la loi EGalim et la volonté d'introduire plus de bio, de végétal dans les cantines. Nous allons peut-être réduire un peu cette partie pour pouvoir rentrer dans l'enveloppe prévue. Néanmoins, c'est extrêmement important pour nous et c'est un service qui est réputé, nous allons continuer, mais peut-être un peu moins rapidement que prévu.

Sur le budget de l'Espace Rencontre, nous allons mettre la même subvention d'équilibre, ce sera à lui de réduire les charges. Il en est de même pour l'Arcadium.

Sur les autres budgets, il n'y a pas d'augmentation de tarifs ou de problématique spécifique car ils s'équilibrent chaque année.

J'ai été assez long et exhaustif, je vous propose de passer aux questions.

M. LE MAIRE.-

Merci Alexandre. Monsieur Anthony GRANGER.

M. GRANGER.-

Pour commencer, je crois que j'aurais pu faire un copier-coller de mon intervention lors du rapport d'orientation budgétaire de 2024 pour celui de ce soir, un rapport qui traite plus de la France que d'Annecy, très peu d'éléments chiffrés, des investissements vides et qui prennent du retard.

Pour ce qui est de la situation économique internationale ou française, cela vaut un abonnement à une revue économique avec 14 pages sur 36 d'informations.

Pour ce qui est de la ville, les éléments sont beaucoup plus succincts et c'est bien dommage.

Une fois de plus, vos dépenses de fonctionnement progresseront plus vite que vos recettes, nous l'avons vu d'ailleurs aussi pour 2024 malgré l'explosion de la taxe foncière, ce qui finira par être très, très inquiétant pour l'avenir d'Annecy.

Un exemple : des recettes fiscales qui progresseront de plus 1,6 million d'euros en 2025, alors que les dépenses de personnel progresseront de plus 2,2 millions d'euros, auxquelles s'ajouteront donc les hausses de cotisation salariale supplémentaires pour 2 millions d'euros. Et des dépenses de fonctionnement qui progresseront de plus de 600 000 euros.

Dire que vous avez le culot de vanter votre gestion en disant que vos dépenses ont progressé moins vite que vos recettes, cela ne manque pas de sel, après avoir augmenté la taxe foncière de 40 % depuis votre arrivée. Vous avez quand même ponctionné 30 millions d'euros dans les poches des Annéciens depuis votre arrivée, 30 millions d'euros !

Et vu vos réalisations, aucun discours ne trompera les Annéciens à l'heure du bilan.

Pour ce qui est des investissements, les retards sont actés dans ce rapport, et on voit bien votre volonté de repousser à plus tard l'emprunt pour ne pas devoir y faire face cette année et sur votre mandat, laissant à vos successeurs dans quelques mois la charge de rembourser ces annuités.

Un montant d'emprunt de 30 millions d'euros évoqué en commission, mais dont vous n'osez même pas noter le montant ce soir, la bagatelle !

Pour la piscine des Marquisats, celle-ci n'est même plus inscrite dans les investissements gérés en AP-CP, peut-être pour ne pas froisser votre aile d'extrême-gauche. Pourtant, alors qu'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancé il y a quelques jours, je doute qu'un cabinet travaille bénévolement en 2025. Je me demande donc bien où est inscrite cette dépense.

Un focus sur la plus grosse faute de votre mandat, la rénovation, ou plutôt la non-rénovation de l'Hôtel de Ville. Comme le disent bon nombre d'Annéciens, la rénovation de Notre-Dame aura été plus rapide que votre seul lancement des travaux de rénovation..

Mais alors que vous vous lancez en campagne en faisant un satisfecit de votre gestion, vous êtes bien muet sur le coût de votre gestion catastrophique de l'Hôtel de Ville.

Je rappelle aux Annéciens qui nous écoutent que l'indemnité d'assurance versée sera de 22 millions d'euros, si j'ai bien noté, pour un coût de reconstruction *a minima* de 32 millions d'euros, hors dérapages lors des travaux, inhérents à votre folie des grandeurs.

Une fois déduite la part consommée de l'indemnité pour les loyers de locaux, divers déménagements, le reste à charge net pour les Annéciens serait *a minima* de 12 millions d'euros ; 20 millions d'assurance pour la construction et donc 32 millions de travaux. En sachant que les 5 millions d'euros versés par l'assurance en 2024 ont déjà été consommés sur d'autres lignes budgétaires l'année dernière. On voit donc bien ce soir 6,5 millions d'euros cette année et 11 millions versés par l'assurance. À l'heure du démarrage des travaux, les Annéciens devront *a minima* financer 17 millions d'euros, soit 50 % du coût des travaux, fort de votre gestion calamiteuse.

Ma question est donc claire et simple. Je vous demande, avant le vote du budget en mars, un bilan financier précis des dépenses et des recettes de ce dossier.

Deux mots des parkings où, là aussi, j'aurais pu faire un copié-collé de mes déclarations lors des deux dernières années, où vous nous ressortez la même liste d'investissements, où rien ne

se fait et où les parkings ne sont pas plus entretenus.

J'entends déjà la réponse de Madame LAFARIE « oui mais les études... », « oui mais tout prend du temps... » etc., etc. Mais depuis 3 ans, elle me « copie-colle » également la réponse.

Bref, un rapport qui s'apparente pour vous à une épreuve obligée et contrainte, que vous nous donnez ce soir sans conviction et sans bien de précisions sur vos orientations pour 2025.

M. LE MAIRE.-

Merci, Monsieur GRANGER, de ce long texte dont on sait qu'il sera publié sur les réseaux sociaux sans les réponses qui vous seront apportées.

M. GRANGER.-

Monsieur le Maire, je suis obligé de vous couper, je pense que c'est le nouveau jeu ce soir, vous voulez nous faire monter dans les tours, donc vous assénez des contrevérités.

M. ASTORG.-

Je vous écoute, Monsieur GRANGER.

M. GRANGER.-

Monsieur ASTORG, nous allons rentrer dans des futilités mais cela vous semble important.

Il se trouve que nous avons une salariée chez « Annecy Ensemble » et en effet, nous ne posons que les interventions. Depuis deux ans, vous êtes bien placé pour le savoir puisque le collaborateur est payé par la collectivité, nous avons un nouveau collaborateur et systématiquement, les réponses sont publiées. Il faut croire que vous ne suivez pas suffisamment la page d'« Annecy Ensemble », mais il n'y a pas de souci, cela fait deux ans que toutes vos réponses y sont. Donc allez-y, c'est à vous.

M. LE MAIRE.-

Merci, Monsieur GRANGER, de cette belle diatribe.

Monsieur Alexandre MULATIER-GACHET.

M. MULATIER-GACHET.-

Effectivement, Monsieur GRANGER, nous ne serons jamais d'accord, c'est une certitude.

Ce rapport d'orientation budgétaire, comme son nom l'indique, ce sont des orientations, nous ne sommes pas là pour donner la ligne, nous ne sommes pas d'accord mais je vous inviterai à relire le Code général des collectivités, nous sommes ici pour fixer les grandes orientations, non pas en termes de montant mais de choix, soit sur les RH, soit sur les fluides, soit sur les recettes. Nous sommes sur des grandes masses.

Vous dites 14 pages sur 36, il y en a quand même plus sur la ville d'Annecy, nous nous sommes donc certainement améliorés, mais vous ne l'avez pas noté.

Je ne reviens pas sur chacun de vos points, hormis un point qui est totalement faux et erroné, les 30 millions de recettes fiscales.

Nous avons certes les augmentations de notre propre fait sur les taux, il y a ensuite les différentes revalorisations. Vous me direz que pour l'Annécien et l'Annécienne, c'est la même

choses. Tout à fait, l'Annécien et l'Annécienne paient effectivement ce montant. En revanche, ce n'est pas 100 % de notre fait, cela existe depuis la nuit des temps, depuis que la fiscalité existe. Et nous sommes là pour investir.

Vous nous parlez des charges de fonctionnement, concernant la hausse de la fiscalité, nous avons mis l'année dernière 70 % sur l'investissement et c'est sur l'investissement que nous avons voulu fléchir cette partie, certainement pas sur le fonctionnement. Nous aurions pu faire le choix de tout mettre sur le fonctionnement et vous auriez eu raison de nous taxer de mauvais gestionnaires. Ce n'est pas du tout le cas à l'heure actuelle puisque nous avons fait ce choix de l'investissement.

Sur la piscine des Marquisats, vous dites que le montant n'est pas inscrit. Effectivement, ce ne sont pas des ONG ou des mécènes qui travaillent sur la piscine des Marquisats, il y a bien une entreprise qui travaille. Dans le budget 2025, nous allons revoir l'AP, supprimer l'AP actuelle pour faire une AP nouveau projet de piscine des Marquisats en mettant le montant exact qui est prévu. Donc pas d'inquiétude, tout est bien prévu et l'argent est de toute manière disponible.

Sur le bilan de l'Hôtel de Ville, quand on fait une rénovation, on ne se contente pas de faire à l'identique. Vous le savez peut-être mieux que moi, les assurances remboursent à l'identique ; par exemple, s'il y avait du simple vitrage, nous sommes obligés de remettre du simple vitrage ; si nous voulons mettre des panneaux solaires, c'est à nous de les payer. Donc refaire un bâtiment à l'identique était complètement déraisonnable pour l'avenir, il fallait forcément investir davantage. Était-ce assez ou pas assez ? Je vous laisse faire votre analyse...

M. GRANGER.-

À part dans le hall de l'Hôtel de Ville, un rooftop n'était peut-être pas une nécessité.

M. LE MAIRE.-

Monsieur Anthony GRANGER, laissez au moins finir la phrase. Je ne sais pas ce que vous avez ce soir.

M. MULATIER-GACHET.-

Il est déçu de ne pas pouvoir profiter du rooftop, mais nous pourrions tous en profiter plus tard !

Nous ne sommes pas là pour parler du rooftop, nous sommes là pour parler de sobriété énergétique avec la géothermie qui va être installée, cela va coûter beaucoup plus cher dans les années à venir, mais pour des frais de fonctionnement plus faibles.

Je ne reviens pas sur toutes vos attaques. Je vous propose de passer à la suite. Nous nous reverrons au budget 2025, vous pourrez critiquer chacune de nos lignes et nous allons pouvoir les justifier, montrer ce que nous faisons pour le service public, que ce soit en termes de fonctionnement, les agents tous les jours sur le terrain, ou en termes d'investissement, pour lesquels je rappelle que 96 millions d'euros sont inscrits sur l'année 2025. Nous n'avons pas rien fait depuis le début, comme on a pu le voir sur l'une des slides.

M. DUPERTHUY.-

Je voudrais saluer le document qui nous est présenté, il est clair, il est complet, il expose les orientations de la majorité.

Le travail de clarification que j'avais demandé en commission, Monsieur le Premier Adjoint, a bien été mené et me permettra ce soir d'exposer les accords et désaccords qui sont les nôtres, à Claire et à moi, sur vos orientations budgétaires, en faisant des propositions alternatives.

Nous connaissons tous la pression insupportable que fait peser l'État sur les collectivités locales, le maire en a parlé, en vue de restaurer l'équilibre budgétaire national. Le graphique présenté dans le document et à l'écran montre bien que le dérapage du déficit public de la France n'est en aucun cas dû aux collectivités locales, ni d'ailleurs la hausse de la dette publique. Il faut le dire et le redire, les collectivités sont soumises à la règle d'or budgétaire qui interdit de financer du fonctionnement avec de l'emprunt. C'est donc un mauvais procès qui est fait à nos collectivités.

Et si, grâce au Sénat, dans la mouture adoptée en Commission mixte paritaire, les communes s'en sortent moins mal que sous Barnier (contrairement aux agglomérations), elles restent sous le coup d'un dispositif de ponction équivalent au total de 2,2 milliards d'euros contre les 5 pour le budget Barnier.

Malheureusement, les orientations que vous nous proposez ce soir ne font pas apparaître cette ponction dont, certes, les dispositifs précis ne sont pas à ce jour connus, mais qui aura bien lieu.

La bonne gestion serait de provisionner un montant pour faire face à cette ponction et ne pas jouer « l'irresponsabilité comme à Marseille en faisant comme si le monde extérieur et les décisions de l'État ne nous concernaient pas », ce sont ici vos propres mots, Monsieur le Premier Adjoint, en commission.

Or dans vos orientations présentées ce soir, rien à ce sujet, et je considère que ce n'est pas responsable.

Si l'on en croit la presse locale, cette question a été l'objet d'après négociations dans votre majorité. Ce soir, vous actez donc la victoire du camp « Oui Annecy ! » en acceptant de mettre la tête dans le sable plutôt que faire face à cette réalité. C'est un discours bien différent de celui tenu en commission des Finances. Et pour ma part, comme nous l'avons fait à l'Agglomération, je considère que la rigueur et la sincérité budgétaires exigent qu'une provision soit inscrite au budget.

Concernant la section de fonctionnement, en particulier ses recettes, nous adhérons à l'orientation d'une stabilité des taux de fiscalité pour cette année. Nous pensons que deux hausses dans le mandat, c'est déjà bien trop, et qu'il n'est pas nécessaire d'en rajouter une couche.

La hausse des bases, selon le document que l'on a eu mais qui ne contient pas tout à fait les mêmes chiffres que ceux qui nous ont été présentés, devrait à elle seule ajouter 1,6 million aux recettes de la ville.

Première proposition : nous proposons que ces recettes supplémentaires de 1,6 million soient mises en provision dans le budget pour faire face à la ponction de l'État.

Pour nous, il s'agit là d'une mesure proportionnée et responsable. La ponction du budget Barnier aurait fait perdre 4,5 millions d'euros à la Ville. En provisionnant 1,6 million - cela rejoint les chiffres que tu nous as cités tout à l'heure -, nous devrions pouvoir faire face, dans l'attente des modes de calcul précis, à l'effort financier demandé par l'État.

Cela signifie donc qu'il faut construire un budget à recettes fiscales constantes entre 2024 et 2025.

Dans les dépenses de fonctionnement, la masse salariale représente 60 % de ces dépenses. Vous proposez d'intégrer les évolutions réglementaires et statutaires, et de poursuivre votre politique de non-recrutement, ce qui devrait porter le chapitre 012 à 128 millions d'euros. Nous adhérons à cette vision.

Par contre, vous n'intégrez pas la hausse de 3 points des cotisations de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, la CNRACL, dont les décrets d'application sont certes sortis vendredi 31 janvier, donc après l'envoi des documents pour ce Conseil, mais dont la décision est connue depuis de longues semaines, nous l'avons d'ailleurs intégrée en décembre au budget de l'Agglomération.

Vous estimez cette hausse de 3 points au total à 2 millions d'euros. Ne pas les intégrer ne serait donc pas sérieux.

Nous demandons que le budget 2025 soit construit sur des bases sincères et sérieuses en intégrant ces sommes supplémentaires.

Et puisque nous souhaitons que ce budget soit construit avec l'intégration de la ponction de l'État, il faudra aller chercher ces 2 millions d'euros supplémentaires du 012 en faisant des efforts sur les charges à caractère général.

En effet, sur ce chapitre 011, vous proposez encore d'augmenter ces dépenses de 1,25 %. En réalité, nous ne voyons pas ici les efforts de rationalisation et de réduction de la dépense publique. Il paraît clairement qu'aucun travail de priorisation et d'arbitrage n'a été mené sur les politiques publiques à soutenir en priorité. Et là encore, la presse donne quelques éléments de compréhension : aucun adjoint n'a souhaité faire un effort et chacun a défendu son bout de gras égoïstement.

Vu qu'il n'y a pas de patron capable de siffler la fin de la récréation, on arrive, avec ce genre de budget, avec un peu plus à tout le monde et tant pis pour les dépenses publiques.

Deuxième proposition : puisque nous souhaitons la prise en compte des 2 millions d'augmentation des cotisations CNRACL au compte 012, nous proposons de réduire le compte 011 des charges à caractère général du même montant, c'est-à-dire de 2 millions d'euros, soit une baisse de 3,7 % pour tenir les équilibres.

Cette baisse paradoxalement n'impactera pas les services et leur fonctionnement puisque, traditionnellement, ce compte est consommé à 90 %. Mais elle vous obligera à faire des arbitrages politiques et à vous mettre d'accord sur les priorités à mener.

Pour notre part, dans ce cadrage global, nous souhaitons que deux secteurs soient sanctuarisés : les écoles et la sécurité.

Sur le chapitre 065, en particulier sur les subventions aux associations, vous prenez l'orientation d'un gel de l'enveloppe, comme depuis le début de votre mandat, et maintenant depuis plus de 15 ans sur Annecy.

Notre tissu associatif étouffe et n'arrive plus à faire face à l'inflation et aux hausses de masse salariale. Ce tissu qui fait et qui faisait la richesse citoyenne et démocratique, mais aussi sportive et culturelle, de notre ville se délite petit à petit. L'innovation, les nouveaux projets, l'initiative sont réduits à la portion congrue faute de pouvoir déjà assumer le quotidien.

En 15 ans, les moyens alloués aux associations par la Ville ont été largement diminués en comparaison au budget communal.

Il faut arrêter de faire de nos associations la variable d'ajustement de nos budgets. Elles aussi connaissent des hausses de dépenses, notamment celles qui emploient du personnel et qui sont le ciment de la cohésion sociale, et bien souvent aussi l'instrument de mise en œuvre des politiques publiques que nous décidons ici.

Nous demandons donc que l'on rouvre un peu le robinet des subventions.

Troisième et dernière proposition : nous demandons que l'enveloppe des subventions aux associations soit augmentée de 2 % en 2025, envoyant ainsi un signal fort à la fois de sérieux budgétaire, mais aussi et surtout de soutien.

Une telle augmentation représente une inscription nouvelle complémentaire de 280 000 euros annuels. Pour financer cette seule dépense nouvelle que nous demandons, nous proposons d'augmenter - c'est là où je n'ai pas compris - l'inscription budgétaire des Fonds Genevois, puisqu'à 9,5, elle est équivalente à 2024. Or le Département a enregistré une hausse inattendue de 20 millions d'euros cette année, en faisant bénéficier d'ailleurs la Ville d'Annecy à hauteur de 1 million d'euros et on l'en remercie. Pour la suite, les mécanismes traditionnels de répartition de ces fonds vont reprendre leur droit avec une part pour les communes dont la Ville d'Annecy.

Il apparaît donc raisonnable et sérieux d'envisager une hausse de ces fonds pour 2025, d'autant plus quand on regarde le dynamisme de l'emploi genevois et la hausse continue du nombre de frontaliers.

En augmentant l'inscription des Fonds Genevois pour les passer à 9,780 millions d'euros, soit une hausse modeste de 3 %, nous ne prenons pas de risque de sincérité et nous pouvons financer la hausse de 2 % de l'enveloppe sur les subventions.

Ces trois propositions que nous portons :

- allocation des recettes supplémentaires de fiscalité à une provision pour ponction de l'État ;
- réduction de 2 millions d'euros des dépenses à caractère général pour financer la hausse de 3 points des cotisations de la CNRACL ;
- augmentation de 2 % de l'enveloppe des subventions pour ajustement de l'inscription des Fonds Genevois

visent à maintenir un niveau d'autofinancement identique à celui de 2024 afin de pouvoir financer les projets d'investissement qui s'annoncent.

Concernant d'ailleurs la section d'investissement, je serai plus court.

Nous sommes heureux de voir qu'*a priori* - nous ferons comme St Thomas, nous attendrons de voir pour croire - plusieurs projets longtemps attendus devraient enfin démarrer. L'Hôtel de Ville et le Haras, ainsi que la poursuite des rénovations des écoles Carnot et des Pommaries, les deux seules décidées dans ce mandat, sont des points positifs car attendus par la population.

Nous saluons également l'augmentation de l'enveloppe allouée à la maintenance, même si à moyen terme, l'objectif doit être d'essayer de rationaliser le nombre de bâtiments, actuellement pléthorique, propriétés de la Ville.

Nous regrettons une fois de plus le décalage de la rénovation de la rue Louis Armand et ne comprenons pas le 1,3 million d'euros inscrit pour un couloir de bus aux Marquisats. Une telle réalisation est de la compétence de l'Agglomération. Or celle-ci n'a pas inscrit une telle réalisation à cet endroit. Pouvez-vous nous éclairer sur cette dépense qui nous interroge ?

J'en profite pour évoquer le budget parking. Au regard des excédents énormes réalisés année après année par ce budget, alors que les travaux n'avancent toujours pas et que vous ne nous avez toujours pas proposé un PPI parking, comme le recommandait la Cour régionale des Comptes lors de son dernier audit, nous demandons que le budget 2025 intègre une baisse de 15 % pour les abonnements résidents.

Un service public, cela m'a souvent été rappelé par les membres de votre majorité lorsqu'il s'agissait de la fiscalité sur les déchets ménagers à l'Agglomération, n'a pas vocation à faire des bénéfices répétés, nous proposons donc que les Annéciens bénéficient d'une réduction sur

leurs abonnements.

Par ailleurs, l'argument consistant à dire que ces excédents permettront de financer les travaux futurs à ses limites. D'abord, le ressortir à chaque budget finit par lasser et éroder la confiance dans cette promesse mais, surtout, les nouveaux travaux de rénovation des parkings, qui en ont bien besoin, ne sont pas financés comptant, nous ferons des emprunts qui s'étaleront sur plusieurs années, et les recettes des parkings seront largement suffisantes pour financer ces annuités d'emprunt.

Merci pour votre écoute.

M. LE MAIRE.-

Merci, Monsieur DUPERTHUY.

Alexandre ?

M. MULATIER-GACHET.-

Je ne reviens pas sur les points positifs où ceux pour lesquels tu es en accord avec nous. Je reviens sur ceux que tu as notés.

Je maintiens mes propos disant que Marseille a décidé de faire comme si l'État n'existait pas, nous avons inscrit au début 4,5 millions, là 2,5 millions. Nous aurons le chiffre exact cette semaine, qui sera autour de 1 million, 1,5 million.

Je suis d'accord sur le fait que l'on va devoir inscrire ce montant pour le mettre en réserve et savoir ce que l'on en fait une fois que ce sera acté. Avec le 49-3, si le Gouvernement ne tombe pas, j'imagine que d'ici la semaine prochaine nous aurons à peu près ce montant, nous pourrions l'inscrire dans le dur.

Sur la hausse de la CNRACL, il y a eu plusieurs évolutions. Il a été plus compliqué, pour moi en tout cas, de faire ce PowerPoint car, entre ce qui s'est passé en commission Finances et l'envoi des délibérations, il y a eu pas mal d'ajustements, je suis donc d'accord avec toi Denis, et c'est le travail qui a été fait sur le chapitre 012, d'intégrer cette hausse. Arriverons-nous à 128 ? Je ne suis pas sûr à 100 % parce que nous allons devoir augmenter, c'est de plus rétroactif au 1er janvier, nous risquons d'être plutôt à 129 ou 129,5. Il va falloir aller chercher sur le chapitre 011.

Sur les premiers chiffres que j'ai eus, qui ne sont pas encore consolidés, sur l'année 2024 nous avons inscrit 53 millions sur le chapitre 011, nous en avons consommé 49. Quatre millions n'ont pas été consommés - pour l'instant, c'est encore à consolider, ce sont les chiffres que j'ai eus aujourd'hui - en grande partie sur les fluides, forcément, mais c'est l'effort que l'on fait ici.

Quoi qu'il en soit, nous avons déjà largement revu à la baisse le 1,25 % lors des arbitrages budgétaires, nous avons fait plusieurs propositions et nous arriverons au final non pas à une hausse de 1,25 %, même si je ne peux pas le promettre car nous sommes plusieurs à décider avec notre équipe, néanmoins l'objectif est bien de ne pas arriver à une hausse de 1,25 %.

Arriverons-nous aux 2 millions que tu nous proposes ? Je ne sais pas. L'objectif est de baisser ce chapitre 011, ce qui est beaucoup plus facile que baisser le chapitre 012 sur le long terme.

En termes de priorité, alors que le Gouvernement pensait que tout allait bien, que la France n'avait pas de dette, nous nous sommes réunis cet été avec la majorité pour choisir des priorités politiques sur la fin du mandat. Nous n'en avons pas encore parlé compte tenu du contexte budgétaire, mais nous avons bien l'objectif de prioriser différentes directions dont fait partie la sécurité.

Sur les subventions, nous avons prévu non pas une hausse généralisée, saupoudrer 1 % à tout le monde ne sert à rien, mais de se focaliser sur différentes orientations. Les élus thématiques nous ont proposé, dans ces priorités politiques, une hausse de l'enveloppe de subventions à différentes associations, à de nouvelles associations qui répondraient à un besoin du territoire. Si nous y arrivons sur ce budget, nous le ferons.

Je le redis, il ne s'agit pas de généraliser 1 % partout, c'est ridicule et cela ne va rien changer à l'équilibre d'une association, mais de focaliser sur certaines associations et certaines priorités politiques pour envoyer un signal fort dans une direction. C'est l'objectif que nous nous fixons. Est-ce que ce sera 2 % ? Je l'espère, mais je ne peux pas le certifier maintenant.

Sur les Fonds Genevois, je me suis peut-être trompé, nous avons inscrit 10 millions cette année. Nous avons inscrit 9,5 millions, nous avons bien mis 10 millions par rapport à ce que nous avons présenté en commission Finances. Nous nous sommes réunis à nouveau avec l'Exécutif et nous avons inscrit 10 millions, sachant que nous avons touché 11 millions cette année avec ce million supplémentaire, mais nous ne sommes pas sûrs à 100 % de l'avoir. Nous avons bien inscrit 10 millions d'euros.

L'objectif est clair : continuer à réduire le 011.

Concernant les subventions, c'est noté, nous allons essayer mais je ne peux rien garantir ce soir.

Et nous allons continuer à contraindre le 012 car par rapport à ce que l'on nous prévoit jusqu'en 2028, il faut absolument faire dès maintenant des choix sur ce budget. Ces choix devront être pérennisés sur le long terme car nous ne pouvons pas continuer, malheureusement, sur le chapitre 012.

Nous allons intégrer certaines de vos propositions, peut-être pas dans les proportions que vous proposez mais dans cet ordre d'idée.

M. LE MAIRE.-

Sur les parkings et les Marquisats ?

Mme LAFARIE.-

Je ne vais pas faire un copier-coller, Anthony, des deux ou trois dernières années, je vais vous donner un exemple des raisons pour lesquelles, parfois, on ne se rend pas compte à quel point cela prend du temps, sur les parkings de la ville, nous ne sommes pas juste en train de faire un petit ragréage de son salon.

Je vais parler du parking Louis Armand.

Le 19 septembre 2024, nous avons eu une CAO où la consultation a été infructueuse.

Le 31 octobre 2024, nous avons attribué le marché de maîtrise d'œuvre.

Du 6 janvier au 24 février 2025, nous faisons l'étude de la phase AVP en parallèle de la rue, car vous savez que le parking Louis Armand est lié au travail en surface.

En mars 2025, nous aurons le dépôt du permis de construire, nous espérons.

Du 24 mars au 19 mai 2025, nous aurons les études des phases Pro.

Du 2 au 27 juin, nous aurons les études des phases DCE (Dossier de Consultation des Entreprises).

D'août à fin septembre 2025, nous aurons la consultation pour les marchés de travaux en parallèle de la rue Louis Armand.

Mi-novembre 2025, cela devrait nous amener à la CAO.

Et janvier 2026, démarrage des travaux.

Tout ceci pour vous mettre en lumière que cela prend du temps, d'autant plus lorsque des études de structures ont été réalisées. Comme nous vous l'avions dit en l'occurrence pour le parking Louis Armand, nous avons beaucoup de mal à finaliser, nous avons dû faire des études complémentaires.

Ce qui peut vous paraître assez facile, rénover un parking, prend au minimum 2 ans.

Et sur les Marquisats, le nom n'est peut-être pas très bien choisi, ce n'est pas juste une opération de création d'un couloir de bus, il s'agit de requalifier complètement la rue, tout ce qui est en très mauvais état depuis quelque temps maintenant. C'est une départementale, nous sommes donc dans un cofinancement tripartite entre le Département, l'Agglomération et la Ville, et nous allons toucher au-delà du revêtement. Le Département prend généralement la partie enrobé, mais dans la création et le réaménagement de cette rue, nous devons retravailler le façade à façade, nous en profitons pour reprendre complètement les luminaires, nous avons déjà passé une délibération en ce sens avec le SYANE.

Tout cela fait que le chiffre que vous avez vu n'est pas juste créer un couloir de bus et y faire passer le bus, c'est tout requalifier, du parking de la plage des Marquisats jusqu'au rond-point des Marquisats, ce qui n'est pas anodin puisque nous sommes à plus de 650 mètres linéaires.

M. LE MAIRE.-

Merci. Madame GRARD.

Mme GRARD.-

Je voulais apporter une précision concernant la rénovation du parking Louis Armand. En Conseil municipal du 27 mai 2024, on nous a informés de la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre, c'est peut-être aussi la raison pour laquelle cela a pris du retard, je ne sais pas pour quel motif.

M. LE MAIRE.-

Je n'ai pas l'information ici, nous vous la donnerons tout à l'heure ou en commission.

Mme GRARD.-

Madame LAFARIE disait qu'il n'y avait pas de candidat.

Mme LAFARIE.-

J'ai dit « infructueux », cela ne veut pas dire qu'il n'y avait pas de candidat.

Mme GRARD.-

Une résiliation a été signée le 12 mars 2024, je ne l'invente pas, c'est au Conseil municipal du 27 mai 2024 : « Résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du parking Louis Armand avec le groupement CHAMBRE ET VIBERT / COBALP / ELFIMM/ STRUCTURES BATIMENT » qui a été signé le 12 mars 2024, ce qui explique que cela prend du retard. Quand

on résilie, on relance un appel d'offres, on refait une commission d'appel d'offres, cela prend du retard et c'est assez logique.

Je ne connais pas le motif de la résiliation du marché.

M. LE MAIRE.-

C'est ce à quoi nous allons nous attacher pour trouver l'information.

Mme GRARD.-

C'est quand même vous qui avez résilié le marché, j'imagine.

M. LE MAIRE.-

Nous avons bien entendu, Madame GRARD. Je pense que j'ai été très clair mais peut-être pas assez, nous vous apporterons la réponse.

Monsieur RIGAUT.

M. RIGAUT.-

Une observation pour compléter les propos de Denis DUPERTHUY et les réponses, que j'ai trouvées partielles de la part du Premier adjoint, concernant la piscine des Marquisats.

Nous avons appris par la presse que vous avez lancé un marché global de performance, c'est-à-dire un appel d'offres où il y aura le choix d'une seule grande entreprise qui va sous-traiter, ou pas. Et surtout, vous allez confier la maintenance du site pendant plusieurs années, 4 ans je crois.

Ce qui m'interpelle, même si ce n'est pas obligatoire, nous le savons bien, c'est qu'il y a eu très peu d'information sur le programme de la piscine. Je sais qu'il y a un comité de suivi, il est pratiquement mieux informé que les conseillers municipaux, je trouve cela un peu désobligeant.

Vous qui êtes très attaché au service public fait par les agents du service public, c'est une forme de privatisation liée à la maintenance, qui est pour moi un mauvais signal donné, même si je peux comprendre qu'il puisse y avoir d'autres enjeux derrière.

Deuxième observation concernant ce marché global, et j'espère que ce sera bien indiqué dans le budget, pour lancer ce type de marché, il faut que l'ensemble des crédits soit inscrit. Vous dites qu'ils sont disponibles, il faudra nous dire où ils sont disponibles, et qu'ils soient bien fléchés en la matière. Cela fait partie des choses à affiner fortement, d'une part. Et d'autre part, que l'on nous assure que l'autorisation de programme soit pour toute la durée du marché de maintenance, mais cela, vous le savez déjà.

M. LE MAIRE.-

Catherine ALLARD ?

Mme ALLARD.-

Je n'ai rien à ajouter. Sur quoi... ? Sur le marché MGP ?

M. LE MAIRE.-

Oui, sur le comité de suivi, le MGP, comment cela fonctionne.

Mme ALLARD.-

Sur le comité de suivi, rien de particulier, nous avons des associations sportives, des agents techniques de la Ville, des élus.

Pour l'instant, nous avons surtout travaillé le programme. Nous avons publié le marché MGP, il y va y avoir ensuite des propositions et nous choisirons, il y aura un jury.

Vous parliez de concertation, nous avons surtout travaillé le programme, rien n'est sorti, c'est pourquoi nous n'en avons pas parlé avec les élus. J'ai fait la présentation en commission des Sports mais pour le moment, ce sont les bases du programme que nous avons établies.

Nous allons venir maintenant avec les groupements qui vont proposer leur propre programme. Sur la procédure MGP, techniquement parlant, je laisse les services à même de gérer ce dossier, je ne suis pas qualifiée en la matière.

M. LE MAIRE.-

Merci Catherine. Vous avez les réponses, Monsieur RIGAUT, c'est fléché financièrement et la suite va arriver pour les élus.

Madame GRARD.

Mme GRARD.-

J'ai juste deux questions.

Sur les dépenses de fonctionnement, page 31, vous faites référence aux dépenses de la Fête du Lac, donc elles seront intégrées. Y aura-t-il des recettes en face ou il n'est pas prévu qu'elle soit payante ?

M. MULATIER-GACHET.-

Dans les recettes, il y a les recettes issues de la Fête du Lac. Il y a recettes/dépenses. Dans les recettes de fonctionnement, nous avons inscrit 1 million d'euros hors taxes de recettes de la Fête du Lac.

Mme GRARD.-

Autre question, à l'été 2024 vous aviez lancé un avis d'appel public à la concurrence pour accompagner le processus de décision des élus de l'exécutif durant la phase de cadrage afin de leur permettre de définir un contenu précis et consensuel de la lettre de cadrage budgétaire. Comme précédemment, je n'ai pas vu passer l'attribution de ce marché. Je ne sais pas à qui cela a été attribué ni pour quel montant, cela n'apparaît pas dans les décisions.

M. MULATIER-GACHET.-

Parce que nous n'avons pas fait appel à cette entreprise, de ce fait, nous n'avons pas déboursé un euro.

Mme GRARD.-

Donc le marché n'a pas été signé.

M. MULATIER-GACHET.-

Tout à fait, il n'a pas été signé..

Mme GRARD.-

Cela explique. Merci.

M. CHAMOSSET.-

Une question concernant les délais de réalisation de travaux. Pour la mairie d'Annecy, il semblerait qu'il y ait des problèmes de stockage d'amiante qui vont générer un mois de retard supplémentaire.

M. LE MAIRE.-

Oui, il y a eu un incendie en vieille ville, il a fallu stocker les données, il semblerait qu'il y ait des soupçons d'amiante. Nous les avons stockées derrière, cela ajoute effectivement un peu de délai pour le retrait du chapiteau, mais pas les travaux aujourd'hui.

M. CHAMOSSET.-

Ce n'est pas tant sur le délai, un mois, nous ne sommes plus à cela près, que sur les conditions de stockage de cet amiante que je m'inquiète, savoir si toutes les précautions ont été prises, il y a des enfants, une école à côté, savoir comment cela se passe pour le stockage de l'amiante.

M. LE MAIRE.-

C'est sécurisé et ce que je peux vous dire, c'est que cela n'a rien à voir avec le rapport d'orientation budgétaire. Je vous ai répondu, on peut passer au sujet suivant. Merci.

Monsieur DUPERTHUY.

M. DUPERTHUY.-

Permettez-moi d'insister sur l'enveloppe des subventions de 2 %. La répartition peut se discuter. Vous avez montré un graphique, je rappelle que nous sommes à 14 millions d'euros depuis le début du mandat mais depuis bien avant, depuis 15 ans. Les dépenses de fonctionnement en 2020 représentaient 186 millions d'euros, aujourd'hui 209 millions d'euros, elles ont augmenté de 12 % dans la période, peu importe, mais les subventions sont restées à zéro. Si on avait augmenté de 12 %, on aurait dû augmenter cette enveloppe de 1,7 million d'euros.

J'insiste à nouveau, dans les arbitrages, il serait bien qu'un signe soit envoyé ; 2 %, c'est 280 000 euros, je pense que cela doit pouvoir se trouver quelque part.

Suite à la réponse de Madame LAFARIE sur ce chantier en porte sud de la ville sur les Marquisats, peut-on avoir plus de précisions sur le calendrier notamment et la synchronisation, je l'avais déjà demandée ici, sur plusieurs années ? Nous allons avoir les chantiers de l'Agglomération, les chantiers de la Ville, la colonne maîtresse n'est pas très loin, comment cela se passe-t-il pour que la ville ne soit pas complètement bloquée sur cette partie ?

Mme LAFARIE.-

Concernant l'enchaînement des travaux, nous l'avons vu en commission Ville durable mais vous n'y êtes peut-être pas forcément.

Pour ce qui est de la rue des Marquisats, au niveau de l'Agglomération, vous êtes en train de faire les conduites d'eau. Nous laissons passer l'été pour ne pas faire des travaux dans cette période et nous les commencerons sur l'automne 2025.

M. LE MAIRE.-

Alexandre MULATIER-GACHET va répondre sur les associations.

Nous sommes dans un débat d'orientation budgétaire. La question du calendrier sur les transports a été vue avec l'Agglomération et nous, mais là, nous parlons du rapport d'orientation budgétaire. Sinon, nous allons pouvoir traiter de tous les sujets qui concernent toute la ville.

Alexandre sur les associations.

M. MULATIER-GACHET.-

Je suis tout à fait d'accord avec toi, Denis. As-tu une préconisation sur ces 300 000 euros ? Est-ce de flécher sur plusieurs associations ou de faire quelque chose de global ? Ou de flécher sur des priorités politiques ou autres ?

M. DUPERTHUY.-

Il y a une première manière, pour celles qui ont de la trésorerie, cela fait partie des mécanismes qui existent déjà, l'objectif n'est pas d'en rajouter. En revanche, je pense qu'en priorité, il y a à regarder celles qui emploient du personnel, nous savons que ce sont celles qui sont les plus impactées par les hausses de salaire.

Si l'on fait ces deux grilles, on doit déjà sélectionner un pool, et ensuite ce sont des priorités politiques.

M. LE MAIRE.-

Merci. Y a-t-il d'autres questions ou remarques qui concernent le rapport d'orientation budgétaire ? (Ce n'est pas le cas.) Merci de votre écoute et des éléments de débat.

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les 10 semaines précédant l'examen du budget primitif.

Il précise les modalités d'information des élus et indique que l'assemblée délibérante doit prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire sur la base duquel se tient ledit débat.

Ainsi, les éléments de contexte budgétaire national et local, la situation de la ville d'Annecy, et les orientations budgétaires pour l'exercice 2025 sont retracés dans le rapport d'orientations budgétaires ci-joint. Le débat qui suit la présentation de ce rapport doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget, voire au-delà pour certains programmes d'importance. C'est aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité, en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le rapport d'orientation budgétaire sera transmis au Préfet de la Haute-Savoie, au Président du Grand Annecy, et mis à disposition du public.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2025 tel que figurant en annexe et de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Le Conseil Municipal en PREND ACTE

12 - D.CN.2025-11 : ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT "LE BLÉ EN HERBE" - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT DE PRÉSENTATION - APPROBATION DU PRINCIPE DE DÉLÉGATION ET LANCEMENT DE LA PROCÉDURE

- Rapport de Christelle MERMILLOD-BLARDET -

La crèche « Le Blé en Herbe », située au 2 bis Clos du Buisson, est une crèche existant depuis de nombreuses années et initialement associative.

Lors de la cessation d'activité de cette dernière en décembre 2013, la commune d'Annecy-le-Vieux a fait le choix de maintenir cette activité, compte tenu de la croissance du besoin de garde des familles anciléviennes.

Ainsi, par délibération n° 13.76 en date du 28 juin 2013, la procédure de mise en délégation de service public de la crèche « Le Blé en Herbe » a été validée par le Conseil Municipal de la commune historique d'Annecy-le-Vieux.

Puis, par délibération n° 13.105 en date du 4 novembre 2013, la commune historique d'Annecy-le-Vieux a attribué la délégation au groupe Maison Bleue – 31 rue d'Aguesseau 92100 BOULOGNE BILLANCOURT – qui a présenté la meilleure offre qualitative – pour une durée de 6 ans, du 26 décembre 2013 au 25 décembre 2019.

Conformément à l'article 7.2 du contrat signé le 19 décembre 2013 avec La Maison Bleue, la commune d'Annecy a décidé de reconduire le contrat d'affermage avec ce même délégataire jusqu'au 25 décembre 2025 inclus.

Compte tenu des contraintes actuelles de recrutement de personnel qualifié dans les Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et des contraintes de coût, il est proposé de poursuivre l'externalisation de la gestion de cette crèche en concluant une nouvelle délégation de service public.

Une délégation de service public est un contrat par lequel la collectivité confie la gestion d'un service public, dont elle a la responsabilité, à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service. Le choix du délégataire résulte d'une procédure de mise en concurrence.

Conformément à l'article L. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) prévue à l'article L. 1413-1.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 5 novembre 2024 a émis un avis favorable.

La commission Générations futures réunie le 14 janvier 2025 a émis un avis favorable sur le principe de renouvellement de la délégation de service public.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur les principaux éléments du contrat de délégation de service public envisagé qui contient les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire.

La délégation de service public prendra la forme d'un contrat d'affermage.

La commune d'Annecy confie au délégataire la gestion, l'exploitation et l'entretien de cet équipement.

Le délégataire exerce son activité à ses risques et périls.

La rémunération du délégataire est assurée par :

- Les recettes perçues auprès des usagers ;
- Les financements versés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ;
- Les financements provenant d'autres organismes publics ou privés ;
- La prise en charge par la commune d'Annecy de dépenses en raison d'exigences du service public conduisant la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- La participation financière de l'autorité délégante, calculée par application d'une participation forfaitaire horaire par enfant, exprimée en euros TTC, au nombre d'heures d'accueil pris en compte par la CAF au titre de l'année correspondante.

Le délégataire devra faire le nécessaire pour avoir, pendant la durée du contrat, une convention d'objectifs et de financement avec la CAF, pour le versement de la Prestation de Service Unique (PSU) et autres bonus (bonus handicap, bonus mixité, bonus territoire CTG).

Il s'engage à appliquer le barème conventionnel des participations familiales de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), qui s'appuie sur un taux d'effort modulé en fonction du nombre d'enfants à charge.

Pour le calcul des participations familiales, le délégataire appliquera les tarifs compris entre les montants plancher et plafond de revenus déterminés par la commune d'Annecy.

Le contrat prendra effet à compter du 26 décembre 2025 jusqu'au 30 août 2030 inclus.

Les usagers bénéficient d'un service public de qualité du fait du contrôle sur place et sur pièces de la collectivité. Notamment, le délégataire est tenu de fournir à la collectivité un rapport annuel comportant – outre les conditions d'exécution – les comptes financiers de l'exploitation et une analyse de la qualité et des conditions d'exercice du service ainsi que les états de fréquentation mensuels des enfants. Il devra proposer à cette occasion le projet pédagogique de l'établissement, qui sera mis en œuvre, après validation par la commune d'Annecy.

S'agissant de la gestion, de l'exploitation de l'activité et de l'entretien du bâtiment et des locaux, des contrôles inopinés sur pièces et sur place pourront être organisés à l'initiative de la collectivité.

Le règlement de fonctionnement de l'EAJE définira les modalités de fonctionnement du multi-accueil ainsi que les règles de sécurité à respecter. Il sera proposé par le délégataire qui devra l'harmoniser avec celui des structures gérées par la commune d'Annecy, tout en étant conforme aux exigences de la CNAF et de la PMI.

La commune d'Annecy attribuera les places d'accueil régulier lors des commissions d'admission organisées au cours de l'année.

Les repas et les couches seront fournis aux familles par le délégataire, sans tarification supplémentaire pour elles. Pour les repas, le délégataire veillera à respecter les recommandations nationales (Programme National Nutrition Santé – PNNS) ainsi que les règles diététiques applicables aux enfants de moins de 4 ans. Pour les couches, la composition devra être conforme aux normes en vigueur pour la santé de l'enfant (hypoallergéniques) et aux normes environnementales.

Le délégataire s'engage à utiliser des matériaux de construction, du mobilier, des produits d'entretien ou d'hygiène ou tout autre élément nécessaire à son activité, dont les composants limitent l'exposition aux substances chimiques avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

La commune d'Annecy est propriétaire des locaux qu'elle met à disposition du délégataire moyennant une redevance.

Le délégataire ne pourra apporter aucune modification, adjonction ou suppression aux installations qui sont mises à sa disposition.

Il ne pourra ni prêter, ni sous-louer en tout ou partie, les locaux mis à disposition, sous aucun prétexte, même provisoirement ou à titre gracieux.

Il devra assurer à ses frais :

- La sécurité des installations ;
- La conformité des ouvrages, équipements confiés, avec les normes d'hygiène et de sécurité ;
- Le maintien en parfait état de propreté des ouvrages, des abords, des installations et plus généralement de tous les biens confiés ;
- L'entretien général et la maintenance courante des biens confiés ;
- Les opérations de gros entretien et de renouvellement des biens mis à disposition autres que celles relatives à la structure et aux éléments de gros œuvre ;
- Les opérations aux frais de la Commune si elles sont dues à un défaut d'entretien ou à toute faute de ce dernier.

Les locaux devront respecter la réglementation en vigueur appliquée aux collectivités d'enfants de moins de 4 ans.

S'agissant du référentiel national de la CAF, en date du 31 août 2021 et relatif aux exigences applicables aux EAJE en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage, l'établissement « Le Blé en Herbe » devra subir des remises aux normes.

Les équipements spécifiques et de sécurité devront être maintenus en parfait état de fonctionnement et répondre aux normes de sécurité et à la réglementation en vigueur.

Le mobilier et le matériel pédagogique devront être conformes aux normes utilisées pour les enfants de moins de 4 ans.

Le délégataire prendra à sa charge tous les frais relatifs à la fourniture d'énergie, de fluides, de consommables nécessaires à l'exploitation de l'équipement, ainsi que les frais relatifs au fonctionnement et à l'entretien des systèmes de téléphonie, de sécurité, d'alarme anti-intrusion, de détection incendie, des systèmes automatisés, les frais relatifs à l'assainissement et à l'élimination des déchets, ou tout autre frais lié à l'utilisation des locaux.

En dehors des locaux et équipements mis à sa disposition, le délégataire devra acquérir tous les autres équipements nécessaires à un fonctionnement optimal et réglementaire (meubles, tables, lits, vaisselle, électroménager, jeux ... - liste non-exhaustive).

Le délégataire est l'employeur. À ce titre, il affecte le personnel nécessaire en nombre et en qualification, selon la législation du travail.

En application à l'article L. 2112-2 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique, le délégataire sera tenu de réserver 600 heures d'insertion travaillées sur la durée du contrat à des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Il assurera le recrutement, l'encadrement et l'organisation du travail pour le personnel.

Il devra recruter le personnel qualifié en nombre suffisant et remplacer le personnel absent (vacances, maladies, départs, formations ...) par du personnel qualifié conformément aux taux d'encadrement définis par la réglementation en vigueur.

Le personnel nécessaire à l'exploitation de la crèche sera repris par le futur délégataire, conformément à l'article L. 1224-1 du Code du travail.

La CAF et la PMI sont chargées de vérifier l'application de la réglementation par le délégataire.

Au vu de ce rapport de présentation, de l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et de la commission Générations futures, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la gestion de l'EAJE « Le Blé en Herbe » par une délégation de service public de type affermage ;
- **AUTORISER** le lancement de la consultation prévue aux articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, étant précisé qu'au terme de celle-ci, le Conseil Municipal se prononcera sur le choix du délégataire et le contrat de délégation ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette consultation.

M. DUPERTHUY.-

Nous ne sommes pas très friands des externalisations de crèches, service public.

Avec le paragraphe en première page « Compte tenu des contraintes actuelles de recrutement de personnel qualifié dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et des contraintes de coût, il est proposé de poursuivre l'externalisation de la gestion de cette crèche en concluant une nouvelle délégation de service public. », les répercussions sur les embauches de personnel m'interrogent depuis toujours.

Traditionnellement nous nous abstenons sur ces modes de délégation de service public, vous comprendrez que l'on continue à faire de même, je préférerais qu'elles restent 100 % publiques.

M. LE MAIRE.-

Merci de votre intervention.

Très franchement, pourquoi pas ? Mais il y a un principe de réalité. Le monde de la petite enfance est en pénurie de compétences aux niveaux national et régional, et Annecy n'y échappe pas.

Nous avons une volonté de développement du service public aussi sur ce secteur, malgré les difficultés actuelles pour recruter et pour garder les personnes sur un territoire dont la ville est assez fière, mais où il y a une pénurie de logements. Même si nous y travaillons, tous ces processus sont longs. Il faut savoir ce que l'on veut, si l'on veut apporter un service public ou le diminuer parce que nous n'avons pas les moyens.

La volonté politique est très claire, c'est apporter un service public aux personnes qui ont besoin de garde d'enfant. Nous essayons de faire au mieux entre la régie et la délégation de service public dans la situation actuelle, qui est critique, je suis même inquiet, il y a des débats au niveau national, je pense que le sujet devrait prendre plus d'ampleur justement pour réussir à offrir un service public dans le cadre de régies.

Christelle, veux-tu rajouter quelque chose ?

Mme MERMILLOD-BLARDET.-

Je suis d'accord avec Monsieur DUPERTHUY, si l'on pouvait gérer les crèches directement au niveau de la Ville, nous le ferions.

Nous avons mis en place le bonus Attractivité qui est prévu pour essayer d'amener un peu plus de personnel sur la petite enfance, de rendre le secteur plus attractif.

Les DSP ne sont pas une fin en soi mais nous n'avons pas d'autre solution pour le moment.

La situation en termes d'assistantes maternelles de la crèche familiale est également inquiétante, six personnes vont partir en retraite cette année, qui ne seront pas remplacées. C'est inéluctable, nous n'avons pas le choix, il faut donc trouver des solutions.

M. LE MAIRE.-

Et je peux vous dire que la Direction, la nouvelle directrice et toute l'équipe sont dans une situation qui n'est pas simple à gérer. Ces équipes ont besoin de l'accompagnement de tout le Conseil municipal sur cette question dans la mesure où, pour le coup, nous partageons la volonté politique, mais il est difficile de faire autrement dans le contexte actuel. Dès que nous pouvons, nous faisons la régie, sinon nous faisons autrement.

M. DUPERTHUY.-

Ma question derrière est de savoir pourquoi il est plus facile *a priori* pour ces structures privées d'embaucher que pour la Ville. Nous n'allons pas y répondre ce soir, j'imagine que c'est plurifactoriel, mais cela m'intéresserait de comprendre pourquoi elles arriveraient mieux que nous à recruter.

Mme DIJEAU.-

Il y a aussi une réalité financière, nous en parlons régulièrement en commission, c'est qu'aujourd'hui, le coût de gestion d'un enfant en DSP et le coût d'un enfant en crèche en régie sont différents. Il y a un intérêt financier.

Il serait peut-être bien aussi de mieux communiquer, en tout cas au sein de cette instance, sur ces coûts. Une étude a été faite, qui n'est pas très ancienne, qui donne ces éléments financiers. Il ne faut pas hésiter à les communiquer parce qu'il y a aussi cette réalité financière qui nous fait faire ce choix sur certaines structures.

Mme MERMILLOD-BLARDET.-

Je n'ai pas pris les coûts financiers avec moi mais en DSP ; nous devons être à peu près à 11 000 ou 12 000 euros le prix du berceau, 10 000 euros en régie, nous sommes à 4 900 ou 5 000 euros dans les crèches associatives. Il y a des différences de prix qui sont assez importantes.

Mais je pourrai vous les redonner en commission Générations futures, nous vous donnerons le détail précis.

M. LE MAIRE.-

Nous vous donnerons ces chiffres en commission. Il est important d'en débattre en commission parce que toute l'équipe, et notamment la nouvelle directrice, dépense une énergie hors normes pour que cela fonctionne.

Monsieur GRANGE.

M. GRANGE.-

Je suis assez d'accord avec tout ce qui vient d'être dit.

Je trouve dommage d'introduire la délibération de la sorte, sans des éléments un peu plus objectifs sur ce que veut dire l'attractivité, pas forcément l'attractivité en termes de coût par berceau, mais l'attractivité dans le service public. Il a d'ailleurs été évoqué tout à l'heure dans le rapport d'orientation budgétaire les revalorisations et les salaires dans notre collectivité. Je ne suis pas certain qu'il y ait des différences énormes, d'autant que des efforts ont été faits sur ces rémunérations, ni que les efforts d'attractivité se situent, en termes de rémunération, systématiquement dans la concurrence avec les DSP.

Amener des éléments qui jugent de l'attractivité un peu plus globale sur ces métiers serait bienvenu, sinon on ne sort jamais de tout cela par le haut, en se disant que peut-être dans cinq ans, peut-être dans dix ans on va enfin réussir à internaliser et à faire de la régie dans ce domaine.

C'est ma conviction, je suis certain qu'avec un service municipal qui ne soit pas segmenté, en tout cas qui ne fasse pas l'objet de procédures différenciées, ou de qualité de service, même si elle est vérifiée, potentiellement différenciée en fonction de la manière dont ces crèches sont gérées, nous serions tous gagnants, en se disant que l'objectif, l'horizon est là.

Arrêtons systématiquement d'introduire la délibération par le misérabilisme de la Fonction publique, qui a tendance à nuire à l'attractivité que l'on cherche, justement.

M. LE MAIRE.-

J'entends, Monsieur GRANGE, mais j'avoue que je n'ai pas vu le misérabilisme. Toutefois, j'entends ce que vous dites.

Il faut voir le volontarisme des élus sur le sujet, de la Direction, parce que c'est un secteur qui n'est pas facile, il n'y a pas que des questions d'argent, il y a des questions de qualité de vie au travail, d'accompagnement des personnes dans des situations qui ne sont pas simples en termes de ressources humaines.

Y a-t-il d'autres questions ? (Ce n'est pas le cas.) Nous pouvons passer au vote.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 65 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 4 voix

Abstentions : DUPERTHUY Denis, GRANGE Antoine, KRIVOBOK Nicolas, LEPAN Claire.

13 - D.CN.2025-12 : AIDES AUX FAMILLES POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS DES PUISOTS ET SAINT-EUSTACHE - ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° D.CN.2024-332 DU 16 DÉCEMBRE 2024 ET APPROBATION DES NOUVELLES MODALITÉS DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

- Rapport de Guillaume TATU -

Par délibération n° D.CN.2024-332 du 16 décembre 2024 intitulée « Aides aux familles pour les accueils de loisirs des Puisots et Saint-Eustache à compter du 1^{er} janvier 2025 », le Conseil Municipal a approuvé les modalités d'octroi d'une participation financière aux familles annéciennes fréquentant les accueils de loisirs sans hébergement des Puisots et de Saint-Eustache. Cinq montants étaient alors approuvés (de 0 € à 27 €) et dépendaient du quotient familial (cinq tranches).

Or, il s'avère que la grille de calcul de la participation, votée lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2024 ne correspond pas à celle établie en collaboration avec la Fédération des Œuvres Laïques.

En conséquence, la participation financière accordée aux familles annéciennes dans le cadre des centres de loisirs sera ajustée en fonction des quatorze tranches de quotients familiaux présentées ci-dessous :

Tranche de quotient familial CAF	Montant de l'aide de la Ville par jour et par enfant
0 à 900	26,00 €
901 à 1 000	28,00 €
1 001 à 1 100	26,50 €
1 101 à 1 200	25,00 €
1 201 à 1 300	23,50 €
1 301 à 1 400	22,00 €
1 401 à 1 500	21,00 €
1 501 à 1 600	20,00 €
1 601 à 1 700	19,50 €
1 701 à 1 800	19,00 €
1 801 à 2 000	17,50 €
2 001 à 2 200	16,00 €
2 201 à 2 400	15,00 €
2 401 et +	0,00 €

Pour rappel, la Ville a conclu avec la Fédération des Œuvres Laïques, une délégation de service public pour la gestion des centres de loisirs des Puisots et de Saint-Eustache. En vertu de cette délégation, chaque famille annécienne bénéficie d'une participation journalière déduite du tarif journalier (article 26.1 du contrat de délégation de service public).

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ABROGER** la délibération n° D.CN.2024-332 du 16 décembre 2024 intitulée « Aides aux familles pour les accueils de loisirs des Puisots et de Saint-Eustache à compter du 1^{er} janvier 2025 » ;
- **APPROUVER** les participations de la Ville proposées ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2025, au titre des aides aux familles annéciennes pour les accueils de loisirs sans hébergement des Puisots et de Saint-Eustache ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au versement de ces participations.

M. TATU.-

Nous avons voté une grille d'aide aux familles pour qu'elles puissent bénéficier des centres de loisirs de Saint-Eustache et des Puisots. Entre-temps, la CAF a rehaussé le quotient familial pour faire bénéficier les enfants et leur famille de bons CAF de 11 euros pour pouvoir payer ces centres de loisirs.

C'est la raison pour laquelle nous avons dû remodifier notre grille tarifaire et notre grille d'aide pour se coller à celle de la CAF.

M. LE MAIRE.-

Merci Guillaume. Avez-vous des questions ? Madame GRARD.

Mme GRARD.-

Je voulais vous faire part d'un message d'une personne qui m'a saisie concernant la tarification des Puisots pour les Annéciens, pour m'indiquer que les Annéciens qui ont un revenu important paient plus cher qu'un habitant de Sevrier. Elle voulait savoir pourquoi.

M. TATU.-

Elle paiera le même prix mais elle ne paiera pas plus cher.

Mme GRARD.-

A priori, c'est plus cher.

M. TATU.-

Impossible.

M. DUPERTHUY.-

J'avais la même question, je pense que nous avons été contactés par la même personne... Nos citoyens ne sont pas bêtes, ils s'adressent à plusieurs conseillers, ainsi nous relayons l'information.

M. TATU.-

Mais ils ont bien raison !

M. DUPERTHUY.-

Quotient 2401 : 257,65 euros, c'est le tarif à la semaine pour les Annéciens ; 257,65 euros, c'est le même tarif pour les communes extérieures ; 235,15 euros pour la commune de Sevrier.

M. TATU.-

C'est directement du ressort de la grille tarifaire de la FOL.

Ce que je vous propose, ce n'est pas une grille de tarifs. Pour notre part, nous aidons les familles directement. Concernant les prix pratiqués par la FOL, cela nous échappe puisqu'ils sont en DSP, c'est de leur ressort.

Peut-être que la Ville de Sevrier a une politique d'aide aux familles sur des quotients au-delà de

2400. Je ne sais pas, si tu veux je demanderai, mais je ne vois que cela pour expliquer le fait qu'une famille de Sevrier payerait moins cher qu'une famille annécienne sur les très grands coefficients, plus de 2400. A mon avis, c'est cela.

Mme GRARD.-

Nous devons avoir le même mail, Denis. La personne nous dit qu'elle s'est renseignée, je lis ce qu'elle a dit : « Concernant la dernière tranche », donc il n'y a pas d'erreur, « le tarif de base est décidé par l'association », l'UFOVAL en l'occurrence, « mais l'aide journalière de la commune d'Annecy est décidée par la mairie, ils ont en effet décidé de ne plus donner d'aide sur la tranche la plus haute et nous en sommes bien désolés. »

M. TATU.-

Vous me dites que cette personne habite à Sevrier.

Mme GRARD.-

C'est une dame d'Annecy qui s'interroge sur le fait que les gens de Sevrier ne paient pas le même tarif que les gens d'Annecy en étant sur la même tranche.

M. TATU.-

Parce que le tableau de la grille d'aide aux familles dépend de la ville et que l'on n'a peut-être pas les mêmes montants entre Sevrier et Annecy. Je ne vois que cela comme explication.

Pour vous donner un exemple, nous aidons à 26 euros plus le bon CAF, cela fait une aide à 37 euros. Peut-être qu'à Sevrier, une famille ayant le quotient de 0 à 900 paiera beaucoup plus cher que chez nous. Nous avons mis en avant la protection pour les familles les plus modestes et nous aidons les familles jusqu'au coefficient 2400, ce qui est une politique plutôt volontariste. Nous sommes à une enveloppe de plus de 250 000 euros par an.

Tout à l'heure, Denis, tu parlais des aides et des subventions aux associations, il y a aussi les aides indirectes pour aider les usagers, donc aider les familles. Cette enveloppe de 280 000 euros est mise dans le chapitre 012 et pas dans le chapitre 065, et elle a augmenté depuis le début de notre mandat. C'est aussi fait pour aider les familles, pour qu'elles puissent mettre leurs enfants dans les centres de loisirs de qualité que nous avons à la ville d'Annecy.

M. LE MAIRE.-

Merci de la précision. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? (Ce n'est pas le cas.) Nous allons passer au vote.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

14 - D.CN.2025-13 : APPROBATION DU PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT D'ANNECY - 4ÈME ÉCHÉANCE - 2024-2029

- Rapport de Karine BUI-XUAN PICCHEDDA -

La directive européenne n° 2002/49/CE du 25 juin 2002 sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement impose aux états membres un cadre commun pour la lutte contre les nuisances sonores des infrastructures de transport terrestres, les aéroports et les industries.

En 2006, cette directive a été transposée dans le Code de l'environnement aux articles L. 571-9 à L. 572-11 et R. 572-1 et suivants.

Ses deux principaux objectifs sont l'établissement de cartes d'exposition aux bruits et, sur la base de ces cartes, l'adoption de plans d'action en matière de prévention et de réduction du bruit dans l'environnement (plan de prévention du bruit dans l'environnement ou PPBE) ainsi que la préservation de zones calmes.

Tous les 5 ans, les cartes de bruit stratégiques ainsi que les plans de prévention du bruit doivent être révisés. La 4^e phase constitue la continuité des cartes de bruits stratégiques produites par le CEREMA et arrêtées par le préfet de la Haute-Savoie le 30 mars 2023 (arrêté n° DDT-2023-0483 portant approbation des cartes de bruits des infrastructures routières non concédées dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules).

Le diagnostic acoustique réalisé sur la base des résultats cartographiques a permis de mettre en évidence des secteurs potentiellement bruyants, mais également plusieurs zones calmes. Il a été ainsi identifié un programme d'actions qui concerne la lutte contre le bruit routier, la préservation et la valorisation des zones calmes.

La directive européenne prévoit de soumettre le PPBE à la consultation du public pendant une durée de deux mois afin qu'il puisse exprimer son avis sur le programme d'actions présenté. Cette consultation s'est déroulée du mardi 1^{er} octobre 2024 au samedi 30 novembre 2024. Avant d'être rendu public, le PPBE doit être validé par le Conseil municipal.

Vu l'avis de la commission Solidarités, Insertion, Santé et Bien Vieillir en date du 3 décembre 2024.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le plan de prévention du bruit dans l'environnement de la ville d'Annecy tel que joint en annexe ;
- **AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches administratives nécessaires à son application.

Mme BUI-XUAN PICCHEDDA.-

Le bruit est de plus en plus un sujet de préoccupation récurrent pour les citoyens, à juste titre. C'est une véritable pollution, c'est même le deuxième facteur environnemental qui provoque des dommages sanitaires en Europe. Le premier facteur de pollution est la pollution atmosphérique. Ils ne sont pas loin l'un de l'autre.

Vingt pour cent de la population sont touchés par la pollution sonore, et les problèmes de santé sont à la fois physiques et psychologiques, en particulier les problèmes d'hypertension, de sommeil, les maladies cardiovasculaires, du stress et de l'anxiété, mais aussi des conséquences sur l'apprentissage et les problèmes de concentration.

Le coût social du bruit est considérable, et il apparaît que 66,5 % du bruit sont dus aux transports.

C'est pour ces raisons qu'une directive européenne de juin 2002 oblige de manière réglementaire les collectivités à réaliser des PPBE, des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement, et ceci tous les 5 ans, à partir de cartes réalisées par l'État.

Ces cartes modélisent le bruit des routes qui ont un trafic supérieur à 3 millions de véhicules par an, soit 8 200 par jour. À Annecy, cela concerne 42,5 kilomètres de route.

Une fois rédigé, le PPBE est soumis à une consultation du public qui peut effectuer des remarques ou poser des questions. Cette consultation pour Annecy a eu lieu entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre 2024 ; 47 observations ont été reçues dont 9 seulement rentrent dans le cadre réglementaire du PPBE. Les réponses ont donc été ajoutées à ce document que vous pouvez consulter.

Ce PPBE répond à l'objectif d'informer de la situation actuelle, ainsi que du bilan des dix dernières années, et de recenser les dernières actions visant à réduire les expositions au bruit routier pour nos concitoyens. Dans ces principales actions, nous avons pu évoquer les politiques de piétonnisation, le plan de circulation, la végétalisation et la préservation des zones calmes.

M. LE MAIRE.-

Merci Karine. Avez-vous des questions ? Madame BOLY.

Mme BOLY.-

Quel a été le moyen d'information pour que l'on puisse participer à cette enquête ? Personnellement, cela m'a échappé.

Je parlais tout à l'heure du fait que les Glaisins deviennent le parking des festivités de la ville d'Annecy, quand on voit déjà le schéma, merci d'y prêter attention pour l'avenir.

Mme BUI-XUAN PICCHEDDA.-

L'information était sur le site Internet de la Ville, des gens l'ont vue, le Dauphiné Libéré a fait un article, il y a eu un communiqué de presse, l'information a circulé.

Pour répondre à ta deuxième question, cela ne rentre pas dans le cadre du PPBE, ce sont certaines routes, ce ne sont pas des parkings.

Mme BOLY.-

Je suis désolée, le parc des Glaisins est bien bleu, la route de Thônes est bien bleue.

Mme BUI-XUAN PICCHEDDA.-

La route, oui, pas le parking.

Mme BOLY.-

Qui dit parking dit voitures qui y vont, je ne suis quand même pas stupide.

M. LECONTE.-

Je voulais profiter de ce point de l'ordre du jour consacré au bruit pour attirer l'attention du Conseil municipal sur le projet de doublement de la RD 3508 sud entre l'échangeur de Gillon et le diffuseur du péage d'Annecy-centre.

Après l'étape de concertation préalable qui s'est déroulée ces derniers mois, ce projet, porté par le Conseil départemental, va être prochainement soumis à l'enquête publique.

Dans le cadre de sa politique contre les nuisances sonores, je souhaite que la Ville soit attentive à ce dossier lorsqu'elle sera sollicitée dans le cadre de l'enquête publique, et qu'elle apporte son soutien à la demande des habitants riverains de cette infrastructure routière qui sollicitent des aménagements contre les nuisances sonores.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.-

Merci de cette intervention.

Mme BUI-XUAN PICCHEDDA.-

Le Département a aussi fait un PPBE. Les Villes font des PPBE mais les Départements aussi, et ce ne sont pas les mêmes.

M. LE MAIRE.-

Merci. Marion ?

Mme LAFARIE.-

Pour répondre à Patrick, tu demandes que la Ville soutienne les demandes des habitants, notamment d'agrandissement ou de renforcement de murs acoustiques. Avec Yannis, nous étions invités à un comité de pilotage vendredi, ces points ont bien été relevés, le Département en est conscient.

Nous avons aussi appuyé ces éléments puisque dans les simulations qu'ils font en termes d'impact de décibels de cet élargissement, il est possible que les nuisances soient avérées.

Je suis intervenue dans ce sens également, en plus des éléments acoustiques, nous pourrions envisager d'étudier la possibilité de faire des simulations sur ce qu'apporterait un abaissement de la vitesse. Des sections de la RD 3508 sont à 90 km/h, rouler à 50, 70 ou 90 km/h n'a pas le même impact en termes sonores. Ils ont donc pris le point de laisser la porte ouverte à questionner la vitesse sur la rocade.

Nous appuyons évidemment la demande des habitants.

Mme GRARD.-

Je voulais préciser ce qu'a dit Madame BUI-XUAN PICCHEDDA juste avant. Il y a effectivement 47 observations, ce que j'ai lu dans le rapport, et seulement 9 ont été retenues parce que les 38 autres concernaient des nuisances sonores en zone piétonne du fait des activités commerciales et n'entraient pas dans le cadre de ce plan.

J'ai deux questions concernant le programme d'actions de prévention et de réduction des nuisances pour les cinq années à venir.

Comment le fait de réinvestir la placette Brogny, qui est actuellement dans l'enceinte du collège

Blanchard, va réduire le bruit ?

Et en quoi la végétalisation de la place François de Menthon, qui n'est pas accessible en voiture, va réduire le bruit ?

Merci.

Mme BUI-XUAN PICCHEDDA.-

Le PPBE demande de préserver ou de rajouter des zones calmes. Le fait de végétaliser augmente le calme de la zone. Ce n'est pas une réduction du bruit. Il y a des endroits dans la ville qui sont plus calmes que d'autres et on augmente le nombre de zones calmes.

Mme GRARD.-

La placette Brogny est dans l'enceinte du collège Blanchard, c'est très calme aujourd'hui puisque personne n'y a accès. Je ne comprends pas vraiment l'intérêt.

Et la place François de Menthon n'est pas spécialement bruyante, sachant que vous voulez remettre des événements festifs.

Je ne vois pas en quoi cela change dans votre projet.

M. LE MAIRE.-

Il y a un impact sur le bruit. Nous serons tous conscients que quand il y a des arbres, des plantes, le bruit est atténué, il est absorbé de manière générale, quel que soit l'endroit.

Sur la placette de Brogny, cela s'inscrit dans le cadre du projet du Haras, c'est un accès, c'est un travail que l'on a fait avec le Département, nous sommes au bout des discussions depuis un certain temps. Il va y avoir un aménagement circulaire pour accéder au parc du Haras qui ouvre en octobre 2025. Cette placette de Brogny aura de la végétalisation qui participe elle aussi à la qualité de vie des habitants au quotidien, car nous aurons un espace magnifique avec le Haras, et à l'atténuation du bruit.

Mme GRARD.-

C'est un point d'entrée, aujourd'hui il n'y a personne, il y aura plus de mouvements, plus de monde et on va atténuer le bruit en mettant plus de monde.

M. LE MAIRE.-

J'espère qu'il y aura du monde au Haras ! C'est la Cité Internationale du Cinéma d'Animation, un espace gourmand, un espace de qualité de vie pour les Annéciens. C'est un aménagement global qui s'inscrit dans l'ensemble des zones de circulation et des zones piétonnes.

Effectivement, que nous le souhaitions ou non, j'espère qu'il y aura plus de piétons, vous avez déjà remarqué qu'il y a moins de voitures, et tout cela participe à la qualité de vie et à atténuer le bruit.

Ce sont des choix et c'est un choix politique que j'assume.

Mme GRARD.-

Je ne parlais pas du Haras mais juste de la placette.

M. LE MAIRE.-

Justement, cette placette s'inscrit dans le cadre du projet du Haras, cela fait partie de l'ensemble des aménagements du Haras.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Madame BOLY.

Mme BOLY.-

Je reviens sur les méthodes de communication, Marie BERTRAND le sait depuis ce début de mandat, et nous étions ensemble au précédent mandat, j'ose vous le rappeler, par rapport aux panneaux d'affichage sur le haut d'Annecy-le-Vieux, maintenant que je vois que l'on est en bleu par rapport au bruit, route de Thônes également, nous avons toujours difficilement des moyens de communication.

Quand enfin allez-vous vous mettre dans la légalité, à savoir, avoir des panneaux d'affichage informatiques pour les associations, mais peut-être aussi en pensant à des communes comme Pringy qui sont un peu à l'extérieur, Ferrières, des supports qui permettent de s'adresser à la population ? Pas seulement du digital d'ailleurs. Merci.

Mme BERTRAND.-

Comme tu le demandes depuis le début du mandat, et comme je te l'ai dit récemment, c'est bien un projet qui est en cours, d'ici la fin de l'année nous serons en conformité sur ce plan. Je te confirme qu'il y a un suivi en commission.

M. LE MAIRE.-

Merci. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? (Ce n'est pas le cas.) Nous pouvons passer au vote.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

15 - D.CN.2025-14 : CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU STATUT D'ÉTUDIANTS "ARTISTES DE HAUT NIVEAU"

- Rapport de Fabien GÉRY -

L'université, l'institut polytechnique, l'institut d'études politiques et l'école nationale supérieure d'architecture dénommés « les Établissements ») de Grenoble souhaitent œuvrer pour permettre aux étudiants la poursuite d'une double scolarité dans des conditions harmonieuses.

La ville d'Annecy contribue, par ses services et ses établissements culturels, à faire du territoire dont elle a la charge un pôle attractif, notamment par rapport aux établissements universitaires afin de favoriser le lien avec les étudiants. L'établissement culturel concerné par ce projet de partenariat est le Conservatoire d'Annecy

Dans le cadre du statut spécifique d'Étudiants Artistes de Haut Niveau, qui permet aux élèves de concilier leurs projets d'études et artistiques, les Établissements et le Conservatoire ont souhaité unir leurs efforts pour favoriser l'accès aux études à des étudiants ayant une pratique

artistique de haut niveau : niveau équivalent à un 2^e cycle vocal, un 3^e cycle, un Cycle à Orientation Professionnelle (COP) ou en Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES).

La précédente convention signée en septembre 2021 est arrivée à son terme le 31 août 2024. Une nouvelle est nécessaire pour préciser l'organisation de ce partenariat pour une durée trois ans.

Vu l'avis favorable de la commission Culture en date du 21 janvier 2025 ;

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention pluriannuelle de partenariat à conclure avec l'université, l'institut polytechnique, l'institut d'études politiques et l'école nationale supérieure d'architecture de Grenoble dans le cadre de la mise en place du statut d'étudiants « artistes de haut niveau », telle que jointe en annexe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention cadre de partenariat.

M. GRANGE.-

Le directeur de l'IEP de Grenoble vient de changer aujourd'hui, ce n'est plus Sabine SAURUGGER mais Simon PERSICO.

M. LE MAIRE.-

Merci, c'est enregistré. Cela ne change rien pour le vote.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

16 - D.CN.2025-15 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ET DE LA DEMANDE D'AGREMENT AU CURSUS PRÉPARATOIRE À L'ENTRÉE DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES) DES CONSERVATOIRES DE L'ARC ALPIN
- Rapport de Fabien GÉRY -

Les 4 conservatoires du réseau de l'Arc Alpin (Annecy, Chambéry, Grenoble et la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI)) ont présenté un dossier commun pour obtenir le renouvellement de l'agrément des Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur artistique dans les domaines de la Musique et du Théâtre.

Par délibération n° D.CN.2019-106 du 20 mai 2019, le Conseil municipal d'Annecy a adopté la création d'un cursus de préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieurs de la création artistique.

L'actuel agrément, accordé par arrêté préfectoral de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en date du 26 octobre 2020 pour une période de 5 ans, et modifié par avenant du 16 novembre 2021, prendra fin le 25 octobre 2025.

Préalablement à la demande de renouvellement d'agrément pour une période de 5 ans, qui fera

l'objet d'un dossier complet, les établissements du réseau doivent formaliser la poursuite de ce cursus conjoint d'enseignement à travers le renouvellement de la convention qui en précise les contenus et les modalités.

Cette convention prévoit notamment que la ville d'Annecy porte le dossier de demande de renouvellement d'agrément pour l'ensemble des parties.

Vu l'avis de la commission Culture en date 21 janvier 2025 ;

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le ministère de la Culture pour la demande de renouvellement du classement « Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur artistique dans les domaines de la Musique et du Théâtre » ;
- **APPROUVER** les termes de la convention portant renouvellement d'un cursus de préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique avec les communes de Chambéry, Grenoble et la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) pour une durée de 5 années, correspondant à la durée de l'agrément ministériel, telle que jointe en annexe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

17 - D.CN.2025-16 : AFFECTATION AU MUSÉE CHÂTEAU DES OEUVRES ACQUISES PAR LA VILLE D'ANNECY SUR LA PÉRIODE DE DÉCEMBRE 2023 À DÉCEMBRE 2024

- Rapport de Fabien GÉRY -

Les musées de la ville d'Annecy assurent une mission de service public qui consiste à proposer des expositions permanentes ou temporaires, à conserver, étudier et acquérir des collections, afin de permettre l'accès et la découverte du patrimoine artistique, scientifique et historique de la ville d'Annecy.

Les acquisitions répondent aux enjeux de sauvegarde d'éléments patrimoniaux importants du territoire, au renseignement des collections, de contribution au progrès de la connaissance et de la recherche. La Ville s'engage à assurer la conservation, restauration et l'accessibilité dans le parcours permanent et les réserves du Musée-Château.

La politique d'acquisition est menée en cohérence avec le projet scientifique et culturel de l'établissement. Les acquisitions ont reçu l'avis favorable de la commission scientifique régionale de restauration et d'acquisition de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) Auvergne Rhône-Alpes conformément au décret n° 2002-628 du 25 avril 2002 pris en application de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France et codifiée au livre IV du Code du patrimoine et notamment son article L. 451-1.

Le Musée -Château de la ville d'Annecy bénéficie par décret de l'appellation « Musée de France » au sens de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002. Ce titre implique que les biens acquis à titre gratuit ou onéreux par la ville d'Annecy sont affectés au Musée-Château afin de permettre

l'inscription à l'inventaire réglementaire (article D. 451-18 du Code du patrimoine).

Il convient à ce jour d'affecter les acquisitions réalisées par la Ville durant la période allant de décembre 2023 à décembre 2024, pour lesquelles un travail de pré-inventaire a été effectué et dont la liste figure en annexe.

Vu l'avis de la commission Culture 21 janvier 2024 ;

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'affectation aux collections du Musée-Château, des œuvres acquises par la Ville sur la période de décembre 2023 à décembre 2024.

M. GÉRY.-

Elles ont été présentées en commission Culture. Vous voyez quelques exemples s'afficher sur l'écran. Il y a des œuvres artistiques comme « *Un soir au bord du lac d'Annecy de 1920* », mais également des œuvres de cinéma d'animation en lien avec le futur musée du Haras, des pièces archéologiques qui ont été trouvées notamment sur Pringy et sur l'avenue des Romains suivant les fouilles qui ont été faites.

Vous voyez des exemples d'œuvres de cinéma d'animation, Laguionie par exemple, un des plus grands réalisateurs français, qui a fait de nombreux dons au musée. Ce sont essentiellement des dons ou quelques achats avec le budget du Musée-Château. Vous retrouvez aussi ces très belles marionnettes du film « *Interdit aux chiens et aux Italiens* » d'Alain UGHETTO, qui avait marqué le festival il y a 2 ans.

Il s'agit d'intégrer ces œuvres et ces vestiges archéologiques dans les fonds du Musée de France le Musée-Château.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

18 - D.CN.2025-17 : LANCEMENT D'UN APPEL À PROJETS VITAL'ÉTÉ 2025

- Rapport de Catherine ALLARD -

L'activité physique est sans conteste un déterminant de la santé à tous âges de la vie. Sa pratique régulière et adaptée améliore le bien-être et contribue à diminuer le risque de développer des maladies chroniques. Elle est également un facteur d'intégration et de maintien des liens sociaux.

Convaincue que la pratique des Activités Physiques et Sportives (APS) pour tous, dans une perspective de santé publique, relève de l'intérêt général et considérant qu'il faut développer une culture du Sport Santé répondant aux besoins de tous, la ville d'Annecy a fait de cet objectif un axe prioritaire d'action.

La période estivale correspondant à une baisse saisonnière de l'offre des associations sportives, le dispositif Vital'été a été créé en 2021 pour répondre à cet objectif.

Aussi, fort du succès rencontré lors des précédentes éditions (11 associations impliquées, 143 créneaux proposés et 1 600 personnes accueillies en 2024), il est proposé de reconduire

l'appel à projets « Vital'été » en 2025 pour la période s'étendant du 7 juillet au 24 août. Cet appel à projets est à destination des associations ayant leur siège social à Annecy ou dont l'activité principale est exercée à Annecy, en capacité d'organiser une offre de séances d'APS sur l'ensemble du territoire annécien et répondant à deux problématiques :

- Celle de l'inactivité physique et de la sédentarité ;
- Celle des inégalités dans l'accès aux activités physiques et sportives en favorisant l'accès de tous sur l'ensemble du territoire.

Les objectifs de l'appel à projets sont les suivants :

- Encourager la pratique d'activités physiques et sportives à des fins de santé ;
- Assurer la prise en charge optimale des pratiquants pendant la durée des activités ;
- Favoriser la pratique sur des sites naturels et/ou publics accessibles à tous les usagers.

Un jury de sélection composé des 12 élus de la commission des Sports et de 3 techniciens municipaux dans les domaines du sport et de la santé sélectionnera les meilleurs projets et aura un avis consultatif, les projets retenus étant entérinés par le Conseil municipal du 19 mai 2025.

Les critères de sélection des projets sont les suivants :

- Proposer des activités physiques et sportives à des personnes âgées de plus de 18 ans qui ne présentent aucune contre-indication à la pratique d'une APS, sans participation financière des personnes accueillies ;
- Présenter des séances d'activités physiques et sportives variées, adaptées et équilibrées aux publics concernés ;
- S'approprier les différents lieux du territoire permettant la pratique libre d'activités physiques et sportives ;
- Se référer aux prérogatives professionnelles légales en matière de personnel chargé de l'encadrement et de l'animation des activités physiques et sportives.

La ville d'Annecy accompagnera les projets retenus par la conclusion d'une convention permettant le versement d'une subvention.

La Ville propose une aide financière de 50 € par séance d'activité réalisée, pour un financement à hauteur de 15 000 € sur la totalité du projet.

Le calendrier prévisionnel de la consultation sera le suivant :

- Date de lancement de l'appel à candidatures : 10 février 2025 ;
- Date limite du dépôt de candidature : 7 mars 2025 ;
- Instruction et jury de sélection : 1^{er} avril 2025 ;
- Désignation des candidats retenus : Conseil municipal du 19 mai 2025 ;
- Publication des résultats : 26 mai 2025.

Vu l'avis de la commission des Sports en date du 7 janvier 2025 ;

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le dossier d'appel à projet « Vital'été 2025 » joint en annexe ;
- **APPROUVER** le lancement de l'appel à projet « Vital'été 2025 » à destination des associations ayant leur siège social à Annecy ou dont l'activité principale est exercée à Annecy ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à organiser cette procédure ;
- **APPROUVER** la création du jury de sélection composé de 12 élus et de 3 techniciens municipaux dans les domaines du sport et de la santé ;

- **DÉSIGNER** les élus Catherine ALLARD, Nicolas KRIVOBOK, Alexandre MULATIER-GACHET, Etienne ANDRÉYS, Guillaume TATU, Yannis SAUTY, Karine PICCHEDDA, Frédérique BANGUÉ, Bile BOUCHETIBAT, Jean-Luc RIGAUT, Denis DUPERTHUYI et Cécile BOLY comme membres de ce jury de sélection.

Monsieur le Maire désignera par arrêté son représentant pour exercer la fonction de président du jury de sélection ainsi que les 3 techniciens municipaux.

Mme ALLARD.-

Je ne vous le présente plus, cela fait 4 ans que nous portons ce projet. L'idée est toujours la même : proposer des activités physiques et sportives à des personnes âgées de plus de 18 ans sur tout le territoire.

La Ville d'Annecy accompagne ces projets par une convention de partenariat et une aide financière à hauteur de 50 euros par heure dispensée pour chaque association.

Le lancement de l'appel à candidatures sera fait le 10 février.

M. LE MAIRE.-

Merci. Avez-vous des questions ou des remarques ? Madame GRARD.

Mme GRARD.-

Des associations qui utilisent un équipement municipal peuvent-elles participer à Vital'été ?

Mme ALLARD.-

Oui, toutes les associations peuvent participer.

L'idée est de le faire en extérieur pour profiter de tous les espaces. Pour autant, certaines associations ont besoin d'un gymnase, je pense notamment à Seynod Tennis de table, qui fait une animation tous les samedis matin dans un gymnase, dans la mesure où l'espace public ou le gymnase est disponible.

Mme GRARD.-

Les clubs de glace qui utilisent la patinoire pour le patinage, la danse ou le hockey sur glace auraient peut-être pu proposer des séances, puisque la patinoire était fermée jusqu'au 24 août. J'ai cru comprendre qu'aujourd'hui elle était fermée jusqu'au 1^{er} septembre, cela hypothèque la possibilité pour ces associations de sport de glace de participer à ce projet.

Mme ALLARD.-

Tout à fait.

M. LE MAIRE.-

Merci. Je ne vois pas d'autres questions.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

19 - D.CN.2025-18 : PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE CHALEUR POUR LE RÉSEAU DE SEYNOD - AVENANT N° 1 À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

- Rapport de Benjamin MARIAS -

La délégation de service public pour la production et la distribution de chaleur pour le réseau de Seynod a été attribuée à la société DALKIA par délibération du Conseil municipal n° D.CN.2024-169 du 30 septembre 2024.

Puis, par délibération n° D.CN.2024-347 du Conseil Municipal d'Annecy du 16 décembre 2024, il a été procédé à la rectification d'une erreur matérielle portant sur la dénomination du délégataire au contrat de concession et dans ses 17 annexes.

Conformément à la volonté de la ville d'Annecy et à l'article 83 du contrat de concession, une société dédiée peut être substituée au Délégataire afin d'assurer un meilleur suivi de son activité.

C'est ainsi que la société DALKIA a procédé à la création d'une société dédiée, dénommée SFT. La forme juridique de SFT est une Société par Actions Simplifiée (SAS). Cette dernière se substitue à la société DALKIA dans l'ensemble des droits et obligations du Contrat de Concession initial et présente les mêmes garanties en matière de continuité de service public et d'égalité de traitement des usagers. Malgré tout, la société DALKIA reste tenue solidairement avec la société dédiée SFT ainsi substituée dans l'exécution de l'ensemble des obligations, conditions et charges du contrat de concession (étant précisé que cette solidarité est une condition déterminante de la substitution, sans laquelle celle-ci n'aurait pas été accordée par la Ville). Aussi, il est nécessaire de conclure un avenant au Contrat de Concession initial.

Enfin, il est proposé d'acter le changement de nom d'usage de ce réseau de chaleur pour adopter le nom de réseau de chaleur « Seynod, Fier et Thiou » qui représente mieux son implantation sur le territoire de la commune.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n° 1 à la convention délégation de service public entre la commune d'Annecy et DALKIA, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **APPROUVER** le nouveau nom de réseau de chaleur « Seynod, Fier et Thiou » ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n° 1, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution des présentes.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

20 - D.CN.2025-19 : CONVENTION D'ENGAGEMENT AVEC LE GAEC "LES JARDINS DU PETIT CHAPERON VERT" ET LE GRAND ANNECY POUR LA CRÉATION D'UNE MARE - MARATHON DE LA BIODIVERSITÉ DU GRAND ANNECY

- Rapport de Alexandre MULATIER-GACHET -

Par délibération n° D16-366, le Conseil municipal de la commune historique de Cran-Gevrier a approuvé la signature d'un bail rural avec le GAEC « Les Jardins du Petit Chaperon Vert » portant sur l'exploitation de la parcelle 093 AK 32 pour une durée de 9 années, à compter du 1^{er} février 2017 et jusqu'au 1^{er} février 2026. À l'arrivée du terme, la convention sera renouvelée pour 9 années sauf décision contraire du bailleur notifiée dans un délai de 18 mois.

Le Grand Annecy est lauréat de l'appel à projet 2023 « Marathon de la biodiversité » proposé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC). Une des actions au cœur de ce Marathon est de créer ou restaurer 42 mares sur le territoire. Les mares permettent de stocker, de réguler les volumes d'eau, de filtrer et d'améliorer la qualité de l'eau, d'apporter une ressource pour la faune environnante, et sont des alliées pour la biodiversité en tant que refuge.

Le GAEC « Les Jardins du Petit Chaperon Vert » s'est porté volontaire pour créer une mare sur la parcelle n° 093 AK 32. Cette nouvelle mare permettra une continuité écologique avec les 5 mares déjà présentes autour de la parcelle.

Afin de permettre la création de cette mare, la Commune, en tant que propriétaire de la parcelle, doit approuver ce projet et signer une convention dite d'engagement avec le GAEC et la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy.

Dans ce cadre, la Commune s'engage, lors d'un changement de locataire, à transmettre la convention et à avertir la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy de ce changement. De plus, elle s'engage à demander la protection de la mare créée dans le PLUi HMB.

Vu l'avis de la commission Ville durable en date du 14 janvier 2025 ;

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention d'engagement à conclure avec le GAEC « Les Jardins du Petit Chaperon Vert » et le Grand Annecy relative à la création et l'entretien d'une mare dans le cadre du marathon de la biodiversité du Grand Annecy, telle que jointe en annexe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention d'engagement.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

21 - D.CN.2025-20 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE SURVEILLANCE ANNUELLE DU NANT DE BARAST (MONT-VEYRIER) AVEC LES COMMUNES D'ALEX, VEYRIER DU LAC ET L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS DE SAVOIE MONT-BLANC - 2025-2029

- Rapport de Alexandre MULATIER-GACHET -

Par délibération n° 07.106 du 20 juillet 2007 portant mandat de maîtrise d'ouvrage relatif aux travaux de sécurisation du Nant de Barast réalisés suite aux dégâts de 2007, le Conseil Municipal de la commune historique d'Annecy-le-Vieux a approuvé la convention avec les communes d'Alex, Veyrier-du-Lac et le service RTM de Haute-Savoie.

Depuis cette date, plusieurs conventions ont été signées afin de permettre une surveillance étroite du Nant de Barast.

Cette surveillance est réalisée à la fin de chaque période hivernale et permet de produire un rapport rédigé par l'Office National des Forêts. Ce rapport est transmis aux collectivités afin de définir les opérations d'entretiens éventuelles à réaliser pour assurer un bon écoulement des eaux et limiter les risques en cas de crues.

Ce travail a permis d'éviter des dégâts sur les infrastructures en aval tels que la route départementale RD n° 16.

Afin de continuer sur cette dynamique et d'éviter les risques sur les infrastructures, les communes d'Alex, Annecy et Veyrier-du-Lac souhaitent prolonger la mission de surveillance annuelle confiée à l'agence territoriale de l'Office National des Forêts de Savoie Mont Blanc.

Vu l'avis de la commission Ville durable en date du 14 janvier 2025 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **RENOUVELER** la convention de surveillance annuelle du Nant de Barast entre les communes d'Annecy, Alex, Veyrier-du-Lac et l'Office National des Forêts de Savoie Mont-Blanc pour une durée de 5 ans, telle que jointe en annexe ;
- **AUTORISER** la prise en charge de la contribution due par la ville d'Annecy, s'élevant à un tiers du montant annuel fixé à 950 € HT ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

22 - D.CN.2025-21 : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - CONVENTION AVEC LA CROIX ROUGE RELATIVE AUX MISSIONS DE SOUTIEN AUX POPULATIONS SINISTRÉES ET D'ENCADREMENT DE BÉNÉVOLES SPONTANÉS

- Rapport de Samuel DIXNEUF -

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse à une crise, en se dotant de modes d'organisation et d'outils techniques pour pouvoir faire face à tous types d'événements.

Le PCS est en cours de réécriture et sera adopté en 2025. Dans le même temps, la ville d'Annecy veut se doter de tous les moyens utiles pour permettre la sauvegarde de sa population.

Le maire, s'il le juge nécessaire, et en plus des prévisions actées au PCS, peut conventionner avec une Association Agréée de Sécurité Civile (AASC) pour faciliter le déploiement de moyens humains et matériels complémentaires. Ainsi, les AASC sont engagées, à la demande de l'autorité de police compétente, pour participer aux opérations de secours, aux actions de soutien et d'accompagnement des populations victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes et à l'encadrement des bénévoles dans le cadre de ces actions.

Ainsi, elle s'est rapprochée de la Croix Rouge Française, détenant un agrément national de Sécurité Civile et disposant d'une convention type avec l'Association des Maires de France (AMF) pour travailler ce sujet.

Après présentation des moyens humains et matériels présents dans le département (et présentés en annexe), et fort de leur expérience, il a été décidé de proposer un conventionnement pour 3 ans, fixant un cadre de mobilisation.

Ce dernier permet à la Ville de mobiliser un accompagnement humain et matériels en ne s'acquittant que des frais de déplacement et des consommables auprès de l'Association en cas de sollicitation.

Il est important de préciser qu'en 2024, la Ville a sollicité le concours de la Croix Rouge Française à quatre reprises pour l'incendie rue de l'Industrie, au printemps, puis les incendies du centre-ville en juillet et en octobre et pour l'opération de déminage du 24 novembre. Les bénévoles ont ainsi pu apporter un soutien logistique et du réconfort dans les Centres d'Accueils des Impliqués (CAI) pendant que les équipes et services de la Ville facilitaient les opérations de secours et le retour à la normal.

Vu l'avis de la commission Tranquillité-sécurité en date du 27 novembre 2024 ;

Eu égard aux enjeux de sauvegarde de la population, et dans le cadre des travaux en cours sur le PCS ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention à conclure avec la Croix Rouge Française relative aux missions de soutien aux populations sinistrées et d'encadrement de bénévoles spontanés, telle que jointe en annexe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

23 - D.CN.2025-22 : DÉNOMINATION DE VOIES PRIVÉES NOUVELLES (SECTEUR ECA)

- Rapport de Marion LAFARIE -

L'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) Grange Couloux du PLU de la commune déléguée d'Annecy-le-Vieux permet l'urbanisation de ce secteur au travers de

différents programmes immobiliers. L'un d'entre eux est en cours de réalisation sur le site de l'ancien lycée de l'École Catholique d'Apprentissage (E.C.A.).

Ce projet prévoit la réalisation :

- D'une voie de desserte privée interne reliant la rue des Carillons à l'allée Jean Monnet, qui sera grevée d'une servitude de passage public. Cette rue de 130 mètres environ sera orientée Nord-Sud ;
- D'un cheminement privé piéton / cycle reliant ce-dit passage à l'avenue des Carrés. Cette allée de 150 mètres environ, orientée Est / Ouest, sera également grevée d'une servitude de passage public.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-30 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies places et lieux-dits de la commune. Cette dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation publique, est laissée au libre choix du Conseil municipal, dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Après consultation du service Patrimoine / Ville d'Art et d'Histoire de la ville ainsi que des habitants des conseils de quartier concernés, il est proposé de retenir :

- Pour la première voie, le nom de « Rue Marie-Thérèse HERMANN » afin de rendre hommage à cette historienne et écrivaine haut-savoyarde, spécialiste de la Savoie, née en 1915 à Douvaine et qui a longtemps résidé à Annecy-le-Vieux. Marie-Thérèse HERMANN a publié de nombreux ouvrages sur l'architecture, la cuisine, les coutumes et l'histoire savoyardes ;
- Pour la seconde voie, le nom de « Allée des Apprentis » en référence à l'ancienne occupation du site par le lycée de l'E.C.A.

Vu l'avis de la commission Ville Durable en date du 14 janvier 2025 ;

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la dénomination de la première voie « Rue Marie-Thérèse HERMANN » et de la seconde « Allée des Apprentis » ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme LAFARIE.-

Dénomination que nous avons présentée en commission Ville durable et qui a été échangée avec les riverains. Je passe la main à Odile CERIATI-MAURIS et Pierre-Louis MASSEIN pour leur commune déléguée.

Mme CERIATI-MAURIS.-

S'agissant du nouveau projet qui se tient à l'emplacement de l'ancienne ECA, il y a lieu de procéder à la dénomination de deux voies nouvelles.

Pour la première voie, il est proposé de la nommer rue Marie-Thérèse HERMANN. C'est une dame qui a résidé dans ce quartier au 13, rue du 19 août précisément. Elle était une historienne et écrivaine française, spécialiste de la Savoie. Elle a consacré sa vie à valoriser le patrimoine et les traditions de cette région, et a publié de nombreux ouvrages sur l'architecture, la cuisine, les coutumes et l'histoire savoyardes. Son travail a été salué largement pour son authenticité, sa contribution à la littérature régionaliste.

Elle a également été présidente de l'Académie Salésienne et membre de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Savoie.

C'est le travail notamment des deux conseils de quartier concernés qui a permis de mettre en valeur cette personne.

Pour la seconde voie, d'un commun accord entre tous les membres des conseils de quartier, l'allée ou le chemin des Apprentis a emporté l'adhésion, pour rappeler que l'ECA était l'Ecole Catholique d'Apprentissage d'Annecy-le-Vieux, laquelle a été fondée en octobre 1941 et a été déplacée à Chavanod, à côté de l'ISETA, pour laisser la place à ce nouveau quartier.

Mme LAFARIE.-

Petit à petit, même s'il y a encore du chemin à faire, nous augmentons le nombre de rues à nom féminin.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

24 - D.CN.2025-23 : CHANGEMENTS DE DÉNOMINATION DE VOIES

- Rapport de Marion LAFARIE -

Changement de dénomination d'une voie privée :

Les copropriétaires du passage de Chevène à Annecy, voie privée cadastré 010DL14, ont sollicité la Ville, qui est aussi propriétaire de plusieurs locaux, pour renommer ce passage.

En effet, l'adressage actuel est au 5 avenue de Chevène qui correspond également à la montée d'escalier de l'immeuble qui est à l'entrée du passage et génère ainsi des difficultés depuis de nombreuses années dans la distribution du courrier et des colis.

La nouvelle dénomination proposée « passage René BROISSAND » est en hommage à l'artiste sculpteur qui a habité dans ce secteur jusqu'à sa mort en 2019. Sa sculpture se caractérise par un thème récurrent, « l'oiseau », symbole de la liberté qu'il n'a eu de cesse de rechercher.

Changement de dénomination de la rue « Abbé Pierre » :

Alors que de graves et nombreuses accusations d'agressions sexuelles commises par l'abbé Pierre se multiplient et parce qu'il appartient à la municipalité de déterminer, en toute responsabilité, les personnalités dont le nom mérite d'être associé à l'espace public, qu'il s'agisse de rues ou bâtiments, la ville d'Annecy souhaite, à titre exceptionnel, que le nom « Abbé Pierre » soit retiré de l'espace public annécien. Ce choix s'inscrit en cohérence avec l'engagement résolu de la ville d'Annecy dans la lutte contre toute forme de violence sexiste et sexuelle.

La commune déléguée de Meythet dispose actuellement d'une voie portant ce nom reliant la route de Frangy à la rue Emile Tyrode.

Après consultation des habitants concernés, il est proposé de retenir le nom de « rue Angeline FONTAINE » afin de rendre hommage à cette meythésane née en 1920 qui a participé à

l'opération de sauvetage du capitaine Griffiths, membre de l'équipage du bombardier Halifax qui s'écrasa le 15 août 1943 au Pont de Tasset.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-30 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la Commune. Cette dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal, dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Vu l'avis de la commission Ville durable en date du 14 janvier 2025 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le changement de nom de l'actuel passage de Chevène et sa dénomination nouvelle « passage René BROISSAND » ;
- **APPROUVER** le changement de nom de l'actuelle rue « Abbé Pierre » et sa dénomination nouvelle « rue Angeline FONTAINE » ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces de natures administratives, techniques ou financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme LAFARIE.-

Pierre-Louis, je te laisse la main et je prendrai la main à la place de Chantale FARMER.

M. MASSEIN.-

Il s'agit de la rue de l'Abbé Pierre à Meythet, entre la route de Frangy et la rue Emile Tyrode. Vous connaissez les raisons pour lesquelles nous enlevons le nom de l'Abbé Pierre, ce sera maintenant la rue Angeline FONTAINE.

Le processus tout d'abord. Les Archives et la Culture nous ont proposé une série de noms féminins ainsi que des associations féminines. Avec le conseil de quartier, nous avons fait le choix d'Angeline FONTAINE, qui n'était pas du tout dans les listes, qui était une petite héroïne de Meythet, elle a participé au sauvetage du Capitaine Griffiths lors du crash de l'Halifax le 15 août 1943 à Meythet, elle a donné les premiers soins au capitaine.

J'ai eu le plaisir avec Corinne BOULAND, que je remercie, d'aller voir les habitants, il y a une seule adresse dans cette rue, pour leur expliquer les raisons pour lesquelles nous allons changer la rue de l'Abbé Pierre en rue Angeline FONTAINE.

Mme LAFARIE.-

Sur la commune d'Annecy, des copropriétaires d'un passage privé, où la ville d'Annecy est également propriétaire, le passage Chevène, ont demandé de dénommer différemment leur impasse qui a quelques problématiques d'attribution de courrier, se situant entre la rue de l'Industrie et la rue de Rumilly, et il existe une autre rue Chevène.

C'est ce qui a été proposé pour qu'elle devienne le passage René BROISSAND, un sculpteur dont plusieurs œuvres sont sur la ville, notamment sur Annecy-le-Vieux vers le Petit Port et une autre sur le parvis de la gare.

M. LE MAIRE.-

Merci Marion, Pierre-Louis et Odile.

Monsieur Anthony GRANGER.

M. GRANGER.-

Je voudrais profiter de la délibération concernant la dénomination de la rue sur le tènement de l'ECA pour revenir sur ce projet immobilier. J'y suis revenu à plusieurs reprises.

Vous nous parlez régulièrement, Monsieur le Maire, du bienfait de la végétalisation pour lutter contre les îlots de chaleur. Aujourd'hui, alors que les Ancileviens voient s'élever le programme immobilier, on voit que l'immeuble bordera le trottoir et qu'il n'y aura même pas la place pour un alignement d'arbres à cet endroit.

Alors que le permis de construire a été signé par vous, Monsieur le Maire, ce sont des choses qui peuvent interpeller.

M. LE MAIRE.-

Je m'interroge, Monsieur GRANGER, nous parlons de dénomination de rue, vous me parlez de la construction d'un bâtiment. Je pense que j'ai été assez clair au début. Nous vous répondrons volontiers sur cette question, nous sommes très au clair sur ces dossiers, mais nous parlons d'une délibération sur les noms de rue, nous allons donc voter sur une délibération sur les noms de rue.

M. GRANGER.-

La dénomination d'un nom de rue du fameux programme immobilier en question. Mais ce n'est pas grave, il n'y a pas de souci, on n'aura jamais de réponse, donc une fois de plus ou de moins...

M. LE MAIRE.-

Jamais, n'exagérons rien.

Mme LAFARIE.-

En commission Ville durable, vous aviez tout loisir de nous poser la question puisque nous vous l'avons présenté, vous étiez là et je n'ai pas souvenir que nous ayons eu quelque question sur ce sujet.

M. GRANGER.-

Je suis très assidu, je n'étais pas là car j'étais à la restitution de la politique événementielle de la Ville. Mais je poserai la question sans problème à la prochaine commission Ville durable.

M. LE MAIRE.-

Si cela peut vous rassurer, je peux témoigner que vous étiez présent à la soirée de restitution sur les événements.

M. GRANGER.-

Vous pouvez même dire à tout le monde que j'étais très calme ! (Rires)

M. LE MAIRE.-

C'est vrai ! C'est d'ailleurs pour cela, Monsieur GRANGER, que je vous demande ce qu'il vous

arrive ce soir. Parce que sur un événement aussi important que la restitution de l'enquête sur les événements, vous avez été d'un calme... Les résultats montrent aussi que les événements comme l'Ancileviennerie sont populaires, cela facilite.

Nous allons passer au vote.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

25 - D.CN.2025-24 : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SYANE POUR LA CRÉATION D'UN GIRATOIRE SUR L'AVENUE DU RHÔNE ET SON RACCORDEMENT SUR LA RUE DES USINES

- Rapport de Marion LAFARIE -

La ville d'Annecy prévoit en 2025 l'aménagement d'un nouveau giratoire avenue du Rhône.

Le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) exerce les compétences en matière de réalisation de travaux de dissimulation des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public, de télécommunications et de création d'éclairage public.

Dans le cadre de cette opération, le SYANE souhaite profiter de ces travaux pour réaliser, en accompagnement de ces nouveaux aménagements d'espaces publics, la modernisation de l'éclairage public.

Afin d'assurer de meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation des travaux, la ville d'Annecy et le SYANE décident, par la présente convention, de constituer un groupement de commandes, en application des dispositions des articles L. 2113-6 et suivants du Code de la commande publique, pour la passation des marchés de travaux relatifs à cette opération.

Par cette convention, les membres du groupement s'engagent à signer, avec le prestataire retenu, un marché à hauteur de leurs besoins respectifs et à veiller à l'exécution et au paiement les concernant.

La ville d'Annecy est désignée comme coordonnateur chargé de procéder à l'organisation de la procédure d'attribution et prendra en charge les frais de procédures et de publicité.

La commission d'appel d'offres du groupement est constituée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de la ville d'Annecy ou de son suppléant, et d'un représentant du SYANE ou de son suppléant. La commission du groupement sera présidée par le représentant de la ville d'Annecy, coordonnateur du groupement.

Vu l'avis de la commission Ville durable en date du 28 janvier 2025 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la passation d'une convention de groupement de commandes avec le SYANE pour la réalisation d'un giratoire sur l'avenue du Rhône et son raccordement sur la rue des Usines,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, telle que jointe en annexe,
- **PROCÉDER** à l'élection du représentant de la commission d'appel d'offres de la ville d'Annecy, ainsi que son suppléant, parmi les membres de cette commission ayant voix délibérative.

Mme LAFARIE.-

Il va être aménagé un futur territoire dans la continuité de la rue des Usines. Dans ce cadre, nous aurons besoin de retravailler l'éclairage public. D'où cette convention de groupement de commandes.

Les délais sont toujours début des travaux fin 2025-début 2026, c'est un projet lourd, nous allons devoir créer un giratoire et recréer tous les murs de soutènement par rapport à la rocade qui est juste au-dessus. Dans un deuxième temps, ce sera la création d'un double sens de la rue des Usines, qui permettra de soulager l'avenue des Hirondelles qui, à l'heure actuelle, voit énormément de trafic passer au-dessus.

Voilà le projet global et la nécessité de cette convention de groupement de commandes.

M. LE MAIRE.-

Je propose que Xavier DUMONT soit membre titulaire et Séverine GRARD suppléante.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 68 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Ne prend pas part au vote : 1 voix

Ne prend pas part au vote : GRANGE Antoine.

Sont désignés Xavier DUMONT, en tant que représentant titulaire et Séverine GRARD, en tant que représentante suppléante de la ville d'Annecy, à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes avec le SYANE pour la création d'un giratoire sur l'avenue du Rhône et son raccordement sur la rue des Usines.

26 - D.CN.2025-25 : RUE DES USINES - AVENUE DU RHÔNE - RÉALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE BIDIRECTIONNELLE (TRONÇON N° 25 ET 230 DU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE) - CONVENTION AVEC LE GRAND ANNECY DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC DÉSIGNATION D'UN MAÎTRE D'OUVRAGE UNIQUE

- Rapport de Marion LAFARIE -

Au titre de ses compétences optionnelles, la Communauté d'agglomération du Grand Annecy est chargée de « la création ou aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire, création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire ». Ainsi, le Grand Annecy réalise et finance les réseaux d'intérêt intercommunal des pistes et voies cyclables et participe au financement des autres pistes et voies cyclables sur le territoire des communes de l'agglomération. Sont déclarés d'intérêt communautaire les réseaux dits à haut niveau de service et les réseaux structurants, tels qu'ils figurent au Schéma directeur cyclable

(SDC) du Grand Annecy, adopté le 30 juin 2022 par le Conseil Communautaire du Grand Annecy par délibération n°2022-140.

Le projet consiste en la réfection de la chaussée de la rue des Usines, la création d'un giratoire sur l'avenue du Rhône et l'aménagement d'une piste bidirectionnelle (tronçon 25 et 230 du réseau structurant du Schéma directeur cyclable du Grand Annecy), réparti selon :

- Compétence Grand Annecy : Réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle sur une longueur de 420 m sur la rue des Usines depuis le virage situé à l'angle du parking NTN-SNR jusqu'au nouveau giratoire de l'avenue du Rhône.
- Compétence Commune d'Annecy : Aménagement d'un nouveau giratoire avenue du Rhône, de ses voies de raccordement et de tous les ouvrages techniques connexes ainsi que la reprise du giratoire Chevène sur la commune déléguée de Cran-Gevrier.

Dans ce cadre, intéressées par la réalisation d'une même opération, afin de faciliter la réalisation des chantiers, d'en réduire les contraintes et d'optimiser les moyens techniques et financiers et en application de l'article L. 2422-12 du Code de la commande publique, la communauté d'agglomération du Grand Annecy et la Commune d'Annecy décident de recourir à la procédure du transfert de maîtrise d'ouvrage en désignant la Commune d'Annecy maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération.

À cette fin, il est proposé qu'intervienne une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage où la Commune d'Annecy s'engage à réaliser l'opération dans le strict respect du programme et de l'enveloppe financière suivante :

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 3 057 256,80 € TTC réparti de la manière suivante :

- Part de la Commune d'Annecy (travaux relevant de la compétence « voirie ») : 2 803 999,80 € TTC ;
- Part du Grand Annecy (travaux relevant de la compétence « pistes et voies cyclables ») : 253 257,00 € TTC.

S'agissant d'un Réseau à Haut Niveau de Service, le Grand Annecy prend en charge 100 % de la dépense soit 268 633,20 € TTC décomposé comme suit :

- Coût estimatif des travaux : 253 257,00 € TTC
- Indemnisation des frais relatifs à la maîtrise d'ouvrage : 7 597,71 € TTC
- Frais d'études du projet : 7 778,49 € TTC.

Vu l'avis de la commission Ville durable du 28 janvier 2025 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et de gestion relative aux aménagements de voirie d'intérêt communautaire avec la communauté d'agglomération du Grand Annecy pour la réfection de la chaussée de la rue des Usines, la création d'un giratoire sur l'avenue du Rhône et l'aménagement d'une piste bidirectionnelle ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention telle que jointe en annexe à la présente délibération.

Mme LAFARIE.-

Dans la continuité du schéma précédent et toujours dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable voté en 2022 avec l'Agglomération, étant dans un secteur de catégorie réseaux à haut

niveau de service, nous devons signer une convention de partenariat et de maîtrise d'ouvrage. La Ville va porter la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de ces travaux globaux, il est plus simple que nous gardions cette maîtrise, nous faisons ensuite un transfert de maîtrise d'ouvrage. D'où cette convention.

Ce sera une piste bidirectionnelle, comme c'est la norme pour les RHSN, les réseaux à haut niveau de service, cela permettra également d'amener en sécurité les nombreux employés de NTN-SNR dont l'entrée principale sera justement rue des Usines. Nous ferons la connexion entre la piste cyclable qui vient de Cran-Gevrier, qui passe sous l'autopont, qui fera le tour du giratoire avec des traversées sécurisées et qui, à terme, continuera ensuite vers le nord, vers le rond-point des Quatre Chemins.

M. LE MAIRE.-

Merci, Marion. Madame GRARD.

Mme GRARD.-

Quelle est l'échéance de ce projet ? Sachant que sur la rue des Usines, nous avons aussi le projet des Hirondelles, le commissariat de police va arriver également. Je voulais connaître le planning.

Mme LAFARIE.-

Comme je le disais dans la délibération précédente, c'est fin 2025-début 2026 pour cette partie. En revanche, le reste de la rue des Usines sera dans un second temps, une fois que le commissariat de police sera terminé, pour ne pas que l'on rénove une rue qui sera abîmée dans le cadre de leur déménagement.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

27 - D.CN.2025-26 : ALIÉNATION À L'ENTREPRISE PFEIFFER VACUUM SAS DE TERRAINS À BÂTIR SITUÉS RUE JACQUELINE AURIOL (ANNECY)

- Rapport de Nora SEGAUD-LABIDI -

La Ville est propriétaire de terrains à usage de parking situés rue Jacqueline Auriol à Annecy et cadastrées AE n° 39, 41 et 43 d'une surface totale de 4 982 m². Ces parcelles sont louées à l'entreprise PFEIFFER VACUUM SAS aux termes d'une convention en date du 5 janvier 2016, d'une durée d'un an renouvelable tacitement, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, six mois avant l'échéance de la convention, moyennant un loyer annuel de 28 779,70 € (valeur 2024).

L'entreprise PFEIFFER VACUUM, multinationale spécialisée dans la fabrication de pompes à vide est présente sur le territoire annécien depuis 1951. Le site d'Annecy héberge le pôle recherche et développement ainsi qu'une partie de la production, soit environ 800 salariés.

L'entreprise a présenté, dans les ateliers d'avant-projets, son projet d'extension visant à construire un bâtiment sur les parcelles louées à la Ville pour abriter le pôle Expert Systems avec des stationnements souterrains. À cet effet, l'entreprise a souhaité acquérir ce foncier.

Compte tenu de la nécessité d'adapter le plan de circulation dans ce secteur, par suite de l'implantation de ce nouveau bâtiment, pour garantir une harmonie et une sécurisation dans les usages (trafic routier, cycles, piétons), l'entreprise PFEIFFER VACUUM s'engage dès à présent à garantir les continuités en mode doux.

L'acquisition par l'entreprise PFEIFFER VACUUM SAS se réalisera sous conditions suspensives suivantes :

- Absence de mesures préfectorales imposant un diagnostic archéologique préventif, des fouilles ou des mesures de conservation/sauvegarde ;
- Réalisation d'une étude de sol, à la charge de l'entreprise PFEIFFER VACUUM, confirmant l'absence de nécessité de réaliser des fondations spéciales pour les constructions prévues ;
- Réalisation d'une étude de sol, à la charge de l'entreprise PFEIFFER VACUUM, attestant de l'absence de pollution du terrain ;
- Obtention d'un permis de construire définitif, purgé de tous recours.

La Direction de l'Immobilier de l'État a été sollicitée et a estimé, au regard du projet, la valeur vénale des terrains à 983 000 € HT et hors droits, dans son avis du 8 novembre 2023 valable 1 an et prorogé jusqu'au 7 novembre 2025.

La convention de mise à disposition de terrains du 5 janvier 2016 sera résiliée au jour de la signature de l'acte de transfert de propriété.

Les frais d'acquisitions seront à la charge de l'entreprise PFEIFFER VACUUM SAS.

Vu l'avis de la commission Ville durable en date du 14 janvier 2025 ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'aliénation des parcelles cadastrées AE n° 39, 41 et 43 sises rue Jacqueline Auriol, d'une surface totale de 4 982 m², au profit de l'entreprise PFEIFFER VACUUM SAS, moyennant le montant de 983 000 € HT aux conditions précitées ;
- **APPROUVER** la résiliation de la convention de mise à disposition du 5 janvier 2016, au jour de la signature de l'acte de transfert de propriété ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de transfert de propriété qui sera établi par-devant notaire et, d'une manière générale, tous les actes subséquents à la présente délibération.

Mme SEGAUD-LABIDI.-

Ce projet a été conjointement mené avec l'Agglomération dont c'est la compétence, je le rappelle, avec la compétence économique.

Je reviens sur les débats que nous avons eus dans le cadre du PLUi-HMB, nous sommes dans un projet qui répond au fait de maintenir les activités économiques et les emplois en centralité, en cœur urbain.

Compte tenu de la raréfaction actuelle du foncier, l'intensification des usages en ville, notre volonté est bien de maintenir cette entreprise productive et vivante, où l'emploi resterait au plus proche des lieux de vie, tel que je l'avais développé préalablement dans nos débats.

Cette entreprise a présenté un avant-projet. Nous avons eu une réunion publique pour

présenter aux riverains ce projet d'une grande qualité, à la fois constructive et en même temps qui préserve l'environnement et s'intègre relativement dans la circulation.

M. LE MAIRE.-

Merci, Nora. Avez-vous des questions ou des remarques ? Monsieur BURNIER.

M. BURNIER.-

Le terrain jouxte l'entreprise Mecachrome. Pouvez-vous nous garantir qu'il n'y a aucun risque sanitaire pouvant contaminer les résidents tout proches ? Avons-nous fait une étude préalable des sols ?

Mme SEGAUD-LABIDI.-

Il s'agit bien de ce tènement. Comme je l'ai dit dans la délibération, il y a bien la réalisation d'une étude de sols à la charge de l'entreprise, qui confirmera l'absence de nécessité de réaliser des fondations et l'absence de pollution du terrain.

C'est aussi sous l'égide de la DREAL, le permis de construire qui est en cours sera présenté aux services de l'État.

M. LE MAIRE.-

Merci Nora. Les choses sont claires.

J'ai vu des choses sur les réseaux sociaux à ce sujet, il y avait une inquiétude, si tant est qu'il puisse y en avoir, ce que je peux comprendre, sur le fait que les activités pourraient laisser de la pollution. Tout ce travail est très bien encadré, c'est vu en amont avec l'entreprise Pfeiffer Vacuum, les choses vont avancer dans l'ordre, avec toutes les précautions nécessaires.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? (Ce n'est pas le cas.) Nous passons au vote.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

M. LE MAIRE.-

Merci pour Pfeiffer Vacuum, c'est une très belle entreprise qui est sur notre territoire.

28 - D.CN.2025-27 : **AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU PRINTEMPS (ANNECY-LE-VIEUX) - ÉCHANGE DE TERRAINS AVEC LES ÉPOUX COURTOIS/CARRAZ**

- Rapport de Odile CERIATI MAURIS -

Dans le cadre de l'aménagement de la rue du Printemps, la Ville a engagé des discussions avec Monsieur Gilles COURTOIS et Madame Béatrice CARRAZ, propriétaires à l'angle de la rue du Printemps et de l'impasse du Ruisseau, afin d'acquérir la surface nécessaire.

À la faveur de la délimitation sur le terrain, il est apparu que la Commune était propriétaire d'un triangle déjà inclus dans la propriété des époux COURTOIS/CARRAZ. Il était donc nécessaire de régulariser la situation foncière pour davantage de cohérence. Dès lors, il a été convenu de procéder à un échange de terrains.

Ainsi, la Commune acquiert les terrains suivants :

Références cadastrales - Annecy				
Préfixe	Section	Numéro	Adresse	Surface (*)
011	AR	710	Rue du Printemps	7 m ²
011	AR	711	Rue du Printemps	2 m ²
			TOTAL	9 m ²

(*) La surface exacte a été déterminée par document d'arpentage n°3904 W dressé par le cabinet TT Géomètres à Annecy, dont les frais sont à la charge de la Commune

Et la Commune cède en échange les terrains suivants :

Références cadastrales - Annecy				
Préfixe	Section	Numéro	Adresse	Surface (*)
011	AS	488	Rue du Printemps	44 m ²
011	AS	506	Rue du Printemps	6 m ²
			TOTAL	50 m ²

(*) La surface exacte a été déterminée par document d'arpentage n°3917B dressé par le cabinet TT Géomètres à Annecy, dont les frais sont à la charge de la commune.

L'échange est consenti moyennant un prix de 140 €/m². Cette valeur est conforme à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État délivré le 17 décembre 2024.

Il en résulte une acquisition par la Ville pour un montant de 1 260 € et une cession pour un montant de 7 000 €, soit une soulte en faveur de la Ville de 5 740 €

Le transfert de propriété sera régularisé par un acte notarié dont les frais seront partagés entre la Ville et les époux COURTOIS/CARRAZ.

Vu l'avis de la commission Ville durable en date du 14 janvier 2025 ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'acquisition des parcelles cadastrées 011 AR n° 710 et 711 d'une surface totale de 9 m² sises rue du Printemps, appartenant aux époux COURTOIS/CARRAZ moyennant la somme de 1 260 € ;
- **APPROUVER** l'aliénation des parcelles cadastrées 011 AS n° 488 et 506 d'une surface totale de 50 m² sises rue du Printemps au profit des époux COURTOIS/CARRAZ moyennant la somme de 7 000 € ;
- **APPROUVER** le partage des frais d'acte notarié entre la Ville et les époux COURTOIS/CARRAZ ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de transfert de propriété qui sera établi par-devant notaire et, d'une manière générale, tous les actes subséquents à la présente délibération.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

29 - D.CN.2025-28 : ACQUISITION DE TERRAINS SITUÉS ROUTE DU PLAN DE SAGRAN (ANNECY-LE-VIEUX) APPARTENANT À MONSIEUR CLAUDE CHIARIGLIONE

- Rapport de Odile CERIATI MAURIS -

La situation foncière de la route du Plan de Sagraan menant au mont Veyrier, nécessite l'intervention de la Commune pour procéder aux régularisations avec les différents propriétaires concernés.

À cet effet, les services de la Ville et Monsieur Claude CHIARIGLIONE ont procédé à un bornage visant à délimiter l'emprise de la route du Plan de Sagraan.

Il en résulte une emprise de 854 m² représentant la voirie actuelle de la route.

Ainsi, Monsieur Claude CHIARIGLIONE a consenti à céder à la Ville, à titre gratuit, les terrains suivants :

Références Cadastres - Annecy				
Préfixe	Section	Numéro	Adresse	Surface en m ² (*)
011	BX	6 Partie b	Chanteloup	60
011	BX	6 Partie d	Chanteloup	375
011	BX	9 Partie g	Chanteloup	419
			TOTAL	854

(*) Les surfaces exactes ont été déterminées par document d'arpentage en cours de numérotation, dressé par le cabinet ARAVIS GEO Géomètres à Thônes, dont les frais sont à la charge de la commune.

Le transfert de propriété sera régularisé par un acte notarié dont les frais seront à la charge de la Ville.

Vu l'avis de la commission Ville durable en date du 14 janvier 2025 ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'acquisition, à titre gratuit, d'une surface totale de 854 m² à détacher des parcelles cadastrées 011 BX n° 6 et 9, sises route du Plan de Sagraan, appartenant à Monsieur Claude CHIARIGLIONE et la prise en charge des frais de notaire y afférents ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de transfert de propriété qui sera établi par-devant notaire et, d'une manière générale, tous les actes subséquents à la présente délibération.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

30 - D.CN.2025-29 : PRESQU'ILE D'ALBIGNY - ACQUISITION DE 4 LOGEMENTS AVEC DÉPENDANCES SIS 8 AVENUE DE LA MAVÉRIA (ANNECY-LE-VIEUX) APPARTENANT AU GRAND ANNECY

- Rapport de Odile CERIATI MAURIS -

Le Grand Annecy est propriétaire de logements situés 8 avenue de la Mavéria, acquis à l'amiable en vue du projet de construction d'un centre d'expositions, de séminaires et de congrès, déclaré d'utilité publique.

La Cour Administrative de Lyon, dans son jugement du 6 juin 2019, a confirmé l'annulation de la déclaration d'utilité publique. Par suite, le Grand Annecy a décidé de renoncer à ce projet et donc de procéder à la revente des biens acquis à cet effet.

Les biens concernés sont situés sur les terrains d'assiette cadastrés 011 AP n° 266, 267 et 467, dans une copropriété, et sont décrits comme suit :

N° lot	Nature	Étage	Surface en m²	Ancien propriétaire
12	Entrée	3	2,1	FINOTTO
13	Appartement	3	57,1	
14	Combles		39,6	

8	Réduit	RDC supérieur	4,5	MONROLIN/PARENT
9	Appartement	1 ^{er}	59	

3	Cour - jouissance exclusive jardin et parking		126,7	TRENCHARD
4	Atelier	RDC	4,5	
11	Appartement	2	83,32	

2	Cour - jouissance exclusive avec appentis		55,7	MAIRE
5	Débarras sous l'escalier	RDC	0,8	
6	Appartement	RDC	54	

Dans sa séance du 18 novembre 2024, le Conseil Municipal a émis le vœu de se porter acquéreur de tout bien, bâtiment ou terrain à la vente sur la presqu'île d'Albigny.

Lesdits biens ont été évalués, libres de toute occupation, par la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) à un montant total de 1 400 000 €.

Dès lors, l'acquisition se fera à la valeur estimée par la DIE. Les biens étant libres de toute location ou occupation. Les frais d'acquisitions seront à la charge de la Commune.

Vu l'avis de la commission Ville durable en date du 14 janvier 2025 ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'acquisition des 4 logements et dépendances composés des lots n° 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 11, 12, 13 et 14 sis sur les parcelles cadastrées 011 AP n° 266, 267 et 467, moyennant le montant total de 1 400 000 € aux conditions précitées ;
- **APPROUVER** la prise en charge par la Commune des frais d'acquisition ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de transfert de propriété qui sera établi par-devant notaire et, d'une manière générale, tous les actes subséquents à la présente délibération.

M. LE MAIRE.-

Monsieur Anthony GRANGER. Pourtant tout a été dit sur le sujet, tout a été dit sur les appartements avenue d'Albigny, nous avons fait plusieurs Conseils communautaires, nous avons eu des événements ici, nous sommes allés en commission, nous avons fait des commissions dédiées, et vous pensez qu'il y a encore quelque chose à dire ? Je vois même que vous avez deux pages à lire, vous ne nous épargnez rien, il est 22 heures 59, une demi-heure là-dessus..., mais c'est la démocratie, nous vous écoutons.

M. GRANGER.-

Vous n'aurez pas la chance de m'écouter pendant une demi-heure mais, je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises, Monsieur le Maire, vous ne l'avez pas retenu, je suis insomniaque.

M. LE MAIRE.-

J'ai de la peine pour vous. Dormez un peu, nous dormirons mieux nous tous aussi.

M. GRANGER.-

Monsieur le Maire, je me félicite de voir arriver cette délibération ce soir qui traduit, par les actes, le vœu pris ici même en Conseil le 18 novembre dernier après, pour notre part, près de deux ans de demandes régulières et constantes sur ce sujet.

Nous vous remercions donc d'avoir entendu notre demande et celles des oppositions coalisées, de sanctuariser cet espace emblématique de la ville d'Annecy qu'est cette presqu'île d'Albigny.

Avec constance donc, nous voterons bien entendu pour l'acquisition de ces quatre appartements situés sur la presqu'île d'Albigny.

M. LE MAIRE.-

Merci, c'est très court. Et sans vouloir vous blesser, ce que vous venez d'annoncer ce soir est une surprise. En tout cas merci.

M. GRANGER.-

Je vous l'ai dit depuis le début, nous sommes constants.

M. DUPERTHUY.-

Les filiations politiques font que les choses sont parfois drôles. Bref. Je me féliciterai aussi de l'acquisition de ces appartements et de rendre un jour cette partie libre au public. Merci beaucoup. Je crois que c'est de l'argent bien placé pour l'avenir d'Annecy.

M. LE MAIRE.-

Merci. Y a-t-il d'autres remarques sur ce sujet, dont on ignorerait le contenu ? (Ce n'est pas le cas.)

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

31 - D.CN.2025-30 : MISE EN VENTE D'UN APPARTEMENT AVEC CAVE SIS 1 RUE DES COLS VERTS (ANNECY-LE-VIEUX) PAR IMMOBILIER INTERACTIF

- Rapport de Odile CERIATI MAURIS -

La Ville est propriétaire d'un appartement dans une copropriété située 1 rue des Colis Verts (011AK 546) qui n'est plus occupé. Dans le cadre de l'objectif de rationalisation et de valorisation plus efficiente des biens de la Commune, cet appartement a été fléché pour être cédé.

Le bien à vendre consiste en un appartement de 32,30 m² (Loi Carrez) au 2^e étage (lot n° 29) et une vaste cave au sous-sol (lots 7 et 8 réunis) de la copropriété "Le col vert".

À cet effet, les services se sont rapprochés de l'étude notariale INFERENCE sise à Annecy, laquelle pratique des ventes en immobilier interactif. Ce procédé innovant et dématérialisé permet de vendre au juste prix un bien immobilier par la confrontation en temps réel de l'offre et de la demande. Les offres des candidats sont déposées en toute transparence par les acquéreurs potentiels qui auront au préalable visiter le bien immobilier et remis un dossier de candidature détaillant leurs garanties financières. Les opérations se font par l'intermédiaire du site www.immobilier.notaires.fr. La publication de l'annonce immo-interactif sera faite très largement notamment auprès de supports de diffusion souvent utilisés par les particuliers qui recherchent un logement.

L'immo-interactif® s'inscrit dans le cadre réglementaire du décret du 26 février 2016. Un mandat exclusif est donné à l'étude notariale pour une durée de 12 semaines (annexé à la présente délibération).

Un cahier des charges, rédigé par l'étude notariale et reprenant les dispositions ci-dessous énoncées, est un préalable indispensable qui génère un coût de 125 € à la charge de la Ville en raison de son enregistrement au service de la publicité foncière.

À l'issue d'une période de campagne publicitaire et de visite de ce bien, organisées par l'étude INFERENCE, la procédure d'enchères pourra commencer. Les acquéreurs potentiels disposeront alors d'une durée limitée pour se positionner.

Conformément aux exigences du Code général de la propriété de personnes publiques, le bien a fait l'objet d'une estimation par la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) rendue le 16 février 2024 à la somme de 185 000 € avec une marge d'appréciation de 5 %.

Les conditions de vente sont les suivantes :

- Le prix de vente minimum net vendeur sera de 176 000 € (compris dans la marge d'appréciation de la DIE). Ce prix constitue un prix de réserve en dessous duquel la Ville ne sera pas tenue de céder son bien ;
- Les honoraires de négociation sont à la charge de l'acquéreur. Ils correspondent à 3,5 % du prix de vente + 5 000 € + TVA ;
- L'acquéreur devra s'engager à faire de l'appartement sa résidence principale ou, en cas de location, à ce que le locataire en fasse également sa résidence principale ;
- La mise à prix, honoraires de négociations inclus, sera de 163 300 € ;

- Le pas des offres est fixé à 3 000 € ;
- Le prix de réserve, à partir duquel la Commune sera engagée à vendre, est fixé à 187 300 € honoraires de négociation inclus.

À l'issue des enchères, l'étude notariale INFERENCE, transmettra les trois offres les plus élevées. La Ville se réserve la possibilité de sélectionner l'acquéreur final parmi les trois meilleures offres.

Vu l'avis de la commission Ville durable en date du 14 janvier 2025 ;

Vu l'avis de la commission Finances en date du 22 janvier 2025 ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DÉCIDER** la vente de l'appartement de 32,30 m² (Loi Carrez) situé au 2^e étage (lot n° 29) et une vaste cave au sous-sol (lots 7 et 8 réunis) de la copropriété « Le col vert » sise 1 rue des Cols Verts via immo-interactif® et prendre en charge les frais liés à l'enregistrement du cahier des charges ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette vente à savoir, le mandat de recherche d'acquéreur, le compromis de vente et l'acte authentique pour autant que le prix de vente obtenu soit au moins égal au prix de réserve.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

32 - D.CN.2025-31 : OPÉRATION "AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE" - AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE (CRAN-GEVRIER) - RÉALISATION D'UN PROGRAMME DE 32 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (11 PLAI, 15 PLUS, 6 PLS) PAR HALPADES - PARTICIPATION DE LA VILLE

- Rapport de Sophie GARCIA -

Par délibération n° D.CN.2022-22 du 17 janvier 2022, la ville d'Annecy s'est dotée d'un nouveau dispositif de financement du logement locatif social et des règles pour les garanties d'emprunts. Une convention opérationnelle définit les contreparties de ces subventions et de ces garanties d'emprunts.

L'opération « Avenue de la République » - située avenue de la République (Cran-Gevrier) sur les parcelles 092 AR 58, 59, 476, 479, 480, 483 est réalisée par le promoteur Nexity.

Le projet est composé de 5 bâtiments allant jusqu'au R+7. Il propose 32 logements locatifs sociaux sur 105 logements au total soit 30 % de logements locatifs sociaux, acquis en vente en état futur d'achèvement (VEFA) par le bailleur social Halpades.

Sa performance énergétique est RE2020 et le mode de chauffage est pompe à chaleur avec chaudière gaz d'appoint.

Le montant de la subvention se définit de la façon suivante :

- Forfait de base :
PLAI : $50 \text{ €} \times 813,79 \text{ m}^2 \text{ de SU} = 40\,689,50 \text{ €}$
PLUS : $40 \text{ €} \times 1056,49 \text{ m}^2 \text{ de SU} = 42\,259,60 \text{ €}$.
- Bonification relative à l'agence de proximité :
PLAI : $40 \text{ €} \times 813,79 \text{ m}^2 \text{ de SU} = 32\,551,60 \text{ €}$
PLUS : $40 \text{ €} \times 1056,49 \text{ m}^2 \text{ de SU} = 42\,259,60 \text{ €}$.
- Bonification relative à la performance énergétique :
PLAI : $30 \text{ €} \times 813,79 \text{ m}^2 \text{ de SU} = 24\,413,70 \text{ €}$
PLUS : $30 \text{ €} \times 1056,49 \text{ m}^2 \text{ de SU} = 31\,694,70 \text{ €}$.

Le versement des aides de la Ville d'un montant total de 213 868,70€ interviendra dans les conditions suivantes :

- 50 % du montant de la participation à la charge de la Ville, soit 106 934,70 € sur présentation de l'ordre de service attestant du démarrage des travaux ;
- 50 % du montant de la participation à la charge de la Ville, soit 106 934 € sur présentation de la déclaration attestant de l'achèvement et de la conformité des travaux.

Pour ce projet, la Ville s'engage à :

- Garantir les emprunts contractés par Halpades comme défini dans la délibération n° D.CN.2022-22 du 17 janvier 2022 ;
- Financer la réalisation de 32 logements locatifs sociaux à hauteur de 213 868,70 € selon le détail mentionné ci-dessus ;
- Proposer les candidats pour les logements relevant du contingent communal dans le respect de la législation ;
- Participer aux commissions d'attribution logement.

En contrepartie des aides et des garanties d'emprunts accordées par la Ville, le bailleur Halpades pour l'opération « Avenue de la République » s'engage à :

- Accorder à la Ville un droit de réservation entre 30% et 35% des logements sociaux soit 11 logements réservés à la Ville (voir convention annexée) :
 - o 6 au titre de la garantie d'emprunts, sur la durée de l'emprunt le plus long + 5 ans ;
 - o 5 au titre de la subvention, sur la moitié de la durée de l'emprunt le plus long + 5 ans.
- Transmettre le contrat de prêt signé afin que la Ville délibère pour accorder la garantie d'emprunts ;
- Informer la Ville de toute modification pouvant intervenir pendant toute la durée du prêt.

Vu l'avis de la commission Ville durable en date du 14 janvier 2025 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la participation financière de la Ville à Halpades, au titre de la réalisation des 32 logements locatifs sociaux (11 PLAI, 15 PLUS, 6 PLS), réalisés dans le cadre de l'opération « Avenue de la République » avenue de la République (Cran-Gevrier) pour la somme totale de 213 868,70 € ;
- **APPROUVER** les termes de la convention à conclure avec Halpades fixant les modalités d'attribution et de versement de cette aide, telle que jointe en annexe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

33 - D.CN.2025-32 : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - ÉTAT DES TRAVAUX RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2024

- Rapport de Guillaume TATU -

L'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales rend obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants la mise en place d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Cet article prévoit aussi que son Président présente avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Constituée de représentants du Conseil Municipal et de représentants d'associations désignées, la CCSPL a une double fonction :

- D'une part, elle examine les rapports d'activité annuels établis par les titulaires des contrats de délégation de service public, par les représentants des régies dotées de l'autonomie financière, par les cocontractants des contrats de partenariat ;
- D'autre part, elle émet un avis avant tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, de contrat de partenariat.

Au cours de l'année 2024, la CCSPL s'est réunie à trois reprises :

1. La première réunion s'est tenue le 18 juin 2024, afin d'examiner le projet de délégation de service public pour la crèche « La Souris Verte » et le Théâtre de Bonlieu. La CCSPL a émis un avis favorable.
2. La deuxième réunion s'est tenue le 5 novembre 2024, pour étudier :
 - Les rapports financiers et d'activités de l'exercice 2023, ou de la saison 2022/2023, des onze délégations de service public suivantes :
 - Le casino d'Annecy,
 - La crèche « Blé en Herbe »,
 - La crèche du « Petit Brogny »,
 - La crèche « Pomme d'Amou »r,
 - La crèche « Souris Verte »,
 - Le centre de loisirs des Puisots et de Saint Eustache,
 - Le réseau de chauffage urbain de Novel,
 - Le réseau de chauffage urbain de Champ Fleuri,
 - Le crématorium d'Annecy,
 - La fourrière automobile d'Annecy,
 - Le Théâtre de Bonlieu (hors des 250 jours de programmation de la Scène Nationale).

La CCSPL a pris acte de l'ensemble de ces rapports de délégation et a émis un avis favorable sur les onze rapports.

- Le bilan d'activité 2023 de la régie autonome de l'Arcadium.

La CCSPL a pris acte du bilan d'activité 2023 de la régie autonome de l'Arcadium et a émis un avis favorable.

Ces rapports ont ensuite été délibérés lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2024.

3. La troisième réunion s'est tenue le 5 novembre 2024, afin de traiter les projets de délégation de service public pour la crèche « Le Blé en Herbe », la Fourrière et la plage de l'Impérial. La CCSPL a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de l'état des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2024.

Le Conseil Municipal en PREND ACTE

34 - D.CN.2025-33 : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS

- Rapport de Monsieur le Maire -

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de consolider l'organisation des services de la collectivité, il convient de mettre en adéquation le tableau des emplois avec les besoins des services.

I – Emplois permanents :

Il est donc proposé de modifier le tableau des emplois permanents de la façon suivante à compter du 1^{er} mars 2025.

Modification de la quotité de temps de travail :

Direction / service	Cadre d'emplois	Cat	Emploi	Quotité de temps travail initiale	Nouvelle quotité de temps travail	Numéro de poste de travail
Équipement / Infrastructures sportives et grands évènements	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2 ^e classe Adjoint administratif principal 1 ^{re} classe	C	<i>Agent d'accueil et de caisse</i>	TNC 28/35	TNC 7/35	PT-01054
Équipement / Infrastructures sportives et grands évènements	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2 ^e classe Adjoint administratif principal 1 ^{re} classe	C	<i>Agent d'accueil et de caisse</i>	TNC 28/35	TNC 7/35	PT-01056

Direction / service	Cadre d'emplois	Cat	Emploi	Quotité de temps travail initiale	Nouvelle quotité de temps travail	Numéro de poste de travail
Équipement / Infrastructures sportives et grands évènements	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2 ^e classe Adjoint administratif principal 1 ^{re} classe	C	<i>Agent d'accueil et de caisse</i>	TNC 28/35	TNC 7/35	PT01057
Équipement / Infrastructures sportives et grands évènements	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2 ^e classe Adjoint administratif principal 1 ^{re} classe	C	<i>Agent d'accueil et de caisse</i>	TNC 28/35	TC	PT01055
Équipement / Infrastructures sportives et grands évènements	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2 ^e classe Adjoint administratif principal 1 ^{re} classe	C	<i>Agent d'accueil et de caisse</i>	TNC 29/35	TC	PT01052
Équipement / Infrastructures sportives et grands évènements	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2 ^e classe Adjoint administratif principal 1 ^{re} classe	C	<i>Agent d'accueil et de caisse</i>	TNC 28/35	TC	PT01058
Équipement / Infrastructures sportives et grands évènements	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2 ^e classe Adjoint administratif principal 1 ^{re} classe	C	<i>Agent d'accueil et de caisse</i>	TNC 28/35	TC	PT01059
Équipement / Infrastructures sportives et grands évènements	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2 ^e classe Adjoint administratif principal 1 ^{re} classe	C	<i>Agent d'accueil et de caisse</i>	TNC 28/35	TC	PT01060
Équipement / Infrastructures sportives et grands évènements	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2 ^e classe Adjoint administratif principal 1 ^{re} classe	C	<i>Agent d'accueil et de caisse</i>	TNC 28/35	TC	PT01070

Direction / service	Cadre d'emplois	Cat	Emploi	Quotité de temps travail initiale	Nouvelle quotité de temps travail	Numéro de poste de travail
Équipement / Infrastructures sportives et grands évènements	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2 ^e classe Adjoint administratif principal 1 ^{re} classe	C	<i>Agent d'accueil et de caisse</i>	TNC 30/35	TC	PT01080
Équipement / Infrastructures sportives et grands évènements	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2 ^e classe Adjoint administratif principal 1 ^{re} classe	C	<i>Agent d'accueil et de caisse</i>	TNC 30/35	TC	PT01081
Équipement / Infrastructures sportives et grands évènements	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2 ^e classe Adjoint administratif principal 1 ^{re} classe	C	<i>Agent d'accueil et de caisse</i>	TNC 30/35	TC	PT01082

Suppression de postes :

Direction / service	Cadre d'emplois	Cat	Temps de travail	Emploi	Motif de la vacance du poste	Statut du dernier agent occupant le poste	Disponible à compter du	N° de poste
Direction proximité citoyenneté	Adjoint administratif	C	TC	Assistant de proximité	Retraite	Titulaire	01/3/2025	PT-00946

II – Emploi non permanent – Contrat de projet :

En application de l'article L. 332-24 du Code général de la fonction publique, il est proposé la création d'un d'emploi non permanent sous la forme de contrat de projet, pour une durée déterminée.

Département Direction service	Cadre d'emplois	Cat	Temps de travail	Emplois	Observation
Action Sociale	Attaché territorial	A	TC	Chargé de mission Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration - CTAI Pour favoriser l'intégration des personnes primo-arrivantes en situation régulière, dont les réfugiés, résidant sur leur territoire.	Contrat de projet d'un an avec un soutien financier de l'État à hauteur d'environ 80 % Réaliser un diagnostic Animer les comités et groupes de travail Mettre en œuvre les instances de gouvernance du contrat territorial

Par conséquent,

Vu le Code général de la fonction publique, article L. 313-1 ;

Vu l'avis du Comité Social territorial dans sa séance du 9 janvier 2025 ;

Compte tenu de l'organigramme et des besoins des services ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les modifications et les suppressions apportées au tableau des emplois permanents et la création d'un contrat de projet sur emploi non permanent telles que présentées ci-dessus ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à mettre en œuvre les procédures administratives correspondantes.

Les dépenses seront imputées sur le chapitre 012 de l'exercice en cours et des exercices suivants.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

35 - D.CN.2025-34 : DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTIONS POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

- Rapport de Monsieur le Maire -

L'avancement de grade est une évolution de carrière et se définit comme le passage d'un grade à un grade immédiatement supérieur au sein d'un même cadre d'emploi.

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions de la collectivité pour cet avancement, telles que prévues par les lignes directrices de gestion.

Une délibération doit fixer ce taux, appelé « ratio promus – promouvables », pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux dont la réglementation prévoit des règles particulières.

Dans le cadre de l'adoption des lignes directrices de gestion 2026-2031 en matière de promotion et de valorisation des parcours, il est proposé de faire évoluer les taux d'avancement de grade de la manière suivante afin de favoriser les déroulements de carrières des fonctionnaires :

- Un taux de promotion de 100 % des promouvables lorsque l'avancement de grade est conditionné par la réussite à un examen professionnel, pour les lauréats de cet examen ;
- Au 1^{er} janvier 2026 : un taux de promotion de 50 % des promouvables remplissant les seules conditions statutaires d'ancienneté ; sauf pour les grades de la catégorie B pour lesquels il est fait application de la règle de la proportionnalité du $\frac{1}{4}$ entre les deux voies (au choix et examen). Dans ces cas, un taux de promotion de 100 % des promouvables est appliqué ;
- Au 1^{er} janvier 2027 : un taux de promotion de 75 % des promouvables remplissant les seules conditions statutaires d'ancienneté ; sauf pour les grades de la catégorie B pour

lesquels il est fait application de la règle de la proportionnalité du $\frac{1}{4}$ entre les deux voies (au choix et examen). Dans ces cas, un taux de promotion de 100 % des promouvables est appliqué ;

- Au 1^{er} janvier 2028 : un taux de promotion de 100 % des promouvables remplissant les seules conditions statutaires d'ancienneté.

Il est précisé que ces taux représentent un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus et que les décisions individuelles d'avancements demeurent de la compétence de l'autorité territoriale, en considération de critères permettant notamment d'apprécier la valeur professionnelle et l'expérience professionnelle des agents tels que prévus dans les lignes directrices de gestion.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 522-27 ;

Vu les lignes directrices de gestion 2026-2031 en matière de promotion et de valorisation des parcours arrêtées par l'autorité territoriale après avis du Comité social territorial du 9 janvier 2025 ;

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 9 janvier 2025 ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **FIXER** les taux de promotions pour les avancements de grade comme définis ci-dessus pour l'ensemble des grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux dont la réglementation prévoit des règles particulières. ;
- **DÉCIDER** que lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, le chiffre obtenu est arrondi à l'entier supérieur.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

36 - D.CN.2025-35 : CONVENTION DE RECOURS AU SERVICE DES REMPLACEMENTS ET MISSIONS TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-SAVOIE

- Rapport de Monsieur le Maire -

En application de l'article L. 452-44 du Code général de la fonction publique, « Sur demande des collectivités et établissements mentionnés à l'article L. 452-1, situés dans leur ressort territorial, les centres de gestion peuvent mettre des agents territoriaux à leur disposition pour :

- 1° Remplacer des agents territoriaux momentanément indisponibles ;
- 2° Effectuer des missions temporaires ;
- 3° Pourvoir un emploi vacant qui ne peut être immédiatement pourvu ;
- 4° Effectuer des missions permanentes à temps complet ou non complet.

Les centres de gestion peuvent assurer le conseil de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité par la mise à disposition d'agents chargés de la fonction d'inspection des collectivités territoriales et établissements publics qui en font la demande. Cette mission fait l'objet d'une convention avec la collectivité bénéficiaire afin de définir les modalités de sa prise en charge financière. ».

Le Centre de Gestion de la Haute-Savoie (CdG74) propose un service « remplacements et missions temporaires » pour répondre à certains besoins de recrutement non permanents (remplacements d'agents momentanément indisponibles et missions ponctuelles ou saisonnières), notamment lorsque le poste requiert des compétences spécifiques, non disponibles au sein de notre vivier de candidatures. Cette prestation se traduit par la mise à disposition d'agents recrutés et gérés par le CdG74 (formalités préalables au recrutement, visite médicale, déclaration auprès des organismes sociaux, paie, gestion de la fin des contrats).

Outre le coût des traitements et des charges patronales, le CdG74 facture une participation forfaitaire aux frais de gestion correspondant, pour l'année civile en cours, à 9 % du montant brut de la rémunération de l'agent mis à disposition.

Afin de pouvoir recourir au service « remplacements et missions temporaires » lorsque les besoins de la collectivité le justifient, il est proposé de conclure cette convention avec le CdG74, pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature.

En conséquence,

Considérant que le CdG74 propose la mise à disposition d'agents pour effectuer des remplacements, dans le cadre de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, d'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité ;

Considérant que la Ville doit, dans certains cas, faire face rapidement à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité ou autres, dans le cadre de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, d'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité ;

Il est proposé au Conseil Municipal, pour le bon fonctionnement des services de la Ville, de recourir à la mise à disposition d'agents du CdG74 chaque fois que cela s'avérera nécessaire, conformément au modèle de la convention ainsi qu'aux conditions financières, joints en annexe.

Vu l'avis de la commission Finances en date du 22 janvier 2025 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention à conclure avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie pour le recours au service des remplacements et missions temporaires telle que jointe en annexe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

37 - D.CN.2025-36 : AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRÈS DU CCAS

- Rapport de Monsieur le Maire -

En application de la délibération n° D.CN.2022-330 du 12 décembre 2022, la Ville a conclu avec le CCAS une convention de mise à disposition de personnel.

32 agents ont été mis à disposition du CCAS correspondant à 24,5 ETP, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Parmi ces 32 agents, un agent de catégorie A de la filière administrative représentant 0,50 ETP a été mis à disposition.

D'un commun accord entre le CCAS et la ville d'Annecy, il a été décidé de réduire le temps de travail de l'agent à 10 % du temps de travail de l'agent.

Il y a par conséquent lieu de modifier l'article 3 de la convention susvisée pour acter une durée de mise à disposition de l'agent réduite à 0,10 ETP à compter du 15 février 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025.

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition à conclure avec le CCAS portant une durée de mise à disposition d'un agent de catégorie A de la filière administrative à 0,10 ETP pour la période du 15 février 2025 au 31 décembre 2025 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n° 1, ainsi que tout document de nature administrative, juridique, ou financière lié à l'exécution de cette convention.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

38 - D.CN.2025-38 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE (PÉRIODE DU 14 OCTOBRE AU 30 DÉCEMBRE 2024) ET INFORMATION SUR LES MARCHÉS PUBLICS ET AVENANTS CONCLUS (PÉRIODE DU 11 SEPTEMBRE AU 06 DÉCEMBRE 2024)

- Rapport de Monsieur le Maire -

M. le Maire donne lecture :

- des décisions qu'il a été amené à prendre en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, de la délibération du Conseil Municipal n° D.CN.2023-243 du 20 novembre 2023, pour la période du 14 octobre au 30 décembre 2024 :

N° de la décision du Maire	Date de la décision du Maire	Objet de la décision du Maire
330-2024	14/10/24	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux sis 17 clos du Buisson à Annecy à titre précaire au profit de l'association "Asalee"
331-2024	14/10/24	Convention de mise à disposition de locaux sis 36 avenue Montaigne à Annecy (Seynod) à titre précaire au profit de l'association "Natur'elle"

N° de la décision du Maire	Date de la décision du Maire	Objet de la décision du Maire
488-2024	23/12/24	Attribution d'une concession simple au cimetière paysager de Seynod-Annecy
528-2024	16/12/24	Contrat d'occupation du domaine public 6 rue Joseph Blanc avec la S.A.S.U. "DMB CONCEPT"
532-2024	23/12/24	Renouvellement d'une concession simple au cimetière paysagé de Seynod-Annecy
534-2024	23/12/24	Renouvellement de concession simple au cimetière paysager de Seynod-Annecy
535-2024	23/12/24	Attribution d'une concession simple au cimetière paysager de Seynod-Annecy
538-2024	23/12/24	Attribution d'une concession au cimetière paysager de Seynod-Annecy
539-2024	23/12/24	Renouvellement de concession simple au cimetière paysager de Seynod-Annecy
540-2024	23/12/24	Renouvellement d'une concession double au cimetière ancien de Seynod-Annecy
541-2024	23/12/24	Attribution d'une case de columbarium au cimetière de Vieugy
563-2024	23/12/24	Renouvellement d'une concession simple au cimetière paysagé de Seynod-Annecy
567-2024	23/12/24	Attribution d'une case de columbarium au cimetière de Vieugy (Seynod-Annecy)
586-2024	23/12/24	Renouvellement d'une concession simple au cimetière paysager de Seynod-Annecy
588-2024	23/12/24	Renouvellement d'une concession simple au cimetière paysager de Seynod-Annecy
637-2024	23/12/24	Renouvellement d'une concession simple au cimetière paysager de Seynod-Annecy
658-2024	23/12/24	Théâtre des Collines - Demande de subvention 2025 auprès du Ministère de la Culture, Direction des Affaires Culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes Montant de la subvention demandée : - Soutien à la création et résidences complémentaires : 20 000 € - Aide aux projets d'éducation artistique : 1 500 €
684-2024	13/12/24	Changement de catégorie d'une concession individuelle en concession collective au cimetière des Iles (Annecy) carré 22 emplacement 176
690-2024	16/12/24	Requête en annulation déposée devant le tribunal administratif de Grenoble contre l'arrêté municipal CN-2024-1300 en date du 31 mai 2024 portant règlement d'utilisation privative du domaine public par des terrasses et étalages
691-2024	16/12/24	Occupation sans droit ni titre de la parcelle cadastrée à la section 217AM sous le numéro 0229 - Saisine du juge des référés "mesures utiles" du Tribunal administratif de Grenoble - Décision d'ester en justice
748-2024	16/12/24	Renouvellement d'une concession de terrain simple au cimetière ancien de Cran-Gevrier (Annecy) carré 1 emplacement TRE128A
766-2024	13/12/24	Conversion d'une concession en columbarium au cimetière des Iles (Annecy) carré 12 emplacement 16
767-2024	13/12/24	Renouvellement d'une concession en columbarium au cimetière des Glaisins (Annecy-le-Vieux) secteur D columbarium 10 emplacement 262

N° de la décision du Maire	Date de la décision du Maire	Objet de la décision du Maire
768-2024	13/12/24	Renouvellement d'une concession en columbarium au cimetière des Glaisins (Annecy-le-Vieux) secteur D columbarium 6 emplacement 201
769-2024	13/12/24	Renouvellement d'une concession en columbarium au cimetière des Glaisins (Annecy-le-Vieux) secteur D columbarium 6 emplacement 199
770-2024	13/12/24	Renouvellement d'une concession en caverne au cimetière des Glaisins (Annecy-le-Vieux) secteur D JU 1 emplacement 1
772-2024	13/12/24	Renouvellement d'une concession simple au cimetière des Glaisins (Annecy-le-Vieux) secteur b, allée 20, emplacement 1225
775-2024	23/12/24	Demande de subvention auprès du Fonds Franco-Québécois pour la Coopération Décentralisée (FFQCD) au titre de l'appel à projets "Bienné 2025-2026" Montant de la subvention demandée : 16 555 €
776-2024	13/12/24	Renouvellement d'une concession simple au cimetière des Iles (Annecy) carré 10 emplacement 89
777-2024	30/12/24	Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec le groupement solidaire Agence Vincent ROCQUES Architecte SARL / SAS VESSIERE / BET BRIERE
778-2024	13/12/24	Renouvellement d'une concession simple au cimetière des Iles (Annecy) sise carré 10 emplacement 152
779-2024	13/12/24	Renouvellement d'une concession en caverne au cimetière des Glaisins (Annecy-le-Vieux) secteur D JU 3 emplacement 144
780-2024	13/12/24	Renouvellement d'une concession double au cimetière des Iles (Annecy) carré 04 emplacement 217
781-2024	23/12/24	Renouvellement d'une concession en columbarium au cimetière des Glaisins (Annecy-le-Vieux) secteur D, columbarium 2, emplacement 101
782-2024	13/12/24	Attribution d'une concession jardin d'urne à vocation caverne au cimetière des Iles (Annecy) carré 9 emplacement 23
783-2024	13/12/24	Renouvellement d'une concession simple au cimetière des Glaisins (Annecy-le-Vieux) secteur B, allée 20, emplacement 1216
784-2024	13/12/24	Convention de mise à disposition à titre précaire de locaux situés 1 rue du Collège Chappuisien à Annecy au profit de l'association "La Maison et Loyzeau"
785-2024	13/12/24	Convention de mise à disposition à titre précaire de locaux situés 1 rue du Collège Chappuisien à Annecy au profit de l'association "Compagnie Essaimée"
786-2024	13/12/24	Convention de mise à disposition à titre précaire de locaux situés 1 rue du Collège Chappuisien à Annecy au profit de l'association "SoulMagnet"
787-2024	13/12/24	Convention de mise à disposition à titre précaire de locaux situés 1 rue du Collège Chappuisien à Annecy au profit de l'association "Soubayourte"
788-2024	13/12/24	Convention de mise à disposition à titre précaire de locaux situés 1 rue du Collège Chappuisien à Annecy au profit de l'association "Al Fonce"
789-2024	13/12/24	Achat d'une concession simple au cimetière des Iles (Annecy) sise au carré 12 emplacement 92
791-2024	13/12/24	Renouvellement d'une concession en columbarium au cimetière des Glaisins (Annecy-le-Vieux) secteur D columbarium 7 emplacement 213
792-2024	13/12/24	Renouvellement d'une concession simple au cimetière des Glaisins (Annecy-le-Vieux) secteur B allée 20 emplacement 1214
794-2024	13/12/24	Renouvellement d'une concession simple au cimetière des Glaisins (Annecy-le-Vieux) secteur A, allée 11, emplacement 569

N° de la décision du Maire	Date de la décision du Maire	Objet de la décision du Maire
795-2024	30/12/24	Convention de mise à disposition de locaux de la ville d'Annecy au profit du Centre Social et Culturel du Parmelan
796-2024	23/12/24	Renouvellement d'une concession en caverne au cimetière des Glaisins (Annecy-le-Vieux) secteur D emplacement 138
797-2024	23/12/24	Attribution d'une concession en caverne au cimetière paysager de Seynod-Annecy
799-2024	23/12/24	Attribution d'une concession simple au cimetière paysager de Seynod-Annecy
800-2024	23/12/24	Renouvellement d'une concession en caverne au cimetière des Glaisins (Annecy) secteur D emplacement 132
801-2024	23/12/24	Renouvellement d'une concession simple au cimetière des Glaisins (Annecy-le-Vieux) secteur B allée 25 emplacement 1549
802-2024	23/12/24	Renouvellement d'une concession en caverne au cimetière des Glaisins (Annecy-le-Vieux) secteur D emplacement 17
803-2024	23/12/24	Renouvellement d'une concession en caverne au cimetière des Glaisins (Annecy-le-Vieux) secteur D emplacement 62
804-2024	23/12/24	Attribution d'une concession simple au cimetière paysager de Seynod-Annecy
805-2024	23/12/24	Attribution d'une concession en caverne au cimetière paysager de Seynod-Annecy
806-2024	30/12/24	Convention de mise à disposition de locaux de la ville d'Annecy au profit de l'association Les Carrés
807-2024	23/12/24	Attribution d'une concession simple au cimetière paysager de Seynod-Annecy
808-2024	23/12/24	Renouvellement d'une concession double au cimetière PAYSAGER de Seynod-Annecy
810-2024	19/12/24	Attribution d'une concession en columbarium au cimetière des Glaisins d'Annecy-le-Vieux, 74940 Annecy
811-2024	19/12/24	Renouvellement d'une concession en columbarium au cimetière des Glaisins d'Annecy-le-Vieux 74940 Annecy
812-2024	19/12/24	Renouvellement d'une concession simple au cimetière des Glaisins d'Annecy-le-Vieux 74940 Annecy
813-2024	19/12/24	Attribution d'une concession en columbarium au cimetière des Glaisins d'Annecy-le-Vieux 74940 Annecy
814-2024	23/12/24	Renouvellement d'une concession en columbarium au cimetière des Glaisins (Annecy-le-Vieux) secteur D emplacement 291
815-2024	19/12/24	Renouvellement d'une concession simple au cimetière des Glaisins d'Annecy-le-Vieux 74940 Annecy
816-2024	26/12/24	Modification de la régie de recettes pour l'encaissement des produits de concessions des cimetières de la ville d'Annecy - Abroge et remplace la décision du maire n° 327-2024
817-2024	19/12/24	Renouvellement d'une concession simple au cimetière des Glaisins d'Annecy-le-Vieux 74940 Annecy
818-2024	19/12/24	Renouvellement d'une concession simple au cimetière des Glaisins d'Annecy-le-Vieux 74940 Annecy

N° de la décision du Maire	Date de la décision du Maire	Objet de la décision du Maire
820-2024	19/12/24	Renouvellement d'une concession en columbarium au cimetière des Glaisins d'Annecy-le-Vieux 74940 Annecy
821-2024	19/12/24	Attribution d'une concession en columbarium au cimetière des Glaisins d'Annecy-le-Vieux 74940 Annecy
822-2024	23/12/24	Convention d'occupation du domaine public au profit de l'association "M'Amuser et Grandir"
824-2024	23/12/24	Attribution d'une concession simple au cimetière paysager de Seynod-Annecy
826-2024	23/12/24	Attribution d'une concession simple au cimetière paysager de Seynod-Annecy
827-2024	23/12/24	Attribution d'une concession simple au cimetière de Vieugy, Seynod-Annecy
830-2024	23/12/24	Renouvellement d'une concession simple au cimetière paysager de Seynod-Annecy

- et des marchés publics et avenants passés dans le cadre de la délégation donnée au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du Conseil Municipal n° D.CN.2023-243 du 20 novembre 2023 :

MARCHÉS CLASSÉS PAR PROCÉDURE

N°	Objet du marché	Titulaire	Montant TTC ou mini/maxi HT en €	Date signature
Appels d'offres ouverts				
1	Prestations de nettoyage de l'Arcadium et de ses salles annexes	EURONETTOYAGE 74370	Mini 50 000 Maxi 160 000 24 mois	28/10/24
2	Mission de conseil et recherche de mécènes financiers dans le cadre de la rénovation du Haras	M2C AVOCATS 63000	Montant forfaitaire : 12 000,00 TTC Rémunération sur les fonds livrés : 273 000,00	30/10/24
3	Prestations de déneigement du domaine public et privé ouvert à la circulation publique dans le cadre du plan d'intervention pour la viabilité hivernale Lot n° 01 secteur de Pringy - Circuit n° 15	JL ENVIRONNEMENT 74370	Partie forfaitaire : 8 250,00 TTC Partie bons de commande : Mini 4 000 / an Maxi 16 000 / an	05/11/24
4	Prestations de déneigement du domaine public et privé ouvert à la circulation publique dans le cadre du plan d'intervention pour la viabilité hivernale Lot n° 02 secteur de Pringy - Circuit n° 16	JL ENVIRONNEMENT 74370	Partie forfaitaire : 8 250,00 TTC Partie bons de commande : Mini 4 000 / an Maxi 16 000 / an	05/11/24

N°	Objet du marché	Titulaire	Montant TTC ou mini/maxi HT en €	Date signature
5	Prestations de déneigement du domaine public et privé ouvert à la circulation publique dans le cadre du plan d'intervention pour la viabilité hivernale Lot n° 03 secteur de Pringy - Circuit n° 17	JL ENVIRONNEMENT 74370	Partie forfaitaire : 8 250,00 TTC Partie bons de commande : Mini 4 000 / an Maxi 16 000 / an	05/11/24
6	Prestations de déneigement du domaine public et privé ouvert à la circulation publique dans le cadre du plan d'intervention pour la viabilité hivernale Lot n° 04 secteur de Pringy - Circuit n° 18	JL ENVIRONNEMENT 74370	Partie forfaitaire : 8 250,00 TTC Partie bons de commande : Mini 4 000 / an Maxi 16 000 / an	05/11/24
7	Prestations de déneigement du domaine public et privé ouvert à la circulation publique dans le cadre du plan d'intervention pour la viabilité hivernale Lot n° 05 secteur de Seynod- Circuit n° 22	JL ENVIRONNEMENT 74370	Partie forfaitaire : 8 250,00 TTC Partie bons de commande : Mini 4 000 / an Maxi 16 000 / an	05/11/24
8	Prestations de déneigement du domaine public et privé ouvert à la circulation publique dans le cadre du plan d'intervention pour la viabilité hivernale Lot n° 06 secteur de Seynod - Circuit n° 23	3B BATINETT 74330	Partie forfaitaire : 13 200,00 TTC Partie bons de commande : Mini 2 500 / an Maxi 10 000 / an	05/11/24
9	Fourniture de chaussures pour le personnel municipal Lot n° 1 : Chaussures anti-coupures	VPSL 73460	Mini 40 000 Maxi 150 000 24 mois	07/11/24
10	Fourniture de chaussures pour le personnel municipal Lot n° 2 : Chaussures	MABEO 01000	Mini 3 000 Maxi 12 000 24 mois	07/11/24
11	Fourniture de licences et services Microsoft (groupement de commandes Ville d'Annecy et Grand Annecy)	CRAYON France 92310	Mini 600 000 Maxi 3 000 000 36 mois	07/11/24
12	Mission d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage (ATMO) pour la programmation, la passation et le suivi de la réalisation d'un marché global de performance relatif à la construction du centre nautique des Marquisats.	Groupement OXALIS/MISSION H2O/CYPRIUM/BLT DROIT PUBLIC/EQUATERRE GEOTECHNIQUE 73100	Tranche ferme : 359 190,00 Tranche optionnelle : 9 240,00	11/11/24
13	Fourniture de fontainerie	BAYARD 69330	Mini 80 000 Maxi 130 000 sur 48 mois	13/11/24
14	Maîtrise d'œuvre pour la rénovation du Parking Louis Armand	Groupement CHAMBRE ET VIBERT / PLANTIER / CETRALP / COBALP 73000	555 472,80	19/11/24
15	Prestations de maintenance, dépannage et convoyage pour véhicules, engins et matériels Lot n° 09 : Travaux de maintenance et carrosserie sur véhicules de marque Renault Trucks	Multi-attributaires : LAGRANGE 74000 BERNARD TRUCKS 74966	Mini 100 000 Maxi 500 000 sur 24 mois	21/11/24

N°	Objet du marché	Titulaire	Montant TTC ou mini/maxi HT en €	Date signature
16	Prestations de maintenance, dépannage et convoyage pour véhicules, engins et matériels Lot n° 10 : Travaux de maintenance et de carrosserie sur véhicules de marque Scania	LAGRANGE 74000	Mini 40 000 Maxi 200 000 sur 24 mois	21/11/24
17	Prestations de maintenance, dépannage et convoyage pour véhicules, engins et matériels Lot n° 11 : Travaux de maintenance et de carrosserie sur véhicules de plus de 3,5 T, autres marques	Multi-attributaires : LAGRANGE 74000 BERNARD TRUCKS 74966	Mini 15 000 Maxi 150 000 sur 24 mois	21/11/24
18	Prestations de maintenance, dépannage et convoyage pour véhicules, engins et matériels Lot n° 12 : Travaux de chaudronnerie poids lourds, dont bennes à ordures ménagères, toutes marques, associés à de la mécanique	LAGRANGE 74000	Mini 15 000 Maxi 150 000 sur 24 mois	21/11/24
19	Prestations de maintenance, dépannage et convoyage pour véhicules, engins et matériels Lot n° 13 : Travaux hydrauliques poids lourds, dont bennes à ordures ménagères, toutes marques, associés à de la mécanique	LAGRANGE 74000	Mini 30 000 Maxi 150 000 sur 24 mois	21/11/24
20	Prestations de maintenance, dépannage et convoyage pour véhicules, engins et matériels Lot n° 14 : Travaux de maintenance et de carrosserie sur engins agricoles, toutes marques	LAGRANGE 74000	Mini 15 000 Maxi 75 000 sur 24 mois	21/11/24
21	Prestations de maintenance, dépannage et convoyage pour véhicules, engins et matériels Lot n° 15 : Travaux de maintenance et de carrosserie sur balayeuses et laveuses de voirie, toutes marques	LAGRANGE 74000	Mini 30 000 Maxi 150 000 sur 24 mois	21/11/24
22	Prestations de maintenance, dépannage et convoyage pour véhicules, engins et matériels Lot n° 16 : Dépannage, transport et convoyage des véhicules et engins spéciaux de moins de 3,5 T	ANNECY ASSISTANCE DEPANNAGE 74600	Mini 15 000 Maxi 75 000 sur 24 mois	21/11/24
23	Prestations de maintenance, dépannage et convoyage pour véhicules, engins et matériels Lot n° 17 : Dépannage, remorquage et convoyage des véhicules et engins spéciaux de plus de 3,5 T	BERNARD TRUCKS 74966	Mini 15 000 Maxi 75 000 sur 24 mois	21/11/24
24	Mission de maîtrise d'œuvre pour la création de la voie de raccordement entre la RD1201 et le secteur de Branchy	PROFILS ETUDES 74000	162 000,00	26/11/24
25	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage environnementale pour la création de la voie de raccordement entre la RD1201 et le secteur de Branchy,	ECO STRATEGIE 42000	71 610,00	01/12/24

N°	Objet du marché	Titulaire	Montant TTC ou mini/maxi HT en €	Date signature
Marché négocié sans mise en concurrence				
26	Fourniture de pièces de rechange d'origine ou de qualité équivalente pour véhicules et matériels Lot n° 04 : Pièces d'origine constructeur pour véhicules de marques Peugeot, Citroën, Fiat et Opel	BERNARD TRUCKS 01000	Mini 20 000 Maxi 80 000 sur 24 mois	13/11/24
27	Fourniture de pièces de rechange d'origine ou de qualité équivalente pour véhicules et matériels Lot n° 01 : Pièces d'origine constructeur pour véhicules de marques Renault et Dacia	GEUDET ALLIANCE HAUTE-SAVOIE 80 000	Mini 40 000 Maxi 120 000 sur 24 mois	13/11/24
28	Abonnement et assistance à l'utilisation du progiciel DUONET et prestations supplémentaires	ARS DATA 31520	Partie forfaitaire : 11 880,00 TTC Partie bons de commande : Maxi 15 000 sur 48 mois	15/12/24
Marchés subséquents à accord-cadre multi-attributaires				
29	Assistance à maîtrise d'ouvrage et/ou maîtrise d'œuvre concernant les dispositifs de vidéoprotection et la vidéosurveillance Installation 2 systèmes vidéosurveillance Piscine patinoire et CRR	NOVATEK CONSULTING 74370	13 533,90	28/10/24
30	Travaux courants paysagers	ALPES JARDINS PAYSAGES 74600	120 000,00	28/10/24
31	Travaux d'impression supports souples et rigides Palissade Hôtel de Ville	MAAC PROD CONSULTING 74960	7 620,00	31/10/24
32	Travaux courants de voirie Lot n° 20 : VRD Création de deux ralentisseurs route de Vieugy	COLAS France 74330	3 867,60	07/11/24
33	Travaux courants de voirie Lot n° 23 : Revêtements bitumineux Purges d'enrobés 2024 phase 2	COLAS France 74330	14 260,80	07/11/24
34	Travaux d'impression supports souples et rigides Adhésif mural courbe repositionnable et pose - Rabelais	IMPRIMERIE VILLIERE 74160	738,00	13/11/24
35	Travaux d'impression supports souples et rigides Cartes géographiques Annecy et sa région en Dibbon	EXHIBIT 06510	355,94	13/11/24
36	Travaux de régulation, gestion technique bâti et smart building Travaux de remplacement de l'Automate Eglise de l'Annociation	ARELEC 74600	4 316,91	17/11/24
37	Travaux courants paysagers Requalification de la montée Jean Mermoz	ID VERDE 74370	32 792,40	19/11/24

N°	Objet du marché	Titulaire	Montant TTC ou mini/maxi HT en €	Date signature
38	Travaux de désamiantage et de déplombage de bâtiments Crèche de l'Hôtel de Ville	SOCIETE ALBANAISE DE DESAMANTAGE 74150	41 352,00	26/11/24
39	Travaux de désamiantage et de déplombage de bâtiments Relai petite enfance COTFA	SOCIETE ALBANAISE DE DESAMANTAGE 74150	29 490,00	26/11/24
40	Tournage et réalisations de vidéos pour les actions de communication Reportage vidéo pour la restauration du Gnomon	GARAGE PRODUCTIONS 69600	3 780,00	26/11/24
41	Tournage et réalisations de vidéos pour les actions de communication Entretiens pour l'exposition permanente du musée du film d'animation au Haras d'Annecy (Cité Internationale du Cinéma d'Animation)	PIX POCKET 74370	4 788,00	01/12/24
42	Travaux d'impression supports papier Campagne des vœux 2025	IMPRIMERIE COURAND 38230	1 548,00	01/12/24
Procédures adaptées				
43	Remplacement de l'ascenseur du Parking Sainte Claire	CFA 86280	72 000,00	09/10/24
44	Conception muséographique, scénographie, graphisme et suivi d'implantation et d'impression pour l'exposition "Burgondes d'Annecy" (titre provisoire)	Groupeement Jocelyn Laidebeur / Isabelle Fournier	22 990,00	11/11/24
45	Acquisition de matériels d'entretien de terrains de sports Lot n° 1 : Aérateur-décompacteur pour pelouse sportive	VAUDAUX 74100	44 040,00	17/11/24
46	Acquisition de matériels d'entretien de terrains de sports Lot n° 2 : 3 tondeuses hélicoïdales un élément à conducteur marchant	CHAVANEL 74150	51 300,00	17/11/24
47	Acquisition de matériels d'entretien de terrains de sports Lot n° 3 : Épandeur à engrais	CHAVANEL 74150	1 620,00	17/11/24
48	Acquisition de matériels d'entretien de terrains de sports Lot n° 4 : Griffes pour terrains de sports	CHAVANEL 74150	8 160,00	17/11/24
49	Acquisition de matériels d'entretien de terrains de sports Lot n° 5 : Voiturette de golf reconditionnée	VAUDAUX 74100	6 600,00	17/11/24
50	Souscription de licences Autodesk	DATAVENIR 74380	Mini 15 000 Maxi 200 000 sur 48 mois	25/11/24
51	Réalisation de sols synthétiques de sécurité d'aires de jeux pour enfants	RECRE'ACTION 77700	Mini 30 000 / an Maxi 120 000 / an	01/12/24
52	Travaux de rebâchage des parois gonflables de la serre plastique et la maintenance des ouvrants du centre horticole d'Annecy	CLAIE 44370	136 262,40	01/12/24

N°	Objet du marché	Titulaire	Montant TTC ou mini/maxi HT en €	Date signature
53	Complexe sportif Sport Espace Glaisins Lot n° 1 : Travaux de rénovation de la structure artificielle d'escalade	ENTRE-PRISES 73800	155 400,00	06/12/24
54	Complexe sportif Sport Espace Glaisins Lot n° 2 : Travaux de réfection des sols sportifs extérieurs	ST GROUPE 34160	136 093,20	06/12/24
Procédure adaptée spécifique				
55	Télésécurité de divers bâtiments communaux	OPTI SECURITE 87000	Mini 200 000 Maxi 500 000 48 mois	30/10/24
56	Travaux de raccordement et d'extension du réseau d'infrastructure optique	SANTERNE CENTRE EST TELECOMMUNICATIONS 42350	Mini 20 000 / an Maxi 200 000 / an	05/11/24

AVENANTS

N°	Objet du marché	Titulaire	Objet de l'avenant	Montant TTC en €	Date signature
1	Restructuration du site du Haras et création de la cité du cinéma d'animation Lot n° 19 : Appareils élévateurs	OTIS 74960	Avenant n° 1 : Modification du mois M0	/	11/09/2024
2	Aménagement du Jardin du 8 mai 1945 Lot n° 1 : Terrassements, VRD, enrobés	Groupeement CECCON BTP / AJP 74330	Avenant n° 2 : Création de prix nouveaux	6 600,00	03/11/2024
3	Création de poches végétales quartier des Romains Lot n° 3 : Espaces verts et plantations	ALPES JARDINS PAYSAGES 74600	Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires, travaux en moins-value et création de prix nouveaux	- 2 453,02	07/11/2024
4	Aménagement du Jardin du 8 mai 1945 Lot n° 5 : Revêtements bitumineux	Groupeement EUROVIA ALPES / CECCON BTP	Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires	2 186,51	19/11/2024
5	Restructuration du site du Haras et création de la cité du cinéma d'animation Lot n° 12 : Cloisons, doublages, plafonds plâtre	ALBERT ET RATTIN 73190	Avenant n° 2 : Prix nouveaux: augmentation + 5,64 %	47 631,00	20/11/2024
6	Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du Gymnase Gordini	Groupeement VINCENT ROCQUES ARCHITECTES/ ARBOTECH SARL/REZ'ON/SEC OBA/BRIERE 74000	Avenant n° 3 : Modification du groupement+ revalorisation du forfait définitif de rémunération de la MOE et de l'OPC	55 987,88	21/11/2024

N°	Objet du marché	Titulaire	Objet de l'avenant	Montant TTC en €	Date signature
7	Aménagement du Jardin du 8 mai 1945 Lot n° 3 : Aménagements paysagers	Groupement AJP / CECCON BTP 74600	Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires et création de prix nouveaux	26 886,60	26/11/2024
8	Marché subséquent relatif aux travaux de remplacement de la GTB du centre culturel La Turbine	ARELEC 74600	Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires	725,82	26/11/2024
9	Création De Poches Végétales Quartier Des Romains Lot n° 3 : Espaces Verts Et Plantations	ALPES JARDINS PAYSAGES - 74600	Avenant n° 2 : Travaux supplémentaires et création de prix nouveaux	4 956,00	01/12/2024
10	Contrat de Délégation de Service Public Gestion et exploitation du théâtre Bonlieu (hors programmation scène nationale)	Bonlieu Scène Nationale 74007	Avenant n° 4 : Prolongation du 28/04/2025 au 31/08/2025	Prolongation du contrat de 4 mois équivalent +10,36 % du contrat initial	03/12/2024
11	Traitement de zones de pollutions concentrées dans les sols au-droit de l'ancien site Ancien site NTN-SNR & SNCF	Groupeement Bérangier Dépollution et Guintoli SAS 49170	Avenant n° 1 : Ajustement du montant du marché	71 814,40	04/12/2024

Mme GRARD.-

Décision n° 777-2024 du 31 décembre 2024 « Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec le groupement solidaire Agence Vincent ROXQUES Architecte SARL/SAS VESSIERE/BET BRIERE », j'imagine que cela fait suite à la résiliation d'un marché, je voulais savoir de quel marché il s'agit.

Mme LAFARIE.-

Il s'agit des deux édicules que l'on vous avait présentés il y a plus de deux ans, qui visent à fermer de manière sécurisée les sorties de parking qui donnent sur le parking Marie Curie et le square Verdun afin d'éviter des choses pas très agréables à voir et à sentir sur ces sorties de secours. Nous repartons avec un nouveau concours.

Mme GRARD.-

Cela veut dire que cela n'a pas été fait ? Que les travaux n'avaient plus d'intérêt ? Pourquoi cela a-t-il été résilié ?

Mme LAFARIE.-

Ils avaient dépassé le budget et nous étions hors des clous en termes de timing. Nous avons préféré refaire un nouveau marché.

M. MULATIER-GACHET.-

Il y a eu un dépassement du montant initial du marché de 58 %. Le marché initial était de 24 000 euros. Nous avons résilié le marché. En revanche, ils avaient fait quelques prestations à hauteur de 4 800 euros.

Mme GRARD.-

Donc il y aura un nouveau marché pour ce projet.

J'ai une remarque sur le marché n° 2 « Mission de conseil et recherche de mécènes financiers dans le cadre de la rénovation du Haras », vous y indiquez un montant forfaitaire de 12 000 euros TTC et une rémunération sur les fonds livrés de 273 000 euros.

Pour être à la commission d'Appels d'offres, les 273 000 euros représentent le DAD, le Devis d'Aide au Dépouillement, qui n'est pas le montant définitif qui sera à régler dans la mesure où c'est un pourcentage, le titulaire du marché a proposé un taux de rémunération progressif en fonction, j'imagine, du montant récolté. Donc les 273 000 euros ne sont pas forcément la somme exacte à la fin du marché.

M. LE MAIRE.-

Merci, Madame GRARD, cela précise pour tout le monde.

Avez-vous d'autres points ?

M. DUPERTHUY.-

Concernant la décision n° 690-2024, nous apprenons qu'il y a eu une requête en annulation devant le tribunal sur le règlement des terrasses. Peut-on savoir qui sont les plaignants contre qui nous nous défendons ?

M. LE MAIRE.-

C'est effectivement une requête en annulation déposée au tribunal administratif en date du 30 décembre 2024 pour excès de pouvoir, déposée par sept requérants dont l'Association des Résidents de la Vieille Ville d'Annecy, ARVVA, les six autres requérants étant Yves DESJACQUES, Aurélien SOUSTRE, Kirsten AYMONIER, Guillaume FILLION, Claude PELLETIER et Christine COTTET.

M. DUPERTHUY.-

Deuxième question, concernant le marché n° 41 « Tournage et réalisation de vidéos pour les actions de communication. Entretiens pour l'exposition permanente du musée du film d'animation au Haras d'Annecy (Cité Internationale du Cinéma d'Animation) - PIX POCKET » pour 4 788 euros.

Ce n'est pas tellement la somme mais sur le principe, est-ce à la Ville de payer cela ? Ne serait-ce pas à CITIA, qui va porter la Cité Internationale du Cinéma d'Animation et donc, derrière cette question, aux cinq membres fondateurs de payer et pas uniquement la Ville d'Annecy ?

M. GÉRY.-

J'émetts une hypothèse, je pense que c'est dans le cadre du musée permanent qui est porté par le Musée-Château. Il faudrait vérifier.

M. LE MAIRE.-

Dans le cadre du projet du Haras, l'exposition permanente est depuis le début portée par le Musée-Château. C'est pourquoi c'est la Ville qui porte l'exposition qui sera située au Haras.

M. DUPERTHUY.-

CITIA n'apportera que l'exposition temporaire ?

M. GÉRY.-

Oui, la médiation, la librairie..., tout le reste, du personnel de CITIA gardera le musée permanent, mais le commissariat artistique et la création du musée, c'est bien le Musée-Château, qui est le commissaire scientifique et le porteur du musée.

Mme DÉRIPPE-PERRADIN.-

J'aurais voulu une précision concernant la décision n° 775-2024 « Demande de subvention auprès du Fonds Franco-Québécois pour la Coopération Décentralisée », cela ne me dit pas grand-chose.

M. LE MAIRE.-

C'est effectivement une demande de subvention auprès du Fonds Franco-Québécois pour la Coopération Décentralisée, le montant de la subvention demandée est de 16 555 euros pour un appel à projet pour répondre aux enjeux transversaux de la relation France-Québec. Il s'agit d'un fonds géré par le ministère québécois, qui finance des projets des collectivités dans la limite de 50 % du coût et de 15 000 euros par an sur 2 ans. C'est la réponse à l'appel à projet dans le cadre du partenariat Annecy-Sainte-Thérèse.

Mme DÉRIPPE-PERRADIN.-

En lien avec le conservatoire ?

M. GÉRY.-

Je vérifierai, je ne peux pas te répondre.

**Le Conseil Municipal PREND ACTE
du compte-rendu des décisions du Maire
et de l'information sur les marchés publics et avenants conclus**

Question diverse

Question orale de Monsieur KRIVOBOK

M. KRIVOBOK.-

Avant, j'aurais une petite intervention à faire, très courte.

M. LE MAIRE.-

Ce sont les questions orales, Monsieur KRIVOBOK, le règlement intérieur est très clair, vous lisez votre question orale et j'y répondrai.

M. KRIVOBOK.-

C'est une intervention concernant les inondations qui se sont déroulées...

M. LE MAIRE.-

Dans ce cas, vous déposerez une autre question orale.

Je ne sais pas comment vous l'expliquer, Monsieur KRIVOBOK, il y a un règlement intérieur, et vous-mêmes l'avez voté. Vous qui êtes très respectueux de l'ordre et qui avez une demande de nécessité d'organisation d'ordre, le règlement intérieur dit qu'il faut que vous envoyiez votre question orale dans les délais. Et là, ce n'est pas la question orale.

M. KRIVOBOK.-

Bien, Monsieur le Maire. Cela ne change pas.

M. LE MAIRE.-

Comme vous dites, la règle est la règle, nous sommes d'accord.

M. KRIVOBOK.-

Oui.

M. LE MAIRE.-

Merci.

M. KRIVOBOK.-

C'est en fonction des personnes aussi...

Avec votre programme de piétonnisation à outrance, vous accélérez le déclin de nos commerces de proximité, Monsieur le Maire. Vous faites un copier-coller de la politique de votre copain et mentor Éric PIOLLE, le maire de Grenoble, ville dont les commerces crèvent les uns après les autres à cause de la piétonnisation.

Samedi dernier, en début d'après-midi, vous avez présenté vos vœux aux Annéciens, vous les avez invités ensuite à partager la galette des rois.

Vous avez eu l'outrecuidance de choisir la rue du Lac, connaissant parfaitement depuis le mois de janvier 2024 la perte de leur fréquentation et de leur chiffre d'affaires de 25 à 50 %, sans oublier l'augmentation annuelle de la cherté de leur loyer.

Les pertes de fréquentation et de chiffre d'affaires ont été certifiées par chacun de leur expert-comptable, et ce ne sont pas les chiffres de l'INSEE que vous nous annoncez, ce sont des chiffres factuels, Monsieur le Maire.

Cela démontre le mépris que vous avez envers le commerce de proximité de cette rue du Lac et de toutes les rues adjacentes et avoisinantes.

La veille, l'un des commerçants de cette rue où vous habitez vous a passé une sacrée « avinée » sur votre politique de destruction des commerces, à tel point que les commerçants et les clients sont sortis dans la rue tant la réprimande était percutante. Vous êtes resté de marbre, comme d'habitude.

La veille, Madame la Directrice de votre Cabinet est venue visiter les commerces de la rue, casque de vélo sur la tête, pour leur demander de ne pas faire de vagues lors de la présentation de vos vœux.

Toujours la veille, des jardiniers des Espaces Verts sont venus désherber les mauvaises herbes des petits carrés des jardinières.

À 13 heures, le jour même, une heure avant le lancement de la cérémonie de vos vœux, les agents du service Propreté ont vidé toutes les poubelles de la rue.

Incroyable place nette, comme si Donald Trump venait à Annecy avec tout son service de sécurité !

Malgré une pancarte levée devant vos yeux par l'un de vos supporters demandant « Stop au massacre de notre ville ! ASTORG, LARDET, démission », vous avez fait votre speech de campagne

Vient la galette des rois. Les 150 personnes présentes se sont précipitées sur les galettes et se sont assises aux tables des Roseaux du Lac pour les manger, sans consommer. C'est un petit détail qui vous a échappé.

Ce que les commerçants de la rue du Lac aimeraient connaître, ce sont quatre choses.

D'où sont venues ces galettes ? En effet, les commerçants ont mené leur enquête et aucune de ces galettes n'a été commandée auprès de Christophe ARECHAVALA, Les Roseaux du Lac, et auprès de Maître Artisan Rouge, deux institutions gourmandes annéciennes de la rue du Lac.

En outre, l'une des personnes de votre Cabinet qui vous suit pour immortaliser vos sorties m'a confirmé que ces galettes venaient de la cuisine centrale. Mais, Monsieur le Maire, la cuisine centrale ne fait pas de pâtisserie. Alors, Monsieur le Maire, d'où viennent ces fameuses galettes ?

Déjà frappés par une concurrence croissante du commerce en ligne et des zones commerciales périphériques, les commerçants voient toute mesure de réduction de la place de la voiture (piétonnisation, stationnement) comme une menace supplémentaire à la bonne marche de leurs affaires. À partir de 16 heures, il n'y a plus personne dans cette rue et les rues adjacentes, c'est le désert.

Les commerçants aimeraient savoir quand allez-vous ouvrir à nouveau la rue du Lac à la circulation automobile et vous proposent de la fermer à partir de 19 heures, à la fermeture des commerces, avec un stationnement d'une centaine de véhicules pour un temps limité d'une heure. Ils vous proposent même de la fermer les samedis.

Que représentent pour vous les commerçants, Monsieur le Maire ? Sont-ils pour vous des acteurs économiques, et pour quelle raison ? C'est pour vous un véritable dilemme, et je peux le comprendre, entre sauver l'humanité ou sauver les commerces annéciens de la rue du Lac et des rues adjacentes. Les commerçants vous rappellent qu'une ville sans commerce est une ville morte. Et comment allez-vous sauver l'humanité quand il n'y aura plus de commerce pour alimenter notre ville ?

Je vous remercie de m'avoir accordé votre attention. Nos commerçants et mes collègues du Conseil municipal attendent vos réponses.

M. LE MAIRE.-

Je vais vous donner un premier niveau de réponse.

Je tiens déjà à vous dire, et je pense que je ne suis pas le seul, que vos propos outranciers ne vous honorent pas, alors que vous êtes un conseiller municipal et donc un élu de la République, qui doit tout d'abord faire preuve de dignité dans sa fonction et c'est ce que je m'efforce de faire. Vos propos ne relatent pas du tout cela.

M. KRIVOBOK.-

Ce sont des faits, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.-

Non, ce ne sont pas des faits, Monsieur KRIVOBOK. Vos excès sémantiques et fausses informations sont-ils devenus la normalité ? Ce n'est pas comme cela que je vois la politique.

Les Annéciens qui vous écoutent méritent d'entendre la réalité des faits, rien que les faits.

Le 25 janvier dernier, la ville d'Annecy a offert aux Annéciens un temps convivial pour se retrouver, échanger et partager un morceau de galette des rois - puisque vous en parlez, nous allons développer un peu - préparée par l'un des fournisseurs de la cuisine centrale d'Annecy - écoutez bien cette phrase, elle est importante -, dans le cadre de nos marchés publics.

Vous savez qu'une collectivité passe des contrats, des marchés publics et que pendant toute cette période, elle utilise ces marchés publics.

Effectivement, cela vient bien de la cuisine centrale mais par un fournisseur extérieur. Il n'y a aucun mystère à faire.

De manière anecdotique, au total ce sont 600 parts de galette qui ont été distribuées aux Annéciens, on voit bien le niveau politique dans lequel nous sommes, Monsieur KRIVOBOK, pour près de mille personnes qui sont passées dans la journée, alors que vous en voyez 150.

Les Annéciennes et les Annéciens ont été ravis de redécouvrir le quartier du lac, qui est entièrement piéton, parce que tout le monde n'a pas le même avis que vos amis commerçants avec qui je vous ai vus.

On peut ne pas être d'accord, je n'ai pas de souci avec cela, mais la transformation de la ville est vaste, elle ne concerne pas que la poche du lac, elle concerne tout un ensemble piétonnier dans lequel nous allons trouver le Haras, la placette de Brogny dont nous avons parlé tout à l'heure, différentes rues qui vont être aménagées. Cela correspond à un meilleur apaisement pour une meilleure qualité de vie, une fluidification des circulations à pied, à vélo, et un apaisement du centre-ville, comme nous le voyons dans toutes les grandes villes de France.

Les travaux qui ont été engagés depuis un an sont en train de transformer ce centre-ville tel que je vous le dis.

À l'heure où le commerce en ligne est de plus en plus privilégié, vous parlez de la perte des commerçants qui vous préoccupe et vous la mettez uniquement sur le compte de la piétonnisation. Il faut rappeler des faits.

Actuellement, c'est malheureux et je le regrette pour les commerçants avec lesquels nous travaillons en bonne intelligence, le commerce change, il y a du commerce en ligne, nous sommes en période de crise où il y a un manque de visibilité économique, et le pouvoir d'achat des personnes est moins important.

Je suis convaincu que l'ensemble de l'action municipale en matière de piétonnisation, de mobilité et de transformation de l'espace public va créer une nouvelle dynamique dans le centre-ville.

Mais je pense que nous ne partageons pas la même vision des choses. Merci.

M. KRIVOBOK.-

J'ai bien noté, Monsieur le Maire.

Peut-on connaître le nom du fournisseur de la cuisine centrale, s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE.-

Il vous sera communiqué.

M. KRIVOBOK.-

Vous n'avez jamais été commerçant, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.-

Qu'est-ce que c'est que ces interventions ? Mais qu'en savez-vous, Monsieur KRIVOBOK ? J'ai été entrepreneur, pas commerçant.

Nous allons arrêter ces débats stériles qui n'apportent rien au débat.

Je vous remercie et je vous souhaite à toutes et à tous une excellente soirée.

Mme DIJEAU.-

Monsieur le Maire, puis-je me permettre une intervention pour faire des remerciements ?

Je voulais faire un retour par rapport à ma demande et remercier au nom des enfants et des familles les services pour leur intervention auprès des AESH, l'Education nationale a accepté de prendre en charge le temps de midi pour les enfants. Un grand merci à votre Directeur des services, Monsieur VOISIN, et à tout le service périscolaire.

M. LE MAIRE.-

Merci à eux et merci de cette intervention positive en fin de Conseil.

Bonne fin de journée.

Merci à toutes et à tous.

La séance est levée à 23h45.

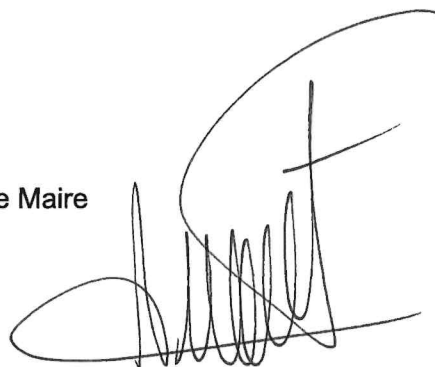
Le Secrétaire de séance



Joëlle DÉRIPPE-PERRADIN



Le Maire



François ASTORG

Annexes :

- Annexe 1 : Plan d'actions des ressources humaines pour l'égalité des femmes et des hommes
- Annexe 2 : Rapport annuel 2024 sur la situation en matière de développement durable
- Annexe 3 : Rapport d'orientations budgétaires 2025

DÉCONSTRUIRE LES STÉRÉOTYPES ET DÉGÉNÉRER L'ACCÈS À L'EMPLOI

- Rédiger les fiches de postes et les offres d'emploi en mentionnant emploi accessible Femme-Homme
- Communiquer sur les métiers sans stéréotypes

FAVORISER L'ÉGALITÉ SALARIALE ET L'ÉGAL ACCÈS EN MATIÈRE D'AVANCEMENT ET DE PROMOTION

Intégrer cette notion dans les lignes directrices de gestion (LDG) :

- Congé parental
- Disponibilité pour élever un enfant de moins de 12 ans
- Disponibilité pour aidant familiaux

FAVORISER L'ÉQUILIBRE ENTRE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET LA VIE PERSONNELLE

- Etude / subrogation congés maternité
- Etude / locaux allaitement maternelle
- Etude / congé menstruel

ÉGALITÉ SALARIALE

- Suivre le rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Proposer des actions correctives si l'index est inférieur à 80 %

PRÉVENIR ET TRAITER LES ACTES DE VIOLENCES, DE HARCÈLEMENT MORAL ET SEXUEL AINSI QUE LES AGISSEMENTS SEXISTES

- Rédaction Règlement Intérieur
- Identification référents Harcèlement (interne ou externe)

COMMUNICATION ET INDICATEURS DE SUIVI

- Mettre en place des indicateurs afférents à la Qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) et plus précisément à l'égalité F / H
- Diffuser la volonté de la collectivité de prévenir les actes de violence, de harcèlement et agissement sexiste



ANNEXE

+ Rapport sur la situation en matière de développement durable

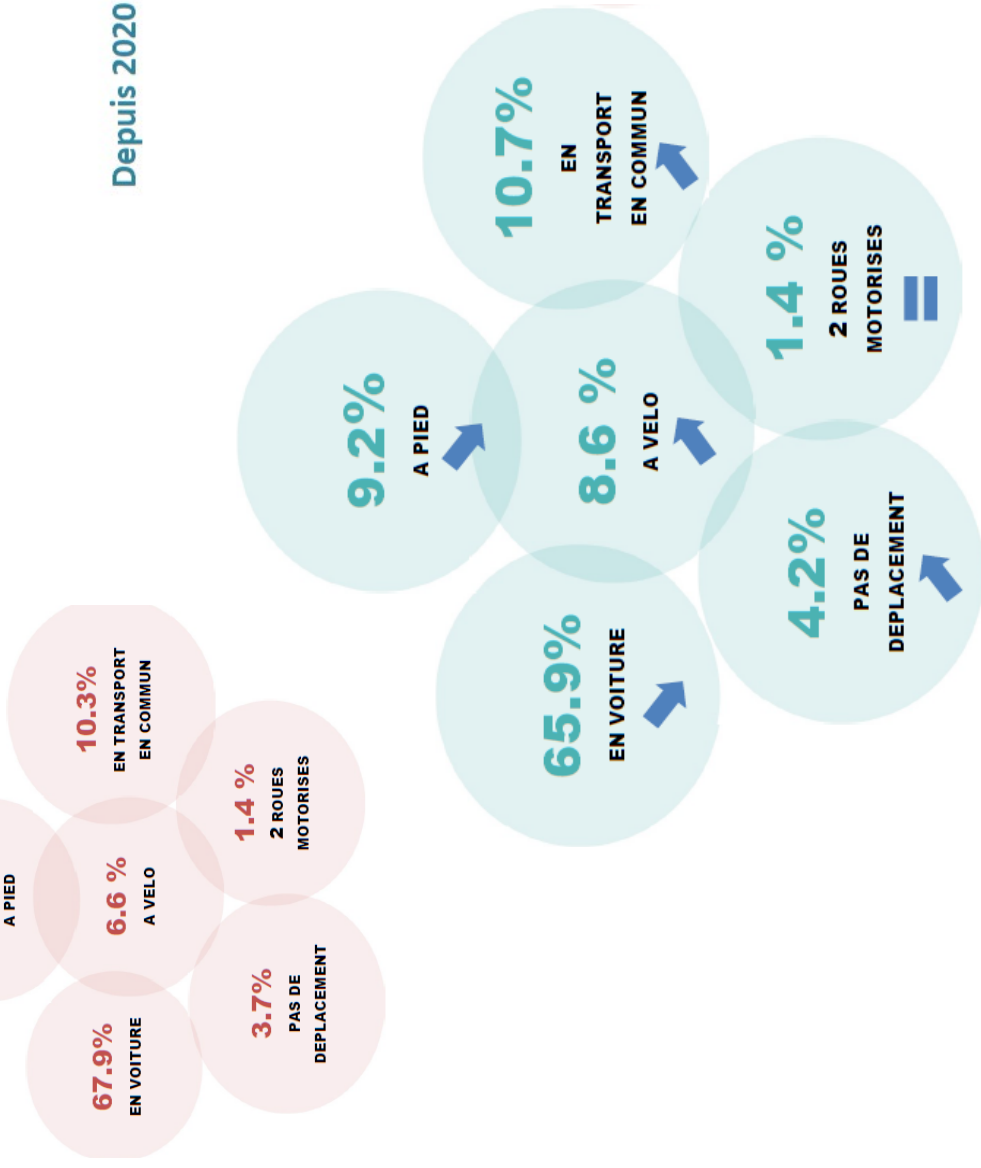
Édition 2024

Annexe 2

- Rapport sur la situation en matière de Développement durable qui accompagne le Rapport d'Orientation Budgétaire
- Éditions précédentes thématisées :
 - 2023 : dossier de candidature label Territoire engagé (3 étoiles)
 - 2022 : sobriété énergétique
 - 2021 : nature en ville



CHIFFRES CLÉS



Plan de circulation

- Objectif : repenser les flux de circulation pour apaiser les cœurs de quartier, augmenter l'attractivité des mobilités alternatives à la voiture, faciliter la circulation et la sécurité piétonne, et préparer la ville à accueillir les transports en commun de demain.
- Première phase : apaiser le centre-ville
- Déploiement progressif du plan de circulation au-delà de 2025

Aires piétonnes

- Objectif : partager l'espace public et concilier les usages
- Opérations "La rue aux enfants" à proximité de de plusieurs écoles
- Opération "Journée mondiale sans voiture"

Aménagements cyclables

- Aménager et sécuriser les itinéraires cyclables, en concertation avec les acteurs associatifs
- Améliorer les services aux cyclistes
- Soutien au dispositif "Savoir rouler à vélo" à partir de 2025 pour les classes de CM1/CM2.

Stationnement

- Favoriser l'intermodalité (tarifs dégressifs dans les parkings en ouvrage...)
- Favoriser les rotations des véhicules
- Déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques
- Augmentation du nombre de places dédiées à l'autopartage

Transports en commun

- Restructuration du réseau de la SIBRA (Grand Annecy)
- Incitations financières pour les publics éloignés (personnes en situation de handicap, séniors)

Plan de mobilité interne

- Réalisation d'un diagnostic global
- Plan d'actions (diagnostic du parc de véhicules et optimisation de la flotte, participation financière au forfait mobilités durables, programme de décarbonation pour réduire l'empreinte carbone des déplacements administratifs...)

- Cadre législatif
- Contexte et objectifs
- Stratégie et gouvernance
- Parc applicatif et développements
- Usages
- Sensibilisation et formation
- Métriques

INDICATEURS DE SUIVI

- Développement humain
- Durabilité écologique
- Bilan social

ANNEXE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conseil municipal du 3 février 2025

Annexe 3

Une économie mondiale globalement résiliente...

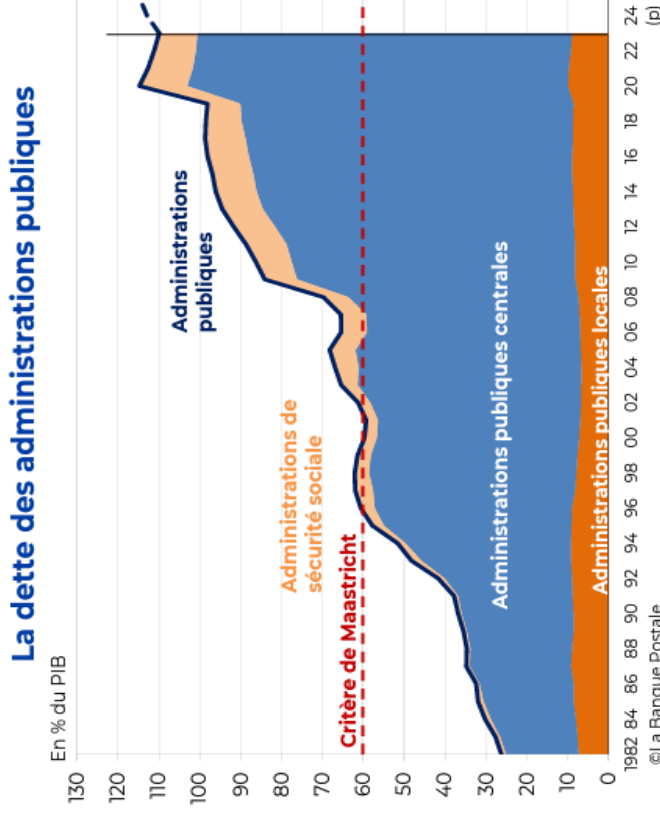
- Taux de croissance de + 3% proche de la situation avant pandémie
- Inflation qui ralentit et tend vers 2% à horizon 2025 pour les pays avancés
- Dissipation des chocs sur les prix de l'énergie
- Hausse attendue de la productivité grâce à l'Intelligence Artificielle

...Mais inégale et avec des faiblesses

- Tensions géopolitiques persistantes
- Inflation restant élevée sur les services
- Offre de main d'œuvre aléatoire
- Vieillesse de la population
- Endettement des Etats

Une aggravation de la situation financière de la France

- ✓ 2023 : Déficit de 154 Md€, soit 5,5% du PIB
- ✓ 2024 : Déficit prévisionnel de 166 Md€, soit 6,1% du PIB
- ✓ Dette publique de 3 300 Md€ au 3^{ème} trimestre 2024
- ✓ Dégradation de la note de la France et hausse des taux d'Obligations Assimilables du Trésor



Malgré le contexte, la situation financière de la Ville est bonne en 2023

- ✓ Taux d'épargne brute 2023 : 12,5 %
- ✓ Capacité de désendettement : 2,1 années
- ✓ Ratios réglementaires :

	2019	2022	2023	Var° 22/23	Moy. de la strat 2023
Ratio 1 - DRF / population	1 370 €	1 477 €	1 481 €	0,3%	1 280 €
Ratio 2 - Produits des impositions directes / population	488 €	536 €	703 €	31,2%	802 €
Ratio 3 - RRF / population	1 617 €	1 680 €	1 721 €	3,7%	1 495 €
Ratio 4 - Dépenses d'équipement / population	382 €	411 €	358 €	-12,9%	271 €
Ratio 5 - Dette / population	473 €	505 €	451 €	-10,8%	1 070 €
Ratio 6 - DGF / population	88 €	82 €	82 €	0,6%	217 €
Ratio 7 - Dépense de personnel / DRF	61,1%	59,4%	59,7%	0,5%	57,7%
Ratio 9 - DRF + Remboursement de dette / RRF	87,7%	91,6%	89,0%	-2,8%	93,6%
Ratio 10 - Dépenses d'équipement / RRF	22,4%	24,8%	20,8%	-16,0%	18,1%
Ratio 11 - Dette / RRF	29,3%	30,4%	26,2%	-14,0%	71,6%

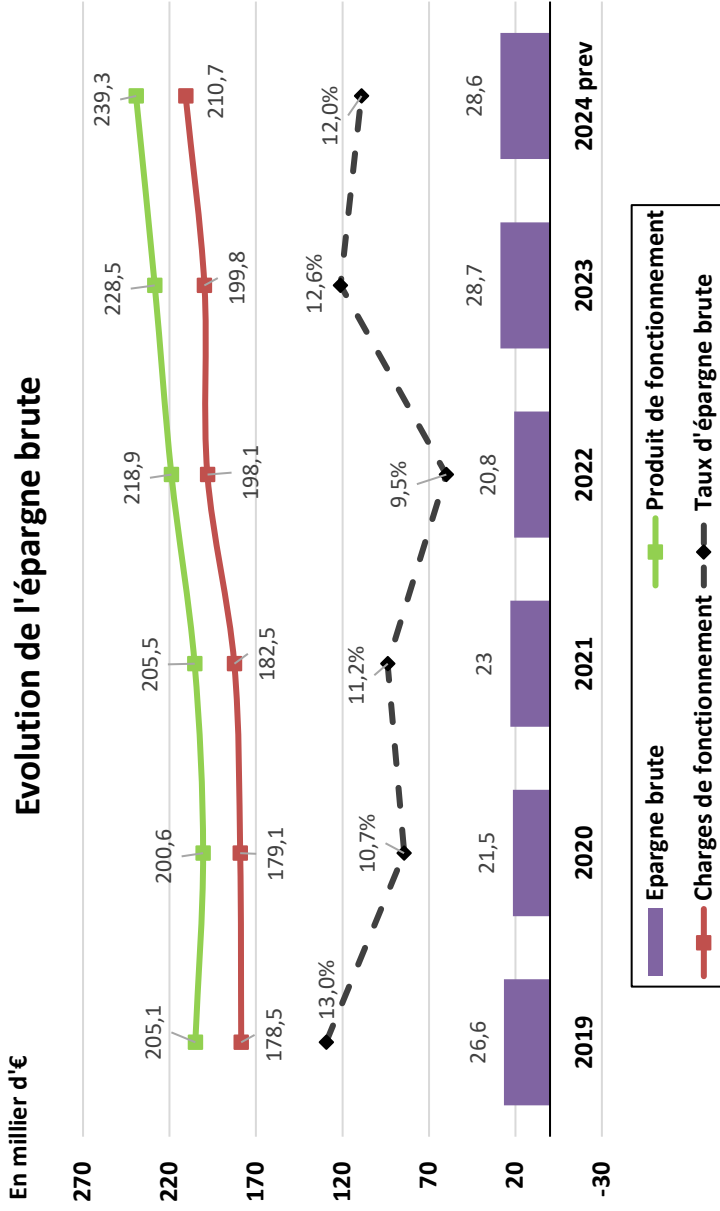
- Une contribution des collectivités locales réduite à 2,2 Mds € (vs 5 Mds € initialement)
- **Mécanisme de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités** : le mécanisme initialement prévu pour prélever 3 Mds € sur les recettes de fonctionnement de 450 grandes collectivités locales serait réduit (en valeur et en nombre de collectivités impactées)
- **Maintien de certaines aides** comme le taux du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)
- **Evolution des taux de cotisations patronales**
 - Assurance Maladie pour agents CNRACL : évolution certaine de + 1 point au 1^{er} janvier 2025 : 537 K€ estimés pour la ville
 - Retraite pour agents CNRACL : + 3 points, en suspens soumis à décret (hors PLFSS) : environ 500 K€ par point supplémentaire et par an

AN'NECY

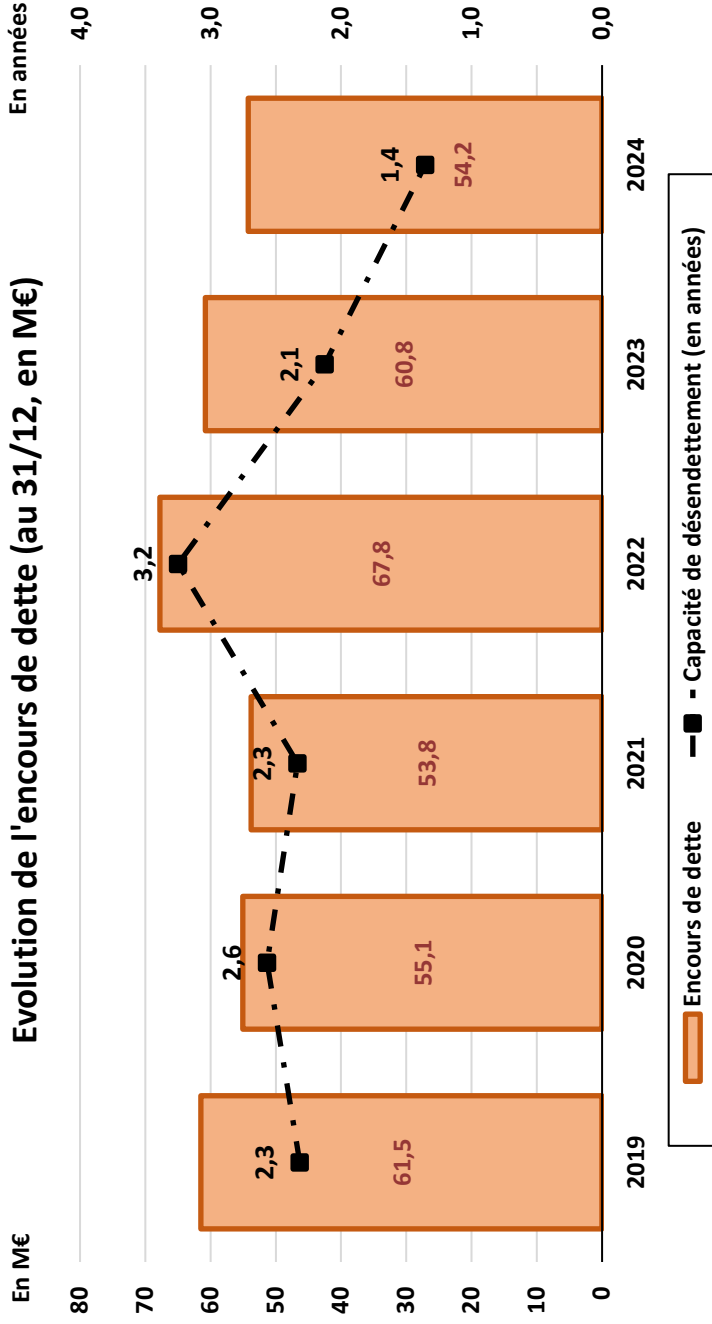
Les mesures envisagées pour la loi de finances 2025 liées aux collectivités territoriales

	PLF 2025 – octobre 2024	PLF 2025 – janvier 2025
Fonds de reserve : Mécanisme de lissage <u>conjoncturel</u> (?) des recettes fiscales des collectivités	2% des RRF sur les 450 plus grandes collectivités Gain Etat : 2,1 Md€ Perte Annecy : 4,5 M€	X% des RRF sur 2 500 collectivités selon critères Gain Etat : 1 Md€ <u>Perte Annecy : x M€</u>
FCTVA	Suppression du FCTVA en fonctionnement Réduction du taux de FCTVA de 16,4% à 14,85 % en investissement Gain Etat : 800 M€ Perte Annecy : - 750 K€ (275 Fct – 475 Inv)	Maintien du FCTVA à son niveau actuel
Cotisations patronales CNRACL	+ 4 points de cotisation employeur CNRACL Gain CNRACL : 1,3 Md€ Perte Annecy : - 2 M€	+ 3 points cotisation employeur CNRACL <u>Perte Annecy : -1.5 M€</u> en année pleine +1 point cotisation employeur maladie sur agents CNRACL <u>Perte Annecy : -500 K€</u>

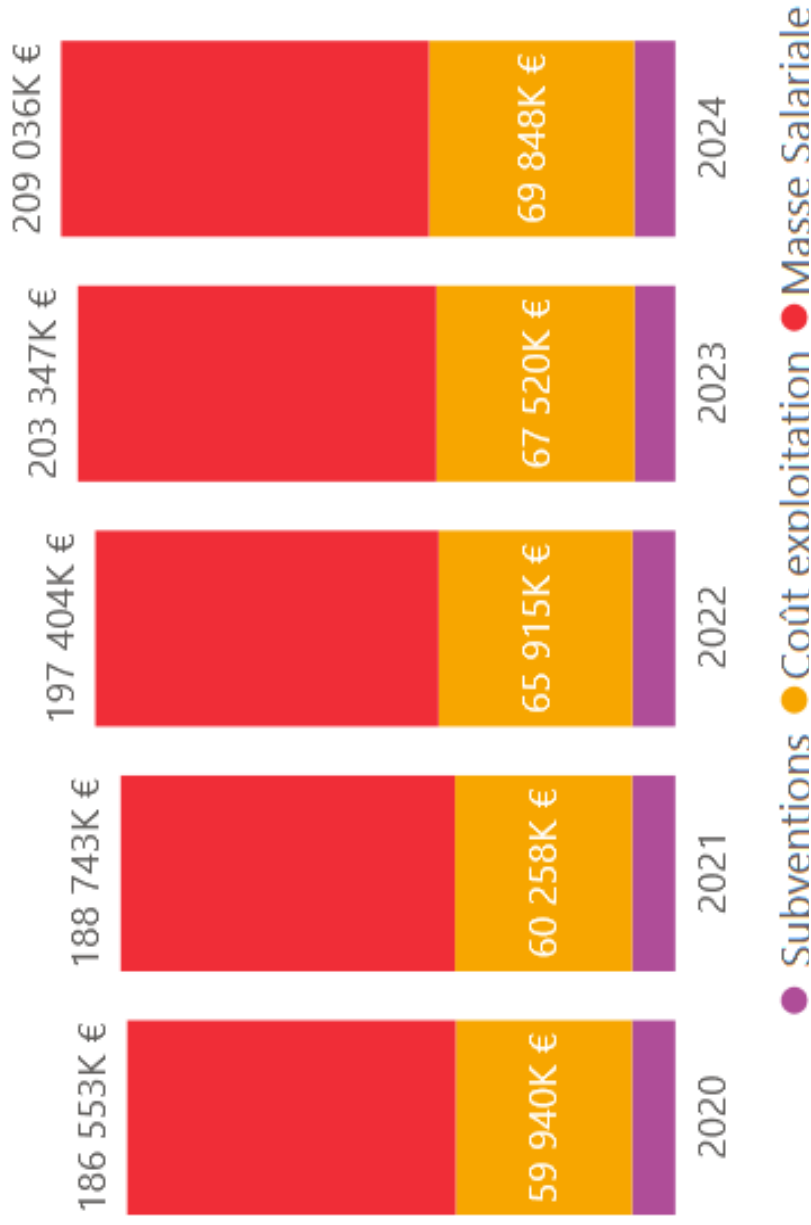
Objectif : une épargne brute pour couvrir *a minima* nos enveloppes d’entretien et de renouvellement du patrimoine



Un endettement qui ne prend pas encore en compte l'emprunt de 15M€ souscrit fin décembre



Moyens alloués depuis 2020 en fonctionnement



Moyens alloués depuis 2020 en dépenses d'équipement *

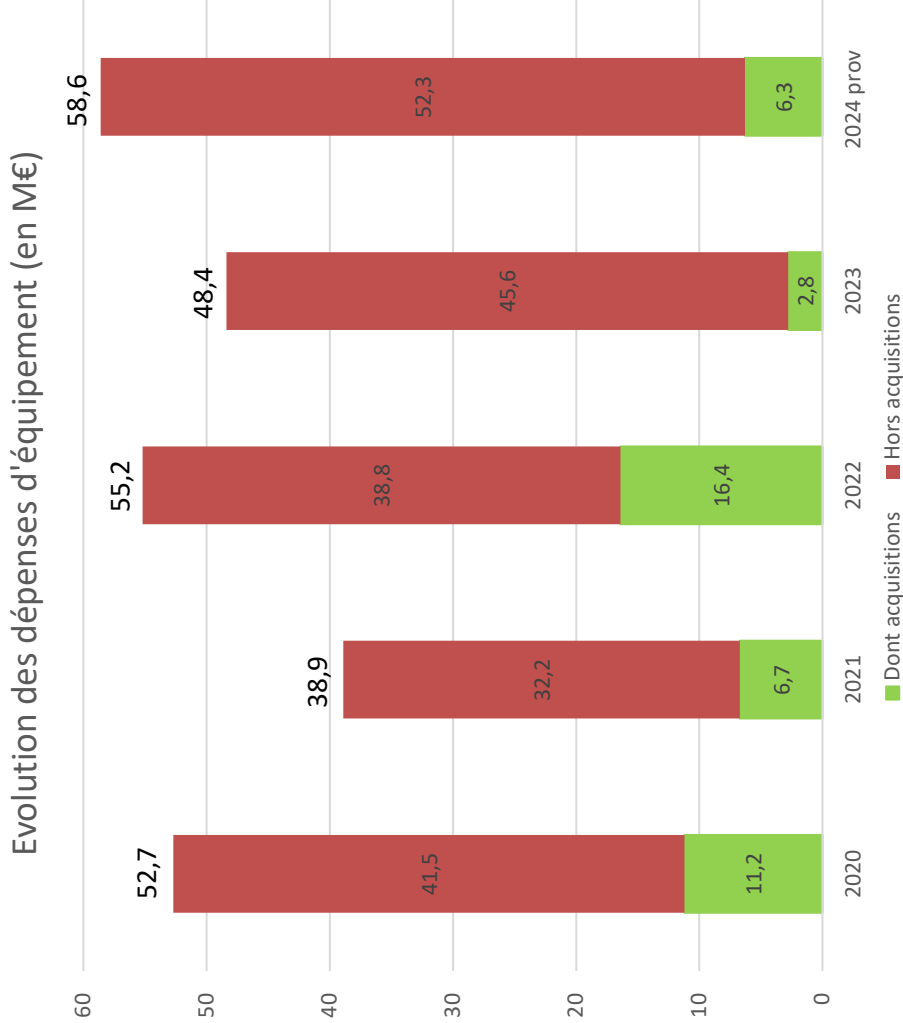


* Acquisitions incluses

● Reste à charge ● Recettes

Evolution depuis 2020 des dépenses d'équipement (réalisé)

254 M€ de dépenses d'équipement
réalisés dont 43 M€ au titre des
acquisitions foncières et immobilières



➤ Fiscalité

- Fiscalité directe :
revalorisation forfaitaire des bases de 1,7% et revalorisation physique à 0,3% (+2,4M€)
- Produit brut des jeux :
revalorisation du montant à 2,3 M€ (+ 0,5 M€)
- DMT0 : baisse de 5% par rapport au réalisé prévisionnel 2024 (- 0,8 M€)
- TCCFE et TLPE : maintien chiffres BP 2024

➤ Dotations et

compensations

- Stabilité ou quasi-stabilité de la DGF, de l'AC
- Réévaluation des fonds genevois par rapport au réalisé (+0,5 M€/ BP2024)



Tarification

- Stabilité des tarifs appliqués aux ménages
- Réintégration de la FDL pour 1M€ HT

➤ Charges à caractère général (chap. 011)

: augmentation limitée pour préserver la santé financière de la ville, prenant en compte :

- + 1,25% /r. BP 2024 sur la plupart des dépenses à caractère général pour respecter le principe de la LOLF (inflation – 0,5 point)
- Réduction des montants consacrés aux fluides : -0,6 M€ / BP 2024
- Intégration de crédits pour la Fête du Lac : +1 M€ / BP 2024

➤ Charges de gestion courante (chap. 65) :

- Enveloppe de subventions aux associations **maintenue à son niveau 2024** (14 M€)
- + 1,25 % /r. BP 2024 sur les autres charges de gestion courante

➤ Charges de personnel

- Objectif : 128M€

Mesures BP 2025	Chiffre (en k€)
Glissement Vieillesse Technicité	1 700
Hausse participation santé/prévoyance	193
Revalorisation IFSE expérience annuelle	85
Bonus Attractivité Petite Enfance	50
Nouveau Régime Indemnitaire de la Police Municipale	40
Revalorisation SMIC	2,5
3 points cotisation employeur CNRACL	1 000
1 point cotisation employeur maladie	500

+3,6M€

➤ **Subventions d'investissement :**

- Estimées à 8,8 M€ pour 2025 au regard des projets menés dont 5,5 M€ sur le Haras

➤ **FCTVA :**

- Estimation pour 2025 à 5 M€

➤ **Cessions :**

- Estimées à 23 M€ dont 11 M€ de remboursement d'assurance pour l'Hôtel de Ville, 8 M€ de VEFA Haras et 4 M€ de cessions diverses

➤ **Dotations aux amortissements :**

- Prévision à 12,2 M€

Définies dans le cadre du **Plan Pluriannuel d'Investissement**, les dépenses d'investissement - **96 M€ d'investissement** sont de trois ordres :

- ✓ Enveloppes récurrentes, affectées à la maintenance du patrimoine : 25 M€
- ✓ Opérations annuelles, identifiées sur un programme précis et se réalisant sur l'année, prévues au PPI 2025 pour 19 M€
- ✓ AP-CP : opérations pluriannuelles, gérées en Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement, prévues au PPI 2025 pour 52 M€

Listes des programmes envisagés pour plus de 1M€ de dépenses en 2025

AP AMÉNAGEMENT DU SITE DES HARAS	24 500 000 €
AP RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE CARNOT	7 200 000 €
AP RECONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE ANNECY	6 500 000 €
ENV RÉSERVES FONCIÈRES ET ACQUISITIONS	6 400 000 €
AP PARC DES SPORTS	4 500 000 €
AP RENOVATION ENERGETIQUE GS POMMARIES	3 700 000 €
AP PIETON. VEG. PL F.MENTHON RUE DE LA PAIX BROGNY	2 500 000 €
ENV ENROBÉS	1 900 000 €
OP AMÉNAGEMENT DES 3 FONTAINES	1 800 000 €
ENV ACQUISITION DE VÉHICULES	1 500 000 €
AP CREATION VOIE DE RACCORD. RD1201/PRES BOUVAUX	1 500 000 €
AP RUE DU PRINTEMPS - IMPASSE DES ROSEAUX	1 300 000 €
ENV RÉNOVATION GROSSES CHAUFFERIES	1 300 000 €
OP COULOIR BUS MARQUISATS	1 300 000 €
OP TERRAINS SYNTHETIQUES	1 200 000 €
AP PIG J'ECO RENOVE MA COPRO - GRAND ANNECY	1 100 000 €
ENV SPORTS - MATÉRIELS	1 100 000 €
OP RENOVATION CRECHE HOTEL DE VILLE	1 100 000 €
ENV ÉCLAIRAGE PUBLIC - GROS ENTRETIEN	1 100 000 €